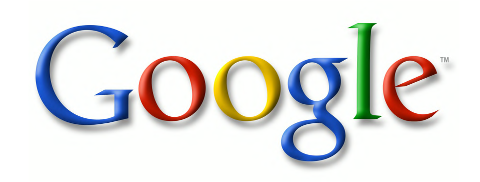
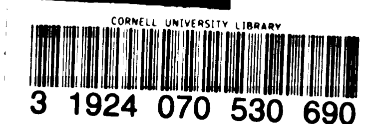





ANNEX
LIBRARY
B
064431


CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 070 530 690

ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

BULLETIN ITALIEN

BORDEAUX. — IMPRIMERIES GOUNOUILHOU, RUE GUIRAUDE, 9-11.

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse
XXXVIIIe ANNÉE

BULLETIN ITALIEN

Paraissant tous les trois mois

TOME XVI

1916



Bordeaux :
FERET & FILS, ÉDITEURS, 9, RUE DE GRASSI
Grenoble : A. GRATIER & Cie, 23, Grande-Rue
Lyon : Henri GEORG, 36-42, passage de l'Hôtel-Dieu
Marseille : Paul RUAT, 54, rue Paradis | **Montpellier :** C. COULET, 5, Grand'Rue
Toulouse : Édouard PRIVAT, 14, rue des Arts
Lausanne : F. ROUGE & Cie, 4, rue Haldimand
Paris :
FONTEMOING & Cie, 4, rue Le Goff

Vol. XVI. Janvier-Mars 1916 N° 1.

LA FÉLICITÉ CÉLESTE

DANS LA DIVINE COMÉDIE

Le principal trait qui distingue la conception de la Divine Comédie est peut-être que Dante a tenu à en faire une œuvre non pas seulement admirable, mais surprenante. Il veut étonner le lecteur par son style, ses inventions de détail, son dessein général. Des conteurs s'étaient risqués à nous donner un aperçu de l'autre monde où ils se bornaient à délayer les propos enfantés par la terreur populaire. Dante nous apporte le plan, la coupe et l'élévation de cet autre monde; il en connaît tous les détours, les habitants, la jurisprudence, il revise au nom de Dieu les arrêts de la justice humaine, et, s'il ne prétend pas expliquer tous les mystères, du moins nous révèle quelques dogmes inconnus des théologiens. Il tient sa plume pour capable de décrire les phénomènes les plus insaisissables, et, ses maîtres aidant, il se fait fort d'expliquer tout ce qui ne dépasse pas trop manifestement la raison humaine.

Cette hardiesse va chez lui croissant à mesure qu'il avance dans son œuvre. Certes, jamais voyageur n'a décrit un palais indien avec plus de précision que Dante ne fait de l'Enfer et du Purgatoire; mais l'impression qu'il nous donne là est bien celle qu'attendait un lecteur du Moyen-Age; voilà bien, pour l'un, ce lieu sombre, épouvantable, nauséabond où règnent des justiciers cruels, perfides, moqueurs et en même temps laids et ridicules; et, pour l'autre, ces âmes en peine qui bénissent leurs tortures libératrices et demandent des prières. Au contraire, le Paradis de Dante, si l'on y prend garde, ressemble



beaucoup moins en un sens à l'idée qu'on se fait d'habitude du royaume céleste.

Quoi, dira-t-on, n'est-ce pas un séjour d'éternelle félicité? Sans doute; mais, dans l'opinion générale, la félicité consiste tout d'abord dans la réunion avec les êtres qu'on a chéris, dont on a été aimé. Là se trouve pour une foule de personnes le plus fort argument en faveur de l'immortalité de l'âme; fatiguées par la vie, elles consentiraient pour leur propre compte au néant si une seconde vie ne leur faisait espérer de revoir une mère, un fils, et chez beaucoup l'ardeur de ce désir tient lieu d'argument philosophique. Ajoutez pour quelques esprits cultivés l'aspiration moins vive, mais touchante encore, à nouer connaissance dans le ciel avec des hommes qu'ils ont admirés à travers le temps ou l'espace. Tout cela ne se rencontre guère dans le ciel de la Divine Comédie. Car on ne saurait accepter Dante et Béatrix comme le symbole des ménages divisés par la mort et reconstitués par le Paradis. Béatrix est une créature d'exception, moitié femme, moitié ange; c'est une amie idéale qui s'est laissé aimer, qui a échoué une première fois dans son dessein de préserver son soupirant des écarts, qui espère y réussir par une leçon plus forte. Ce n'est pas sur la foi de cette aventure que de modestes conjoints se promettront de se retrouver un jour.

Ce couple à part est pourtant le seul qui se rencontre dans le paradis de la Divine Comédie. Non pas que Dante ait réservé le ciel aux célibataires; il y a, nous pouvons l'affirmer de confiance, une foule de veufs et de veuves qui s'y retrouveraient s'ils le voulaient, mais, à ne parler que de ce qu'on voit, les âmes y vivent ou bien isolées une à une, ou bien en cérémonie, soit qu'elles siègent divisées en catégories dans la rose céleste, soit qu'elles figurent dans des chœurs. L'Enfer nous montre les damnés dans des cases relativement étroites où tout le monde se connaît... et s'insulte; la haine (ou l'amour) a quelquefois rivé pour l'éternité deux âmes ensemble; dans les Limbes, les poètes se promènent en groupes; au Purgatoire, les rois causent [1], sans doute aussi les trouba-

1. Ch. VII, v. 97 et 103-4.

dours et sans doute aussi Guido del Duca et Rinieri dei Calboli [1]. Au contraire, les théologiens du Paradis, si étroitement unis, au fond du cœur, par la confraternité de la profession et de la doctrine, ne se permettent pas de s'entretenir. La félicité chez Dante ne paraît pas requérir ces effusions.

Comme dans les couvents où la règle qui impose aux frères le silence est levée à l'égard des visiteurs, Dante peut causer avec les bienheureux; mais ce même homme qui, dans les deux précédentes *Cantiche*, rencontrait à chaque pas des personnes de sa connaissance, n'en trouve presque pas au Paradis, et quelques-unes de ces rares personnes l'entretiennent de tout autre chose que de leurs anciennes relations. Il est permis de supposer que Piccarda s'est trouvée autrefois entre son estime pour Dante et ses obligations de sœur du chef du parti adverse; elle pourrait lui dire ici qu'elle est obligée à la mort de lui avoir rendu sa liberté, tandis qu'elle se borne à disserter, pour lui complaire, sur les cas d'infraction aux vœux monastiques; Carlo Martello assure qu'il l'aurait efficacement protégé s'il en avait eu le temps, mais sans nous dire par où Dante lui avait plu et en s'étendant sur quelques princes contemporains. Sans doute Cacciaguida salue en lui un descendant impatiemment attendu, lui prédit des épreuves prochaines, trempe son courage; mais lui non plus ne saurait être le type des affections domestiques; il a grande allure et de plus son intervention rehausse Dante; il consacre sa mission dont il nous fait mesurer la noblesse [2]; mais ce trisaïeul, si bien informé tout obscur qu'il est, pour nous, demeure un personnage d'exception; il a l'âme du vieil Horace, mais d'un Horace que trois générations séparent de son rejeton et qui le voit pour la première fois. Anchise, dans Virgile, est autrement ému à la rencontre d'Énée et même à la pensée du rejeton encore plus éloigné qu'attendait le nom de Marcellus;

1. Ch. XIV.
2. J'ai insisté là-dessus dans une brochure dédiée à la mémoire d'Al. D'Ancona et non mise dans le commerce : *Dante est-il revenu meilleur de l'autre monde?* 1915 (p. 16-18).

des parents qui pleurent se reconnaîtraient plus dans ses accents que dans ceux de Cacciaguida, ce qui ne diminue en rien la beauté de l'épisode dantesque. Il reste seulement que le Paradis de Dante n'est pas le consolateur de la famille et de l'amitié.

Mais, avant d'en rien conclure contre le cœur de Dante, il faut envisager l'ensemble de la Divine Comédie. Dante veut être le maître chez lui; il a pâli de longues années sur son œuvre; il en a combiné toutes les parties avec raffinement. Chaque idée y est présentée, non pas partout où le lecteur l'attend, mais là où la place en est plus judicieusement marquée. L'amitié, les sentiments de famille sont de très beaux sentiments, mais d'ordre terrestre; ils nous fraient la voie du Paradis sans avoir peut-être, au gré de Dante, le droit de nous y accompagner; ils suivent des damnés en enfer; on les y retrouve jusque dans des âmes fort impures; ils y perpétuent l'atroce vengeance d'Ugolin. Surtout ils s'épanouissent au Purgatoire : les âmes en peine gardent un pieux souvenir de ceux qu'elles ont laissés sur la terre; tendrement reconnaissantes à qui ne les oublie pas, elles ressentent pour les ingrats moins de mécontentement que de sollicitude; elles les plaignent de mal chercher le bonheur. Sordello et Dante tombent dans les bras l'un de l'autre, dès qu'un mot leur apprend qu'ils sont du même pays; Stace considère la rencontre de Virgile comme une anticipation du bonheur céleste. Amis, camarades de plaisir ou d'étude, Casella, Forese Donati, Belacqua, Nino Visconti, Dante immortalise affectueusement tous ceux de ses compagnons qui ont eu la chance de mourir avant son voyage merveilleux.

Mais il lui semble que les affections privées siéent moins aux bienheureux. Songeons que, prenant à la lettre le dogme qui ajourne la résurrection des corps au jugement dernier, il n'attribue aux saints que la forme d'une lumière. Il leur laisse donc seulement le souci des intérêts généraux de l'humanité. Tant pis pour qui s'en plaindra! Ses bienheureux sont véritablement des moines *du couvent dont le Christ est abbé;* ils respectent la clôture qui les sépare des anciens objets de leur

affection. Mais prenons garde qu'ils n'ont pas pour cela le cœur desséché, que Dieu n'absorbe pas toute leur affection, qu'ils s'aiment tendrement entre eux, que Dante, en sa qualité de visiteur privilégié, leur inspire une complaisance charmante, infatigable, universelle; c'est à qui préviendra, satisfera sa curiosité, même quand elle porte sur des points bien futiles. Quelles originales inventions Dante trouve pour exprimer cette humeur affectueuse! Pour montrer que la rivalité parfois scandaleuse des Ordres n'implique aucune jalousie entre leurs fondateurs, quel heureux moyen que de mettre l'éloge de saint François dans la bouche d'un dominicain et celui de saint Dominique sur les lèvres d'un franciscain! Quoi de plus touchant que cet examen que trois apôtres, dont le premier de tous, saint Pierre, et le plus aimé de Jésus-Christ, saint Jean, daignent faire passer à Dante pour être agréables à Béatrix[1]? Figurons-nous Pasteur interrogeant un enfant des écoles sur le système métrique. Le poète oublie même là un peu le décorum des *primipiles* de l'Église, mais jamais on n'a montré d'une façon plus séduisante la tendresse, si je puis dire, des héros de la vertu pour ses conscrits.

Néanmoins, il n'y aurait eu aucun inconvénient à ouvrir plus largement le Paradis au souvenir de la famille; les chagrins des vivants auraient inspiré à leurs parents défunts cette *pitié douce et paisible qui n'altère en rien l'immuable félicité* des bienheureux du Télémaque; les pleurs d'un nouveau-né ne plongent pas dans le désespoir une mère qui peut le consoler avec un baiser et une goutte de lait; par contre, la joie de recevoir au ciel un pécheur repenti ou une âme immaculée eût redoublé la béatitude céleste. Mais Dante, qui aimait beaucoup les cœurs dont il avait fait choix, n'avait peut-être pas assez de tendresse pour épouser toutes les douleurs de l'humanité. N'oublions point qu'il n'a pas mis un mot dans la *Divine Comédie*, je ne dis pas pour sa femme (il a pu lui en vouloir d'être une Donati), mais pour ses fils, silence qui ne peut s'expliquer par la discrétion, puisque, quand il s'agit

1. Voir mon étude sur les *Dialogues dans la Divine Comédie*, 2e art., p. 2-3 du *Bull. ital.* de janvier-mars 1914.

de lui-même, il mentionne jusqu'à de vulgaires incidents de sa vie.

Secondement, le Paradis de Dante est-il le lieu où le malheur trouve son dédommagement et l'innocence calomniée sa réhabilitation?—Forcément, répondra-t-on, puisqu'on y couronne la vertu : Dante, sans aller plus loin, n'est-il pas sur la terre un infortuné que ses ennemis chargent de leurs propres crimes? — Dante, sans conteste, n'ignore pas que Dieu répare les iniquités et exprime en plus d'un endroit sa confiance dans la justice divine; par une transition insensible, au cours de son poème, il devient, de pécheur presque endurci, un témoin qui va souffrir momentanément pour le droit. Néanmoins, ce thème fécond entre tous et qui a sa place marquée dans une description du séjour des bienheureux, Dante y touche à peine. L'injuste supplice de Boèce obtient de lui trois vers[1]; Sigier de Brabant a mis en syllogisme des vérités déplaisantes, mais lesquelles? Qu'ont-elles attiré sur lui? On ne demande pas à Dante de mettre Abélard au ciel, mais Sigier pouvait offrir un intéressant exemple de courage orthodoxe. Je ne vois guère, Dante à part, dans son Paradis, qu'une victime de l'injustice dont l'infortune soit contée avec quelques détails, le malheureux conseiller de Raymond Béranger, qui, après avoir marié quatre filles de son maître à autant de rois, est chassé, s'en va tendant la main aux passants, et, dit le poète avec une naïveté touchante, « si le monde savait avec quel cœur il mendiait son pain, il le loue fort et le louerait encore davantage. »

Dante savait bien en théorie que le Paradis est le prix de la souffrance : « Ici on vit et on jouit du trésor gagné dans les larmes de l'exil en méprisant l'or de Babylone[2]; » mais ici-bas, s'il luttait, c'était contre ses ennemis, non contre ses défauts; il ne connaissait donc guère les plus déchirants de tous les combats. J'ai essayé de montrer qu'au cours même de son voyage imaginaire, il n'éprouve pas une contrition vive et

1. Ch. X, v. 127-130. Au contraire, on comprend très bien pourquoi Dante n'insiste pas sur la disgrâce imméritée de Pierre des Vignes.
2. *Paradis*, ch. XXIII, v. 133-6.

active [1]. Il admire la vertu et, comme tous ses sentiments sont énergiques, il la loue quelquefois avec magnificence, mais il n'en sait pas tout le prix ; c'est comme un homme de goût qui s'émeut devant un beau tableau, mais qui, n'ayant pas fréquenté les ateliers, se représente mal les difficultés vaincues par l'artiste.

L'histoire de l'Église, dont il a tracé quelques phases, lui imposait en quelque sorte un hymne au courage qui arracha le monde au paganisme. Cherchez pourtant sur les martyrs, sur l'Église naissante une page à rapprocher des pages célèbres sur les ordres monastiques, sur les théologiens du Moyen-Age : vous ne la trouverez pas. Au Purgatoire, il décrit le martyre de saint Étienne en trois tercets, un de moins qu'il ne vient d'en consacrer à Pisistrate prenant en bonne part le viol de sa fille. Les scandales de son temps lui rappellent de loin en loin les souffrances, la fin sanglante des premiers papes [2] ; mais où est l'Église des catacombes qui était bien aussi belle que la Florence de Cacciaguida et qu'il pouvait dépeindre brièvement ? Une allusion au christianisme honteux de Stace ne suffit pas à évoquer deux siècles et demi de terreur, de vaillance et de sang. Avec un peu de perfidie, on lui ferait dire que les persécutions finirent à la mort de l'apôtre saint Jean *qui vit avant de mourir tous les temps graves de la belle Épouse gagnée par la lance et par les clous* [3]. Du moins, c'est la preuve qu'il n'a pas trop songé à cet interminable cauchemar.

Le triomphe qui suivit cette formidable épreuve n'est pas non plus célébré au Paradis avec un grand appareil. La conversion des Gentils y est marquée par un admirable mot — de saint Augustin : — « Si le monde s'est converti sans miracles, c'est là un miracle qui passe tous les autres. » Les insultes aux païens n'y manquent pas ; la lutte de saint Benoît au mont Cassin contre les adorateurs attardés des faux dieux [4], la tentative aventureuse de saint François sur le Sultan y sont

1. Voir la brochure précitée.
2. *Paradis*, XXI, 127-130 ; XXVII, 40-44.
3. *Ibid.*, XXXII, 127-30.
4. *Ibid.*, XXII, 37-46.

rappelées; mais cet étonnant phénomène de hordes qui n'envahissent l'Empire romain ou carlovingien que pour y semer des ruines et y récolter la foi reste dans l'ombre.

D'ailleurs, il y a toute une classe d'hommes à qui le christianisme assure avec une insistance particulière la réparation des souffrances de la terre: ce sont les pauvres. Le Christ ne les a pas seulement recommandés aux riches, il a maudit les mauvais riches, il a proclamé la béatitude de l'indigence, et ses prédicateurs, aux époques les plus aristocratiques, ont célébré *son éminente dignité dans l'Église*. Or, il arrive bien à Dante de dire que les biens ecclésiastiques sont le patrimoine des pauvres[1], de flétrir ceux qui les dilapident, mais sa hardiesse réclame pour eux des aliments et non de la considération. Il admire la pauvreté volontaire de l'homme de sa classe qui, pouvant jouir de toutes les commodités de la vie, y renonce par amour pour Dieu; il n'a point en ce cas notre timide délicatesse, il admire le solitaire qui se nourrit d'huile d'olives et de sauterelles, qui se dépouille de chaussures, de vêtements, mais ne leur demande pas d'en faire profiter les nécessiteux. Il raconte l'histoire du puissant Provenzan Salvani qui mendie pour la rançon d'un de ses pairs, non celle de saint Martin donnant à un pauvre la moitié de son manteau; et dans le ciel, il ne nous montre pas saint Lazare; il n'y réserve point de place expresse pour ceux qui ont plus de mérite que les autres à ne pas se révolter contre Dieu. C'est le châtiment de son orgueil de patricien : l'homme qui trouvait Florence trop grande depuis qu'elle admettait des rustres parmi ses citoyens, qui, du fond de l'exil, sentait encore leur mauvaise odeur, qu'offusquait même leur admiration gauche pour sa ville, concevait probablement mal la prédilection du Sauveur pour les gens mal vêtus. Il ne blâmerait pas sans doute le père de Béatrix d'avoir fondé un hôpital, mais, quand il songe à ces asiles de la misère, c'est pour s'en rappeler bientôt la puanteur[2]. Il a pourtant connu le dénuement, il a mangé le pain d'autrui, humiliation qu'une foule de pauvres n'ont pas

1. *Paradis*, XII, 88-94; XXII, 82-85.
2. *Enfer*, XXIX, 45-52.

connue; mais il lui semblait, j'imagine, que la misère ne déroge pas quand on a été riche et qu'on a pour viatique le génie. Par contre, avec l'homme qui, né dans la misère, n'en ressent peut-être pas toute l'amertume, qui n'a que les goûts limités de sa condition, on devait en être quitte à ses yeux pour un morceau de pain. Il n'interdit pas à Dieu d'ouvrir le ciel aux pauvres, il se borne à ne pas les y introduire.

CHARLES DEJOB.

(A suivre.)

LES POÉSIES LYRIQUES DE BOCCACE

A PROPOS DE DEUX ÉDITIONS RÉCENTES[1]

Parmi les publications relatives à Boccace, qui ont accompagné ou suivi de près le sixième centenaire de sa naissance, celles de M. A.-F. Massèra méritent une place d'honneur; car la meilleure manière de glorifier la mémoire des grands écrivains du passé est assurément de mettre entre les mains du public des éditions définitives de leurs œuvres. Pour les admirateurs de Boccace, ce devoir est particulièrement pressant : en ce qui concerne ses œuvres italiennes[2], nous sommes toujours réduits à la très estimable édition Moutier, imprimée à Florence de 1827 à 1834, et qui, malgré les services qu'elle nous rend, est bien loin de nous satisfaire. Seuls ont été réimprimés, avec des améliorations notables, le *Commentaire sur l'Enfer*, par G. Milanesi (1863), et le *Traité à la gloire de Dante*, par E. Rostagno (1899)[3]. Quant à l'édition des lettres, due à F. Corazzini (1877), tous ceux qui l'ont utilisée savent combien elle est défectueuse, et M. Guido Traversari n'a encore donné qu'une amorce, d'ailleurs pleine de promesses, d'une édition vraiment critique des débris échappés au naufrage de cette correspondance (*Le lettere autografe di G. B.*,

1. *Rime di Giovanni Boccacci*, testo critico per cura di Aldo Francesco Massèra. — Bologna, Romagnoli-Dall'Acqua, 1914; in-8°, cccxvi-227 pages.
G. Boccacci, *La Caccia di Diana e le Rime*, con avvertenza e note di Aldo Francesco Massèra. — Città di Castello, S. Lapi, 1914; in-16, xx-195 pages.

2. Pour les œuvres latines, dont des éditions nouvelles sont moins impatiemment attendues, il a été fait davantage; sans parler des lettres, sur lesquelles je vais revenir, O. Hecker a republié (*Boccaccio-Funde*, 1902) le poème sur Dante adressé à Pétrarque, l'églogue XIV, et d'importants morceaux du *De Genealogia deorum*, en particulier les livres XIV et XV intégralement. — G. Lidonnici a réimprimé tout récemment, d'après le manuscrit autographe, avec commentaire, les seize églogues qui constituent le *Buccolicum Carmen* (Città di Castello, 1914).

3. Plusieurs réimpressions ont suivi (A. Solerti, G. Gigli), mais sans progrès nouveaux pour le texte.

1905). Le *Décaméron*, si souvent réimprimé, et du reste passablement correct, grâce à la qualité de diverses éditions anciennes (notamment celles de 1527 et de 1761), attend toujours l'édition définitive, en vue de laquelle de bons travaux préparatoires ont été déjà publiés. Enfin, parmi les œuvres de la jeunesse de Boccace, une seule, et peut-être la plus charmante, le *Ninfale Fiesolano*, a eu l'honneur, à l'occasion du centenaire, d'une réimpression fondée sur un dépouillement attentif des manuscrits, grâce aux soins de M. B. Wiese (1913)[1]. On voit combien il reste à faire. Qui nous donnera une bonne édition de la *Fiammetta* et du *Filostrato*, pour ne citer que les deux œuvres les plus attrayantes, avec le *Ninfale*, de la jeunesse du romancier-poète[2]?

Les poésies lyriques, auxquelles s'est consacré M. A. F. Massèra depuis de longues années déjà, constituent peut-être la partie la plus ingrate de cette tâche, car c'est le texte le plus malaisé, sans contredit, à rétablir dans sa forme originelle. Il faut admirer le beau courage et la longue patience avec lesquels le très distingué professeur a mené à bien ce rude labeur, et publié à la fois l'édition critique, accompagnée de tout l'appareil nécessaire, à l'usage des philologues, et le volume moins encombrant, à la portée des plus modestes bibliothèques, destiné au grand public. Grâce à M. Massèra, chacun peut lire aujourd'hui, dans un texte correct, ces pièces détachées, morceaux épars dont Boccace avait négligé, comme pour ses lettres, de préparer lui-même le recueil. Quiconque admire et aime la littérature du XIVe siècle doit éprouver une profonde gratitude pour le vaillant éditeur.

Est-il besoin d'ajouter que ma joie serait complète, si je pouvais déclarer que le travail vraiment prodigieux accompli

1. Cette édition est d'ailleurs conçue suivant une méthode tout à fait répréhensible; non seulement le rapport de parenté entre les diverses traditions manuscrites est indiqué sans aucune démonstration (l'éditeur distingue les copies en « bonnes » et en « mauvaises »), mais encore les variantes entassées au bas des pages fournissent les leçons les plus négligeables à côté des plus intéressantes; cette abondance apparente n'est d'aucune utilité, car elle ne comporte ni choix ni classement; pareille méthode nous ramène à un demi-siècle en arrière.

2. Les réimpressions de ces deux œuvres et celle du *Corbaccio*, récemment publiées dans la *Bibliotheca romanica* de Strasbourg, n'apportent aucune amélioration au texte.



par M. Massèra me satisfait entièrement, qu'il apporte tout ce qu'on est en droit d'attendre d'une édition critique, et qu'il permet d'apprécier plus pleinement un aspect du talent poétique de Boccace? Je me reprocherais d'écrire ici un seul mot qui pût ressembler à une critique à l'adresse d'un savant dont j'estime très haut la conscience. Mais il n'a certainement pas dépendu de lui de faire quelque découverte sensationnelle; et surtout il s'est heurté à certaines difficultés que je crois insurmontables. S'il ne donne pas plus complète satisfaction, c'est que, sans aucun doute, il était impossible d'y réussir; et le premier regret que je me trouve dans l'obligation d'exprimer porte sur ce qu'il n'a pas fait assez ressortir les conditions presque désespérées dans lesquelles se posaient plusieurs des problèmes à résoudre. Son introduction, fort développée et pleine de choses excellentes, est assurément très instructive; elle aurait gagné à être plus nette, et j'ose dire plus habile. La bibliographie de LXXV pages, par laquelle elle débute, met tout de suite à une rude épreuve la curiosité et la patience du lecteur le plus aguerri; lorsque, plus tard, vient le moment de faire le départ entre les poésies authentiques et les pièces apocryphes, on apprend (p. LXXIX) qu'un des manuscrits précédemment décrits a une autorité telle que l'authenticité des cent deux poésies qu'il renferme ne saurait être seulement mise en question; puis, le chapitre III, consacré au classement des textes, a pour objet de reconnaître quels sont, parmi les représentants de la traduction manuscrite, ceux qui ont le plus d'autorité; n'est-ce pas un peu tard? Enfin, il faut attendre les pages CXCIX et suivantes pour voir posée et discutée une question fondamentale, celle de savoir si Boccace avait pourvu lui-même à la conservation et au classement d'un groupe, si restreint fût-il, de ses poésies lyriques; et l'on ne peut se défendre de l'impression que ces problèmes sont examinés, non dans l'ordre que leur assignait leur importance relative et leur enchaînement logique, mais suivant un plan schématique préétabli — bibliographie, authenticité des poésies, classement des textes — dont la nécessité, ou simplement la convenance, n'est pas même indiquée. Je m'excuse auprès de

M. Massèra si, pour exposer et discuter quelques-unes de ses conclusions, je suis une route toute différente de la sienne, celle que j'ai dû refaire moi-même, après l'avoir lu, pour m'orienter clairement.

I

Lorsqu'il s'agit, comme ici, de poésies détachées — sonnets, ballades, madrigaux, capitoli — n'ayant entre eux d'autres liens que la personne de leur auteur, la première question qui se présente est celle de savoir si ces pièces ont été primitivement groupées et classées, en un ou plusieurs recueils, par le poète lui-même, ou par un interprète intelligent et consciencieux de sa pensée; ou bien si, mises une à une en circulation, elles n'ont été rapprochées que tardivement, au petit bonheur, par des collectionneurs, zélés peut-être, mais sans autorité, quand ils n'étaient pas sans critique. Le premier cas est celui des *Rerum vulgarium fragmenta* de Pétrarque, et la méthode à suivre, pour en établir une édition conforme aux intentions du poète, épineuse sans doute dans tous les détails de son application, est très simple à définir. Dans la seconde alternative, au contraire, on se heurte à des problèmes ne comportant que des solutions hypothétiques : c'est le cas des poésies de Boccace. Quel inconvénient peut-il y avoir à poser nettement, dès les premiers mots, la question dans ses véritables termes? L'essentiel, quand on se met en route, n'est-il pas de savoir où l'on va, et quels obstacles on rencontrera?

Je ne trouve rien à reprendre dans la discussion par laquelle M. Massèra nous amène à conclure que nous ne possédons aucun manuscrit des poésies de Boccace représentant un recueil classé par l'auteur lui-même (p. CXCIX-CCXX). Il est incontestable qu'à une date antérieure à 1364, Boccace jeta au feu tout ce qui lui tomba sous la main de ses poésies lyriques. Cela ressort d'un passage très clair d'une lettre de Pétrarque, qui avait eu connaissace du fait par deux témoins différents, et l'un de ceux-ci au moins a pour nous une autorité considérable, car c'est Donato degli Albanzani, que nous

connaissons pour un des plus fidèles amis des deux grands écrivains. D'autre part, une lettre de Boccace lui-même à Pietro da Monteforte (1372) confirme cet autodafé, et en donne précisément les motifs que Donato avait indiqués à Pétrarque : après avoir lu le *Canzoniere* de son illustre ami, Boccace avait voulu anéantir ses compositions similaires, parce qu'il en sentait trop bien l'infériorité — mouvement de dépit où il ne faut voir aucune jalousie à l'égard de Pétrarque, mais seulement la rectitude d'un jugement que n'obscurcissait pas l'amour-propre, et aussi l'emportement habituel d'une nature très impressionnable. Ainsi, le renseignement le plus certain que nous possédions sur la formation du *Canzoniere* de Boccace concerne sa destruction par son auteur.

Bien entendu, cette destruction ne put pas être totale. En admettant même qu'au moment où il exécuta cette rigoureuse sentence, le poète ait eu sous la main la plus grande partie des cahiers, brouillons, feuillets détachés, auxquels étaient confiés ses essais lyriques, comme s'il les avait tenus en réserve tout exprès pour les mieux détruire, plusieurs auraient réussi nécessairement à échapper. L'impétuosité même du geste exclut toute préméditation ; elle nous interdit aussi de penser que Boccace continua systématiquement à donner la chasse à ses sonnets ou à ses ballades, et à les extirper des collections de notes et de souvenirs de toutes sortes qui s'entassaient sur les rayons de sa bibliothèque ou au fond de ses coffres. Au reste, nous avons la preuve que sa sévérité fut sans lendemain, puisque, bien après 1364, et jusqu'à sa mort, cet incorrigible rimeur composa encore bien des pièces détachées ; parmi celles dont l'authenticité est indiscutable, il suffit de rappeler le sonnet qui a pour sujet la mort de Pétrarque. D'autre part, il est probable que, parmi les poésies condamnées au feu, plusieurs avaient déjà été copiées, et étaient passées de main en main. Voilà plus de raisons qu'il n'en faut pour admettre que la destruction, voulue et accomplie par l'auteur à un moment donné, n'a pas anéanti toutes ses poésies éparses. Cependant, si l'on songe à la grande facilité avec laquelle Boccace tournait les vers, et au nombre d'occasions de rimer

qu'il trouva dans sa vie sentimentale, très active et assez prolongée, on est amené à reconnaître que l'autodafé antérieur à 1364 dut réellement détruire une grande quantité de pièces. Ce qui put échapper ne représente que des débris, et ce n'est certainement pas Boccace qui prit soin de les réunir et de les classer. Ce point solidement établi, il ne reste plus qu'à rechercher dans quelles conditions ces débris sont parvenus jusqu'à nous.

Le noyau le plus important — 102 pièces sur les 126 données comme authentiques par le nouvel éditeur — est fourni par un manuscrit que M. Massèra a eu le très grand mérite de retrouver, de décrire et d'étudier, quant à ses sources, avec un soin des plus louables[1]. C'est une collection de poésies lyriques copiées avec grand soin, entre 1527 et 1533, par un Florentin, Lorenzo di Bartolommeo Bartolini; celui-ci a divisé son recueil en un certain nombre de sections, égal à celui des poètes auxquels il s'intéressait, et il y a transcrit, au fur et à mesure de ses lectures, les pièces qu'il trouvait dans les textes mis à sa disposition, sans omettre d'indiquer ses sources : celles-ci étaient un recueil appartenant à Lodovico Beccadelli, un autre à Giovanni Brevio, et un troisième à Pietro Bembo. Or, la sixième section, réservée à Boccace, comprend 101 sonnets tirés du texte Beccadelli, plus deux empruntés au texte Brevio; mais comme l'un de ceux-ci figurait déjà parmi les 101 précédents, le total reste de 102. Sans vouloir diminuer en rien l'intérêt que présente l'identification du manuscrit Bartolini[2], il faut bien reconnaître qu'elle ne nous apporte pas un seul vers inédit de Boccace, car on en connaissait déjà trois copies, utilisées par Baldelli pour son édition de 1802. Ce que nous y trouvons de nouveau, c'est la preuve de la diligence avec laquelle Bartolini copiait ses textes; son intelligence et son goût, joints aux relations qu'il entretenait avec les meilleurs

1. *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi*, 1900, p. 64, et *Zeitschrift für roman. Philologie*, t. 26, p. 1 (1902); voir aussi : Michele Barbi, *La raccolta Bartoliniana di rime antiche*, Bologne, 1900. M. Barbi vient de consacrer à ce manuscrit un chapitre de son tout récent volume : *Studi sur Canzoniere di Dante*, Florence, 1915, p. 119-214.

2. Ce manuscrit était, en dernier lieu, la propriété du professeur Cugnoni, de Rome. Depuis la mort de ce savant (1908), le précieux recueil est entré dans la bibliothèque de l'Académie de la Crusca, à Florence.



lettrés de son siècle, nous garantissent qu'il savait et pouvait choisir, pour y puiser, les anthologies réputées les plus riches et les plus correctes. Nous voilà donc assurés que le texte Beccadelli jouissait d'une grande autorité, et que les extraits qu'en a faits Bartolini ont été copiés avec soin. C'est beaucoup ; on pourrait cependant désirer un peu plus.

Ce texte Beccadelli, malheureusement disparu, d'où dérivait-il? Comment, quand, par qui avait été formée notamment la collection de 101 sonnets qu'il mettait sous le nom de Boccace? Ce sont des questions qui restent sans réponse. M. Massèra exagère lorsqu'il prête au texte Bc (appelons-le ainsi pour abréger[1]) « un âge peu éloigné de celui de Boccace » ; j'aurais plaisir à le croire avec lui, mais la moindre preuve ferait beaucoup mieux mon affaire. Il exagère davantage encore quand il écrit (p. LXXX) : « Pour l'attribution des sonnets à Boccace (par le texte Bc), il est impossible d'avoir le plus léger soupçon. » Bien plus ; Bc fournit un point de comparaison d'où dérivent de merveilleuses conséquences : « Prenons les pièces contenues dans V2 sous le nom de Boccace : il y en a 16, dont 8 se trouvent dans F1 (c'est-à-dire Bc) seul, et 4 dans F1 et dans d'autres recueils : en outre, il est légitime de penser, en vertu de ces simples constatations, que les quatre autres poésies sont également authentiques *(ibid.)*. Voilà une logique dont je n'arrive pas à comprendre comment elle peut avoir seulement la plus lointaine apparence de solidité. Si V2 et Bc remontent à un modèle unique, comme le prouve M. Barbi[2], pourquoi ce texte ne pouvait-il, de toute évidence, renfermer que des poésies authentiques de Boccace? On ne raisonnerait pas autrement si ce modèle était l'autographe définitif et complet du poète; encore le raisonnement

1. Ainsi le désigne M. Barbi (*Studi*, p. 156 sqq.). M. Masséra s'est servi du sigle F1, sous prétexte que ce manuscrit est à Florence; mais comme il y a jusqu'à un F37, on devra convenir que ces abréviations manquent à un de leurs premiers devoirs qui est de se reconnaître clairement. Il y a là une légère maladresse, d'ailleurs habituelle : P désigne un manuscrit de Paris, mais P1 et P2 sont à Parme ; même confusion pour les initiales de Milan et de Modène, de Venise et de Vérone; Vicence est représentée par un W ! Faute d'un index de ces abréviations, il faut en chercher le sens dans trente pages de la bibliographie.

2. M. Barbi (*Studi*, p. 167) est ici légèrement en désaccord avec M. Massèra.

serait-il fallacieux, car, dans les manuscrits dérivés même d'un autographe, des intrusions sont toujours possibles. Laissons donc de côté ces affirmations gratuites, et bornons-nous à constater que le recueil Bc nous présente une précieuse collection de cent sonnets numérotés attribués à Boccace, collection à laquelle était venu s'ajouter, sans numéro, le sonnet du même en réponse à Cecco da Mileto, en attendant que Bartolini y ajoutât un cent deuxième sonnet tiré du texte Brevio. Ceci ne nous dispense en rien d'exercer notre critique sur l'attribution à notre auteur de ces cent deux pièces, aussi bien que des trente ou quarante autres dont divers manuscrits nous ont conservé des copies. Pour n'être pas infaillibles, les moyens de contrôle dont nous disposons ne méritent pourtant pas le dédain ; à défaut de certitude scientifique, nous pouvons en attendre des probabilités fort appréciables.

II

Un groupe important de poésies devra être attribué à Boccace en raison de leur contenu; mais au-dessus de ce groupe il convient d'en placer un autre, constitué par les pièces dont nous sommes sûrs, pour des raisons extrinsèques qu'elles sont bien l'œuvre de ce poète. Y figurent en première ligne les fragments lyriques que Boccace a insérés dans ses œuvres les plus authentiques : ce sont les dix ballades du *Décaméron*, auxquelles s'ajoute celle que le conteur a introduite dans sa nouvelle X, 7, en l'attribuant à un improbable Mico da Siena; c'est encore l'exquise ballade incorporée dans la Question VII, au livre IV du *Filocolo* : « Io son del terzo ciel cosa gentile, » où le jeune amoureux explique comment lui est venue l'idée de donner à sa dame le gracieux surnom de Fiammetta; ce sont enfin les trois sonnets (deux *caudati* et le troisième *rinterzato*) dont tous les tercets de l'*Amorosa visione* forment un long acrostiche. Je n'y joindrais pas les dix-neuf *Capitoli* de l'*Ameto*, tout à fait inséparables du récit allégorique qui les encadre; d'ailleurs, ils ne relèvent du genre lyrique ni

par la forme (la *terza rima* didactique de Dante), ni par la spontanéité d'une inspiration personnelle où puisse se reconnaître la sensibilité propre du poète.

Ces quinze pièces, qui se présentent d'abord comme la base nécessaire d'une étude méthodique de l'œuvre lyrique de Boccace, M. Massèra les a écartées de son édition, pour le seul motif qu'elles font partie d'autres ouvrages, et il ne manque pas de rappeler que M. Vincenzo Crescini a jugé cette exclusion « sagement pensée » (p. VII-VIII). Sans doute, fort sagement pensée en ce sens que, pour établir avec rigueur la valeur respective des manuscrits du *Filocolo* et du *Décaméron,* M. Massèra aurait été conduit à les examiner dans toutes leurs parties, c'est-à-dire à préparer une édition critique de ces deux très longs ouvrages ; personne ne se serait plaint de ce résultat, mais cela eût sans doute risqué de beaucoup retarder l'édition des *Rime*. Cependant il ne faut rien exagérer. M. Massèra sait aussi bien que personne que les variantes de la ballade « Io son del terzo ciel » se réduisent à très peu de chose; pour le *Décaméron,* des travaux très solides ont déjà fait connaître quels sont les manuscrits les plus importants : outre le Codice Mannelli, de la Laurentienne, il y en a un à Paris et un à Berlin; il n'est donc pas très difficile d'établir un texte, sinon définitif, suffisamment correct des intermèdes poétiques mêlés aux nouvelles. Quant aux trois sonnets de l'*Amorosa visione,* en vertu de la simple définition de l'acrostiche, aucune variante, même orthographique, ne peut se présenter, et M. Massèra a bien raison de dire (p. CCXXIII) que ces trois pièces se lisent comme dans l'autographe du poète. Il n'y avait donc aucune raison valable pour exclure ces quinze courts morceaux. Si on ne voulait pas les incorporer dans le texte même des *Rime*, on avait la ressource de les publier en appendice, ou mieux encore dans une section préliminaire : elles constituent, en effet, le premier terrain solide sur lequel nous puissions nous appuyer pour entreprendre la suite du travail, véritable travail de sauvetage, qui exige du coup d'œil et de l'adresse. Or, l'adresse la plus prestigieuse ne peut rien si elle ne dispose pas d'un point d'appui sûr, dont

la stabilité résiste à toute épreuve. C'est à établir cette plate-forme indispensable qu'il faut travailler d'abord[1].

Il est possible d'en élargir quelque peu la superficie, en y ajoutant un groupe de poésies, indépendantes celles-ci, et rentrant bien dans la définition des *Rime*, dont l'attribution à Boccace résulte de circonstances étrangères à leur contenu et présentant des garanties sérieuses. Ce sont les pièces conservées, sous le nom du conteur, dans un nombre relativement élevé de manuscrits (sans y comprendre ceux qui sont la copie pure et simple d'autres textes que nous possédons), et dont les variantes attestent que nous avons affaire à des poésies anciennement répandues sous le nom de Boccace; ces pièces, apparemment, sont celles dont des copies avaient été prises de bonne heure, qui plurent et se transmirent vite d'un recueil à l'autre; il ne dépendait plus du poète de faire disparaître celles d'entre elles qui remontaient à sa jeunesse, lorsque, dans un mouvement de dépit, il voulut détruire son œuvre lyrique. Dans cette série sont à classer :

le sonnet 102 de l'édition Massèra, *Dante se tu nell' amorosa spera*, conservé dans vingt-quatre manuscrits (sans compter les copies qui en dérivent), où le souvenir de Fiammetta est associé à celui de Béatrice;

sonn. 10, *Se bionde treccie chioma crespa e d' oro*, contenu dans une vingtaine de manuscrits, qui semble avoir été, parmi ses essais juvéniles, un des plus goûtés;

sonn. 82, *Dietro al pastor d'Ameto alle materne*, sonnet « caudato » conservé dans une douzaine de manuscrits; il est tout farci d'une mythologie bien caractéristique, et renferme une allusion à une femme en deuil (une veuve ?) que l'on a souvent rapprochée de l'héroïne du *Corbaccio;*

sonn. 96, *Tanto ciascun ad acquistar thesoro,* sur le com-

1. Si l'absence de ces quinze pièces me chagrine dans l'édition « critique », je ne me l'explique pas du tout dans l'*editio minor*, où M. Massèra a fait figurer, en première place, la *Caccia di Diana*, c'est-à-dire un poème que pas une seule raison sérieuse ne permet d'attribuer à Boccace; j'espérais trouver dans l' « Avvertenza » la justification de cette bizarrerie, et ma déception a été grande de n'y voir pas même posée la question de l'authenticité ; celle-ci demeure pour moi inadmissible.



merce et sur la poésie (thème cher à Boccace), que nous lisons dans une dizaine de manuscrits;

sonn. 71, *L'aspre montagne e le valli profonde;* amour trahi, douze manuscrits;

sonn. 87, *S' amor li cui costumi già molt' anni;* remords d'aimer; neuf manuscrits;

ball. 75, *I' non ardisco di levar più gli occhi*, une des pièces les plus émouvantes qu'ait inspirées à Boccace une trahison amoureuse, contenue dans huit manuscrits;

sonn. 13, *Il folgor de' begli occhi el qual m'avampa;* sonnet amoureux, conservé dans six manuscrits constituant deux familles nettement distinctes.

A ces huit pièces, j'en joindrais trois autres, pour des raisons un peu différentes : ce sont des réponses que fit Boccace, sur les mêmes rimes, à des questions qui lui avaient été posées, sous forme de sonnets, par le barbier Riccio, par Cecco da Mileto de' Rossi [1] et par Antonio Pucci (sonn. 78, 79, 81). Par leur nature même, ces correspondances poétiques, ces *tenzoni,* sont inséparables des noms de ceux qui y ont pris part, et dont la personnalité est un élément essentiel d'intérêt; on ne saurait, dans ce cas, soupçonner un copiste d'avoir inventé les attributions. D'ailleurs, l'échange de sonnets entre Boccace et Pucci nous est parvenu dans cinq manuscrits, entre lesquels on relève des variantes d'une certaine importance.

Remarquons en passant que parmi ces poésies, en faveur desquelles nous pouvons accepter, pour sa valeur propre, l'attribution fournie par les manuscrits, ne figure pas le sonnet le plus connu de Boccace, celui que les anthologies citent le plus volontiers, car il est certainement le plus beau de tous ceux qui circulent sous son nom : *Dante Alighieri son, Minerva oscura* [2]; mais il n'en existe aucune copie manuscrite; sa

1. La question de Cecco da Mileto était adressée en même temps à Pétrarque, à Lancilotto Anguissola et à Antonio da Ferrara; en outre, Cecco a composé une réplique à la réponse de Boccace.

2. Parmi les plus récentes de ces anthologies, je citerai le *Manuale della lett. ital.* de A. d' Ancona et O. Bacci, t. I, p. 622 (2ᵉ éd., 1904) : G. Carducci, *Primavera e fiore della lirica italiana* (1903); G. Gigli, *Antologia delle opere minori volgari di G. B.*, p. 300 (1907); M. Zingarelli, *Le opere di G. Boccaccio, scelte e illustrate*, p. 255 (1913).

première publication, sans nom d'auteur, date de 1477, au dernier feuillet de l'édition de la *Commedia* de Dante (Venise); le nom de Boccace n'apparaît qu'en 1555, dans l'édition du même poème due aux soins de L. Dolce. La cause est entendue [1]; le verdict, inévitable, diminue sans doute un peu le mérite de Boccace poète; mais la mâle vigueur du sonnet *Dante Alighieri son*, encore qu'anonyme, ne saurait pour cela rien perdre à nos yeux de son éloquente beauté.

A côté de ce premier groupe de vingt-six poèmes (15 + 11), dont l'attribution à Boccace ressort avec une légitimité suffisante de témoignages étrangers à leur contenu, — mais est accessoirement confirmée par ce contenu, — il y a lieu d'en considérer un second : celui-ci sera constitué par les pièces dont le texte même renferme des allusions à la vie du poète, à des événements ou à des personnes dont lui seul a pu parler en ces termes. Cet indice présente des garanties tout à fait appréciables, à condition que les allusions soient claires et positives, c'est-à-dire à condition que le critique se montre exigeant avant d'accorder sa confiance. Au premier rang de ces poésies, je citerai le sonnet sur la mort de Pétrarque : *Or sei salito caro signor mio* (n° 126), où Fiammetta est rappelée à côté de Lauretta, où sont nommés Sennuccio, Cino et Dante [2]; c'est le dernier écho de la tendre et mutuelle affection qui unit les deux grands amis. — Il n'y a pas plus d'incertitude pour les trois sonnets où il est explicitement question de la *Lectura Dantis* dont Boccace fut chargé en 1373-74, et de la cruelle maladie qui l'affligeait alors :

sonn. 122, *S'io ó le Muse vilmente prostrate;*
sonn. 123, *Se Dante piange dove ch' el si sia;*
sonn. 124, *Già stanco m'ànno e quasi rintuzato.*

La pièce suivante (125) appartient moins manifestement au même groupe, bien que ce soit probable, mais je ne la compte

1. Dès 1901, M. Massèra, en collaboration avec M. Manicardi, avait affirmé le caractère apocryphe du sonnet (*Introd. al testo critico del Canzoniere del Boccaccio*, 1901, p. 13, n. 2); la démonstration a été reprise par M. E.-H. Wilkins (*Modern Language notes*, mai 1911) et confirmée par M. O. Bacci (*Miscell. storica della Valdelsa*, 1911, p. 117-119).

2. Il faudrait signaler ici le sonn. 102, s'il n'avait été déjà compté dans le premier groupe.



pas ici[1], et nous n'enregistrons, pour commencer, que ces quatre sonnets, qui nous reportent aux dernières années de la vie de Boccace.

Un nombre beaucoup plus élevé de pièces renferment le nom de Fiammetta. Qu'elles aient été composées pendant la période agitée des amours du poète ou seulement après la mort de l'infidèle, il ne saurait y avoir d'hésitation sur l'auteur de ces sonnets : il suffit de se reporter à la ballade, déjà citée, *Io son del terzo ciel*, et aux sonnets 102 et 126. Le seul doute pourrait venir du soupçon que quelque autre rimeur se soit amusé à imiter Boccace; mais celui-ci n'était pas si célèbre comme poète lyrique, son *Canzoniere* n'était pas si répandu, et pour cause, que l'idée ait dû facilement venir de le pasticher. On ne prête qu'aux riches : on a pétrarquisé; on n'a pas « boccacisé » — du moins pas en sonnets. — Je ne compte pas moins de onze sonnets où se lisent, sans aucun doute possible, les mots *fiammetta* ou *fiamma* (comme dans le sonnet I de l'*Amorosa visione*) pour désigner la femme aimée. Sans revenir sur les n°s 102 et 126, déjà comptés, ce sont les sonnets 5, 11, 14, 27, 35, 40, 45, 97, 98, 100 et 103. J'y ajoute trois autres sonnets, que M. Massèra publie en appendice, comme douteux, bien que l'intention du poète soit tout aussi nette que dans les pièces précédentes :

p. 183, *Levasi il sol talvolta...*, où les yeux de la dame aimée sont désignés comme « due vive fiammette 'Lucenti più ch' alcuno altro splendore »;

p. 195, *Chi crederia mai...*, où le mot *fiamma* est répété trois fois;

p. 214, *Perché ver me pure...*, où le poète explique que, pour lui, la saison de l'amour est passée : « Spenta è la fiamma che m'accese et arse ».

Ajoutons-y le *Capitolo* n° 69, où deux tercets sont consacrés à Fiammetta, et, par voie de conséquence, la jolie ballade (70), tout à fait dans le style de celles du *Décaméron*, qui en

1. Quant aux sonnets 120 et 121 (*Tu mi trafiggi...*, *Poi satyro...*), ce sont des invectives d'un caractère personnel, que M. Massèra a raison de considérer comme indépendantes de la polémique relative à la lecture publique de Dante (*Giorn. storico d. lett. ital.*, t. LXI (1913), p. 353 sqq.).

est inséparable. Cela fait au total seize pièces, dans lesquelles l'intention de désigner Fiammetta est manifeste. Par prudence, je n'y joins pas diverses poésies où sont employés le mot *fiamma* et le verbe *infiammare* (16, 22, 57, 104 et p. 209), parce que ces expressions y ont une valeur trop courante et indéterminée pour être vraiment probante.

Au groupe des pièces sur Fiammetta se rattache celui des sonnets où la femme aimée, sans être nommée, est évoquée dans un cadre caractéristique, celui du golfe de Naples, de Baies, du cap Misène. Ce sont d'abord des pièces toutes gracieuses, où l'héroïne nous est présentée mollement étendue dans une petite barque, tandis que sa voix sonore fait retentir les échos d'alentour, puis des scènes passionnées, et aussi des invectives dans lesquelles l'amant exhale tour à tour son ivresse et sa colère. Toute cette succession de tableaux naturels, de groupes pittoresques et de sentiments exaltés jusqu'à la violence correspond avec la plus minutieuse précision au cadre et à la matière de l'*Elegia di Madonna Fiammetta;* ces pièces sont au nombre de treize : sonn. 3, 4, 6, 7, 36, 48, 60 à 65, et 72 ; j'y joins sans hésiter le sonn. *Iscinta e scalza con le treze avolte* de la page 179[1]. Il convient d'ajouter qu'un sonnet (nº 105) renferme dans son premier quatrain une allusion à Homère, en même temps qu'à Zeuxis et à Hélène, exactement comme dans un passage du Commentaire de Boccace sur Dante (lezione XVIII) et dans un chapitre (XXXV) du *De Claris mulieribus;* c'est du moins ce qu'indique une excellente note de M. Massèra (*ed. minor*, p. 141). Voici donc, grâce aux indices tirés du contenu des poésies, trente-cinq nouvelles unités (4 + 16 + 15) à joindre aux vingt-six précédemment comptées, soit un total de soixante et une pièces dont on est

1. Le premier mot de ce sonnet, dans le ms. unique, et fort incorrect, qui nous l'a conservé, est *Istanca;* c'est un non-sens, que l'on s'étonne de voir maintenu par M. Massèra, après A. Solerti (*Rime disperse di F. Petrarca*, p. 228); la correction saute aux yeux. — Je n'ose pas ajouter formellement à cette série le sonn. *Le nevi sono e le pioggie cessate* (p. 204), car le nom de Baia n'y figure que par suite d'une correction, d'ailleurs très heureuse et à peu près certaine; il semble cependant que, au lieu de *A Baia 'n seno,* il faille lire plutôt *Al Baian seno,* ainsi que le suggère la leçon du ms. d'Oxford.



en droit, sans complaisance excessive, de tenir l'authenticité pour infiniment probable[1].

Ce chiffre pourrait être sensiblement accru, si on voulait le grossir au moyen des attributions simplement vraisemblables; mais je ne veux en indiquer aucune, car il faut bien se garder d'entrer étourdiment dans le domaine des impressions plus ou moins personnelles et des hypothèses invérifiables, et il me semble qu'il y aurait mieux à faire : après avoir opéré, avec plus de rigueur encore, le premier triage que je viens d'esquisser, il s'agirait d'examiner attentivement cette soixantaine de pièces ainsi mises à part, pour en tirer tous les enseignements qui s'en dégagent. J'en aperçois plusieurs; tout d'abord en ce qui concerne l'autorité des manuscrits. La valeur du recueil Beccadelli se trouve confirmée par le fait que trente-trois de ces sonnets sont fournis par lui, et quelques-uns (une quinzaine) par lui seul. Cependant le crédit dont il est digne ne doit pas rendre injuste à l'égard d'autres sources, puisque treize pièces (en dehors des quinze tirées d'autres œuvres) n'y figurent pas. Ceci n'a rien de surprenant, quand on songe que Bc ne nous fournit que des sonnets, mais pas une ballade ni un *Capitolo*. Il faut retenir aussi que l'attribution de certaines poésies de Boccace à Pétrarque (qui s'observe avec une insistance particulière dans le ms. 1103 de la Riccardienne) ne doit aucunement nous troubler, tant est naturelle chez un copiste cette tendance à faire valoir les textes qu'il transcrit, en les plaçant sous un nom illustre. Inversement, l'attribution formelle d'une pièce à Boccace a une certaine valeur, puisqu'elle n'est ni courante ni, peut-on dire, instinctive; et l'absence de toute attribution ne peut jamais être une raison suffisante de doute, lorsqu'on a, d'autre part, des motifs sérieux pour considérer une poésie comme émanant de lui. Sur ces bases, on pourrait sans doute établir des présomp-

1. Je crois utile de dresser ici la liste de ces 61 pièces. Ce sont les 11 ballades du *Décaméron*, 1 ball. du *Filocolo* et 3 sonnets (acrostiches) de l'*Amorosa visione;* enfin, parmi les *Rime* proprement dites, les numéros (d'après le classement de l'édition Massèra) : 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 13, 14, 27, 35, 36, 40, 45, 48, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 69, 70, 71, 72, 75, 78, 79, 81, 82, 87, 96, 97, 98, 100, 102, 103, 105, 122, 123, 124, 126; en appendice, pages 179, 183, 195, 214.



tions intéressantes en faveur de l'authenticité de plusieurs autres pièces. Ces présomptions, M. Massèra les connaît mieux que personne, et il en a certainement tenu compte; je crois qu'elles pourraient être plus rigoureusement définies.

Mais voici autre chose. Un premier fonds de soixante poésies est déjà suffisant pour permettre d'étudier avec assez de détails la langue, le style, la versification d'un poète, et aussi ses thèmes favoris, avec le tour habituel de son imagination, étude qu'il est facile d'élargir, pour Boccace, en recourant aux parties de ses autres œuvres où il a développé des idées analogues, aux diverses époques de sa vie. J'estime qu'un dépouillement méthodique, à cet égard, conduirait à des rapprochements, à des comparaisons, présentant une réelle solidité. Ce n'est pas dans un article forcément sommaire, comme celui-ci, que je puis entreprendre, au pied levé, une enquête aussi minutieuse, et je me borne à dire que, d'après mes impressions, qui demanderaient à être sévèrement contrôlées, de ce chef une trentaine de pièces au moins pourraient être ajoutées, avec une grande probabilité, au groupe dont nous reconnaissons la paternité à Boccace.

Bien entendu, ces diverses enquêtes achevées, il se ferait un classement et comme une hiérarchie des résultats obtenus : l'attribution paraîtrait d'autant plus acceptable qu'elle reposerait sur un plus grand nombre d'arguments. Prenons comme exemple le joli madrigal n° 33 : *Come in sul fonte fu preso Narciso*. En faveur de son authenticité parle d'abord l'autorité du manuscrit Magliabechi (VII, 640), qui le donne sous le nom de Boccace avec deux autres pièces (27 et 126) que nous reconnaissons, pour d'autres motifs, comme étant bien de cet auteur; on y trouve en outre des artifices de style caractéristiques et non exempts de gaucherie (mots répétés dans un même vers, tendance à l'allitération); de plus, le thème de la coquette éprise de sa propre beauté a été traité dans une célèbre ballade du *Décaméron (Io son sì vaga della mia bellezza)*, dont ce madrigal paraît être une première ébauche [1]; enfin les

1. D'autres poésies de femmes, tout à fait comparables pour l'inspiration, se lisent sous les n°s 26 et 77.



allusions à Narcisse, à Phébus et à Daphné sont tout particulièrement naturelles sous la plume de Boccace, féru de mythologie.

Je suis très fermement convaincu que les conclusions auxquelles on arriverait par cette voie un peu longue seraient, dans leur ensemble, assez semblables à celles qu'a adoptées M. Massèra; j'aurais plus de plaisir encore si elles pouvaient être identiques, car de cette identité ne pourrait résulter qu'une confiance plus entière dans la méthode employée. Or, c'est précisément ce sentiment de sécurité que le nouvel éditeur ne paraît pas s'être préoccupé suffisamment d'inspirer à son lecteur. En ces problèmes ardus, qui ne comportent que des solutions provisoires, la confiance ne peut résulter que d'une connaissance complète des difficultés à vaincre, et des moyens les plus propres à en triompher dans chaque cas particulier.

HENRI HAUVETTE.

(A suivre.)

LE CREDO RELIGIEUX, POLITIQUE ET SOCIAL
DE JOSEPH MAZZINI

DANS SES RAPPORTS AVEC LE RISORGIMENTO ET LA POLITIQUE CONTEMPORAINE

La brillante participation de l'Italie à la guerre européenne a rappelé l'attention de tous sur le *Risorgimento* dont l'armée italienne poursuit l'achèvement. Rien n'était donc plus opportun qu'une étude des idées religieuses, morales et politiques du principal artisan du Risorgimento, de celui qui plus que tout autre a incarné la haine de l'Autriche et la revendication de l'Italie intégrale. Mazzini est mal connu en France ; il y est plus incompris encore qu'inconnu. La fatale méprise de 1849, l'intervention d'une armée française dans les affaires intérieures de la République romaine dont il était l'inspirateur, sinon le dictateur, ne laisse entrevoir à nos historiens sa mélancolique figure qu'à travers la fumée des canons. Son compatriote, Maxime d'Azeglio, dans quelques parties de sa correspondance si italienne de cœur et si française d'allure, a complété la légende qui fait de Mazzini un sombre conspirateur, plus habile à troubler qu'à fonder et à organiser [1]. Perrens, dans une étude impartiale, mais un peu terne, comme toutes celles que lui doit l'histoire de l'Italie, n'a pu le réhabiliter qu'à demi [2]. Ne fallait-il pas aider les nombreux amis que compte chez nous l'Italie contemporaine à réformer ces idées préconçues, à apprécier par eux-mêmes le génie politique du créateur de la *Jeune Italie* pour qui s'ouvre, avec

1. *Correspondance politique de Massimo d'Azeglio*, par Eugène Rendu, Paris, Didier et Cie, 1867. Lettres XXII, XXVIII, LXIX, LXXXII, LXXXIV, etc.
2. T. Perrens, *Deux ans de révolution en Italie* (1848-1849), Paris, Hachette, 1859. Joseph Mazzini et les États de l'Église, p. 1-127.

la guerre qui va conduire son œuvre à terme, l'âge de l'équité historique?

C'est cette nouvelle instruction du procès de l'ancien triumvir que vient rendre possible le livre de Calabrò sur la doctrine religieuse et sociale dans les œuvres de Mazzini [1]. Les deux volumes par lesquels débute sa publication ne nous donnent encore qu'une étude analytique. Une synthèse viendra la compléter. Telle qu'elle est, cette analyse peut être jugée suffisante. Peut-être quelque lecteur se demandera-t-il si elle n'est pas synthétique presque à l'excès. En effet, Calabrò considère la doctrine de Mazzini comme une formation spontanée et achevée du premier coup, sans genèse et sans variations. Il lui attribue la plus complète unité d'inspiration. Il fait même abstraction de toute influence du milieu. La tâche qu'il s'impose est seulement de grouper sous certains chefs principaux les fragments et les pensées les plus caractéristiques, les formules les plus claires et décisives. Ces textes sont extraits soit des *Scritti editi ed inediti*, soit de la *Correspondance* [2].

La figure qui s'y dessine est sans contredit celle d'un homme d'action. Mazzini n'a philosophé qu'en vue d'agir, de régénérer la patrie italienne par la démocratie, de dériver les nouvelles tendances sociales dans le lit d'une nationalité vivante, capable de devenir un grand État moderne. Mais chez Mazzini l'action n'est pas, comme chez son compatriote et compagnon de luttes Garibaldi, un effort héroïque de la volonté orientée vers la réalisation de quelques idées simplistes : c'est l'élaboration d'un plan systématique dont tous les détails sont coordonnés et éclairés par des idées réfléchies. Le mazzinisme est donc une philosophie politique qui soutient facilement la comparaison avec celles de Gioberti, de Lamen-

1. G. M. Calabrò, *La dottrina religioso-sociale nelle opere di Giuseppe Mazzini*. Vol. I, *Le religioni del passato. Studio di critica historica*, Palerme, Trimarchi, 1911. II. *La religione dell' avvenire. La Teorica della rivoluzione*, Palerme, Reber, 1912.

2. Mazzini G., *Scritti editi ed inediti*, vol. 18, Milano-Rome, 1865-1891. — *Epistolario*, 2 vol. Florence, Sansoni, 1902-1904. — *Lettres à Daniel Stern*, Paris, G. Baillière, 1893. — *Duecento lettere inedite* con proemio e note de D. Giurato, Turin, Roux, 1887, — *Lettres intimes*, avec introduction et notes par Melegari, Paris, Didier, 1895. — *Lettere a Aurelio Saffi, 1850-1872*.

nais, de Proudhon, de Marx et de tant d'autres que virent éclore les années immédiatement antérieures à 1848.

Le mazzinisme peut se définir en deux mots : la doctrine organique de la révolution italienne et européenne. C'est une théorie organique et par là, dans la pensée de son auteur, elle s'oppose à cette doctrine négative ou purement critique que les hommes de son temps, presque unanimement, attribuaient aux auteurs de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme. Mais c'est aussi une théorie révolutionnaire bien distincte des vues communes aux traditionnalistes, aux saint-simoniens, à Comte et même à Lamennais, qui tous se montraient incapables de concevoir une doctrine organique qui ne fît pas quelque place aux principes de la contre-révolution. Telle que l'entend Mazzini, la révolution vise à affranchir l'Italie et à réorganiser l'Europe, et l'essentiel du mazzinisme est l'idée que la résurrection de l'Italie n'est que le prélude d'une reconstitution de l'Europe, impossible elle-même en dehors d'une démocratie, animée et éclairée par une doctrine à la fois religieuse, morale, économique et politique.

Ainsi entendue, la révolution est tout autre chose que l'expansion en Europe du libéralisme révolutionnaire français. Mazzini renouvelle le reproche fait si souvent à la révolution française, comme aux révolutions d'Angleterre et d'Amérique, de s'être exclusivement préoccupée d'affranchir l'individu. Autre chose une revendication de droits, comme celle que formule la Déclaration de 1789, autre chose une révolution digne de ce nom. D'une revendication de droits peut résulter une insurrection victorieuse, mais non l'organisation d'un ordre nouveau. Une insurrection! telle a été la révolution française, comme la révolution d'Angleterre avant elle. L'individualisme en a été le premier et le dernier mot et il en explique l'impuissance. La révolution italienne, présage et guide de la révolution européenne, doit être autre chose, savoir une révolution sociale. Mais entendons bien ce mot si équivoque ! Mazzini y voit l'extrême opposé de l'anarchie et du bouleversement niveleur, car elle combine et embrasse les trois éléments dont le consensus fait l'ordre de la société,

l'élément moral et religieux, l'élément économique et l'élément politique.

Cependant si la révolution, à la différence de l'insurrection, ne détruit que pour réorganiser, pourquoi ne ferait-elle pas place à une politique de réformes, qui s'orienterait pas à pas vers le même idéal, mais en faisant l'économie des crises violentes et des épreuves de toute sorte dont la révolution est inséparable ?

Mazzini n'a pas manqué de se poser le problème et la réponse qu'il y fait est digne d'attention. Une révolution se définit : une idée qui passe de la théorie à la pratique. Le moment essentiel de la révolution, c'est l'apparition du principe nouveau dans la conscience humaine. Qu'elle invoque la nationalité, la liberté, l'égalité, la religion, elle s'accomplit toujours au nom d'une grande vérité qui une fois reconnue et approuvée par la majorité des habitants d'un pays forme une croyance commune. Pacifique ou violente, une révolution renferme une négation et une affirmation, la négation d'un ordre de choses encore existant, l'affirmation d'un ordre nouveau qui le remplacera. Toute révolution atteste que l'État est perverti, que son mécanisme n'est plus en rapport avec les besoins du plus grand nombre des citoyens, que ses institutions sont impuissantes à diriger le mouvement général, que la pensée sociale populaire a dépassé le principe vital de ces institutions et que l'énergie nationale, au degré de développement qu'elle a atteint, ne trouve plus son expression et sa représentation dans la constitution officielle du pays. Il faut refaire cette constitution. La révolution qui la recrée, tend donc à accroître le patrimoine de la nation, loin de le diminuer. Elle ne méconnaît ni les vérités acquises ni les droits consacrés par la majorité. Elle reconstruit toutes choses sur de nouveaux fondements et met en harmonie avec le nouveau principe tous les éléments de la société et toutes les forces du pays.

Aussi une politique de réformes ne peut-elle jamais éviter la révolution. Les réformes ne peuvent être opérées que conformément à un principe communément accepté : elles sont

inefficaces lorsque l'on prétend les tirer d'un principe épuisé et discrédité. Il faut qu'un nouveau principe ait été reconnu, à la suite de la victoire de la révolution, pour que la politique de réformes graduelles redevienne opportune. Le peuple s'est alors ouvert une voie où les réformes multiplieront les applications pratiques du principe vital et élimineront lentement les défauts inséparables de tout système d'association humaine. Mais quand la nécessité des choses et des temps exige la manifestation d'un nouveau principe, quand tout exprime la révélation d'un nouveau concept de vie nationale et internationale, alors commence inévitablement une nouvelle période révolutionnaire, car aucune institution n'a jamais pu représenter deux principes différents [1].

D'ailleurs, la marche de la révolution n'est pas partout fatalement la même. La période de conflit entre les forces qui soutiennent la vieille autorité, avec l'appui de l'aveugle habitude, et la nation qui cherche une autorité nouvelle, se prolonge ou s'abrège selon qu'existe ou non un fort noyau d'hommes aptes à diriger l'impulsion du plus grand nombre. En soi, le prolongement du conflit est mauvais, surtout pour l'avenir, parce qu'il sème entre les classes des germes d'irritation et de haines qui lèveront plus tard.

Toute révolution se ramène donc à un acte de foi en un principe d'avenir et par suite revêt un caractère religieux. C'est donc une foi que Mazzini propose à la révolution italienne et par suite à la révolution européenne, et nous ne croyons pas travestir sa pensée en disant que c'est une nouvelle interprétation du christianisme, un christianisme à la fois idéal et social. Extrêmement sévère pour les formules du christianisme que le passé lui présente, pour le protestantisme, coupable d'individualisme et selon lui incapable de sortir des frontières de la race saxonne, pour le catholicisme, irrémédiablement enchaîné à la destinée de la papauté, il ne croit pas l'espèce humaine astreinte à choisir entre les deux termes de cette antithèse. S'il rejette les dogmes de la chute

1. Tome II, p. 329.



et de la rédemption (faute peut-être d'en voir le rapport avec les problèmes du mal et de la liberté humaine), il conserve l'idéal évangélique d'un royaume de Dieu que l'homme a le devoir de réaliser sur la terre et il fait sienne la formule de saint Paul, qu'en Dieu nous avons le mouvement, la vie et l'être.

« Nous incarnons en nous-mêmes la morale du Christ ; nous travaillons pour sa foi, pour le salut et la constitution de l'Église de l'humanité, union des croyants dans cette foi. De même que l'homme fut fait à l'image de Dieu, nous travaillons pour que la société humaine soit composée autant que possible à l'image de la société divine, de cette patrie céleste où tous sont égaux, où doit être entre tous un seul amour, pour tous une même félicité. Nous cherchons la vie de Dieu sur la terre, car nous savons que cette terre nous fut donnée comme un atelier pour notre travail afin que l'homme devînt digne de monter au ciel. Nous savons devoir être jugés sur nos œuvres terrestres, sur les secours que nous aurons donnés aux malheureux, sur les consolations que nous aurons portées à ceux qui souffrent.

» Ce que nous voulons, ce que veut le peuple, ce que l'époque invoque pour sortir de cette fange d'égoïsme, de doutes, de négations où l'a fait choir un progrès intellectuel isolé du progrès religieux, ainsi que l'artifice et l'immoralité des gouvernements, c'est une foi qui fasse fraterniser nos âmes, aujourd'hui égarées à la recherche des fins individuelles, dans la conscience d'une origine, d'une loi et d'une fin communes ; une foi qui nous associe dans des œuvres susceptibles de réaliser cette fin ; une foi qui comprenne en elle et sanctifie tous les progrès intellectuels et moraux des dix-huit derniers siècles, qui fortifie l'âme, la conduise à l'accomplissement de sa mission, à la réalisation sur la terre de cette partie du dessein de Dieu qui concerne les temps où nous vivons. Pour exprimer cette foi, nous voulons un culte, mais grave, solennel, sincère, continuel, non ramené à un pur formalisme, concentré en quelques cérémonies extérieures qui reviennent à heures fixes et sont sans influence sur les autres heures et les autres

actions de la vie humaine ; nous voulons un culte qui réunisse les croyants dans des fêtes d'égalité et d'amour, propres à leur montrer les devoirs à remplir, à les pénétrer d'un enthousiasme et d'une communion fraternelle qui leur donnent les forces nécessaires à cet accomplissement; un culte célébré par des hommes purs, au cœur ardent, à l'intelligence ouverte à tout progrès [1]. »

De même que le credo religieux de Mazzini est purement moral, sa morale est toute sociale. « Notre morale dit aux hommes : Ne vous isolez pas ! N'emprisonnez pas l'âme dans la stérile contemplation, dans la prière solitaire, dans l'orgueil de la purification individuelle, dans la prétention à une grâce qu'aucune foi ne peut vous mériter si elle n'est fondée sur les œuvres ! N'ayez pas l'illusion de conquérir le salut malgré la terre et contre elle ! Vous ne pouvez le conquérir qu'à travers la terre, vous sauver qu'en sauvant !... La plus sainte prière est l'action. En Dieu, pensée et action ne font qu'un : vous devez chercher à imiter Dieu. Ne tentez pas de contempler Dieu en soi : vous ne le pourriez. Contemplez-le dans ses œuvres. Ne dites pas, terrifiés : Ces œuvres sont grandes et je ne suis rien ! Dieu, en insufflant en vous une étincelle de vie, a voulu que vous fussiez quelque chose. Ses œuvres doivent être pour vous un enseignement ; sinon, pourquoi les aurait-il déployées devant vous? En elles, étudiez son plan, une syllabe de l'idée qu'il verse dans la création pour en être l'âme. Étudiez-le sans orgueil insensé comme sans hypocrite modestie, dans l'histoire de la collectivité humaine à travers laquelle se révèle lentement la loi de progrès qu'il a imposée à la vie. Étudiez-le (en vous purifiant d'abord, comme on purifie un sanctuaire, de toute passion mesquine, de toute tendance coupable, de toute superstition idolâtrique) dans les plus secrètes aspirations de votre âme, dans les instincts du vrai qui inspirent votre cœur. Puis, quand vous avez saisi ce rayon du divin concept, cette syllabe de la loi, levez-vous, et, remplis d'une sereine confiance et animés d'une volonté énergique,

1. Calabrò, t. II, pp. 257-259.

soyez les prêtres et les apôtres de l'idéal de vie qui se sera révélé à vous. Que toutes vos paroles respirent la foi en cet idéal! Que tous vos actes l'expriment! Le bien est visible toutes les fois que l'action est en harmonie avec cette fin et tend à l'atteindre. Le mal réside dans la disposition à s'en écarter. Donnez votre concours au premier; combattez le second ouvertement et par tous les moyens. Le mal est dans le monde pour être combattu et pour que cette lutte confère une valeur et un mérite à notre volonté libre [1]. »

La loi morale est une loi d'association. Elle a pour première application la famille, pour terme l'association universelle des peuples. Les intermédiaires sont la nation et la fédération de nations. C'est ainsi qu'entre la morale religieuse et la politique nationale et internationale il n'y a aucune solution de continuité. La loi du progrès s'accomplit par le groupement des énergies morales et intellectuelles. Le perfectionnement commun exige le concours de tous les peuples sur le fondement de l'égalité. Mais les nations ne se perdent pas dans un vague cosmopolitisme. « Pour être membre de l'association, il faut que chacune d'elles ait un nom et une puissance propre. Tout peuple, avant de se préoccuper de l'humanité, doit donc se constituer en nation. Aucune nation n'existe vraiment sans unité et il n'est pas d'unité stable sans indépendance. Pour diminuer la force des peuples, les despotes tendent toujours à les démembrer. L'indépendance elle-même n'est pas possible sans la liberté qui seule permet aux peuples de pourvoir à leur indépendance et leur inspire l'esprit de sacrifice[2]. »

Toute nation représente une attitude, une destinée, une mission spéciale. « Chaque nation tient de ses conditions géographiques, de ses origines, de l'idée religieuse qui a présidé à sa naissance, de ses traditions, des tendances innées à sa population, une mission particulière à accomplir, pour le bien de toutes les autres et dans le sens de la fin commune à toutes. Cette mission est son signe, son baptême, la source de ses droits devant les autre nations. Tant qu'elle l'accomplit,

1. Calabrò, t. II, p. 270.
2. *Ibid.*, p. 275.

elle vit d'une vie intense et est reconnue digne d'honneur et de prospérité; toutes les fois qu'elle la trahit, elle s'expose inévitablement à une expiation plus ou moins longue et sévère. L'abandonne-t-elle délibérément et pour toujours? Elle périt. L'harmonie constituée par une foi commune, active en une loi morale universelle qui régit ces missions spéciales, représente l'organisation du travail de l'humanité[1]. »

L'existence de cette mission confère à chaque nation l'initiative d'un facteur de la civilisation, facteur tantôt esthétique, tantôt moral, tantôt religieux, tantôt économique. Cette initiative est l'apostolat, pacifique ou armé, d'une idée nouvelle[2].

Au temps où écrit Mazzini, la révolution européenne a pour synonyme la nationalité. « Pour qui comprend cette idée, elle signifie transformation de la carte d'Europe, anéantissement de tout traité machiné par la conquête, l'artifice, l'arbitraire des maisons royales, réorganisation collective d'accord avec les tendances et les vocations des peuples et leur libre consentement[3]. »

Le péril qui menace l'Europe est l'impérialisme; l'Europe doit le combattre, vaincre ou périr[4]. Or, on ne peut combattre l'impérialisme en le caressant, en rusant diplomatiquement avec lui, en cherchant à le vaincre ou à en limiter l'action par des alliances hypocrites ou des concessions conditionnelles. Il faut l'affronter résolument. L'arme qu'il convient de lui opposer est le principe des nationalités[5]. « L'organisation des nationalités n'est pas seulement une réparation apportée à de grandes injustices, la conséquence d'un concept philosophico-historique, la substitution du principe de la volonté populaire au fait de la conquête féodale et monarchique : c'est un degré qu'il faut franchir pour s'élever à l'association, à la division du travail collectif, à la création de l'instrument dont l'humanité se servira un jour pour conquérir son propre progrès; c'est l'unique méthode qui per-

1. Tome II, p. 216.
2. *Ibid.*, p. 217.
3. *Ibid.*, p. 210.
4. *Ibid.*, p. 211.
5. *Ibid.*, p. 212.

mette l'économie et la coopération d'une somme énorme de forces intellectuelles, morales, économiques, aujourd'hui perdues ou dévoyées dans une lutte continuelle et inévitable contre une organisation arbitraire et le mauvais gouvernement qui en est la suite[1]. »

Faire de l'Italie l'âme et le centre d'une ligue des petits États étroitement unis par un pacte commun de défense contre les usurpations possibles d'une grande puissance, telle doit être désormais la politique internationale du nouvel État. L'Espagne, le Portugal, la Scandinavie, la Belgique, la Hollande, la Suisse, la Grèce, les principautés danubiennes, constitueraient ainsi avec l'Italie une force matérielle de plus de soixante-quatre millions d'hommes liés par un pacte d'indépendance et de liberté, auquel il serait facile d'obtenir l'adhésion de l'Angleterre et qui pourrait résister efficacement à toute tentative d'usurpation préméditée, car une telle tentative est l'œuvre d'une seule puissance et elle est regardée avec défiance par les autres[2].

Agrandie par cette ligue, l'influence morale de l'Italie s'exercerait donc en vue de la restauration de l'ordre européen. En effet, il existe en Europe une concordance de besoins et de désirs, une communauté de pensées, une âme universelle qui guide les nations par des sentiers conduisant au même but[3]. La loi morale est le critérium d'après lequel on doit juger la valeur des actes sociaux et politiques qui constituent la vie des nations et des diverses doctrines qui prétendent les diriger. De même que la vie du commerce et que tout grand développement économique repose sur le crédit, la vie complexe d'un peuple et sa croissance nationale reposent sur la confiance que les autres peuples lui accordent. Cette confiance dépend de la fidélité du nouveau peuple à un programme défini, accepté une fois pour toutes et invariablement maintenu, dans les transactions internationales plus encore que dans les rapports intérieurs. « Une nation qui vit d'une vie

1. Calabrò, p. 213.
2. *Ibid.*, pp. 231-233.
3. Ceci était écrit en 1829.

normale, fondée sur un principe moral dont la source est connue et dont les actes expriment les conséquences pratiques, conclura ses alliances politiques aussi aisément que ses marchés économiques. Là où manque une telle norme, les peuples se regardent défiants, soupçonneux, jaloux. Un triomphe obtenu par le crime ou arraché à la lâcheté d'autrui peut les fasciner, les déterminer par la crainte à des concessions ou à un respect apparent, mais pour peu de temps. Au premier indice de décadence ou de faiblesse, on les verra changer[1]. »

Une grande erreur moderne consiste à confondre constamment le droit des gens avec l'œuvre de la diplomatie : deux termes radicalement opposés. La diplomatie est au droit des gens ce que l'hypocrisie est à la vertu. Aussi ancien que le monde, le droit des gens est l'expression des rapports nécessaires qui existent entre une nation et une autre, la conséquence inévitable de la mission extérieure des peuples, mission durable car elle fait partie du caractère national. Il suit le développement humain ; il se modifie avec les idées, à mesure que le cercle de l'association va en s'élargissant. La diplomatie tente de le contrefaire et ne réussit qu'à le profaner. Née au XVII[e] siècle, aux dernières lueurs de la liberté européenne expirante, au milieu des cours et de leur corruption, elle a produit plus de maux dans le monde en cent ans que n'en ont causés les guerres qui dévastèrent l'Europe de Marathon à Waterloo. Elle n'a su que faire œuvre de corruption, d'avilissement moral et de dissolution. Elle a ôté à des nations entières la vie et jusqu'à leur nom. Ses deux ressorts sont la ruse et le secret d'État. Les forces à y opposer sont donc la franchise et la publicité. La nature même de la diplomatie la conduit à éluder les questions vitales de notre âge. Aussi décline-t-elle à mesure que ces questions sortent des arcanes des chancelleries et entrent dans le domaine de l'opinion universelle. Ouvriers, agriculteurs, travailleurs de tout genre les étudient et se les approprient. L'impulsion

1. Tome II, p. 235.

qu'elles reçoivent des multitudes peut seule les faire avancer et les conduire à leur solution [1].

L'œuvre de la diplomatie est de substituer au droit international de véritables fictions, telles que l'équilibre européen, le juste milieu, le principe de non-intervention, la neutralité. Très dédaigneux des premières, Mazzini se montre particulièrement sévère pour la dernière. La neutralité est pour lui « l'abandon de toute fonction, de toute mission, de tout devoir à accomplir sur la terre; l'existence passive, l'oubli de tout ce qui consacre un peuple, la négation du droit commun des nations, l'égoïsme érigé en principe ». A-t-elle au moins quelque avantage politique compensant sa dégradation morale? « Politiquement, la neutralité d'un État est son annulation. Elle ne le soustrait à aucun danger, mais le condamne à l'affronter dans l'isolement. L'histoire nous montre des nations que la neutralité a conduites à leur ruine, Venise par exemple; elle n'en connaît pas une qu'elle ait préservée de la guerre ou de l'invasion : *media via*, disait Tite-Live, *quæ nec amicos paral, nec inimicos tollit.* Une nation n'évite pas la mort en inscrivant une négation sur son drapeau : elle n'y ajoute que le déshonneur [2]. »

Mazzini s'empresse d'ajouter qu'il ne condamne pas la neutralité quand la guerre n'a pour enjeu que des intérêts, mais bien quand elle met aux prises des principes différents qui se contredisent, quand d'un côté flotte le drapeau de la liberté, du droit, du vrai, du bien, de l'autre celui de la tyrannie, de l'arbitraire, du mensonge, du mal, quand les uns combattent pour la sainteté de la pensée, l'inviolabilité de la conscience humaine, l'association fraternelle des peuples, et les autres pour anéantir la pensée et la conscience, pour faire des conquêtes injustes et implanter dans le gouvernement du monde la force brutale. « Et vous, nation libre et forte! vous qui vous êtes assimilé tous les progrès, vous qui déclarez croire à la vérité et à la justice et qui répétez depuis dix-huit siècles cette formule chrétienne : « Les hommes sont tous

1. Tome II, pp. 236-7.
2. P. 241.



» fils de Dieu et tous frères », vous viendriez nous dire : « Entre le bien et le mal nous restons neutres, spectateurs » impassibles ». Mais c'est le cri de Caïn ! Qu'il n'ose plus se déclarer chrétien, le peuple qui le choisit pour symbole ! Pratiquement, c'est un peuple d'athées et un peuple de lâches [1]. »

N'allons pas cependant voir en Mazzini un adepte des théories si courantes au XIXe siècle sur la divinité de la guerre ! Il juge la guerre « sacrée comme la mort, mais seulement lorsque, comme la mort, elle ouvre l'accès d'une vie plus sainte, d'un idéal plus élevé. On peut saluer les batailles libératrices de l'humanité, de Marathon à Legnano, car le genre humain y trouva son baptême, la consécration à une mission qui ne pouvait s'accomplir sans le martyre de beaucoup ». Mais la guerre est pour lui « le plus grand des crimes toutes les fois qu'elle n'est pas entreprise pour le bien du genre humain, en vue d'introniser une vérité ou d'ensevelir un mensonge » [2].

Le principe des nationalités nie ce que l'on appelle abusivement l'ordre ou l'équilibre européen. Il n'en résulte pas qu'il vienne séparer irrémédiablement les peuples les uns des autres. L'idée nationale ne s'oppose pas à la pensée sociale qui, comme un feu sombre, couve sous la révolution. Au-dessus du principe national est le principe fédéral qui n'en est que l'achèvement.

La carte de l'Europe doit être refaite. « Aujourd'hui (1858), la répartition des territoires dans l'Europe politique est si anormale, si diamétralement contraire aux tendances et aux aspirations des peuples, à leur distribution sur la surface du globe, qu'elle fait obstacle, non seulement à toute solution des grandes questions sociales, à toute satisfaction des exigences croissantes de la production, à toute amélioration de l'assiette de la vie économique, mais encore à l'amour, à la concorde, à la paix. Dans les trois quarts de l'Europe, sous l'empire d'un droit qui remonte au Moyen-Age, les populations, réparties arbitrairement, sont, les unes démembrées entre divers

1. Tome II, p. 142. Cette page a été écrite en 1859.
2. *Ibid.*, p. 248.

maîtres, d'autres agrégées en dépit de la différence des croyances, des origines et des traditions; les autres soumises à quelque cour d'origine étrangère. Ce ne sont pas des nations, mais des agglomérations sans liens moraux comme sans noms[1]. »

Tel est, par excellence, le caractère que présente l'Autriche. « Ce n'est pas une *nationalité*, mais une *administration* superposée, de par le droit du plus fort, à des nationalités que séparent la langue et les habitudes et que leurs origines, leurs croyances, leurs aptitudes différentes invitent à développer leur vie dans des voies diverses. Sur trente-huit millions de sujets environ, l'empire compte de six à sept millions d'Allemands. Plusieurs millions d'entre eux sont des cultivateurs, des voyageurs, des trafiquants sans influence sur le gouvernement. Cent vingt familles, puissantes par leurs possessions territoriales, leurs grands capitaux, leurs traditions féodales, sans nationalité définie, toutes acquises aux modes étrangères, sans pensée commune, sans capacité d'initiative pour le bien, mais appuyées par une interminable administration et une armée qui est un vrai *Camp de Wallenstein*, formée d'éléments hétérogènes et répartie avec un art machiavélique en sorte que ses divisions se trouvent rarement en contact avec les hommes de leur race, ces familles gouvernent au jour le jour, ou pour mieux dire résistent comme elles peuvent à un mouvement intérieur de démembrement qui d'année en année devient plus menaçant. Dix-sept millions de Slaves établis en Bohême, en Moravie, en Galicie, dans la partie montagneuse de la Hongrie, en Illyrie, en Croatie, en Styrie, en Slavonie, développent sur la circonférence de l'empire une large ceinture qui enserre de toute part la race dominante[2]. »

Sur la partie de la frontière autrichienne qui regarde l'orient, nous rencontrons un autre empire qui reproduit en tout les vices du premier et peut s'appeler l'*Autriche d'Orient*. C'est la Turquie européenne.

« Là, sur une des terres européennes les plus fertiles, con-

1. Tome II, p. 152.
2. *Ibid.*, p. 155.



damnée par le despotisme étranger qui l'épuise à se pourvoir de grains au dehors, quinze millions d'hommes de race européenne (slave, roumaine, hellénique) appartenant à presque toutes les croyances chrétiennes, subissent la domination absolue d'un millier et demi d'Asiatiques, campés sur ce territoire au nom d'une croyance radicalement différente, sans la moindre affinité de langue, de tendance, d'habitude, de traditions, de sentiments. Sur tout ce territoire le dogme asiatique de la fatalité et de l'inertie et le principe européen actif et progressif de la liberté se font face comme aux temps des batailles de Marathon et de Salamine et les gouvernements d'Europe protègent le premier!

» L'empire turc, comme l'empire autrichien, est condamné à périr rapidement. Depuis soixante ans, la dissolution de la puissance turque est visible. Laissons de côté les conquêtes russes. Déjà depuis la fin du XVIIIe siècle, le Monténégro s'émancipait; la Grèce, à sa suite, au moins partiellement. Les Serbes vinrent ensuite; puis, vingt-quatre ans plus tard, les Moldo-Valaques. Aujourd'hui la Bosnie et la Bulgarie sont inquiètes et s'agitent. La politique européenne, qui s'obstine à trouver dans cet empire un obstacle aux ambitions russes, donne la preuve de son incommensurable stupidité. Elle ne peut être redressée que par le principe des nationalités, qui appelle à la vie ordonnée les légitimes maîtres du sol [1]. »

La condition de l'Europe (en 1858) peut être aisément définie : « D'un côté sont les hommes de liberté, persuadés que ni la liberté ni l'association ne peuvent s'implanter et durer si elles ne sont pas fortifiées à l'intérieur de peuples vivant d'une vie homogène, convaincus aussi qu'aucune évolution continue et pacifique des facultés et des forces de l'humanité ne peut se faire dans la voie du progrès commun si le travail n'est pas divisé et réparti selon les capacités naturelles. Par nationalité, ils n'entendent autre chose que l'organisation du travail de l'humanité, dont les peuples sont les individus [2]. »

1. Tome II, p. 161.
2. *Ibid.*

« De l'autre côté sont les hommes qui n'ont souci ni de l'humanité, ni du progrès, ni de rien en dehors de leur pouvoir et des avantages matériels qui en dérivent, les hommes de la légitimité et de la conquête, les fauteurs de l'autorité non consentie par la conscience vivante des peuples mais dérivée des traditions mortes des âges passés; les politiques du matérialisme qui voient le droit dans le fait et la norme des sociétés dans la force, non dans la vie spontanée et progressive des nations. Ce sont ces hommes qui s'appliquent à étayer contre les assauts de la liberté les deux agrégations artificielles et tyranniques qui s'appellent l'empire d'Autriche et l'empire turc et qui éloignent du mouvement de l'humanité les nations de l'Europe centrale et orientale [1]. »

Qui croirait ces lignes écrites en 1861? En les lisant, nous ne dirons pas que l'histoire se répète, mais plutôt que l'esprit puissant qui a su analyser une situation définie, domine par là même les accidents historiques et en rend la série intelligible, aussi longtemps tout au moins que la situation n'a pas été dénouée.

La doctrine de Mazzini porte sans doute la marque du temps où elle a été élaborée, de la grande période révolutionnaire qui s'écoule entre 1830 et les premières années du Risorgimento. Mais est-il permis de n'y voir qu'une doctrine de circonstance? Mazzini aurait-il montré tant de pénétration dans l'étude de l'état international de l'Europe s'il n'avait professé que des erreurs sur les besoins et les aspirations de la société de son temps? Il avait compris l'incompatibilité de l'indépendance italienne et de cet impérialisme dont le foyer est tantôt à Vienne, tantôt à Berlin, mais toujours en pays allemand. Il avait aperçu la solidarité profonde qui unit la destinée de la nation italienne à celle des nationalités opprimées des Balkans et du Danube et qui par là même enchaîne le sort de l'Autriche à celui de la Turquie. Qui pourrait contester qu'il ait été bon prophète? Le mazzinisme a pu subir en Italie une longue éclipse, après la satisfaction toute partielle que lui donna en 1870 l'occupation de Rome et parut associer

1. Tome II, p. 161.

l'achèvement du jeune État italien au triomphe du germanisme dans l'Europe centrale. Mais le mazzinisme continuait à vivre sous la forme larvée de l'irrédentisme, protestation de la conscience populaire contre la vassalité que la Triple Alliance et les artifices bismarckiens imposaient à l'Italie. Une heure a sonné où l'irrédentisme est redevenu la formule même de l'indépendance italienne, où aucune habileté politique n'a pu empêcher la guerre avec l'Autriche. De ce jour, le conflit européen a dévoilé son véritable caractère et la succession des Habsbourg a été ouverte.

Mazzini opposait un peu trop radicalement la doctrine organique et vraiment sociale de la révolution italienne aux principes individualistes de la révolution française. Nous n'avons pas, en France, le droit de lui en faire un reproche, car ce jugement ressemblait à celui que portaient toutes les écoles démocratiques et sociales qui se formèrent depuis les dernières années de la Restauration jusqu'aux jours qui précédèrent l'explosion de 1848. C'était le jugement des saint-simoniens, de Lamennais, de Comte, de Pierre Leroux, parfois même celui de Proudhon. La valeur n'en reste pas moins contestable. Bien comprise, la doctrine de la révolution française, même chez Rousseau, n'a rien de commun avec l'individualisme négatif des économistes et des publicistes doctrinaires. Pour une philosophie de l'histoire un peu impartiale, la révolution française, la résurrection italienne, l'émancipation des colonies sud-américaines, le mouvement souvent confus des nationalités balkaniques et danubiennes, ne sont que des phases différentes d'une même et immense mutation. Individualiste, cette unique révolution l'est en un sens, car elle tend à consacrer la valeur de l'individu, à faire passer dans les institutions la morale de la dignité personnelle, à donner le développement de la personnalité pour fin suprême à la société. Mais l'individualisme ainsi entendu est-il la négation de toute organisation politique et sociale, nationale ou internationale? Il faut laisser cette plate antithèse soit à l'école politique issue de Joseph de Maistre, soit à la sociologie des Universités allemandes. La réorganisation de l'Europe

qu'entrevoit Mazzini et qu'il fonde sur le double principe de la nationalité et de la fédération suppose, — il le proclame, — l'anéantissement préalable des plans de l'impérialisme. Elle est à l'extrême opposé des espérances conçues et avouées par les hommes d'État teutons. Mais est-il quelque avenir pour elle si la morale de l'autonomie, si le droit et la politique qui en dérivent n'ont pas reconquis l'adhésion générale des esprits, s'ils doivent encore souffrir de l'équivoque qui depuis trop longtemps s'attache au nom même de l'individualisme?

La révolution française et la résurrection italienne ne sont que deux aspects d'une même résurrection latine qu'une histoire exacte oppose à la fallacieuse théorie de la décadence, forgée de toute pièce par Gobineau et par le darwinisme social pour le plus grand profit des prétentions pangermanistes, résurrection qui elle-même renouvelle la Renaissance et qui exprime ainsi l'immortalité d'une culture et d'un type social toujours aptes à se régénérer, car leur vitalité réside en ce que les théoriciens matérialistes de la lutte des races méprisent, faute de pouvoir le comprendre, l'activité profonde de l'esprit.

Cette résurrection, qui tend à reprendre, dans des conditions nouvelles et avec une plus large entente des besoins de l'homme et de la société, l'ancienne mission juridique de Rome, est le prélude indispensable de l'organisation du monde. Nul n'eut de cette vérité une intuition aussi profonde que le révolutionnaire Mazzini.

GASTON RICHARD.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

CONCOURS D'ITALIEN EN 1916

Les événements ayant empêché l'ouverture des concours d'italien en 1915, les programmes élaborés par le jury en juillet 1914 et publiés ici, t. XIV, p. 259-260, n'ont pas été appliqués.

Une décision ministérielle, rendue publique en novembre 1915, a fait savoir que les agrégations et certificats d'aptitude de langues vivantes sont rétablis en 1916 *pour les femmes.* Les programmes mis en vigueur pour ces concours sont une refonte partielle des programmes précédemment publiés. Nous en donnons ci-après la composition exacte.

Le nombre des aspirantes à recevoir, pour l'italien (et l'espagnol), a été fixé ainsi qu'il suit : Agrégation, 1; certificat d'aptitude, 2 (arrêté ministériel du 8 novembre 1915).

AGRÉGATION

Question I. — Les femmes dans la poésie de Dante.

Textes d'explication :

Dante, *Vita nuova*, c. XIX-XLIII; *Purgat.*, c. XXVIII et XXX; *Parad.*, c. III.

Question II. — La civilisation florentine au temps de Laurent de Médicis (1469-1492).

Textes d'explication (extraits du volume *Il Poliziano, il Magnifico*, etc., éd. Bontempelli; Florence, Sansoni) :

Politien, *Stanze*, c. I, p. 4-48.

Laurent de Médicis, *Nencia da Barberino,* p. 250-260.

Feo Belcari et Lucrezia Tornabuoni, *Laudi*, p. 308-310.

Texte latin :

Politianus, *Nutricia*, v. 720-790 (dans *Le Selve di A. Poliziano*, éd. Grilli; Città di Castello, p. 216-221).

Question III. — La Comédie au xviiie siècle et la réforme de Goldoni.

Textes d'explication :

Les extraits de Nelli et de Gigli contenus au t. IV du *Manuale* D'Ancona et Bacci, p. 31-34 et 45-46.

Goldoni, *La Locandiera;* acte II de *la Famiglia dell' Antiquario.*

Question IV. — Le premier mouvement romantique en Italie.

Textes d'explication :

G. Berchet, *Lettera semiseria di Crisostomo.*

A. Manzoni, *Adelchi* (les extraits contenus dans les *Poesie liriche di A. Manzoni*, éd. Bertoldi; Florence, Sansoni, p. 132-167), et deux lettres, p. 309-317 du t. V du *Manuale* D'Ancona et Bacci.

V. Monti, *Pensieri d'amore; Sulla mitologia.*

G. Carducci, *A proposito di alcuni giudizi su A. Manzoni.*

CERTIFICAT D'APTITUDE

Dante, *Purgatoire,* c. XXVIII et XXX.

Politien, *Stanze*, c. I.

A. Firenzuola, *Le bellezze delle donne*, discorso I (éd. S. Ferrari, p. 113-139).

Goldoni, *La Locandiera.*

Manzoni, *Adelchi* (extraits contenus dans les *Poesie liriche di A. Manzoni,* éd. Bertoldi, p. 132-167).

G. Carducci, *Prose*, p. 200-323 de l'*Antologia Carducciana* (Bologne, Zanichelli, 2e éd.).

CHRONIQUE

— M. le D[r] K. Petrov, professeur à l'Université impériale de Pétrograd, a adressé à l'un des membres du comité du *Bulletin* une brochure, en russe, sur Manzoni, dont, grâce à l'obligeant concours de M. Émile Laloy, conservateur adjoint à la Bibliothèque Nationale, nous sommes heureux de pouvoir donner ici un court aperçu. Cette étude, intitulée *A. Mandzoni i Romantizm v Italii (A Manzoni et le Romantisme en Italie)*, Moscou, 1915, forme les pages 181-232 du chapitre V d'une *Histoire de la littérature occidentale*, publiée chez I. N. Kouchnerev, et donne une idée avantageuse de ce grand ouvrage.

M. Petrov fait d'abord ressortir l'influence que Claude Fauriel exerça sur Manzoni; c'est à lui, dans une large mesure, que nous devons de pouvoir compter Manzoni au nombre des poètes romantiques (p. 190). L'auteur insiste aussi sur le rôle capital que la conversion de Manzoni a jouée dans son activité littéraire. Faisant, comme bien d'autres romantiques, de la littérature une arme de propagande, Manzoni ne cessa de combattre pour la défense de ce qui lui tenait le plus au cœur, à savoir : le catholicisme et l'Italie. M. Petrov, qui a peu de sympathies pour le premier, en a cependant beaucoup pour l'œuvre de Manzoni; il y trouve, en effet, non seulement de beaux vers, des comparaisons heureuses, des tableaux d'un relief puissant, mais aussi ces idées généreuses de progrès, de liberté et de justice, chères aux lettrés en Russie comme en Italie. Familier avec l'œuvre « des trois maîtres du roman historique, Walter Scott, Victor Hugo et Manzoni », il donne la préférence à ce dernier.

Cette brochure est agréablement et intelligemment illustrée. On y trouvera, hors texte, le fac-similé d'une lettre de Manzoni à Federigo Confalonieri, et, dans le texte, le fac-similé de la dédicace de l'*Adelchi* à Gœthe, des portraits de Fauriel et de Manzoni, la reproduction de gravures d'anciennes éditions des *Promessi sposi*, etc.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES AU BULLETIN

Massimo Baldini, *La costruzione morale dell' Inferno di Dante.* Città di Castello, S. Lapi, 1914, 333 pages.

Carlo Bornate, *Historia vite et gestorum per Dominum Magnum Cancellarium* (*Mercurio Arborio di Gattinara*), *con note, aggiunte e documenti.* Turin, 1915, in-8° de 357 pages.

Rita Calderini De-Marchi e Aristide Calderini, *Autori greci nelle epistole di Jacopo Corbinelli* (Mss. Ambros. B 9 inf.; T 167 sup.). Milan, Hœpli, 1915, 86 pages.

Giorgio Del Vecchio, *Le ragioni morali della nostra guerra.* Florence, 1915, 22 pages.

Francesco D'Ovidio, *L'avversione di Ruggiero Bonghi alla triplice alleanza,* discorso tenuto a Campobasso il 18 giugno 1915. Campobasso, 1915, 77 pages.

Albertino Mussato, *L'Ecerinide, tradotta in versi italiani e annotata da* Manlio Torquato Dazzí. Città di Castello, S. Lapi, 1914, 77 pages.

G. Natali, *Il Bramante letterato e poeta* (estratto della *Rivista ligure*). Gênes, 1915, 8 pages.

G. Natali, *Un enciclopedista classicista* (estratto dal fasc. di ottobre 1915 della *Rivista d'Italia*). Rome, 1915, 13 pages.

Ramiro Ortiz, *Cantul al XXVI-lea din Infern* (extras din *Convorbiri literare*). Bucarest, 1915, 36 pages.

Francesco Picco, *L'allegra « guarnigione » piacentina di un ufficiale di Napoleone* (1803-1805). Piacenza, Del Maino, 1915, 29 pages.

Francesco Picco, *Il profeta Mansùr* (*G. B. Boetti*), 1743-1798. Gênes, Formigini, 95 pages.

Oiva Joh. Tallgren, *Studi su la lirica siciliana del Duecento,* I, II (extrait des *Neuphilologische Mitteilungen,* 1915, n°s 3-4). Helsingfors, 1915, 28 pages.

---

15 mars 1916.

Le Secrétaire de la Rédaction: Eugène BOUVY.
Le Directeur-Gérant: Georges RADET.

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou, rue Guiraude, 9-11.



Vol. XVI. Avril-Juin 1916 N° 2.

LA FÉLICITÉ CÉLESTE

DANS LA DIVINE COMÉDIE

(*Suite et fin*[1].)

Définissons maintenant la sorte de bonheur qu'il offre aux bienheureux sans distinction de provenance.

Si l'on songe qu'il désigne quelquefois son Paradis par le mot de *pace*, on estimera qu'il leur donne tout d'abord la sérénité. En effet, certains habitants du ciel ont l'esprit fort rassis; Piccarda fournit tranquillement les explications que veut Dante; Cunizza et Foulques de Marseille trouvent leur présence au Paradis aussi naturelle qu'elle nous paraît (qu'on me passe le mot!) choquante. Mais, dès que les grands personnages apparaissent, le ton change; les élus se désintéressent, nous le savons, de leurs affections particulières, mais ils prennent les intérêts généraux avec une chaleur qui doit fort troubler leur quiétude. Justinien, tout fier qu'il est de la grandeur romaine, fait la leçon avec quelque dépit aux factions qui déchirent l'Italie; Carlo Martello est assez mal édifié de son frère Robert de Naples; saint Thomas d'Aquin juge qu'il faut aujourd'hui peu d'étoffe pour faire les frocs des Dominicains qui observent exactement leur règle; saint Bonaventure ne voit guère parmi les Franciscains que des disciples indociles de leur maître; Cacciaguida qualifie d'éhontée la Florence de son temps; le cardinal Pierre Damien censure les prélats du jour, chargés de chair, dont les manteaux couvrent les palefrois, si bien que deux bêtes sont sous une même peau et il gourmande la patience divine. Saint Benoît nous assure

1. Voir *Bull. ital.*, t. XVI, p. 1.

que les couvents de son Ordre sont changés en cavernes. Dans un moment où Dante vient de s'écrier : « O joie, ô ineffable allégresse! O vie entière d'amour et de paix! », saint Pierre, tout à l'heure plein de bonhomie, s'écrie que les papes récents ont changé Rome en un cloaque infect et sanglant, et il se croit menacé par leurs satellites. A la vérité, ces éclats durent peu; cependant, la cour céleste s'y associe quelquefois; l'approbation qu'y recueille Pierre Damien se marque par un cri dont rien ici-bas ne donnerait une idée[1]; aux paroles de saint Pierre, une éclipse se produit dans le ciel des bienheureux. Béatrix le prend sur un ton moins lugubre; elle se moque des prédicateurs ridicules, et elle aussi, d'une autre manière, compromet un peu le décorum de la sainteté.

Dante, qui avait égayé l'Enfer avec les déconvenues de ses diables, ne se proposait certainement pas de nous faire sourire des saints. Mais il souffrait, il n'était pas sûr d'entendre sonner l'heure de la justice; aussi, à son insu, il prêtait aux ministres de Dieu son impatience, son inquiétude. Il les laissait oublier le mot de Béatrix : « L'épée du ciel ne frappe ni trop tôt ni trop tard, sauf à l'avis de ceux qui redoutent ou appellent ses coups[2]. » Il écrit que peu de places demeurent vacantes au Paradis et qu'il s'y rencontrera au total moins de chrétiens que de juifs de l'Ancien Testament qui auront cru par avance en Jésus-Christ[3], sans s'apercevoir qu'à ce compte l'Incarnation aurait fait plus de mal que de bien.

Mais enfin l'état normal des habitants du ciel dantesque est la joie. En quoi consiste leur félicité?

Fénelon, dans son roman épique, nous a donné une admirable description de béatitude céleste; il s'est bien gardé de faire un ciel chrétien qui supposerait un amour de Dieu que les païens même pieux n'ont guère connu, surtout aux époques primitives; mais, en s'inspirant à la fois de sa tendresse un peu abandonnée de mystique et de son intelligence du génie grec épris de jouissances calmes et de beaux horizons,

1. *Paradis*, XXI, 136-142.
2. *Ibid.*, XXII, 16-19.
3. *Ibid.*, XXX, 131-133; XXXII, 37-40.

il a tracé un tableau charmant où la matière garde la saillie, le relief des contours, et pourtant est spiritualisée :

« Une lumière pure et douce se répand autour du corps de ces hommes justes, et les environne de ses rayons comme un vêtement... C'est plutôt une gloire céleste qu'une lumière; elle pénètre plus subtilement les corps épais que les rayons de soleil ne pénètrent le plus pur cristal; elle n'éblouit jamais, au contraire, elle fortifie les yeux...; c'est d'elle seule que ces hommes bienheureux sont nourris; elle sort d'eux et elle y entre, elle les pénètre et s'incorpore à eux comme les aliments s'incorporent à nous. Ils la voient, ils la sentent, ils la respirent; elle fait naître en eux une source intarissable de paix et de joie; ils sont plongés dans cet abîme de joie comme les poissons dans la mer...[1]. »

Dante a voulu dans son Paradis plus de mouvement et d'action; il l'appelle une *paix*, mais aussi un *jeu*. Les flammes qui le peuplent sont mobiles; la joie se marque chez elles par un accroissement soudain de rapidité, d'éclat. Leurs mouvements sont quelquefois bizarres; aux majestueuses évolutions d'ensemble, elles entremêlent des rondes intimes pour célébrer le plaisir de se rencontrer; elles se groupent comme des oiseaux dans l'air pour former des lettres, des maximes et même un aigle qui parle et qui parle à la première personne du singulier. Le Moyen-Age aimait la bizarrerie; Dante aimait l'étrangeté parce qu'elle frappe et peut-être comme garant de sa véracité près du populaire qui prendrait ses inventions surprenantes pour de ces choses « qu'on n'invente pas ». L'effet sur le lecteur moderne est naturellement moins heureux. Nous souhaiterions aussi qu'au lieu de nous répéter que les concerts des bienheureux enchantent l'oreille, Dante s'essayât à les reproduire; il ne fait parler ni Dieu ni la Vierge, soit! mais un grand poète profondément religieux pourrait s'aventurer à faire chanter les saints. En revanche, jamais poète n'a déployé plus de grâce et d'éclat pour décrire les jeux de lumière que forment à certains moments les ébats

1. *Télémaque*, l. XIV.

des âmes saintes. Quel malheur que Victor Hugo n'ait pas eu l'idée de traduire des passages que seul il était capable de reproduire! Fidèle ou infidèle, sa version en eût admirablement mis en relief l'incomparable beauté.

Une autre satisfaction offerte par Dante aux bienheureux et goûtée par lui-même avec délices est la pleine satisfaction de l'intelligence. Dans son Paradis, on adore Dieu de toute son âme, mais on reçoit en outre une réponse à toutes les questions qu'on peut se poser sur la cosmographie, la philosophie, la théologie.

Tout d'abord, l'ascension de Dante à travers les planètes est l'occasion pour lui de déployer ses connaissances en astronomie, et, comme pour mieux tenir le vulgaire à distance, il explique les mouvements des astres en périphrases mythologiques; de temps en temps il aime à être, en un sens plus exclusif que son Aristote, le maître de ceux qui savent; il ne lui déplaît qu'à demi d'être inaccessible pour les autres, sauf à toucher quelques points qui piqueront la naïve curiosité des simples; la mère de Villon entendrait avec plaisir les réponses qu'il obtient d'Adam. Il sait tout ce qu'on peut ou croit savoir de son temps; il fait attention à tout, il s'inquiète de cette centième portion de jour qu'on néglige dans le calendrier, mais qui avec le temps brouillera les saisons. A plus forte raison veut-il qu'on résolve pour lui toute sorte de difficultés de la philosophie, de la théologie (pour la politique, il ne la met plus sur le tapis, c'est spontanément que Justinien gourmande les Gibelins). Dès ses premiers pas dans l'autre monde, Dante avait soulevé bien des problèmes sur l'âme, mais Virgile l'avait souvent renvoyé à Béatrix; il se dédommage maintenant. Quelques-unes des questions qu'il pose touchent à des dogmes, d'autres hantent les esprits, par exemple le peu de ressemblance des fils avec leur père, mais la curiosité de Dante ne paraît pas déplaire aux puissances célestes, si indifférent qu'en soit l'objet au salut du chrétien ou à la prospérité des États. Tous les saints possèdent déjà sans doute les explications qu'il sollicite; aussi on lui répond sur tout, on prévient même souvent ses interrogations; Béatrix le laisse

dérouler son opinion sur les taches de la lune, puis elle le réfute en se proportionnant à lui, pas trop cependant, car elle veut faire travailler son esprit; elle l'invite, qui le croirait? à vérifier ses affirmations, lui indique une expérience à faire avec des miroirs. Dante est si consciencieux dans sa recherche de la vérité que, tout en admirant les procédés de saint Dominique, il ne peut pas s'empêcher d'avouer combien est embarrassant le cas du païen qui n'a jamais entendu parler de l'Évangile et qui observe la loi naturelle. Autour de lui, les poètes étaient soit des adeptes de la gaie science qui paraphrasaient l'éloge du printemps ou se traînaient sur quelques maximes platoniciennes, soit de lourds compilateurs. Dante s'est assis à l'école de la science sans lui marchander son temps; il s'est passionné pour elle; il lui a semblé tout naturel de faire d'elle un des plus nobles attraits de son *Paradis*.

Certes, ce *Paradis* est incomplet, ingénu; mais, sans même rappeler la vigueur, l'éclat avec lesquels Dante a conçu et exécuté son poème, voyons si, dans un sujet analogue, un poète beaucoup plus prémuni par les circonstances contre l'ingénuité, n'y a pas donné bien davantage. Disons quelques mots du *Bonheur*, de Sully-Prudhomme. L'idée, fort juste et fort utile, en est que le vrai bonheur naît du devoir accompli. Mais jamais conte de fées n'a contenu plus de merveilleux que la fable de ce poème et d'un merveilleux qui nous étonne bien autrement que celui de Dante. Faustus, en arrivant dans l'autre monde, y retrouve Stella qu'on n'a pas voulu lui accorder parce qu'il n'était pas de son rang et qui en est morte; ils se promènent délicieusement ensemble dans un Éden, où l'on ne voit d'autres habitants que de hardis cavaliers, esclaves jadis sur la terre, qu'on n'aperçoit qu'un instant. Faustus, s'y mettant un peu tard, interroge tous les philosophes et conclut, encouragé par Pascal désabusé, que la recherche de la vérité suprême est stérile : le sage doit s'abandonner à la vie du sentiment. Mais les plaintes qui s'élèvent de notre planète percent le cœur de Faustus qui rêve d'aller guérir (on ne dit pas comment) les souffrances de l'humanité.

Stella s'effraie de ce projet, mais cesse de s'y opposer à la condition que Faustus l'y associera. La Mort consent à les y aider; elle les rapporte sur terre dans un songe. Seulement, lorsqu'ils abordent, l'humanité n'existe plus; les plantes et les animaux occupent seuls le domaine sur lequel l'homme a prétendu régner. Alors Stella propose à Faustus de fonder à eux deux une humanité nouvelle, qu'ils préserveront de tous les préjugés. Faustus essaie de lui persuader qu'il vaudrait mieux pour elle et pour les générations futures s'en abstenir; mais elle insiste, et, en récompense de leur généreux projet, la Mort les reporte sur-le-champ tous deux dans l'Éden où désormais ils goûteront une félicité sans trouble.

Assurément, il y a, dans le détail du poème, de la délicatesse et de l'élégance, avec du prosaïsme et de la diffusion. Mais c'est désorienter le lecteur que de le conduire dans un Éden sans Dieu; c'est seulement, en effet, tout à la fin du poème qu'on y nomme Dieu, qui ordonne à la Mort de ramener les deux mortels au séjour céleste. Sully-Prudhomme a beau nous avertir dans sa préface que la vie future et l'existence de Dieu lui paraissent hypothétiques; il veut uniquement, dit-il, offrir aux âmes une rêverie qui les console pour quelques instants. Encore faut-il qu'une fiction satisfasse aux exigences logiques des lecteurs. Tant que vous me laissez sur la terre que je vois et que je touche, je puis bien admettre, si vous le voulez, que la terre se gouverne d'après ses propres lois, parce que je suis habitué à ses actes; mais quand vous me parlez d'un monde surnaturel où montent les plaintes de la terre, d'où l'on revient, chose étrange, sur l'aile de la Mort et où l'on retournera par le même véhicule, il me faut absolument le nom du magicien qui préside à ce monde fantastique. Nous ne croyons pas à l'Éden de Sully-Prudhomme, même pas de cette foi poétique que nous accordons aux Champs Élysées d'Homère. Il n'a pas voulu cemme Dante nous étonner, mais nour charmer, et c'est son poème qui nous paraît un conte bleu.

Puis, ce souci des misères humaines, cette religion du devoir, non seulement Faustus et Stella, mais Sully-Prudhomme

y arrivent bien tard. Stella sur terre a été une jeune fille honnête et obéissante, mais quelques vers seuls l'indiquent; toute la première partie respire la volupté; le parfum des fleurs senti avec raffinement, l'amour, même la possession charnelle, quoique exprimée avec réserve, voilà l'âme de l'ouvrage. A la fin, Faustus et Stella seront récompensés pour avoir pratiqué la vertu à la mode, la pitié pour le pauvre; nous nous attendions un peu à ce contraste avec Dante depuis le passage où le poète avait épousé les doléances du socialisme, affirmant que la liberté n'est rien sans le confortable. Mais la vertu n'est pas tout entière dans la pitié : quel accueil fait-on dans l'autre monde à la bravoure, à la probité, etc.? Et à ceux qui avant Faustus et Stella ont bien vécu, et par contre à ceux qui ont vécu dans le vice?

J'ai un peu peur que Sully-Prudhomme ne se soit pas fait une idée bien nette de la vertu. Il lui échappe quelques paroles hétéroclites. Ce n'est pas une vraie pudeur qui fait expliquer à loisir par une vierge pourquoi elle va s'abandonner tout entière à son époux.

> ... Affranchie enfin[1] des pudiques effrois,
> L'âme, vêtue ici d'une chair éthérée,
> Sœur des lèvres, s'y pose en paix désaltérée
> Et goûte une caresse où, né sans déshonneur,
> Le plaisir s'attendrit pour se fondre en bonheur[2].

Voilà de bien jolis mots, mais la vraie pudeur, en pareil cas, se tait. — Lorsque Stella veut fonder une nouvelle race, Faustus lui dit :

> Toi, l'angélique épouse, au bonheur exempté
> Des poignantes rançons de la maternité,
> Sans partage chérie, invulnérable amante,
> Quel besoin d'un martyre imprudent te tourmente[3]?

Mettez cela en prose et vous verrez le noble conseil!

Jusqu'à la tendresse pour la misère me paraît ici un peu apprise. Sully-Prudhomme ne riait guère, et pourtant il

1. Notez ce mot.
2. IVe vol. des *Œuvres de Sully-Prudhomme*, p. 351-2, dans l'édition de Paris, Lemerre, 1897.
3. *Ibid.*, p. 366.

manquait, si je l'ose dire, de sérieux. Aime-t-on vraiment l'humanité quand à plusieurs reprises on lui reproche de se nourrir de chair, quand on se félicite de la voir évincée du globe par des êtres inférieurs? Sully-Prudhomme entonne un hymne en l'honneur des animaux, que la disparition de notre espèce affranchit :

> Et si les carnassiers leur font la chasse encore,
> Si le meurtre n'a pas pris fin,
> Du moins plus de ripaille où le rire sonore
> Ose absoudre la dent! Plus rien qui déshonore
> L'œuvre fatale de la faim!
> O terre, elle a cessé l'injure impérieuse
> De la race humaine à tes droits[1]!

Comment le poète ne s'est-il pas aperçu que cette déclamation jurait non seulement avec le ton, mais avec l'esprit de son poème?

Comme il n'a jamais prétendu au génie, il serait injuste de le comparer à Dante s'il s'agissait de puissance d'imagination, d'originalité de style. Tout ce que je veux dire est que son poème sent l'artifice et le jeu d'esprit d'un bout à l'autre, tandis que Dante peut bien avoir çà et là un peu aménagé l'autre monde à sa guise, mais, dans l'ensemble, sa conception se tient. Son Paradis, auquel il croit, est vraisemblable, ou du moins possible; celui de Sully-Prudhomme, auquel Sully-Prudhomme ne croit pas, ne satisfait ni les âmes simples ni les âmes qui ne confondent pas la délicatesse du style avec la mâle élévation des sentiments. Et Dante a subi l'épreuve de six siècles!

Charles DEJOB.

1. *Ibid.*, p. 351-2.

LES POÉSIES LYRIQUES DE BOCCACE

A PROPOS DE DEUX ÉDITIONS RÉCENTES

(*Suite et fin* [1].)

III

Il y a peu d'observations à présenter sur le chapitre IV de l'Introduction *(La lezione)*, ou du moins il y en aurait trop si l'on voulait entrer dans tous les détails. D'une façon générale, sur cette question délicate de la graphie, M. Massèra s'est inspiré de principes généraux qui me paraissent fort sages, et j'arrive aussitôt à son chapitre V, qui traite du classement des poésies de Boccace. L'ordre adopté par le nouvel éditeur, en opposition avec Baldelli, et indépendamment de toute intention connue du poète, est l'ordre chronologique. M. Massèra justifie ce parti par d'excellentes raisons, et expose avec beaucoup de prudence pour quels motifs ce classement ne peut avoir qu'un caractère approximatif (p. CCLVII). L'entreprise était très séduisante, et nous devons nous applaudir de la voir réalisée par un savant aussi bien préparé à sa tâche. Mais ici encore je me permets de regretter qu'il n'ait pas plus nettement expliqué pourquoi les résultats de son effort sont forcément précaires; serait-ce parce qu'il n'a pas voulu s'en rendre entièrement compte lui-même? Il a bien fait de tenter l'aventure; mais il ferait mieux encore s'il n'avait pas une foi inébranlable dans ses conclusions. Défions-nous de nos trop ingénieuses constructions; nous risquons toujours de les prendre pour des réalités.

La réalité vraie, c'est que, la majorité des *Rime* de Boccace étant d'inspiration amoureuse, on ne peut les classer que par rapport à un amour unique, représenté par Fiammetta, puisque

1. Voir *Bull. ital.*, t. XVI, p. 10.

toute donnée précise fait défaut sur les autres, puisqu'on ne les distingue même pas. Or, ce postulat d'un amour unique n'est nullement un axiome; s'il ne peut être démontré, c'est principalement parce qu'il est faux. M. Massèra déclare, avec sa loyauté habituelle, qu'un doute subsiste touchant la possibilité que d'autres femmes aient reçu les hommages poétiques de Boccace, un doute, ajoute-t-il (p. CCLVII), « qu'aucune considération ne saurait dissiper » ; mais il ne fait cette réserve que pour nous inviter à « glisser » avec lui *(passando sopra il dubbio...)*. Glissons, je le veux bien; mais prenons garde de tomber. Car enfin comment pourrait se justifier cette idée que Boccace n'a chanté que Fiammetta? Il ne faut pas se laisser influencer par l'exemple de Dante, dans la *Vita nuova*, ou de Pétrarque, dans son *Canzoniere*. L'un et l'autre certainement ont célébré d'autres dames que Béatrice et Laure; mais chacun d'eux, en composant son recueil à la gloire de l' « unique », en a éliminé tout ce qui ne pouvait pas au moins avoir l'air de se rapporter à elle. Où prend-on que Boccace se soit jamais livré à un pareil travail de sélection? Dira-t-on qu'au moment de jeter ses poésies lyriques au feu, il préserva justement ses sonnets pour Fiammetta? C'est l'hypothèse la moins soutenable, outre qu'elle fait injure à sa sincérité; car si, pour son usage personnel, il avait mis à part ces poésies, qui pouvaient en effet lui être particulièrement chères, c'est elles qu'il aurait trouvées les premières à portée de sa main, au moment où il les détruisit d'un geste impétueux, tandis qu'il avait semé les autres aux quatre vents de ses fantaisies. Je ne soutiens certes pas que les choses se passèrent précisément ainsi, et même je n'en crois rien; mais je suis sûr que l'hypothèse inverse est tout aussi inconsistante.

En attendant, que savons-nous? Ceci : que Boccace a beaucoup aimé, au sortir de l'adolescence, à Naples, avant même d'avoir connu Fiammetta, et dans sa maturité, à Florence, ailleurs encore sans doute, et aussi que ses talents poétiques le servaient auprès de ses conquêtes. Et rien n'aurait échappé de toutes ces « rime sparse » ? Si, il subsiste un sonnet, le n° 82, où il est question d'une femme en deuil, généralement identi-



fiée avec la veuve du *Corbaccio*, et c'est une hypothèse en effet fort séduisante. Mais attention! Si l'on admet que Boccace a composé des poésies pour d'autres que pour Fiammetta, et que telle de ces poésies a pu échapper à la destruction (le sonn. 82, justement, est un des plus répandus dans les manuscrits), comment peut-on soutenir que toute poésie de lui qui ne renferme aucune détermination spéciale doive être considérée comme se rapportant à Fiammetta? M. Massèra n'hésite pas : pour lui, la série de vingt-six pièces qu'il numérote de 29 à 54, et sur l'interprétation desquelles ont été exprimées les opinions les plus disparates, doivent être purement et simplement « restituées à Fiammetta » (p. CCLXXIII). Soit; qu'on les lui restitue; j'en suis tout à fait d'avis, s'il s'agit d'un simple artifice, disons même d'un expédient, destiné à faciliter le classement de ces poésies, classement qui, sans cela, serait en effet impossible. Mais si de mon adhésion purement provisoire, et limitée à un objet très particulier, on essayait de tirer parti pour m'engager ensuite à accepter de nouvelles conclusions, fondées sur l'interprétation de ces poésies comme se rapportant à Fiammetta, qui ne voit qu'il faudrait protester avec la dernière énergie? La prétention d'édifier la certitude sur une base d'hypothèses non démontrées est une des formes de raisonnement les plus vicieuses qui se puissent imaginer. Il vaut la peine d'en citer quelques exemples.

Voici notamment le sonnet 47 (n° 86 de l'éd. Baldelli), au sujet duquel j'ai déjà eu le chagrin de me trouver en désaccord avec mon très regretté collègue et ami Arnaldo Della Torre, dont M. Massèra reprend la thèse : il y est question de cinq ans pendant lesquels le poète a courtisé une beauté, avec si peu de profit qu'elle ne s'est même pas informée du nom de son adorateur. Comme nous ne connaissons pas d'autre passion amoureuse de Boccace ayant duré plus de cinq ans, il ne peut être question ici que de Fiammetta (p. CCLXXVII, note); or cette conclusion ne tient debout qu'à condition de sous-entendre ce postulat, dont chacun appréciera la légitimité : « ...étant donné que nous n'ignorons aucune circonstance des entreprises amoureuses de Boccace, ni les noms de celles qu'il courtisa, ni

la durée ni le succès de sa poursuite » ; et voilà comment, dans les problèmes chronologiques si complexes que soulève la jeunesse du conteur, les cinq ans du sonnet 47 jettent un trait de lumière éblouissante, qui éclipse tout le reste [1]. — Passons au sonnet 71 : le poète y énumère les obstacles qui peuvent se dresser devant un voyageur, montagnes, vallées, forêts, fleuves, pluies, tempêtes sur terre et sur mer; tout lui a été facile à surmonter, puisqu'il allait rejoindre sa dame; mais en arrivant, il la trouve froide et dédaigneuse, en sorte qu'il regrette d'avoir échappé à tant de dangers. M. Massèra a découvert que ce sonnet décrit précisément l'itinéraire de Florence à Naples et qu'il se rapporte à la trahison de Fiammetta; en foi de quoi il le place immédiatement avant la malédiction que le poète lance contre Baies (n° 72). A dire vrai, le sonnet du voyage, pour qui le lit sans aucune idée préconçue, ne contient pas un mot qui désigne une infidélité *(Truovo mi sdegni e non so per quai merti)*. Ailleurs, dans un sonnet fort vif sur la corruption de Naples et sur la fausseté de sa dame « qui veut la mort » de son amant, M. Massèra ne trouve aucune allusion à une inconstance de Fiammetta [2] (pour ce motif ce sonnet, n° 48, est placé dans un tout autre groupe; il n'aurait pas fallu au moins le séparer du n° 65); mais dans les « dédains » du sonn. 71 il reconnaît, sans hésiter, la trahison caractérisée que Boccace

1. Je n'exagère rien. Avant la publication de l'édition critique des *Rime*, A. Della Torre se demandait avec curiosité. dans la *Rass. bibliogr. della lett. ital.* (1914, p. 120) comment M. Massèra pourrait concilier l'attribution à Fiammetta du sonnet des cinq ans, avec la date de l'*innamoramento*, à laquelle le même auteur s'était rallié (comme moi), le 30 mars 1336. Rien de plus simple: M. Massèra prend le point de départ des cinq ans en novembre-décembre 1334, et admet qu'en 1339 Fiammetta ne connaissait pas encore le nom de Boccace; cette solution revient à sacrifier à la seule interprétation du sonnet 47 toutes les autres données du problème.

2. Il faut mettre sous les yeux du lecteur les expressions mêmes de ce sonnet (p. 65):

> Come potevi tu già mai sperare
> Che...
> ... dove fu Parthenope sepolta,
> Ov' anchor le syrene uson cantare,
> *Amor, fede, honestà potesse stare*
> *O fosse alcuna santità raccolta?*
> E stu 'l vedevi, come t' occuparo
> *I falsi occhi di questa che non t' ama?*
> . . . .
> Fuggi *colei che la tua morte brama!*

dit ailleurs avoir constatée de ses propres yeux! — D'autre part, il ne s'est pas dit que l'énumération :

> L' aspre montagne et le valli profonde,
> I folti boschi et l' acqua e 'l ghiaccio e 'l vento,
> L' alpi selvaggie, etc.

n'était peut-être qu'un artifice de rhétorique familier à Boccace (voir 50, 63, 86, 88); non, c'est la description fidèle du chemin qui mène de Florence à Naples, tel qu'on le retrouve dans le *Filocolo* (p. CCLXXXIII, note 3). Puisque M. Massèra attache une signification documentaire aux routes suivies dans leurs voyages par les personnages de ce roman, je lui recommande la traversée directe, *par mer*, de Vérone (Marmorina) à Pise (Alphea), au moment du départ de Florio pour l'Orient! — Mais ces doutes n'effleurent que les esprits timorés; quand on tient la vérité, on ne la lâche pas pour si peu. Et puisque le sonnet 71 prouve que le poète s'aperçut de la trahison de Fiammetta à son retour de Florence, cette trahison, aussi bien que ce retour, se place donc en 1342, Boccace, comme chacun sait, ayant passé l'année 1341 en Toscane. Par ce raisonnement, on est amené à abolir le témoignage de l'amant trahi, tel qu'il est contenu dans ses lettres de 1339-1340 dont nous possédons une copie autographe [1], et l'on enrichit sa biographie de deux détails entièrement inédits: d'une part, Fiammetta n'a été infidèle que pendant une absence de son poète; de l'autre, on apprend que celui-ci revint à Naples en 1342. Est-il besoin de relever que ces deux points sont en contradiction formelle avec les allusions, multiples et développées, à l'histoire de ses amours telle que Boccace l'a contée dans le *Filocolo*, l'*Ameto* et la *Fiammetta?*

Je ne reviendrai pas sur ces ennuyeuses questions de chronologie. Après les avoir étudiées longuement, sous toutes leurs faces, j'ai proposé naguère mes solutions; M. Massèra en a exposé d'autres, qui diffèrent sur plusieurs points des miennes. Ses raisons ne m'ont pas convaincu; les miennes ne

1. Le raisonnement destiné à ruiner l'autorité de ces lettres sur ce point particulier, se lit dans le *Giornale storico della lett. ital.*, vol. LXV, p. 391-392.



l'ébranlent pas; cela est regrettable pour lui comme pour moi, mais la raison me dit qu'il y a de plus grands malheurs; je n'insiste donc pas. Dans un récent article, où il veut bien discuter mes travaux sur Boccace avec une ampleur dont je suis confus[1], M. Massèra a cru pouvoir distinguer chez moi la résolution bien arrêtée de maintenir intégralement, sur tous les points, les idées que j'ai une fois énoncées; « c'est là, ajoute-t-il, une marque de fierté et de confiance en soi qui plaît *(simpatica)*; mais la vérité n'a rien à y gagner[2]. » Ce rappel au respect de la vérité est présenté en termes trop courtois, tout l'article qui l'encadre est trop amical pour que je n'essaie pas d'en faire mon profit, en conscience. Une seule chose surprend, c'est que M. Massèra n'ait pas semblé prévoir avec quelle facilité la remarque pourrait lui être retournée. Mais non; ce n'est pas moi qui lui reprocherai de s'obstiner, car je suis aussi sûr de sa parfaite bonne foi que de la mienne. Il faut croire que nous ne parlons pas le même langage, voilà tout; et je voudrais en donner un dernier exemple, qui intéresse encore directement les poésies amoureuses de Boccace.

IV

La question est celle de la personnalité historique de la femme que le poète a chantée sous le nom de Fiammetta; à en croire M. Massèra, ce fut non une Maria, comme on le dit communément, mais une Giovanna d'Aquino, sur laquelle il a pu fournir quelques données biographiques précises, et dont il nous invite à visiter le mausolée, en l'église S. Domenico Maggiore, à Naples[3]. Comme j'ai déjà exposé mon sentiment sur cette curieuse thèse[4], il m'aurait convenu de n'en plus reparler. Mais M. Massèra revient à la charge; il insiste sur l'importance du texte, jadis signalé par M. G. Volpi, où le poète dit que le nom de sa dame est « di grazia pieno »[5]; cette

1. *Giornale storico*, t. LXV (1915), p. 390 sqq.
2. *Ibid.*, p. 405.
3. *Zeitschrift für rom. Philologie*, t. XXXVI, (1912), p. 201.
4. *Giornale storico*, t. LX (1912), p. 450.
5. Dédicace du *Filostrato;* voir *Giornale storico*, t. LXV (1915), p. 389.

expression ne fait-elle pas penser à un vers connu de Dante (*Par.*, XII, 80), où nous voyons clairement que la signification alors admise de ce nom, d'après saint Jérôme, Isidore de Séville, Uguccione, était « gratia domini »? Pour refuser de reconnaître une Giovanna dans la dame de Boccace, il faut être aveuglé par une idée préconçue, l'idée qu'elle s'appelait Maria. Et tous les biographes souffrent de cet aveuglement! M. Massèra se désole de le voir partagé par M. F. Torraca, avec lequel je n'ai pas l'habitude de me trouver si bien d'accord. Il pourrait ajouter que M. Volpi, jadis attentif à l'expression « nome di grazia pieno », a retiré son observation depuis lors, et préféré les ténèbres à la lumière. D'où vient donc la force malfaisante de cette idée préconçue en faveur de Maria?

Ce n'est pas à M. Massèra que je rappellerai les textes formels, d'une authenticité inattaquable, où Boccace dit que sa dame s'appelait Maria, car il les connaît aussi bien que personne; il les connaît, mais il n'en a cure, et c'est ce qui rend si vaine toute discussion avec lui. Du moins lui aurait-on été reconnaissant de ne pas exclure de ses deux éditions des *Rime* certaines pièces, tirées d'autres œuvres, dont j'ai déjà, plus haut, regretté l'absence; il y a notamment un sonnet où le lecteur aurait eu plaisir et profit à lire, sous une forme aussi claire que dans un acte d'état civil, à côté du nom du poète en toutes lettres :

Giovanni di Boccaccio da Certaldo,

celui de sa dame, successivement sous deux formes, l'une allégorique : « Cara Fiamma », l'autre dépouillée de tout voile : « Madama Maria »[1]. Quelle place ce texte formel laisse-t-il à une Giovanna? Nous nous sommes trouvés plusieurs, sans nous être entendus, pour penser que l'expression « nome di grazia pieno », lorsqu'il s'agit d'une Maria, pouvait à la rigueur se justifier par un texte latin assez connu, même des ignorants, sous sa forme latine, où il est question d'une « Maria gratia plena »; c'est une explication qui ne vaut peut-être pas cher, mais c'est une explication.

1. Premier sonnet (en acrostiches) de l'*Amorosa visione*.



Il paraît qu'elle ne vaut rien du tout, parce que, dans la salutation angélique, c'est la *personne* de Marie qui est pleine de grâce, tandis que, lorsqu'il s'agit d'un Jean ou d'une Jeanne, c'est leur *nom* seul qui est en cause, distinction simple autant qu'essentielle, paraît-il[1] — comme si le sens d'un mot ne s'appliquait pas nécessairement à l'objet qu'il désigne, et le sens d'un nom à la personne qui le porte! Que veut dire Dante lorsqu'il s'écrie, en parlant des parents de saint Dominique (*Par.*, XII, 79-80) :

> O padre suo veramente Felice,
> O madre sua veramente Giovanna?

Simplement ceci : la valeur expressive, en quelque sorte prophétique, de ces noms s'est pleinement réalisée dans ces deux personnages : le père a été vraiment *heureux*, la mère a été vraiment *comblée par la grâce divine.* En quoi cette façon d'être comblée de grâce diffère-t-elle essentiellement de celle dont parlait l'ange Gabriel à Marie?

Il y a une difficulté sérieuse sur laquelle M. Massèra a parfaitement raison d'attirer l'attention et que je ne me dissimule pas : il est étrange que la même circonlocution soit employée par le même auteur, ici pour désigner une Maria, c'est-à-dire dans un sens dont nous n'avons pas d'autre exemple, et là pour l'appliquer à un Giovanni ou à une Giovanna, en conformité avec l'usage alors courant; Boccace dit, en effet, de son propre prénom qu'il est « pieno di grazia »[2]. Cette difficulté, aucune interprétation ne permet de l'esquiver; il faut donc l'aborder de front; or, elle ne comporte que deux solutions : ou bien Fiammetta s'est appelée Giovanna, et alors il faut expliquer comment Boccace a pu la désigner ailleurs, sans équivoque possible, sous le nom de Maria; ou bien elle s'est appelée Maria, et il faut justifier l'expression insolite qu'il applique à ce nom, « di grazia pieno ». Si je penche pour la seconde solution, c'est que je crois y saisir quelque vraisem-

1. *Giornale storico,* t. LXV, p. 389.
2. *Giornale storico,* t. LXV, p. 389; il faut remarquer qu'à cet endroit les exemples cités dans la note 3, et tirées du *Filocolo,* ne se rapportent pas à Fiammetta.

blance; la première, jusqu'à nouvel ordre, m'a tout l'air d'être indémontrable. Partant des déclarations les plus nombreuses et les plus explicites de Boccace, et m'y attachant avec résolution, je pense que l'application au nom de Maria de la locution « di grazia pieno » est une fantaisie personnelle du romancier, une espèce de jeu de mots, autorisé par la réminiscence « Maria gratia plena », et qui présentait un double avantage : par là Boccace déroutait ses lecteurs, et il rapprochait dans une sorte de parenté, le nom de sa dame et le sien propre. La valeur de cet artifice peut être discutée (du reste Boccace n'y a recouru qu'une fois), mais les poètes et les amoureux en ont imaginé parfois de plus saugrenus. Croit-on que si réellement sa dame avait porté le même prénom que lui, Boccace n'aurait pas tiré un meilleur parti de cette circonstance? Et pourquoi dans ce cas l'aurait-il débaptisée en l'appelant formellement Maria? Qu'on me l'explique de façon plausible, et je confesserai mon erreur.

A défaut d'explication, M. Massèra déclare que la même femme « a été appelée par son poète tantôt Maria et tantôt Giovanna »[1]. Mais cette remarque est inexacte, et doit être rectifiée ainsi : Fiammetta est désignée par Boccace, 1° sous le nom de Maria, en toutes lettres, dans le sonnet cité de l'*Amorosa visione;* 2° par une périphrase fort claire désignant la mère de Jésus, en deux passages du *Filocolo* et dans un de l'*Amorosa visione*[2]; 3° par la périphrase « nome di grazia pieno » dans un seul passage (dédicace du *Filostrato*). Toute la question est de savoir si ce texte unique doit prévaloir contre les quatre autres, plus explicites, ou bien si cette fantaisie isolée ne se justifie pas par certaines précautions, nécessaires dans une épître dédicatoire, écrite au temps où le commerce du poète avec Fiammetta était le plus passionné. Telles m'apparaissent les données du problème; que chacun

1. Article cité p. 390.

2. *Filocolo*, t. I, p. 4 : « Lei nomò del nome di colei che in sé contenne la redenzione del misero perdimento che avvenne per l'ardito gusto della prima madre. » — *Ibid.*, t. II, 30 : « Il suo nome è qui, da noi, chiamato Fiammetta, posto che la più parte delle genti del nome di colei la chiamino per cui quella piaga, che il prevaricamento della prima madre aperse, si richiuse. » — Voir encore *Amorosa visione*, cap. 43, vers 55 et sqq.

en dégage la conclusion qu'il jugera la plus conforme à une saine logique.

Dans l'introduction à son édition critique des *Rime*, M. Massèra a omis toute cette discussion, se bornant à renvoyer à ses *Studi boccacceschi* de 1912, ce qui est parfaitement légitime; mais cette discrétion devient un peu choquante dans l'*Avvertenza* de son *editio minor*, c'est-à-dire dans le volume destiné à la plus grande diffusion, auquel auront recours tous les lecteurs étrangers à nos discussions et à nos incertitudes. Là est exposé (p. XII et sqq.), comme un fait acquis, indiscutable et incontesté, que Fiammetta s'appelait Giovanna Sanseverino, comtesse de Mileto, fille (légalement) de Tommaso d'Aquino, comte de Belcastro, morte le 6 avril 1345, ayant dépassé de peu la trentaine, et après avoir donné jusqu'à quatre enfants à son époux. Ceux qui, sur Fiammetta, ne consulteront que cette source d'information ignoreront donc toujours que Boccace a exprimé lui-même, avec plus de clarté que ne l'ont fait beaucoup de poètes lyriques, le prénom sous lequel avait été baptisée sa dame, et que ce prénom était Maria. Cette attitude de M. Massèra est profondément surprenante. On pourra y louer une aimable fierté et une virile confiance en soi; mais pourquoi se donne-t-il l'air de chercher à surprendre l'adhésion de lecteurs non avertis? Quand on est bien assuré de posséder la vérité, et qu'on a nécessairement foi dans son triomphe, à quoi bon laisser voir tant de hâte à clore la discussion? Sans compter qu'il serait habile de faire assez crédit à l'intelligence de ses lecteurs pour ne pas leur dissimuler l'état réel des questions.

V

Après avoir relu les débris de la production lyrique de Boccace, on ne peut résister au plaisir de se recueillir un instant pour noter les impressions qu'on en a reçues. Comme la nouvelle édition ne renferme pas de textes inédits de quelque importance [1], ces impressions ne sauraient modifier beaucoup

1. Dans son *Introd. al testo critico* parue en 1901 (en collaboration avec L. Manicardi), M. Massèra avait déjà publié, p. 71-74, deux sonnets et un *capitolo* inédits.



les jugements portés précédemment; elles les confirment plutôt, en leur donnant plus d'autorité, puisqu'elles se dégagent d'un texte plus correct, et ce profit n'est pas de ceux que l'on puisse négliger[1].

Dans l'ensemble de l'œuvre de Boccace, ses poésies détachées n'occupent qu'une place secondaire, un peu effacée. La faute, sans aucun doute, en est pour une bonne part à l'état fragmentaire dans lequel nous sont parvenues les effusions de sa nature ardente; mais il faut tenir compte aussi du caractère assez particulier de son inspiration. Très sensible, très primesautier, Boccace s'exaltait, se désespérait ou se fâchait avec la plus grande facilité; il saisissait alors la plume et exhalait avec vivacité le sentiment qui bouillonnait en lui. Mais ce bouillonnement s'apaisait assez vite, et son esprit curieux, avide de sensations variées, passait à d'autres impressions, qu'il traduisait avec une égale aisance, avec une aussi charmante sincérité; il ne lui arrivait guère de se replier longtemps sur lui-même pour scruter toutes les nuances de son émotion ou de sa pensée. Cette poésie a donc quelque chose de superficiel; elle paraît avoir été généralement improvisée, dans son fond autant que dans sa forme.

Ce caractère d'improvisation donne à beaucoup de ces pièces fugitives un incontestable intérêt psychologique : nous y surprenons Boccace dans quelques-unes de ses attitudes familières, sans aucun apprêt; ici c'est l'amoureux qui s'abandonne à son rêve voluptueux, ou qui gémit, maudit et se désespère; là c'est le bourgeois ironique qui sourit, ou le citoyen susceptible qui se fâche. Nous y retrouvons les galanteries du *Filostrato,* l'ardente passion de la *Fiammetta*, l'invective plébéienne du *Corbaccio*, ou la gravité moralisante du *Trattatello* à la gloire de Dante. Mais l'impression, le sentiment ou l'idée qui inspirent le poète, sont rarement développés avec une ampleur suffisante; ils ne remplissent pas

1. M. Massèra a publié dans la *Miscellanea storica della Valdelsa*, t. XXII, p. 58-63, un discours sur *Giovanni Boccacci nella sua lirica*, dont on retrouvera quelques pages dans l'« Avvertenza » de son *editio minor*, p. XII sq. Il avait déjà traité, sommairement, la question littéraire *(L'arte nel Canzoniere)* dans l'*Introduzione* de 1901, citée à la note précédente, p. 57-67.



sans effort les limites, pourtant étroites, du sonnet; en sorte que, à côté de vers expressifs, jaillis avec force du cœur du poète, on en trouve d'autres plus languissants, conventionnels, que l'on taxerait volontiers de remplissage; il est assez rare de rencontrer une poésie qui satisfasse entièrement, qui soit d'un seul jet, où l'on ne trouve à relever ni une expression faible ni un vers raboteux. Parmi les pièces les plus parfaites figure une forte proportion de morceaux purement descriptifs, de ballades idylliques et sensuelles. La raison en est peut-être que ces poésies admettent une part de gracieuse convention; mais surtout c'est dans ce domaine de l'imagination pure que le souffle de Boccace se soutient le mieux sans effort.

Ces fragments lyriques épars souffrent grandement de l'inévitable comparaison avec le *Canzoniere* de Pétrarque, où une riche matière psychologique, longuement, amoureusement méditée, s'enferme dans une forme aux sonorités savantes, dans un style finement ciselé. Boccace était doué d'un sens artistique trop sûr pour ne pas s'en rendre compte de lui-même. Ce qui, chez lui, est facilité et heureuses rencontres, chez son grand ami est génie et patience. Aussi conçoit-on que, lorsqu'il eut la révélation des poésies de Pétrarque, il aperçut l'abîme qui le séparait de cette perfection.

D'ailleurs, quand renonçant à être lui-même Boccace imite, son modèle n'est pas habituellement l'amant de Laure, dont il connut trop tard le chef-d'œuvre, mais bien Dante et quelques autres poètes de l'école du *Dolce stil nuovo;* de cela les preuves abondent[1]. S'il se mit à l'école de Pétrarque, ce fut surtout lorsqu'il voulut diviniser à son tour le personnage de Fiammetta, et lui appliqua quelques traits de la Laure céleste; cependant, même alors il se souvint aussi beaucoup de Béatrice, et il est bien malaisé de distinguer la part de ces deux influences.

1. Voir par exemple F. Flamini, *Studi di storia letteraria* (1895). p. 20-22; cependant p. 19-20 M. Flamini donne Boccace pour un franc « pétrarquiste », et il déclare ne pouvoir décider si ce pétrarquiste avait commencé par être un disciple du *Dolce stil nuovo* (ce qui me paraît évident) ou « plutôt » s'il alterna, dès le début de sa carrière poétique, les deux manières. Je suis ici bien d'accord avec M. Massèra et avec A. Della Torre.



On a relevé pourtant quelques similitudes d'expression entre certains vers de Boccace et de Pétrarque, et il a semblé qu'il avait dû y avoir une réminiscence de la part du premier; or il s'agit de poésies juvéniles, sûrement antérieures à 1350, si bien que M. Massèra n'a pas hésité à mettre en avant l'hypothèse de remaniements que Boccace aurait fait subir à ses sonnets amoureux après avoir lu ceux de son ami. Cette supposition intéresse au plus haut point l'histoire de la formation du *Canzoniere* du conteur, et on est un peu surpris de la voir introduite seulement d'une façon incidente[1]; elle est en tout cas trop légèrement effleurée pour permettre ensuite de parler de cette revision comme d'un fait admis[2]. L'hypothèse d'un pareil remaniement est, par elle-même, tellement peu vraisemblable qu'il faudrait une démonstration en règle pour la faire accepter; a-t-on oublié que, lorsqu'il lut le *Canzoniere* de Pétrarque, le premier mouvement de Boccace fut, non pas de corriger ses propres essais, mais de les jeter au feu? D'autre part, l'état de dispersion dans lequel ils nous sont parvenus ne permet pas d'y apercevoir la moindre trace de classement, ni par conséquent de revision méthodique — c'est du moins ce que M. Massèra prouve fort bien contre M. Borghi.

En quoi donc consistent les réminiscences sur lesquelles se fonde la croyance en un travail de correction auquel Boccace aurait soumis ses poésies? M. Massèra en connaît certainement beaucoup[3]; mais à la vérité il n'en cite que deux, d'après M. Borghi, et elles sont d'une rare insignifiance. Ainsi Boccace a parlé de « parole soavi », et, dans le même vers, il applique l'épithète « dolce » à un sourire (sonn. 16); c'est la preuve qu'il a connu le vers de Pétrarque : *Le soavi parole e i dolci sguardi* (n° 273). A-t-il mentionné le zéphyr, à propos du

1. P. CCIX et CCLV.

2. P. CCLXIII; à cet endroit, par une inconséquence qui mérite d'être relevée, M. Massèra détruit lui-même sa thèse en écrivant : « Il son. II rappresenta, con immagini e concetti *che possono essere originali, ma possono anche derivar dal Petrarca...* ». Nous sommes donc dans le domaine des simples possibilités.

3. Il écrivait, avec L. Manicardi, en 1901, qu'il avait fait « una disamina minuziosissima delle imitazioni e rimembranze dantesche e petrarchesche nel *Canzoniere* (del B.), raccolte da noi in molto maggior copia di quello che fin ora avessero fatto gli studiosi di tale materia... ». Ce minutieux relevé aurait pu fournir la matière de notes fort instructives.

retour du « beau temps » (sonn. 60)? Comment douter qu'il ne pense à *Zefiro torna e'l bel tempo rimena?* Ce qui a lieu de surprendre, c'est qu'on relève seulement la présence de deux de ces expressions rebattues, banales, simultanément dans les sonnets des deux amis; on en pourrait citer trente ou cinquante autres analogues, qui se retrouvent chez n'importe quel poète, en n'importe quelle langue, et qui ne prouvent rien du tout. Des ressemblances même beaucoup plus caractérisées, comme on en observe dans le *Filostrato*, ne m'empêchent pas de penser, jusqu'à preuve du contraire, qu'avant 1350 Boccace n'a pas eu connaissance des œuvres italiennes de Pétrarque[1].

Cependant il faut convenir que la question est loin d'être épuisée; et comme il en est peu de plus importantes, en ce qui concerne l'œuvre lyrique du fameux conteur, elle mériterait d'être étudiée en elle-même avec une attention particulière.

Henri HAUVETTE.

1. Voir mon volume sur *Boccace* (1914), p. 89 note.

BANDELLO EN FRANCE

AU XVI[e] SIÈCLE

(*Suite*[1].)

III

Un Poème inédit de Desportes sur

« Les amours infortunées de Didaco et de Violante »[2].

« Desportes, corrige tes vers ! », disait à l'auteur des *Élégies* un de ses contemporains. Si l'on peut souscrire à certaines critiques contenues dans ce quatrain sévère, dont l'auteur est peut-être Ronsard[3], il faut avouer que le premier vers est

1. Voir *Bull. ital.*, t. XIII, p. 210, 331; t. XIV, p. 29, 211, 300; t. XV, p. 2, 56.

2. Mis en possession des notes laissées par notre très regretté collaborateur R. Sturel sur la fortune de Bandello en France au XVI[e] siècle, nous sommes heureux de pouvoir publier cette troisième partie d'un travail, qui, sans les circonstances tragiques que nous traversons, aurait eu certainement de plus vastes proportions. Nous adressons ici, avant tout, nos remerciements émus à M[me] R. Sturel, qui a bien voulu nous autoriser à insérer ce troisième chapitre dans le *Bulletin italien*, et qui nous a aidés à tirer parti des notes laissées par son mari.

Ces notes ne nous ont pas permis de reconstituer plus complètement le plan que Sturel se proposait de suivre; nous avons regretté notamment de n'y trouver aucune amorce utilisable de l'étude qu'il avait entreprise des tragédies françaises empruntées aux *Histoires tragiques*, étude annoncée dans les dernières lignes du chapitre précédent (*Bull. ital.*, t. XV, p. 73), et dont il nous avait entretenus. La seule partie entièrement mise sur pied est celle que nous donnons ici : c'est aussi celle qui avait été le point de départ de toutes les recherches de Sturel sur le succès du conteur lombard en France. Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que ce chapitre sur Desportes, tel que nous le lisons, a été rédigé avant les deux autres, déjà publiés. C'est une rédaction déjà assez poussée; mais, en raison des nombreuses corrections et surcharges que l'auteur y avait faites, elle n'a pourtant qu'un caractère provisoire; s'il l'avait reprise lui-même, il est certain que R. Sturel l'aurait profondément remaniée. Nous nous sommes appliqués, au contraire, à en respecter le plus possible la physionomie; il a bien été nécessaire d'y pratiquer quelques coupures, pour éviter des redites, et de faire quelques retouches de forme, notamment de choisir entre plusieurs rédactions d'une même phrase; mais notre unique préoccupation a été de rendre aussi fidèlement que possible la pensée de notre ami.

(Note de la Rédaction.)

3. Publié d'abord par Blanchemain dans les *Œuvres inédites* de Ronsard, en 1855, ce quatrain a pris place dans les *Œuvres* de ce poète (éd. Blanchemain, t. VIII, p. 130; éd. Marty-Laveaux, t. VIII, p. 418).

injuste. Desportes n'avait pas besoin de ce conseil, ou ne méritait pas ce reproche; car pas un poète du xvie siècle, fût-ce Ronsard lui-même, n'a autant que lui corrigé ses vers. Nous avons tort de nous le représenter comme un indolent, incapable de s'astreindre au labeur pénible de la retouche et de la refonte.

Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les diverses éditions de ses œuvres profanes parues de son vivant; chacune d'elles, pour ainsi dire, apporte des variantes à ses sonnets, à ses élégies, à ses poèmes. Tantôt il corrige un mot ou une phrase, tantôt c'est un développement entier de dix, vingt ou trente vers qu'il refait de toutes pièces, et tel de ses sonnets, d'une édition à l'autre, n'a conservé intacts que les cinq premiers mots. De ces corrections successives il y aurait à tirer plus d'une remarque intéressante. Mais une étude de ce genre ne devrait pas se borner à considérer les éditions : avant même de livrer ses œuvres aux imprimeurs, Desportes les avait communiquées à la cour; on en avait pris des copies, et lui-même avait dédié plus d'un poème, en manuscrit, à ses protecteurs, à ses amis ou à ses maîtresses. Nous avons la chance de posséder quelques-uns de ces recueils qui, pour la plupart des pièces, nous offrent un texte bien différent de celui de la première édition. Ces volumes contiennent en général des œuvres d'assez nombreux poètes du xvie siècle, appartenant à l'école marotique aussi bien qu'à la seconde moitié du siècle, et ils semblent avoir été offerts par divers personnages à leurs maîtresses. L'un d'eux, le manuscrit 3333 de la bibliothèque de l'Arsenal, qui a été signalé par M. H. Martin dans son excellent Catalogue, porte la note suivante : « Ce livre a esté donné et envoyée *(sic)* à madame d'Aumont par le s^{r} Lombart, gentilhomme servant de Monseigneur frère du roy et gouverneur de messieurs ses enfans, en l'an 1572 [1]. »

Un autre recueil analogue se trouve dans la bibliothèque James de Rothschild; il a été étudié dans le *Bulletin des Biblio-*

1. H. Martin, *Catalogue des Mss. de la Bibl. de l'Arsenal,* t. III, p. 331.

philes (1909, p. 121-125), par le Dr Bouland, et M. E. Picot en a donné une description très complète dans le IVe tome de son si précieux catalogue (no 3197, p. 584-591). Ce manuscrit paraît bien avoir été dédié à Marie de Montmorency, comme l'indiquent la pièce acrostiche du fol. 153 et aussi les monogrammes qui figurent sur la reliure; mais l'identification du donateur avec Henry de Foix, qui épousa en juillet 1567 Marie de Montmorency, fille du connétable, me paraît beaucoup plus discutable, et les arguments qu'a produits le Dr Bouland pour étayer cette hypothèse ne sont pas très convaincants. On peut s'étonner tout d'abord que Henri de Foix ait pour monogramme ΔΦ, car la particule nobiliaire, à cette époque, ne figurait pas dans les initiales. De plus, si le volume a été donné avant le mariage d'Henri de Foix et de Marie de Montmorency (il aurait donc été exécuté en 1565 ou 1566), comment peut-on expliquer la présence de pages blanches au milieu du volume? Et encore comment se fait-il que la même main, qui avait calligraphié le manuscrit, ait pu y insérer une épitaphe, d'ailleurs inédite, de Desportes, sur la mort du connétable, survenue seulement en novembre 1567? Pour ces diverses raisons, la thèse du Dr Bouland ne me paraît pas entièrement satisfaisante. Comment alors faut-il interpréter les ΔΦ ou Φ Δ enlacés? Si ces lettres ne sont pas (comme il se pourrait bien) de simple ornements ou des symboles, l'interprétation « Philippe Desportes, » n'aurait rien que de vraisemblable. Les œuvres de ce poète figurent en grand nombre dans le volume : il est vrai qu'elles y sont massacrées à chaque pas par le copiste; mais Desportes a pu ne pas en revoir de très près le texte avant d'en faire don à la princesse. D'ailleurs ceci n'est qu'une hypothèse.

Un troisième recueil, qui contient d'assez nombreuses œuvres de Desportes, dans un état sensiblement différent de l'édition originale, est le manuscrit fr. 842 de la Bibliothèque Nationale. Il présente les mêmes caractères que les deux volumes précédents, mais il est d'une écriture moins soignée, plus rapide et ne paraît pas devoir être rangé parmi les manuscrits de dédicace.

En réunissant ces trois recueils et quelques autres manuscrits moins importants, on peut constituer pour un grand nombre de pièces de Desportes, notamment pour toutes ses imitations de l'Arioste *(Roland furieux, Angélique, La mort de Rodomont*, etc.), pour quelques Élégies du premier livre et pour bon nombre des sonnets à Diane et à Hippolyte, un état du texte que nous fait connaître, sinon le premier jet du poète, du moins les tâtonnements qui ont précédé la publication de ses œuvres. Joints aux éditions successives dont j'ai parlé, ils nous permettent d'étudier d'une façon complète et sûre ses procédés littéraires—je n'ose pas dire son inspiration poétique. En particulier, si l'on veut le comparer avec ses modèles italiens, et rechercher comment il les a imités, on ne saurait négliger le texte que nous fournissent les manuscrits. En étudiant ces recueils, on s'apercevra aussi que Desportes, comme Ronsard et la plupart de ses contemporains, a successivement dédié ses pièces à différents personnages; quelques vers à refaire, quelques expressions à changer, rien n'était plus facile.

Mais les manuscrits ne nous donnent pas seulement des variantes curieuses de poésies publiées; nous y trouvons encore certaines pièces inédites de Desportes; quelques-unes lui sont attribuées par une note contemporaine, et cette attribution est confirmée par divers indices. Mon attention a été attirée, en outre, par un poème sans nom d'auteur, mais qui paraît devoir prendre rang parmi les œuvres de Desportes. Cette pièce, de 800 vers environ, commence au feuillet 3 verso du manuscrit fr. 842 de la Bibliothèque Nationale, sous ce titre : *Discours sur une des histoires tragicques du Bandel, contenant les Amours infortunées de Didaco et de Violante et leur mort*. Elle est précédée (fol. 3 recto) de ces stances « à sa dame »[1].

J'ay chanté le despit d'un amoureux jaloux
Fendant l'air de regrectz et sa chaude furie;
Or, je veux faire veoir une amante en courroux
Qui n'a rien dans le cœur que meurtres et furie.

1. « A sa dame » est une correction ; il y avait d'abord : « à Madame ».

Roland de sa fureur a esté si pressé 5
Qu'il a perdu le sens tout possédé de rage,
Et Violante icy d'un esprit offencé
Fait d'un parjure amant un furieux carnage.

Mignonne à qui je suis, en lisant ces escris,
Jugez je vous supply quelle est ma fantazie; 10
Jugez que je n'ay point les labeurs entrepris
Qu'en despit d'inconstance et de la jalouzie.

Amour qui a noz cœurs sainctement assemblez,
Et dont le feu divin doulcement nous tourmente,
Ne permette jamais que nous soyons troublez, 15
Moy pour estre jaloux, vous pour estre inconstante.

Le rapprochement avec les plaintes de Roland trompé par Angélique pourrait à lui seul prouver que l'auteur de ce *Discours* est aussi celui du *Roland furieux*. Je ne crois pas, en effet, qu'avant 1573 un autre que Desportes ait traduit ou imité le XXIII[e] chant de l'*Orlando furioso;* et notre manuscrit contient, précisément au milieu d'autres œuvres de Desportes, sa traduction des *Plaintes de Roland*, dans une forme assez analogue à celle des manuscrits, mais très différente des textes imprimés. Cette présomption est, d'ailleurs, justifiée par d'autres remarques. L'expression du vers 9 se retrouve dans la première rédaction d'une Élégie de Desportes que fournit le même manuscrit 842 (fol. 33) :

Mignonne à qui je suis oyèz je vous supplie

est le premier de l'Élégie qui, dans l'édition de 1573, commencera par :

Vous qui tenez mon âme en vos yeux prisonnière.

Or cette manière d'appeler sa maîtresse n'est pas courante et l'on peut, je crois, la regarder comme une signature.

Le début du « Discours », d'ailleurs, nous offre un rapprochement du même genre. Sur le point de décrire les funestes effets de l'amour, le poète s'adresse aux Muses (v. 11 et suiv.) :

Chastes sœurs qui avez les amours en horreur,
C'est à ce coup qu'il faut d'une ardante fureur
M'allumer l'estomach...

Desportes, dans une dédicace de son *Roland furieux* qui a disparu des éditions, employait, pour présenter ce poème, de sujet analogue, des expressions assez semblables (ms. fr. 842):

> Je veux aussi chanter quelle est la frenesye
> Qu'allume en noz esprits l'ardante jalousie,
> Ses effortz furieux, et comme sa passion
> Dès le commencement nous prive de raison.
> Si le sujest est grand, Apollon qui t'estime,
> Mon divin Maisonfleur, animera ma rythme.
> *Les sœurs* comme à l'envy des vers m'inspireront,
> Et les amours pour toy contre eulx même escriront,
> Car dès que tu fus né les Muses qui t'aymèrent
> *De leur saincte fureur l'estomach t'allumèrent* [1].

Si, comme je le crois, ce poème est bien de Desportes, une question se pose tout d'abord. Pourquoi ne l'a-t-il pas publié lui-même, avec le *Roland furieux*, l'*Angélique* et la *Mort de Rodomont*? En jugeait-il l'exécution médiocre [2]? Mais il ne tenait qu'à lui de le corriger, comme nous voyons qu'il a corrigé ses autres essais. Il est plus probable que c'est le sujet même qui l'a détourné de publier ce « discours ». Peut-être cette adaptation d'une nouvelle en prose lui a-t-elle paru peu digne de figurer à côté de ses imitations de l'Arioste. Quel prestige Bandello pouvait-il avoir, en effet, aux yeux d'un poète nourri du *Roland furieux*, pour ne point parler de Pétrarque et des pétrarquistes? Encore n'est-ce pas au conteur

1. Ces emprunts à lui-même sont familiers à Desportes. Pour ne parler que des Élégies, nous rencontrons dans l'édition de 1573, fol. 136:

> Qu'il [le ciel] se plairoit en vous et qu'il vous avoit faitte
> Pour monstrer icy bas quelque chose parfaitte;

et fol. 138:

> Et semble que Nature a plaisir l'aye faitte
> Pour faire voir en terre une chose parfaitte. (Corrigé dans la suite.)

fol. 146:

> N'estimez toutes fois quoy que vous pensiez faire
> Que de vostre amitié je me puisse distraire;

et fol. 163:

> Vous ne ferez jamais quoy que vous pensiez faire
> Que de vostre amitié je me veuille distraire. (Corrigé dans la suite.)

fol. 148:

> Si de se prendre à moy l'on doit se repentir;

et fol. 164:

> Si de se prendre à toy l'on peut se repentir.

2. On y relève surtout une grande incertitude dans l'emploi des temps; voir par exemple aux v. 389-404.

italien lui-même que Desportes a emprunté son récit : tout italianisant qu'il fût, il s'adressa au récent traducteur des « Nouvelles » de Bandello, Pierre Boaistuau, dit Launay. On peut s'en apercevoir par le titre même de son poème, car c'est Boaistuau qui a substitué (il s'en justifie dans sa préface) à l'appellation « Nouvelles » celle d'*Histoires tragiques;* d'ailleurs, les nombreuses divergences que présentent le texte italien et la traduction française, permettent de se rendre compte aisément que Desportes n'a utilisé que celle-ci.

⁂

On a vu au chapitre premier de cette étude [1], que la nouvelle de Didaco et de Violante, la XLII[e] du premier livre de Bandello, formait la cinquième des *Histoires tragiques*, traduites en français par Pierre Boaistuau et publiées à Paris en 1559. Nous ne reviendrons pas ici sur les modifications, en somme peu essentielles, que l'adaptateur français a fait subir au conte italien [2], mais nous signalerons les changements que Desportes, à son tour, a introduits dans l'« Histoire tragique » de Boaistuau. Ces changements suggèrent quelques remarques instructives : la façon dont le poète français imite son modèle, les corrections qu'il y apporte, permettent de reconnaître ses procédés habituels et de définir quelques-uns de ses principes littéraires. La recherche est ici d'autant plus sûre que Desportes ne se borne pas à s'inspirer du texte de Boaistuau : il l'a devant lui et le suit pas à pas. Aussi les modifications que nous relèverons dans son poème pourront-elles être tenues pour conscientes, et nous ne ferons pas fausse route en en scrutant les motifs.

1. *Bull. ital.*, t. XIII (1913), p. 210 sqq.

2. A cet endroit, la rédaction de l'étude de Sturel que nous avons entre les mains, énumère ces modifications avec assez de détail. Mais ce développement a trouvé place dans le chapitre I[er], où il est fondu avec les observations analogues qu'a suggérées à l'auteur la traduction des cinq autres histoires tirées de Bandello par Boaistuau; nous omettons donc plusieurs pages qui feraient double emploi. Les quelques observations faites ici, qui n'ont pas été utilisées dans le premier chapitre, auront paru à Sturel, après réflexion, peu importantes; elles le sont fort peu, en effet, et nous croyons bien interpréter ses intentions en les réservant pour les notes qui accompagnent son poème. *(Note de la Rédaction.)*

Que notre poète ait eu constamment son modèle devant les yeux, cela résulte d'une comparaison attentive des deux textes; on trouvera ci-après, dans les notes qui accompagnent le poème, quantité de ces rapprochements qu'il est impossible d'attribuer au hasard; je cite seulement à titre d'exemples, entre vingt autres passages, les vers 17-31, 324-325, 340-341, 343-350, 385-386, 406-407, 501-503, etc. L'imagination de Desportes, si l'on en juge par les nombreuses réminiscences contenues dans toutes ses œuvres, semble avoir été assez pauvre; en face d'une page de Boaistuau, aussi bien que de l'Arioste, il se contente volontiers de transcrire littéralement.

En ce qui concerne l'art de conter, la disposition des détails et la suite des événements, il n'apporte, pour ainsi dire, aucune modification à son modèle. A peine peut-on noter deux ou trois interversions sans importance. De même il est assez rare qu'il change les circonstances du récit : le mariage de Didaco, au lieu d'être béni à quatre heures du matin dans la maison de Violante, est célébré dans un petit village, ce qui donne l'occasion au poète de faire intervenir de sinistres présages. Plus loin, Violante apprend son malheur non plus par la rumeur publique, mais par les cris de désespoir de sa mère et de ses frères. Enfin, chez Boaistuau, Janique en préparant le meurtre, ne pensait pas que sa maîtresse dût échapper à la justice, mais elle espérait que les juges l'acquitteraient; dans les vers de Desportes, elle promet à sa maîtresse qu'elles pourront fuir toutes deux avant que le meurtre soit découvert. Mais ces libertés constituent des exceptions.

S'il modifie peu les détails, il n'en ajoute guère non plus, et nous ne pouvons que l'en féliciter, car les rares développements de ce genre qu'il s'est permis sont assez malheureux. Au lieu de dire simplement, avec Boaistuau : « elle ferma et cacheta sa lettre », Desportes insiste sur des détails superflus: elle

> Escript son nom au bas, la leut et la plia,
> Y a mis de la cire et puis elle appuya
> Contre avecques le pouce un cachet dont sur l'heure
> La cire un peu chauffée a receu l'engraveure (v. 395-398).

Plus loin il renchérit sur une expression inutile par un réalisme banal et plat : le conteur en prose avait écrit « donne ordre avoir deux grands couteaux quoy qu'il couste » ; et Desportes amplifie :

> ..... pour ce, cours achepter
> Deux cousteaux bien tranchans quoy qu'ilz peussent couster,
> En poincte aiguz et longs, grandz et de bonne forge
> Comme ces grandz de quoy les pourceaux on égorge (v. 459-462).

Parfois, il est vrai, l'emploi du détail précis est plus heureux ; par exemple au lieu de dire comme Boaistuau : « Tu n'as rien icy que la vie comme les bestes, encore avecques un continuel labeur », le poète introduit une expression réaliste :

> Tu n'as sinon la vie et la gaignes à peine
> A laver la lescive et à filler la laine.

Le plus souvent, au contraire, Desportes omet les détails précis que lui fournissait son modèle ; il semble devancer sur ce point le goût de nos classiques, car il repousse tout détail dépourvu de valeur psychologique. C'est ainsi qu'il néglige de nous apprendre les noms de famille de Didaco et de sa seconde femme, aussi bien que la profession du père de Violante. Bien d'autres menus détails encore sont omis : l'émeraude donnée à Violante, l'heure du mariage et l'heure du procès, l'habitation de Didaco chez le père de sa seconde femme. Beaucoup de précisions inutiles sont réduites ou rejetées[1] : les qualités de Violante, son goût pour la lecture, le charme de sa voix et son talent sur le luth. Lorsque les parents de Violante apprennent le parjure de Didaco, ils ne songent pas, comme chez Boaistuau, à intenter un procès à celui-ci ni à sa nouvelle famille. De même toutes les recherches des juges, la découverte du prêtre, l'interrogatoire du serviteur de Didaco, sont avantageusement résumés par Desportes en trois vers :

> Et voulant procéder de manière équitable,
> Ils s'informent du tout et trouvent véritable
> Tout ce que Violante avoit lors proposé (v. 785-787).

1. On peut faire la même remarque pour maints passages du *Roland furieux* et de la *Mort de Rodomont*.

Ailleurs, deux vers, au lieu d'un long développement de Boaistuau, suffisent pour nous apprendre que Janique est allée chez Didaco et lui a remis la lettre de Violante (v. 399-400); et un seul vers nous fait connaître le résultat de sa mission, ainsi que le discours que Didaco, chez Boaistuau, tenait à la vieille servante (v. 435). Le lendemain, quand celui-ci quitte de bon matin sa nouvelle épouse pour aller au rendez-vous promis, peu nous importent les excuses qu'il allègue et les ordres qu'il donne à son valet; puis, lorsqu'il essaie de se disculper aux yeux de Violante, nous ne nous soucions guère des prétextes qu'il imagine pour justifier son nouveau mariage. Nous nous intéressons moins encore aux hypothèses que font les passants attroupés autour du cadavre de Didaco, et nous savons bon gré à Desportes d'avoir résumé ces indications de Boaistuau en deux vers, d'ailleurs fort plats :

> Or, ainsi qu'ilz en font un divers jugement
> Et que l'un dit ceci, l'autre tout autrement [1] (v. 695-696).

Ces exemples, qu'on pourrait multiplier encore, semblent bien dénoter chez notre poète une intention assez arrêtée. Certaines corrections pourraient même faire supposer qu'il n'est pas étranger aux préjugés des plus tardifs classiques en ce qui concerne le terme précis : il lui arrive de le remplacer sans raison plausible par une expression vague ; par exemple, au lieu de dire avec Boaistuau que « Violante qui estoit à la fenestre en descendit à bas », il dira :

> Violante *d'un lieu où elle s'estoit mise...*
> Est descendue au bas [2].

Pour qu'il admette volontiers un détail précis, il faut que celui-ci soit revêtu de couleur mythologique, ou qu'il ait été consacré par l'usage des poètes; alors son illustre origine, ou seulement sa banalité lui donne droit de cité. Ainsi, pour

1. Est-ce pour ne pas surcharger son récit d'un détail inutile ou est-ce par délicatesse que Desportes n'a pas voulu nous montrer Violante se dérobant la nuit de la vengeance aux caresses de Didaco, et a négligé cette indication ?

2. Nous pouvons aussi regretter que Desportes n'ait pas conservé certains détails de son modèle, par exemple lorsque Violante demande à Janique de lui laisser donner le coup mortel à Didaco, « ainsi que luy seul a donné la première atteinte à son honneur ».

caractériser la coquetterie des femmes de Valence, Boaistuau disait qu'elles « scavent tant bien apaster les jeunes hommes, que s'il s'en trouve quelqu'un qui soit grossier, pour le leurrer et dénieser on dit, en commun proverbe qu'il a besoing d'aller à Valence ». Desportes trouve sans doute ce dicton trop familier et trop prosaïque; il lui substitue donc ces deux vers ennoblis par l'évocation de Paphos, d'Amathonte et de Cythère :

Ainsi l'on dict qu'Amour y a mené sa Mère,
Et ont quicté Paphos, Amazonthe et Cithère (v. 45-46).

Plus loin il supprime avec raison une comparaison pédante et lourde, celle du serpent qui se bouche les oreilles avec sa queue; mais il connaît trop bien Catulle et tous les érotiques anciens pour ne pas trouver immédiatement une expression plus noble et plus banale aussi :

Vous passez en fière cruauté
Le plus cruel lyon qu'Affrique ait allaité [1] (v. 99-100).

Il n'a pas besoin, d'ailleurs, que son modèle l'y invite pour ajouter au récit quelques-uns des ornements de style et les figures de rhétorique dont cette poésie de cour était si coutumière. Il se sert couramment des expressions mythologiques consacrées pour indiquer le matin et le soir :

L'Aurore retiroit l'or de sa tresse blonde
Du fond de l'Océan pour esclairer le monde
Quand, pressé du malheur, Didaco s'esveilla [2].

1. De même dans la *Mort de Rodomont*, Desportes rejette comme trop précise et trop technique la comparaison suivante, à propos des coups dont Rodomont accable son adversaire :

Con quella estrema forza, che percote
La macchina che in Pò sta su due navi
Elevata con huomini, e con rote,
Cader si lascia su le aguzze travi (*Orl. fur.*, c. 46 st. 122);

et il lui substitue une comparaison plus poétique, je veux dire qui a été employée par beaucoup plus de poètes :

De pareille roideur qu'un tonnerre grondant
Ou qu'un chesne esbranlé par l'effort de l'orage
Que fousdroye...

2. En cela du reste, Desportes se conformait par avance aux préceptes de Ronsard : « Les excellens poètes nomment peu souvent les choses par leur nom propre. Virgile, voulant descrire le jour ou la nuict. ne dict point simplement et en paroles nues : il estoit jour, il estoit nuict, mais par belles circonlocutions :

Postea Phœbea lustrabat lampade terras
Humentemque Aurora polo dimoverat umbram. »
(Préface de la *Franciade*.)

Il introduit volontiers des comparaisons nouvelles, et parfois d'une assez heureuse venue : Valence, dit-il, surpasse

> toutes les citez
> De la terre espagnole, autant qu'en la nuict brune
> Sur les ombres reluit la clarté de la lune... (v. 20 sqq.).

De même Didaco, au milieu de la jeunesse de Valence, est semblable « à un pin haut monté sur une coudray basse » (v. 49). Mais malgré son charme, sa valeur et sa naissance, il échoue dans toutes ses tentatives contre la vertu de Violante :

> Tout ainsi que les ventz contre une roche dure
> Qui, maugré leur effort, immuable demeure (v. 133-134).

D'autres comparaisons sont plus développées encore; qu'on se reporte par exemple à celle qui caractérise la tristesse des parents de Violante :

> Comme quand l'oiseleur dérobe une nichée,
> La mère qui revient de chercher sa bechée,
> Ne trouvant ses petits, triste fuit et refuit,... (v. 229 et suiv.).

A plus forte raison, Desportes s'empresse-t-il de faire un sort aux comparaisons déjà indiquées par Boaistuau. S'il lit que Violante s'acharne sur le cadavre de Didaco « comme un lyon affamé sur sa proye », il écrit :

> S'acharnant sur ce corps comme un loup affamé
> Qui, sortant hors d'un bois trouve un camp désarmé
> D'innocens agneletz, pelle melle se vire,
> Et convoiteux de sang les démembre et descire (v. 639-642).

La comparaison est assurément la figure à laquelle Desportes a le plus souvent recours; mais ce n'est pas la seule. Aux apostrophes que lui fournissait son modèle, il en ajoute encore d'autres. Avant d'accabler de reproches et d'outrages les diverses parties du cadavre de Didaco, Violante s'adresse successivement à ses propres mains, à son cœur, à ses yeux, pour les encourager à tirer vengeance du parjure (v. 571-574).

Parfois aussi, c'est le poète lui-même qui, pour varier la

forme du récit, interpelle ses héros[1]. Le récit de la mort de Didaco est ainsi présenté :

> Las, pauvre Didaco, un sommeil ennemy
> Sans crainte cependant te tenoit endormy... (v. 583 et suiv.).

On sait que Virgile aimait assez, au cours d'un récit, faire pressentir, par une courte réflexion, le dénouement qui se préparait. Desportes use du même artifice. Ainsi, lorsque Didaco se décide à aller revoir Violante, le poète glisse cette parenthèse :

> Pauvret qui ne sçait pas que le cœur féminin
> A cent mille moiens pour cacher son venin! (v. 439-440).

Et lorsqu'il se hâte vers la demeure de la jeune femme, Desportes ne peut s'empêcher de nous dire que

> la Parque inhumaine
> Qui talonne ses pas au massacre le meine (v. 473-474).

Déjà en décrivant le mariage de Violante, Desportes avait fait intervenir de sinistres présages :

> Il ne s'y chante point, nul aubois n'est sonné,
> On n'entend point nommer le gaillard hyméné... (v. 163 et suiv.).

R. STUREL.

(A suivre.)

1. De même, dans le *Roland furieux*, Desportes remplace une phrase affirmative par une apostrophe :

> Et vous, o chauds souspirs, tesmoins de ma tristesse,
> Vous n'estes point souspirs... (Voir *Orl. fur.*, XXIII, 126.)



BIBLIOGRAPHIE

Scrittori d'Italia: Rimatori siculo-toscani del Duecento. Serie I, Pistoiesi-Lucchesi-Pisani a cura di **G. Zaccagnini** e **A. Parducci**. Bari, Gius. Laterza e Figli, 1915; in 8°, pp. 297.

Questo volume apre la serie dei testi del duęcento nella grande collezione degli « Scrittori d'Italia » disegnata dalla mente di Benedetto Croce con tratti larghi, sicuri e precisi. Vi abbiamo le ristampe rivedute e corrette dei rimatori pistojesi e lucchesi dovute rispettivamente allo Zaccagnini e al Parducci. Lo Zaccagnini vi ha aggiunto inoltre un' edizione provvisoria delle poesie dei poeti pisani.

Il volume è utile. Rivolto com' è a un vasto pubblico, esso servirà a far conoscere meglio l'antica poesia delle origini. È peccato tuttavia che il primo boccone sia tutt' altro che ghiotto! Le poesie dei pistoiesi, dei lucchesi e dei pisani sono, salvo qualche eccezione per Bonagiunta e per i sonetti ital. del Lanfranchi, vuote, astruse, antipatiche. Il Parducci ha lavorato con la sua solita diligenza ed è riuscito a darci un testo soddisfacente dei primatori lucchesi. Anche le poesie dei pistoiesi si presentano in modo da accontentare. Molto resta ancora da fare sui verseggiatori di Pisa. Le edizioni dello Z. e del P. non sono del tutto di carattere divulgativo. Hanno un loro aspetto scientifico; onde possono essere qui recensite. Nelle linee che seguono, io non esaminerò tutto il volume, ma restringerò il mio studio ai soli componimenti di Bonagiunta da Lucca, con esclusione inoltre dei sonetti. Con P^1, indico la prima edizione del Parducci (Bergamo, 1905).

II, 5-6. Il poeta « si risveglia all' amore » (P^1, p. 6), ma si desta dall' incanto d' amore.

> Fina consideransa
> m' à fatto risentir c' avea dormuto
> de lo gioiozo meo innamoramento,
> com' omo mentre avansa,
> che cela lo procaccio e stanne muto
> non s' atutasse per dimostramento.

Per l'esatta intelligenza di questi versi, sono indispensabili, a parer mio, alcuni chiarimenti. Al v. 2 *c' avea dormuto* significherà « poichè

m' ero tenuto silenzioso, non avevo poetato » e dovrà essere considerato come una proposizione incidentale, chè da *risentir* dipende il v. 3. *Avansa* sarà « guadagna » e quanto a *s' atutasse* non avremo già da attribuirgli il senso di « dileguare, svanire », come pensa il P1, ma sibbene di « terminare », cioè: chi guadagna sta muto perchè il guadagno *(procaccio)* non finisca, non abbia più a continuare, se altri se ne avvede. Ora, « attutare » significò veramente « compire » e tale è il senso che ha in Guittone *Ai, Deo* str. V : *Orgolglio e villania — Varia forsse più tee* (ti varrebbe, ti gioverebbe forse di più) — *Che pietanza o merzee... — Ch' io vegio spesse via — Per orgolglio atutare — Ciò che mercie chiamare*, ecc., dove *atutare* vuol dire « compire » (cioè: « compiersi, ottenersi » per orgoglio ciò che altrimenti per *merzee* non si ottiene). Che i sensi di « compire » e « finire » si tocchino, è stato già detto dall' Ascoli, *Arch.*, I, 36. Accanto ad *attutare* si ebbe *attutire* e con dissimilazione *attuire* (a Città di Castello : « abbattere ». *Arch.*, XVI, 43). Siamo dinanzi a quella radice *tut-* *(*tutare)*, che ha dato al franc. *tuer*, e dalla quale proviene anche *astutare* « spegnere » (Bonag. *Ball.* IV, 12), prov. *atudar*, alto-engad. *studar* ecc. Di questi verbi e della figliazione dei loro significati ha parlato di recente il Vising (*Studi lett. e ling. dedic. a P. Rajna*, p. 395) in alcune ricche pagine, in cui però non tutto appaga, a mio avviso, pienamente.

II, 21-24. Il senso di questi versi :

> ... quella c' amorozo mi fa gire
> in cui si pon gradire
> bellesse di sì gran divizione,
> como l'oscuro in ver la lumera

merita di essere fissato in parole di colore meno oscuro. La voce *divizione* ha certamente il significato che ha il prov. *devezio(n)* in più casi: « differenza, disparità » e il poeta istituisce un confronto con le bellezze dell' altre donne e trova che passa fra le une e le altre la differenza che intercede fra il giorno e la notte, l'oscurità rispetto alla luce. Potrebbesi anche intendere che le bellezze fossero così varie e diverse nella stessa amata da esservi una disparità fra esse quale il giorno e la notte, ma la spiegazione sarebbe troppo forzata. Si noti poi che per dire « la sera, la notte », Bonagiunta adopera una perifrasi nella Canz. I, 22 : *siccome l'aire quando va tardando* (si cfr. spagn. *tarde,* ital. *ora tarda*).

II, 36. Abbiamo qui l'agg. *crudera* (femm.), che non compare già una sola volta (P2, p. 123), ma bensì due volte in Bonagiunta (*Ball.* IV, 27). L'abbiamo anche nel compon. *Kompiango mio* (Vatic. 3793; n° 170, str. I) : *da poi li fui crudera — salvagia e dura e fera* e si trova pure nei rimatori pistoiesi e pisani. Secondo me, si tratta del suff.



-arius che si è aggiunto a *crudo* o più probabilmente ha preso il posto di *-elis* in « crúdelis ». Si sa che anche in francese la storia di « crudele » è interessante quanto al suffisso, poichè *cruel* trovasi in assonanza con degli *é* provenienti da *á* lib., cosicchè vien fatto di risalire a un *crudalis* e d' altronde, sempre in ant. francese, si ha anche *crual* (Suchier, *Voyelles toniques*, p. 41). In ant. lorenese *crueil(z)* con *ei* regolarmente da *á* (cfr. *queil(z)*, ecc.) o anche al nom. *cru(i)eulz* (Fäh, *Sprache der altfranz. Boëtius-Uebersetzung*, p. 3). Il provenzale ha pure *crual* accanto al più usato *cruel (cruzel)*.

V, 18-20. Il *tener mente* di questi versi *(chi più mente la tene — più fatta par per arte — tuttora più bella pare)* ricorda così per la forma come per il senso i noti camp. *taménde*, tar. *triméntere*, irp. *taramente*, ter. *treménde* « guardare ». Il Salvioni, che ha parlato per ultimo di questo forme nei suoi *App. meridionali* n° 92, ricorda anche naturalmente il bar. *acchiamende*, *chjamende;* ed è ben allettante la proposta del citato studioso di vedere in queste voci lo stesso « tenere » delle parole precedenti, attraverso a un « tié mente », il cui *t-* siasi appena palatalizzato. L'ipotesi però che in *acchiamente* si possa avere la base *oculu* non si può tuttavia scartare, anche perchè si ebbe, d'altro canto, un *guardare mente* attestato nel seguente passo di Bonagiunta (Ball. II, 25-27) :

> Maritate e pulzelle
> di voi so' 'nnamorate,
> pur *guardandovi mente*

ed è curioso notare anche quel *maritate e pulzelle* (cfr. nel famoso contrasto *Rosa fresca,* v. 3 : *le donne ti disiano pulzell' e maritate*, nel qual verso non occorrerà dunque emendare *donne* nè in *donni* nè tanto meno in *uomini*). Rinaldo d' Aquino (Pal. 418, n° 27) scrive : *quando voi tegno mente.*

VI, 43-45. Il P. legge (col. ms. palatino 418, n° 55) *ch' eo* al v. 45 :

> Volere agio e speranza d' avanzare
> lo meo cominciamento
> 45 per tal convento — *ch' eo* voi sia in piacere.

Ora, il Vat. 3793, n° 123 dà *che voi*, lezione che non esiterei punto ad accettare, poichè Bonag. vuol dire ch' egli spera che al principio succeda un buon sèguito, a condizione che *ciò* piaccia alla donna (non a condizione che *il poeta* piaccia). La locuzione *per tal convento* è ricalcata sulla poesia d'oltre le Alpi (cfr. *per tal conven*, Bertoni, *Trovatori d'Italia*, p. 217, 38 e v. la nota a p. 495). La lezione del ms. Vaticano è poi da preferirsi, secondo me, anche al v. 10 (*disdutto* invece di *conforto*). I versi 19-20 richiedono una interpre-

tazione, e cioè : *L'amorosa caunoscenza* è già fonte di tale pregio, di tale gioia, di tale valore, che l'amore non si differenzia punto (non diventa più piacevole) se ottenga tutto ciò che desidera. Leggerei però : *che differenza amore — non prende da verace compimento*, sacrificando una rimalmezzo e attenendomi al ms. palatino.

Il comp. n° VII è molto arduo e il P[1], p. 18, non lo ha inteso appieno. Il Rossi (*Giorn. stor. d. lett. ital.*, XLIX, p. 382) ha interpretato bene i due primi versi, ha risolto esattamente il terzo, ma non ha data la spiegazione di tutto il periodo che è realmente astruso. Ecco intanto il passo (vv. 1-6) :

> Sperando lungamente in acrescenza
> trar contendenza — d' alto signoragio,
> ke mi dà tal coragio
> c' ogn' altr' om i' ne credo sovrastare,
> di ben servir mi dona caunoscenza,
> ke da ubidenza — nat' è per lignagio.

Io interpreto così : « colui che mi dà tal cuore da [permettermi di] » credere di sovrastare ogni altro uomo (mentre spero trarre a mio » vantaggio la contesa che ho per la mia donna) mi dà anche la » conoscenza [necessaria] per ben servire, conoscenza la quale viene » da ubbidienza, da umilità. » « Colui che » dà « cuore » e « conoscenza » non è altro che « amore », ed è interessante notare qui un altro caso di *ke* = « colui che », particolarità sintattica di cui ho già parlato a proposito di un altro antico testo italiano da me recensito. Rimandando adunque a quelle linee[1], soggiungerò qui che il fenomeno si rinviene anche in antichi testi lombardi, p. es. *non è che me daga* « non v' è chi mi dia » (*Arch. Glott.*, XIV, 253, n. 1), Bonvesin : *Beao ke vive de soa fadiga* (Tract. de li misi, 67) et vive tuttora nel paese lodigiano di Sant 'Angelo, come ha visto il Salvioni *Miscell. Graf*, p. 397), p. es *ke dis na roba e ke na dis on' òltra*. Il Salvioni vi vede una particolarità fonetica. Io non esito a leggervi un carattere sintattico. Nel cod. Palat. 418 il fenomeno si trova parecchie volte (p. es. n° 114, str. IV : *Ralegrava la gente tuctavia, — ke la vedea, traiea lor di pene* e cfr. anche n° 108, str. III) e lo si riscontra, sebbene molto di rado, nel Vat. 3793 (n° 122 : *Che trouaro* [forma fiorentina per *trovano*] *casgione*). Si sa poi che lo abbiamo in ant. provenzale e francese (Mätzner, *Altfr. Lieder*, p. 116 : *Ke vos faudroit isi, soit recreant*, ecc.). La locuzione *trar in acrescenza* non può significare che « trarre a profitto, a vantaggio » ed è notevole anche il senso di *ubidenza* « umiltà ».

Nella seconda strofa di questo stesso componimento v' è un altro

1. Esse compariranno in uno dei prossimi fascicoli della *Romania*.

passo che merita discussione, anzi, forse, un ritocco. La discussione verterebbe sulla forma *oblia*, a proposito della quale ci si può chiedere se non sia usata in senso impersonale, cio è : « [cade in oblio] il tortò, ecc. [quando si abbia larghezza e cortesia] » e si può pensare all' uso provenzale, p. es. *tot m' oblida quant m' ai pensat* (Arn. de Marueil). Il ritocco, dato che questa ipotesi non accontenti, sarebbe il seguente : bisognerebbe mettere punto dopo il v. 16. Colui che *oblia*, ecc. (v. 17) sarebbe *ki ben fa* (v. 20), onde il v. 20 andrebbe letto così : *ki ben fa e non usa villania*. Parmi impossibile che il sogg. di *oblia* sia *cortesia* (v. 16), come certamente interpreta il Parducci. Il quale s' è avvisto, nella seconda edizione, che il v. 29 *(ké l'un contrario per l'altro si disvia)* era ipermetro d'una sillaba e ha corretto *contrar;* se non che *contrario* può essere lasciato intatto e va soppresso fosse *si* (poichè il pronome riflesso nell' antica lingua poteva mancare). Molti esempi si hanno di *disviare* senza possessivo.

X, 3-4 : *gli auscelletti infra gli albóre — ciascun canta im suo latino*. Non credo punto che *infra gli albóre* possa significare « tra gli alberi », ma unicamente « a tempo degli albori ». Per il senso temporale di *infra*, si pensi all' ital. *infra il mezzo giorno (sub meridiem)* cit. dal Diez, III, 186.

X, 8 : *Eo lasso no rifino. — Per quella*, ecc. Il P[1], p. 129, intende « cesso (di cantare) », ma il significato di *rifinare* è altro. Anzi tutto, diremo che in generale nell' antica lingua cavalleresca esso è accompagnato da una specificazione, per es. Vat. 3793, n° 74, str. 3 : *di piangere mai no rifino;* n° 52, str. 5 : *di sospire mai no rifino*, ecc. Quando è usato da solo, si sottintende generalmente : « piangere, soffrire, sospirare per amore ». A ragion d'esempio, si cfr. Laur.-Red. 9, n° 115, str. 4 : *da poi che cristallo auene la neue jsquagliare mai non deue. per ragione. così eo che no « rifino » sono poco mino diuenuto amore*, ecc. Nella strofa di Bonag. si parla degli amanti, che traggono conforto dalla primavera, dal canto degli uccelli e il poeta aggiunge : *Eo lasso no rifino* (di tormentarmi).

X, 18-20 :

> Lasso ! quando m' ebe priso
> d'amor tutor mi s' infinge,
> pare di me non ha cura.

Bisogna mettere un punto d'esclamazione dopo il v. 18 : Oh, me infelice quando fui preso da essa, quando m' innamorai ! Il verso ricompare incidentalmente nella strofa seguente.

X, 39-40 : *Forse ne verà pietanza — Quella, c' à 'l viso amoroso*. Esempi della preposizione *a (a quella)* sottintesa non mancano in Bonagiunta e negli altri lirici italiani antichi (sopra tutto dinanzi e pronome). Il fenomeno è frequente in ant. prov. e francese,

p. es. : *Mout vaut petit chascun sa vilainie (a chasc.)* in Gautier de Dargies (Huet, V, 18), *Cançon, pour moi va ma dame jehir;* Jehans li Petis, *On me reprent*, v. 41, ecc., ecc.

X, 43 : La correzione del P. di *ched è gina*. — *Di tuti gl' insengnamente* in *ch' è regina* a me pare presso che sicura, poichè la locuzione corrisponde ad altre provenzali e francesi, p. es. *Seur toutes est roïne de biauté* (Gautier de Dargies, I, 21).

Disc. I, 55 : *or no v' amantate*. Manca nel gloss. *amantare* (la lez. *or ve n' amendate* del Vatic. 3793 è un concierо di un copista, di fronte all' accordo dei mss.) ; ma è chiaro che ha qui il senso di *cobrir*, *covrir (se)* in ant. prov. e francese, cioè « dissimulare ». Cfr. a. prov. *cubert* « che è discreto, che dissimula » e *Lai du Conseil*, vv. 694-96 : *Qui commence une amor novele, — Au commencier se doit vers lui — Covrir*, ecc. (*Roman. Forsch.*, XXXI, 855).

Ball. II, 14. Non si potrebbe trovare, dice il poeta, una donna che stesse a paro alla sua,

ki lo mondo cercasse — quant' el dura,

Cioè : « quanto si estende », come interpreta anche il P², p. 125. Sarà utile ricordare che l'espressione trova i suoi esatti paralelli al di là delle Alpi, p. es. Guilhem de Cabestanh, *En pessamen*, v. 31 : *En tot aitan cum ten lo mons e dura* (il Långfors nella sua buona edizione, p. 30, traduce : « en tant que le monde s'étend et dure », ma veramente *tener e durar* significa qui « renfermer (contenir) et s'étendre », cfr. Guir. de Sal., *Per solatz*, vv. 45-46 : *Que tan can mars e terra te, — Non a tan fin aman co me*, Bartsch, *Les.*, 111).

Ball. III, vv. 19-23. Questi versi così suonano nell' ediz. Parducci :

ch' eo fui, sono e sempre d'esser spero
20 vostro servente tanto ch' avrò vita.
E se tardate più, saciate eo pèro,
tant' ho nel core affanno, pena e vita :
non po', se no da voi, esser sanato.

Anzi tutto, dirò che l' ultimo verso dipende direttamente dal precedente, onde i due punti sono un' interpunzione troppo forte. Sarebbe assai meglio, in ogni caso, metterli dopo il v. 21, poichè il poeta dice : « ho nel cuore tanto affanno e pena, [che il cuore] non può » ecc.[1].

1. Così, ritengo che l' interpunzione dell' Appel sia troppo forte in questi due versi di Bernart de Vendadorn (I, 59-60, p. 6 della sua bella edizione) :

que tantz sabetz de plazers far e dir :
de vos amar no' s pot nuls om sofrir.

Bisogna riattaccare i due versi : « sapete fare e dire tanti piaceri [che] nessuno non si può tenere dall' amarvi ».

Inoltre « affanno, pena e *vita* » non va per due ragioni: anzi tutto per il senso che ha *vita* e poi perchè *vita* abbiamo tale e quale al v. 20. Io propongo di leggere:

tant' ho nel core affanno pena e *'nvita*

ovvero, senz' altro, *envita invita*. Si sa che il lat. *invitus* è rispecchiato nell' a franc. e prov. *a enviz*[1] nell' alto ital. lomb. *inevid* (valm. *inavit*) mal volentieri ecc. (Meyer-Lübke, *Rom. Et. Wb.*, n° 4537). Ora, l'ant. lomb. e l'ant. aquil. ebbero anche un sost. *envito* col senso di « desi-« derio, doloroso desiderio ». In un compon. anonimo del sec. XIII, che incomincia *Part' io* (Monaci, *Crest.*, II, n° 100,2), abbiamo: *et questo è malvasgio invito — ch' io soffero* e, secondo me, con tutta ragione il Monaci interpreta *invito* per « contrarietà ». A me pare lecito ammettere, accanto ad *invito,* un *invita* con il medesimo senso e credo che molti saranno del mio avviso. Con ciò, il verso mi pare giustamente spiegato.

Ball. IV, 7: *quando la sovragiunge fredura nè ghiaccio*. Da notarsi questo *ne* col senso di *e* in una frase non negativa. Questo *ne* ha insomma la funzione del prov. *ni* e probabilissimamente trattasi di un provenzalismo. Cfr., per es., Bern. de Ventadorn: *Ah! malvaza gens savaya, — Qui vos* ni *vostre cosselh cre — Domnideus perd' e descreya* (*Ara no vei*, vo, 22-24). Gli esempi prov. abbondano, come si sa. Come ho già detto, non esamino né gli altri testi di Bonagiunta, nè quelli degli altri rimatori lucchesi, nè infine la ardue poesie dei poeti pisani e pistoiesi edite dallo Zaccagnini. L' esame di tanti componimenti mi condurrebbe ad abusare dell' ospitalità di questa rivista. Farò soltanto, per finire, tre o quattro osservazioni. Spiace che nei glossarii dello Z. siano citate con tanta inesattezza le voci provenzali (p. es. *dezirer* p. 43, *devizo* p. 278 ed altre ancora). Il vocabolo *stettamento,* usato da Pan. del Bagno, non può significare « lenimento » ma bensì « aspettazione » (cfr. sicil. *astittari* aspettare). Non è possibile che il *tersoletto* del passo seguente di Leon. del Guallacca:

Dal *tersolett'* ho apreso
a sua guisa mi porto:
s'alcuna mi si baglia,
prendo del su' mistero
quello che m' è mistero
e per altro non l'amo...

sia « una specie di vela (p. 284) ». Si tratta, invece, di un falcone maschio, il prov. *tersol*, *tersolet*, franc. *tiercelet*, un piccolo falcone

1. È strano che *a enviz* manchi al *Petit dictionn.* del Levy. Cfr. Appel, *Prov. Chrest.* Gloss. s. v. e i miei *Trovat. d' Italia*, p. 234, v. 21.

(cfr. ant. franc. *La costume as dou fauconsel petit,* Godefroy, III, 729). Il poeta vuol dire che (visto che le femmine sono « piene di falsia ») è meglio fare ciò che fa il falcone : prenderle l'una dopo l'altra, senza amarle, senza abboccare all' amo, com' è detto al v. 72[1].

L'impresa degli « Scrittori d'Italia », assunta dalla casa editrice Laterza di Bari, è grandiosa. Convien riconoscere che essa è condotta innanzi con coraggio e fortuna.

GIULIO BERTONI.

1. A proposito di questo medesimo componimento di Leon. del Guallacca, mi sia concesso di dire che non capisco come lo Z. possa vedere nel *miro* del v. 21 *(si la strusse la miro)* quell' ant. ital. *miro*, che abbiamo in Rustico di Filippi e che rispecchia fedelmente l'ant. franc. *mire* « medico ». Questa voce non ha nulla a vedere col nostro *miro*. Il Monaci *Crest.*, II, n° 65 stampa : *l' amiro* e intende giustamente « emiro, principe » ; dico : giustamente, perchè al verbo *mirare* non pare si possa rivolgere il pensiero per ragione del senso.

CHRONIQUE

~~~ Dans le *Fanfulla della Domenica*, mars 1916, M. Ferdinand Neri a publié une intéressante note intitulée : *la Nave di Ronsard.* Il montre que Ronsard, dans une strophe de l'*Ode à Michel de l'Hospital*, en 1552, puis dans les *Isles fortunées*, en 1553, a imité le passage où l'auteur du *Roland furieux,* parvenu au terme de son voyage poétique, repose ses regards sur la rive pleine d'amis qui attendent son retour. Du Bellay, plus tard, reprendra la même fiction dans le sonnet de ses *Regrets* où il annoncera son retour en France. — M. Neri signale un autre souvenir du *Roland furieux* (XXXIV, 87) dans l'*Ode à Michel de l'Hospital :* c'est la description des Parques filant les destinées que le Temps met dans un coffre. Cette dernière imitation est d'autant plus intéressante à constater que Richelet croyait le tableau des Parques de « l'invention » du poète.

Dans la *Rivista d'Italia*, fascicule de février 1916, le même M. Neri a publié deux notes : *Sulla Fortuna degli « Essais »*. — La première (*Tassoni e Montaigne*) montre que Tassoni, quoi qu'on en ait dit, ne connut pas les *Essais;* que les deux moralistes n'ont point le même esprit; que les analogies entrevues entre les *Pensieri* et les *Essais* s'expliquent par les principes mêmes du genre cultivé, et çà et là, semble-t-il, par des sources communes. — La deuxième note est sur les premières traductions italiennes des *Essais*.

La première de ces traductions est celle de Naselli, en 1590, à Ferrare. Son caractère le plus notable est que le traducteur fait disparaître ce qu'il y a de personnel dans le texte ; l'essai n'est plus qu'un discours ; « Feu mon père » devient « un homme d'autorité, d'expérience et de bon jugement naturel » ; la dédicace de l'essai, II, 8, « à Madame d'Estissac », disparaît ; les expressions savoureuses « ce fagotage de tant de diverses pièces... alongeons ce chapitre et le bigarrons » sont remplacées par des termes généraux sans accent personnel. — La deuxième traduction, à Venise, en 1633, par Ginammi, en réalité par Canini, est intéressante par sa fidélité scrupuleuse : le traducteur calque l'expression italienne sur l'expression française, ce qui parfois ne donne aucun sens. Mais cet effort pour traduire littéralement les *Essais* prouve combien l'originalité du style de Montaigne dut être goûtée en 1633 par les lecteurs italiens. De 1633 à 1785 il n'y eut pas d'autre traduction.

Ces deux petits articles de M. Neri sont enrichis de notes et de références qui prouvent que leur auteur est très au courant des travaux récents sur la la Pléiade et sur Montaigne.

J. V.
~~~

CHARLES DEJOB

En la personne de Charles DEJOB, qui nous a été enlevé le 5 avril dernier, notre *Revue* perd un de ses plus fermes soutiens, un de ses plus anciens et précieux collaborateurs. Dès le premier jour, il était venu à nous, et sa fidélité ne se démentit pas un instant : en feuilletant nos quinze volumes, nous constatons qu'il n'y en a que deux où manque sa signature; tous les autres contiennent soit des comptes rendus, soit des articles de fond, variés et abondants, dont quelques-uns formeraient de respectables volumes, et c'est nous qui avons eu l'honneur de publier les dernières lignes qu'il ait écrites.

Rien ne paraissait le prédestiner aux études italiennes : normalien, agrégé des lettres, il resta pendant vingt ans, en province et à Paris, le modèle des professeurs de rhétorique : il semblait donc qu'il dût suivre ses maîtres et accompagner ses camarades dans les voies frayées des études classiques. Le choix de son sujet de thèse témoignait précisément de l'intérêt qu'il portait à leur histoire; or, ce fut ce choix même qui lui ouvrit des horizons nouveaux. Pour étudier la vie de Marc-Antoine Muret, ce Limousin exilé au delà des monts, il dut aller fouiller les bibliothèques et les archives de Padoue, Venise et Rome. La terre italienne lui fut hospitalière et douce : il noua là-bas d'agréables relations, dont quelques-unes se changèrent en solides amitiés : son intimité avec Alessandro d'Ancona fut certainement pour beaucoup dans sa nouvelle orientation. En 1883, il reprit le chemin de l'Italie et passa six mois à Rome pour étudier les phénomènes très variés qu'il rattacha, un peu artificiellement peut-être, à « l'influence du concile de Trente ». Ce long séjour acheva de le familiariser avec la langue et la littérature de nos voisins. De ce jour-là, il était conquis, et c'est aux lettres italiennes qu'il devait désormais consacrer le meilleur de son temps et de son talent.

Le choix de ses sujets et sa façon de les traiter portait la trace de ses habitudes d'esprit, et aussi celle de ses convictions religieuses, qui furent inébranlables. Il avait, certes, toutes les qualités nécessaires pour pousser à fond les recherches érudites, et il l'a maintes fois prouvé; mais un travail de pure érudition ne fut jamais son fait. Il avait le goût des idées générales et des délicates analyses; il aimait à rechercher ce qui constitue le génie propre d'un auteur et quels

sont ses procédés familiers ; il se plaisait surtout à scruter les rapports secrets qui s'établissent entre les qualités de l'homme et les mérites de l'écrivain, à mesurer l'influence du milieu politique et religieux sur le niveau moral d'une époque ou d'un groupe d'individus. On peut trouver que les parallèles littéraires et les analyses de caractères ou de « types » tiennent dans son œuvre une place un peu large ; il faut reconnaître du moins que ses points de vue préférés lui ont permis de renouveler des sujets que l'on pouvait croire épuisés, — nous n'en voulons pour preuve que les pages charmantes qu'on peut lire dans notre dernier numéro et celui-ci même, — et de déployer dans la critique les qualités de cœur et d'esprit qui l'ont fait apprécier de tous ceux qui l'ont connu : l'élévation morale, la pondération du jugement, la finesse du goût, la bienveillance la plus exquise. Il s'est peint tout entier dans ces lignes où il définissait, il y a vingt-cinq ans, la mission de l'écrivain : « C'est une des erreurs les plus pernicieuses de notre temps de croire qu'on fait des livres avec des livres. Les livres, du moins ceux qui agissent sur le présent et lui survivent, se font par l'observation de la réalité vivante, c'est-à-dire de soi et des autres. Se connaître, se corriger s'il se peut, connaître les autres et tâcher de les aimer, voilà la source des bons ouvrages[1]. »

Ce n'est pas seulement par la plume que Dejob avait travaillé à nous faire mieux connaître nos frères d'Italie : il avait fondé, en 1893, une Société dont le but, qui paraissait alors bien lointain, était le rapprochement des deux peuples : sous les auspices de cette Société, que Jules Simon présida jusqu'à sa mort, et qui était largement ouverte, puisque aucune cotisation n'était exigée des membres, furent données tous les hivers, jusqu'en 1910, des conférences où étaient illustrés les divers aspects de la vie intellectuelle, morale et artistique de l'Italie, à toutes les époques de son histoire. Il faisait enfin depuis 1911 les frais d'une bourse de voyage qui permit à quelques élèves de la Sorbonne d'aller compléter leur instruction par un séjour en Toscane, séjour qu'il réussissait, grâce à ses relations, à leur rendre aussi agréable et fructueux que possible. Aussi a-t-on pu dire de lui[2] qu'il avait été l'un des artisans de l'entente qui, sous la pression des circonstances, se changea en cette alliance où il trouva certainement l'une des dernières et des plus profondes joies de sa vie.

Ch. Dejob était né à Paris le 29 septembre 1847. Voici les étapes de sa carrière universitaire : élève de l'École normale, 1867 ; agrégé des lettres, 1870 ; professeur de rhétorique aux lycées de Laval (1871), Angoulême (1874), Bordeaux (1876) et au collège Stanislas (1878-88 et 1892-94) ; il fut successivement, à la Sorbonne, chargé de confé-

1. *Madame de Staël et l'Italie*, p. 155.
2. A. Chuquet, dans la *Revue critique* du 13 mai (p. 320).

rences de littérature française (comme suppléant de G. Larroumet, 1888-91), maître de conférences de langue et littérature françaises (1894), maître de conférences de langue et littérature italiennes (1900), professeur adjoint (1902), professeur (en remplacement de E. Gebhart) de langues et littératures de l'Europe méridionale (1908). Il avait été, sur sa demande, admis à la retraite en 1909.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs et rendre à cet infatigable travailleur l'hommage auquel il avait droit en dressant ici la liste de ses publications relatives à la littérature italienne[1].

A. JEANROY.

Marc-Antoine Muret, un professeur français en Italie durant la seconde moitié du XVIe siècle. Paris, Thorin, 1881, in-8° (thèse de doctorat).

De Renato Rapino. Paris, Thorin, 1881, in-8° (thèse de doctorat).

De l'influence du concile de Trente sur la littérature et les beaux-arts chez les peuples catholiques, essai d'introduction à l'histoire littéraire du siècle de Louis XIV. Paris, Thorin, 1884, in-8°.

Documents tirés des papiers du cardinal Sirleto et de quelques autres manuscrits de la Vaticane sur les Juifs des États pontificaux. Versailles, Cerf, in-8° (Extrait de la *Revue des Études juives*, juillet-septembre 1884.)

Madame de Staël et l'Italie, avec une Bibliographie de l'influence française en Italie de 1776 à 1814. Paris, Colin, 1890, in-12.

De la condition des juifs de Mantoue au XVIe siècle d'après un livre récent. Paris, Durlacher, 1892, in-8°. (Extrait de la *Revue des Études juives*, t. XXIII.)

La decima novella dell' ottava giornata del Decameron ed « el Anzuelo de Fenisa » di Lope de Vega, in-8°. (Extrait de la *Rassegna bibliografica della letteratura italiana*, ann. I, 1893, n° 5.)

Il dottorato di lettere in Francia. Modena, 1893. (Extrait de la *Biblioteca delle scuole classiche italiane*, nouvelle série, 6e année.)

Supplément à un essai de bibliographie, pour servir à l'histoire de l'influence française en Italie de 1796 à 1814. Toulouse, Chauvin, 1893, in-12, 35 pages. (Nozze Cassin-d'Ancona.)

L'instruction publique en France et en Italie au XIXe siècle. Paris, Colin, 1894, in-12.

Un homme d'Etat spirituel et chevaleresque : Massimo d'Azeglio. Paris, Colin, 1894, in-8°. (Extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*, juin 1894.)

1. Dans cette liste, pour l'établissement de laquelle mes collègues E. Bouvy et H. Hauvette ont bien voulu me prêter leur concours, ne sont pas compris les très nombreux comptes rendus publiés ici même et dans les vingt-cinq dernières années de la *Revue critique*.



La question des Universités italiennes d'après un livre récent. Paris, Colin, 1894, in-8°. (Extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*, nov. 1894.)

De la tendresse dans le théâtre d'Alfieri. Paris, 1895, in-12.

Quelques réflexions à propos de l'enseignement mutuel en Italie. Toulouse, Chauvin, 1895, in-16. (Nozze Pometti-Ferri.)

Le roman politique dans l'Italie contemporaine. Paris, 1896, in-8°. (Extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*, t. XXXII.)

Études sur la tragédie. Paris, Colin, 1896, in-12.

Luigi Ferri, 15 juin 1826-19 mars 1895. Versailles, Cerf, 1896, in-8°. (Extrait du *Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'Ecole normale*, 1896.)

Société pour la propagation des langues étrangères en France. Assemblée générale publique du 15 novembre 1896. De l'importance des langues méridionales, conférence prononcée au grand amphithéâtre de la Sorbonne. Paris, *Hôtel des Sociétés savantes*, s. d., in-8°, 12 pages.

Le personnel de l'enseignement secondaire en Italie, d'après un livre récent. Paris, Capiomont, 1897, in-8°. (Extrait de la *Revue universitaire*, 1897, t. I.)

Les amoureux éconduits ou transis dans Corneille et dans Racine, dans Apostolo Zeno et dans Métastase. Paris, Colin, 1897, in-8°. (Extrait de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, juillet 1897.)

Les « Animaux parlants » de Casti et les « Paralipomènes » de Leopardi. (*Revue des cours et conférences*, 2e série, t. VI, 1898, p. 226.)

Les abbés et les abbesses dans la comédie française et italienne du XVIIIe siècle. Paris, 1898, in-8°. (Extrait de la *Revue bleue*, septembre-octobre 1898.)

Les femmes dans la comédie française et italienne au XVIIIe siècle. Paris, Fontemoing, 1899, in-12.

Le Juif dans la comédie au XVIIIe siècle. Paris, Durlacher, 1899, in-8°. (Extrait de la *Revue des Études juives*, 1899.)

L'enseignement primaire en Italie durant l'année 1898. Paris, Delagrave, 1899, in-8°. (Extrait de la *Revue pédagogique*, février 1899.)

A propos de la partie honnête du Décaméron. Paris, Colin, 1900, in-12. (*Revue universitaire*, juillet 1900.)

L'instruction primaire en Italie pendant l'année 1900. (*Revue pédagogique*, juillet 1901.)

Le type de l'Allemand chez les classiques italiens. (*Bulletin italien*, 1901.)

Un bel libro da fare (dans *Raccolta di studi critici in onore di A. d'Ancona*, Florence, 1901, p. 133-43).

Les limites du génie de Machiavel. (*Bulletin italien*, 1902.)

Le « Secretum » de Pétrarque. (*Bulletin italien*, 1903.)

Les enfants gâtés en Italie au XIVe *et au* XVe *siècle.* Toulouse, Chauvin, 1904, in-8°, 20 pages. (Noces Paolo d'Ancona-Cardoso.)

Sur l'enseignement de l'espagnol et de l'italien, lettre. Paris, Pichon et Durand-Augias, 1904, in-8°. (Extrait de la *Revue internationale de l'enseignement,* juin 1904.)

Les peintres dans la littérature italienne d'imagination durant la période classique (dans *Dai tempi antichi ai tempi moderni,* Nozze Scherillo-Negri, Milan [1904], p. 365-9).

Les descriptions de batailles dans l' « *Orlando furioso* » *et dans la* « *Gerusalemme liberata* ». (*Bulletin italien,* 1905.)

La foi religieuse en Italie au XIVe *siècle.* Paris, Fontemoing, 1906, in-12.

Le marchand de vin dans les vieilles communes de l'Italie. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1907, in-8°.

Sur Guarini et son « *Pastor fido* ». (*Bulletin italien,* 1907.)

Baretti, Goldoni, Métastase. Toulouse, Lagarde et Sebille. (Noces Châtelain-Gaillard, 17 juillet 1907.)

Le politicien à Florence au XIVe *et au* XVe *siècle,* trois articles. (*Bulletin italien,* 1909 et 1910.)

L'art de la composition dans la « *Divine Comédie* ». (*Bulletin italien,* 1910.)

Est-il vrai que Campanella fût simplement déiste? trois articles. (*Bulletin italien,* 1911.)

Le Notaire en France et en Italie. Turin, 1912. (*Miscellanea di studi storici in onore di A. Manno.*)

Trois Italiens professeurs en France sous le gouvernement de Juillet, P. Rossi, G. Libri, G. Ferrari, 5 articles. (*Bulletin italien,* 1912 et 1913.)

Les dialogues dans la « *Divine Comédie* », deux articles. (*Bulletin italien,* 1913 et 1914.)

L' « *Orlando innamorato* » *de Bojardo et l'* « *Orlando furioso* » *de l'Arioste,* deux articles. (*Bulletin italien,* 1914.)

Deux Piémontais qui valent mieux que leur réputation : le P. Taparelli d'Azeglio et le comte Solaro della Margherita. Paris, Roger, 1914. (*Feuilles d'histoire,* 1er sept.-1er déc.).

Dante est-il revenu meilleur de l'autre monde? Toulouse, Bonnet, 1915, in-16.

Mario Rapisardi et les raisons de sa vogue (*Bulletin italien,* 1915.)

La félicité céleste dans la « *Divine Comédie* », deux articles. (*Bulletin italien,* 1916.)

Lamartine, Chateaubriand et l'Italie, conferenza di Charles Dejob. S. l. n. d., in-16.

Société d'études italiennes, Bulletins, n°s 1 à 36. Paris, 1894-1910, in-8°.

JACQUES RAMBAUD

Historien de vocation et lettré délicat, Jacques Rambaud s'intéressa surtout à l'Italie. Alfred Rambaud, son père, avait étudié l'Allemagne pendant la Révolution et l'Empire. Jacques Rambaud prit pour objet de ses recherches l'Italie napoléonienne. Divers historiens de Napoléon avaient déjà porté leur attention sur Rome et sur la Haute-Italie. J. Rambaud s'attacha à l'Italie méridionale, et particulièrement au règne de Joseph Bonaparte, qui avait été trop négligé des historiens.

En 1911, il fut reçu docteur ès lettres devant la Faculté des Lettres de Paris. Sa thèse principale avait pour sujet : *Naples sous Joseph Bonaparte (1806-1808)*. La deuxième thèse était intitulée : *Lettres inédites ou éparses de Joseph Bonaparte à Naples (1806-1808)*.

Pour préparer son travail sur le règne de Joseph à Naples, Rambaud eut à réunir d'abord les lettres de Joseph. Ce n'était pas une tâche facile. Certes, des publications importantes, la *Correspondance de Napoléon Ier*, le recueil de lettres de Joseph, par le baron Du Casse, fournissent beaucoup de documents. Mais ces recueils sont incomplets; le premier, comme on sait, a été tronqué à dessein, et, dans ces dernières années, MM. Lecestre, De Brotonne ont donné des compléments à la correspondance de Napoléon, qui forment déjà plusieurs volumes. La tentative de Rambaud se rattache à celles-ci. Rambaud reproduit des lettres déjà publiées, mais avec des variantes, et il donne des lettres inédites : il les a puisées soit aux Archives nationales, aux Archives des Affaires étrangères, à l'*Archivio di Stato* de Naples, soit dans diverses archives privées, celles du prince d'Essling, de M. Guibourg, descendant de Rœderer, etc. Ce recueil apporte donc et des documents nouveaux et des précisions. Enfin, il est précédé d'une étude critique très intéressante sur la valeur des lettres de Joseph, sur le caractère de ce prince, sur ses rapports avec Napoléon.

Naples sous Joseph Bonaparte (1806-1808) est un ouvrage considérable, d'une grande richesse de documentation, et qui traite à fond et définitivement le sujet. C'est un travail très précis, qui donne confiance, et qui, dans les questions délicates et difficiles, comme l'influence des événements et des institutions sur les diverses classes de la société, est éloigné de tout dogmatisme. J. Rambaud connaissait très bien l'Italie méridionale, sa géographie, ses ressources présentes,

toute l'histoire de ce pays. Aussi ne néglige-t-il pas les comparaisons. Sous les formes changeantes, il retrouve toujours le même fond : le peuple du pays napolitain, avec son caractère permanent, son intelligence vive, ses passions ardentes, sa haine et son mépris de l'étranger, sa paresse invétérée, son manque de moralité. « Savez-vous comment Naples se relèvera ? » disait Cavour en 1860. « Par l'application des lois sévère, dure, mais juste. La régénération de Naples dépend en grande partie de la force et de l'honnêteté du gouvernement. »

Le règne de Joseph fut précisément une tentative — en partie heureuse — de régénération d'un pays de cinq millions d'habitants par un système de gouvernement réformateur, fort et honnête.

Il fallait d'abord assurer l'ordre, troublé par une insurrection dans les montagnes des Abruzzes et de la Calabre. Ce fut la tâche de l'armée, composée de 40,000 hommes, commandée par Masséna, Reynier, Gouvion-Saint-Cyr, chefs illustres, dignes d'un emploi plus glorieux, et qui avaient cessé de plaire au maître. J. Rambaud présente un tableau fort intéressant de cette armée napolitaine, qui contenait tant d'officiers de valeur, souvent éloignés de France à cause de leurs opinions républicaines, de leur hostilité au coup d'État de Brumaire et à l'établissement du Consulat à vie et de l'Empire.

Le roi Joseph et ses ministres se mirent résolument à l'œuvre. Ils voulurent adapter au royaume de Naples les institutions françaises. C'étaient des esprits éclairés, instruits par l'expérience de la Révolution. Il y avait des hommes de 89 : Rœderer, Stanislas Girardin, Mathieu Dumas, Miot (de Mélito), admirateurs de l'Assemblée constituante, partisans de réformes modérées; il y avait aussi des hommes de 93 : Saliceti, Masséna, Cavaignac, César Berthier, ardents républicains, qui ne voulaient entendre parler que de réformes radicales. Enfin, à côté d'eux, dans le ministère et les principales administrations, beaucoup de Napolitains, membres de l'aristocratie ou de la haute bourgeoisie, dont quelques-uns étaient très instruits, montraient un grand zèle pour la régénération de leur pays. Il n'y eut pas une entente parfaite entre tous ces collaborateurs; mais le roi Joseph, affable, conciliant, sut se servir des uns et des autres et les faire concourir à une œuvre commune.

Cette œuvre, qui devait être continuée par Murat, fut considérable. Elle laissa des traces profondes à Naples. Et si, aujourd'hui, le pays napolitain n'est pas dans une situation plus prospère, c'est que l'œuvre française fut, pendant quarante-cinq ans d'abord, complètement interrompue, et qu'après 1860 elle ne fut pas reprise avec la vigueur nécessaire.

Les Français implantèrent dans le royaume de Naples les réformes sociales, économiques, financières, administratives de la Révolution et de l'Empire.

L'œuvre sociale de la France révolutionnaire avait eu pour préface l'abolition du régime féodal. Joseph commença par supprimer la féodalité. Après la libération du sol, conçue à la manière de l'Assemblée constituante, la division : le partage des biens communaux fut décrété — mais avec des atténuations ; — les biens des couvents, des Jésuites, déclarés biens nationaux, furent vendus ; ils formaient une masse qui valait 28,168,000 ducats, soit environ 125 millions de francs. Le ministre des finances, Rœderer, ne les mit pas en vente tous à la fois, afin de ne pas renouveler les fautes commises pendant la Révolution. Les biens nationaux se vendirent bien ; mais le peuple, misérable, et la plus grande partie de la bourgeoisie ne purent pas en acquérir. Cette grande opération profita surtout à l'aristocratie, aux hauts fonctionnaires, aux nobles émigrés qui, rentrés et ralliés à temps pour conserver leurs biens, avaient trouvé de l'argent pour acheter des terres d'église, enfin à de riches commerçants, à des banquiers, à des spéculateurs, qui étaient venus parfois de Paris, tel le fameux Guiraud, agioteur de profession, dont Rœderer se joua si cruellement, en annulant les acquisitions qu'il avait faites légalement et en lui refusant toute indemnité.

Ces réformes ne purent pas donner immédiatement toutes leurs conséquences. Les bienfaits de l'abolition de la féodalité ne furent pas sentis alors par les paysans ; et cependant cette réforme coûta cher à l'État. L'accensement des domaines du Tavoliere à des paysans pauvres fut, au contraire, bien accueilli.

L'agriculture ne fit point de progrès, à cause de l'ignorance du paysan, et surtout à cause du manque d'eau, du défaut de canaux d'irrigation, de la pauvreté des terres, du régime des *latifundia*, qui, malgré la division ordonnée des communaux et des biens nationaux, restait encore la tendance générale.

L'industrie fit quelques progrès, surtout les industries de guerre, la métallurgie. Le commerce fut un peu vivifié par la construction de ponts et de routes ; les habitants, surtout dans les Abruzzes, travaillèrent aux chemins avec beaucoup de bonne volonté. Mais le Napolitain faisait surtout un commerce maritime. Or, les côtes étaient bloquées par les Anglais ; le blé ne pouvait plus être exporté à Corfou et en Orient qu'avec les plus grandes difficultés ; et, si des navires américains et grecs visitaient encore les ports, l'exportation et l'importation avaient beaucoup baissé. A Naples, comme dans les autres États napoléoniens, la guerre empêchait les réformes les meilleures de procurer les bienfaits qu'elles promettaient.

Les finances, qui n'avaient jamais été qu'un chaos, furent, grâce aux efforts de Rœderer, assez bien administrées. Il fallut faire perdre aux ministres napolitains leurs habitudes d'irrégularité, qui étaient vraiment tenaces. L'impôt fut de 12 francs par tête — il était de

27 à 30 francs en France : — il restait encore lourd pour un pays exclusivement agricole, arriéré et bloqué.

L'administration fut transformée complètement, non seulement par l'organisation des intendances — semblables aux préfectures de France — et par la tutelle des communes, mais par l'action d'un personnel administratif éclairé, expérimenté et probe, à la tête duquel étaient des Français, comme J. Charron et surtout Briot, ancien membre du Conseil des Cinq-Cents. La justice fut séparée de l'administration et rendue avec plus d'impartialité, suivant des lois plus simples, plus équitables. Le Code civil fut promulgué.

Dans toutes ces réformes, Joseph et ses conseillers, même Saliceti, ministre de la police, n'imposèrent pas, sans les modifier, les principes et les pratiques de l'administration française. Les Codes français ne furent pas promulgués dans toutes leurs parties. Les conseillers de Joseph travaillèrent consciencieusemeut à établir la fusion entre Français et Napolitains. La plupart des places furent réservées aux indigènes, même dans le ministère. Elles ne furent pas données aux patriotes, amis des Français, comme récompense ; on n'eut en vue que le mérite personnel et le bien général. Sans aucun doute, beaucoup de ces Napolitains, au ministère, au Conseil d'État, dans l'armée, la diplomatie et les diverses administrations, étaient fort médiocres et ne se distinguaient point par leur puissance de travail ; mais quelques-uns d'entre eux, animés par la passion du bien public, entraînés par l'exemple des Saliceti et des Rœderer, collaborèrent utilement à la régénération de leur patrie.

C'était bien un État italien qui se formait. Les réformes étaient adaptées aux mœurs des habitants. Saliceti devenait tout à fait napolitain. Joseph parlait toujours italien en public. Des œuvres françaises étaient, il est vrai, souvent représentées au théâtre San-Carlo ; mais la langue française n'était pas imposée. Et Joseph favorisait les arts italiens et les lettres italiennes. Des Italiens du Nord visitaient le royaume de Naples. En 1808, Monti et Canova vinrent un moment rehausser l'éclat de la nouvelle cour. Enfin les Napolitains, Cuoco, Galanti, d'autres encore, continuaient cette école d'économistes et d'historiens qui avait attiré l'attention de toute l'Europe au XVIIIe siècle.

Le régime français paraissait instable à Naples, comme en Hollande et en Espagne : tout dépendait de la grande politique de l'Empereur et des destinées de l'Empire français. Cependant, au bout de deux années, le trône de Joseph semblait suffisamment affermi pour permettre au pays un travail régulier. Le roi s'appuyait surtout sur la haute bourgeoisie éclairée, puis sur l'aristocratie ; d'une manière générale, sur les propriétaires, pour lesquels il avait tant fait. Il avait contre lui le petit peuple — cette populace de Naples et des villes que

les Bourbons avaient lancée contre les nobles et les riches, qu'ils nourrissaient et dont ils perpétuaient la paresse, — et aussi le clergé régulier, dont il avait pris les biens; — le clergé séculier, plus conciliant, se réservait.

J. Rambaud présente, à la fin de son livre, un tableau très précis et très attachant de la société napolitaine. Cette société n'a pas, certes, changé en deux ans; mais des tendances nouvelles apparaissent. La noblesse, qui a beaucoup contribué à la révolution républicaine de 1799, se rallie, peu à peu et par la force des choses, au nouveau régime, qui pourtant apporte l'égalité et supprime la féodalité. Le patriotisme, l'amour du bien public sont vivifiés. Naguère, Galanti écrivait : « Nous avons des vices trop radicaux pour devenir un grand corps, un grand État, une grande puissance. » Maintenant, on a l'espoir que ces vices disparaîtront; on attend une régénération.

Certes, les Napolitains restent toujours très vaniteux, peu dociles à l'éducation nouvelle, méprisants pour l'étranger, paresseux et souvent ignorants. Le pays est arriéré; il y a toujours un contraste choquant entre les classes supérieures, la haute bourgeoisie, intelligente et éclairée, et les classes rurales et la populace des villes, ignorantes, fanatiques et superstitieuses. Mais le progrès social et moral s'affirme cependant. Naples, en 1808, possède un excellent corps d'officiers, une classe de fonctionnaires éclairés et honnêtes. Un État moderne est né, libéré des entraves féodales, unifié, centralisé, pourvu d'une administration juste, impartiale, qui sait et veut contrôler, et qui travaille avec zèle à développer les ressources du pays.

Telles sont les lignes essentielles de l'ouvrage de J. Rambaud. C'est un monument à la gloire de la civilisation française, importée sur le sol classique de l'Italie méridionale. Toutes les qualités françaises se retrouvent dans l'œuvre considérable que tentèrent Napoléon, Joseph, puis Murat : la logique, la clarté, la décision, l'organisation, l'amour du bien public, par-dessus tout la probité, l'intelligence des situations, le tact, l'esprit de fusion et d'adaptation des choses et des hommes à des conditions nouvelles.

Pour faire saisir tout cela, il fallait, chez l'historien de cette grande œuvre française, du tact, de la finesse, l'intelligence des situations, des « combinazioni ». Et c'est ce que l'on trouve précisément chez Jacques Rambaud.

L'ouvrage de Rambaud fut couronné par l'Académie française, qui lui décerna le prix Thérouanne.

Au cours de ses études sur Naples, Rambaud eut l'occasion d'étudier un personnage important, le comte Roger de Damas, émigré français, qui séjourna en Russie, sur les bords du Rhin en 1792, puis à Naples, enfin à Vienne, et qui fut en relations avec la reine de

Naples, Marie-Caroline. Rambaud fut chargé par la famille de Damas de publier les mémoires du comte. Il en a donné, en 1912 et 1914, une édition très soignée en deux volumes.

Enfin, Rambaud a collaboré à diverses revues : à la *Revue historique*, à la *Révolution française*, à la *Revue napoléonienne*, à la *Revue d'histoire ecclésiastique*, à l'*Archivio storico per le provincie napoletane*, au *Bulletin italien:* dans le troisième numéro de 1914 de cette revue, paru juste au moment de la mobilisation, il donna un compte rendu sur une histoire de Savoie. Ce sont sans doute les dernières lignes qu'a écrites notre collègue.

Chargé du cours d'histoire moderne et contemporaine à la Faculté des Lettres de Bordeaux, de 1912 à 1914, il y conquit par sa science et son talent une grande place. On ne peut que regretter qu'une si belle carrière d'historien et de professeur, et qui promettait tant, ait été brisée. Rambaud est mort pour la France, pour la civilisation française, dont il a raconté si brillamment l'expansion et les bienfaits dans un pays classique, aujourd'hui notre allié et notre ami.

P. SAGNAC.

Citation de Jacques Rambaud
a l'ordre du jour de l'armée

Mobilisé comme lieutenant au 226e d'infanterie, Jacques Rambaud avait participé à la défense de son pays de Lorraine. Le 25 août 1914, à la terrible affaire de Courbesseaux, où son régiment fut décimé, il avait reçu plusieurs balles. Soigné à l'hôpital de Nancy, il refusa de se laisser évacuer au dépôt et reprit immédiatement son poste de combat.

On ne tarda pas à l'expédier sur un point tactique d'une importance vitale : la frontière de l'Artois et de la Flandre. Dans les environs de Vimy, il fut chargé de couvrir la retraite d'un autre régiment. Il se battit, avec sa compagnie, durant plusieurs heures, contre des forces considérables, et la position (le Bois-Bernard) ne put être emportée tant que la mitraille l'épargna.

Mais, après une lutte acharnée, il tomba, frappé à la poitrine, et les Allemands occupèrent le terrain. Du témoignage d'un de ses hommes qui, blessé lui-même, réussit à se traîner jusqu'à une ambulance, il résulte que Rambaud, lors de l'assaut final, ne donnait plus signe de vie.

Voici le texte de la citation dont il fut l'objet (*Journal officiel* du 29 octobre 1915) :

« Ayant reçu l'ordre de tenir jusqu'au bout, dans un bois, n'a cessé de donner à sa troupe le plus bel exemple d'énergie et de courage, et s'est fait tuer sur place plutôt que de céder du terrain (combat du 2 octobre 1914). »

G. R.

J.-A. Sens.

Nos *Annales* ont récemment perdu un de leurs meilleurs et de leurs plus dévoués collaborateurs, Sens (Jean-Arnaud), né à Bordeaux le 18 septembre 1859, mort dans notre ville le 19 mars 1916.

Entré, en juin 1888, à l'imprimerie Gounouilhou, il y était devenu chef d'atelier. Son esprit d'ordre, sa compétence technique, son dévouement attentif se dépensaient sans relâche pour nos publications. D'une santé fragile, il puisait, dans un sentiment très haut du devoir, l'énergie nécessaire à l'accomplissement de sa tâche. Sa valeur morale doublait sa valeur professionnelle. C'était un brave homme, simple, droit, sûr. Tous ceux qui l'ont connu garderont de lui le souvenir d'un admirable travailleur, honorant le métier, et, suivant le mot que M. Jullian m'écrivait à son sujet, « glorifié par l'outil même, comme d'autres par l'épée ».

G. RADET.

---

20 juin 1916.

Le Secrétaire de la Rédaction : Eugène BOUVY.
Le Directeur-Gérant : Georges RADET.

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou, rue Guiraude, 9-11.



Vol. XVI. Juillet-Décembre 1916 Nos 3-4.

GUY DE FERRARE

ÉTUDE SUR LA POLÉMIQUE RELIGIEUSE EN ITALIE A LA FIN DU XIe SIÈCLE

Le pontificat de Grégoire VII (1073-1085) n'a pas été uniquement marqué par les débuts de la querelle des investitures et de la grande lutte du sacerdoce et de l'empire. Il a encore été l'occasion d'une polémique religieuse, le plus souvent très ardente, qui a elle-même donné naissance à une série d'œuvres littéraires où les décrets du pape ont été âprement discutés. Lettres, pamphlets, traités juridiques et canoniques abondent à la fin du xie siècle, en Allemagne comme en Italie. Parmi ces opuscules, l'un des plus curieux est sans contredit le *De scismate Hildebrandi*, dû à la plume de l'évêque schismatique de Ferrare, Guy, qui, après avoir soutenu pendant quelques années la cause grégorienne, était passé au parti de Guibert, archevêque de Ravenne et antipape sous le nom de Clément III. Guy s'est proposé, à la demande de Guibert, de résumer les différents arguments pour et contre Grégoire VII, qu'il n'appelle jamais que « le moine Hildebrand ». Par suite, on retrouve chez lui certaines idées chères aux Grégoriens et aux Antigrégoriens. Toutefois, ce qui fait l'originalité véritable du *De scismate Hildebrandi*, c'est l'exposé d'une théorie nouvelle de l'investiture qui, modifiée et transformée, a triomphé en 1122, lors de la conclusion du concordat de Worms entre Calixte II et Henri V[1].

I

De Guy de Ferrare lui-même on sait fort peu de chose. Aucun chroniqueur n'a prononcé son nom et l'on ne peut le connaître qu'à l'aide de renseignements épars dans quelques

1. Le *De scismate Hildebrandi* a été édité par Dümmler dans les *Monumenta Germaniae historica*, in-4°. *Libelli de lite imperatorum et pontificum*, t. I, p. 529-567.

actes diplomatiques, et d'allusions qu'il fait, dans son traité, à diverses circonstances de sa vie.

Il n'est pas prouvé que, comme le veut Barotti [1], Guy fût Arétin d'origine. Il faut se résigner également à ignorer la date de sa naissance qu'il est impossible de déterminer, même de façon approximative. On sait seulement qu'il a séjourné à Rome pendant la première partie du pontificat de Grégoire VII; il a même dû participer assez activement à la réforme de l'Église et faire partie de l'entourage du pape, car il affirme, dans le *De scismate Hildebrandi* (l. I, c. 2), avoir eu l'occasion d'assister souvent à sa messe.

On ne peut dire avec précision à quel moment cette collaboration a commencé, ni à quel moment elle a pris fin. Guy de Ferrare avoue (l. I, c. 1) n'avoir pas assisté à l'élection d'Hildebrand, en 1073; il a dû sans doute arriver à Rome peu de temps après et il a été témoin de la déposition de Henri IV, au concile de 1080 (l. I, c. 7). Entre 1081 et 1083, il abandonne Grégoire VII pour se ranger sous la bannière du roi de Germanie et de l'antipape Clément III. C'est dans une charte du 1er décembre 1086 que, pour la première fois, le titre d'évêque de Ferrare figure à côté de son nom [2]. Cette dignité lui était échue peu de temps auparavant, le siège étant devenu vacant en 1083 par la mort de l'évêque Gratien.

Le rôle politique de Guy, comme évêque de Ferrare, n'a été retracé par aucune chronique. Il dut pourtant avoir quelque importance, car Clément III, à une date incertaine, conféra à son fidèle partisan les fonctions de vice-chancelier et de bibliothécaire qu'il exerçait en 1099 [3]. On perd ensuite la trace de Guy. Était-il encore évêque de Ferrare, lorsqu'en 1101 les troupes de la comtesse Mathilde reprirent la ville? Ce problème n'est, jusqu'à nouvel ordre, susceptible d'aucune solution.

1. Cf. Barotti, *Serie de vescovi ed arcivescovi di Ferrara*, 1781.

2. Cf. Barotti, *op. cit.*, p. 15. — Une autre charte, de 1092, renferme aussi parmi les souscripteurs le nom de Guy de Ferrare.

3. On connait ce détail par une bulle de Clément III, en date du 18 octobre 1099, publiée par P. Kehr (*Archivio della R. Società Romana di storia patria*, t. XXIII, 1900, p. 280-283). On y lit la souscription suivante : « Data Tibure per manus Guidonis Ferrariensis episcopi, vice cancellarii et bibliothecarii, anno ab incarnatione Christi millesimo LXXXXVIIII, quinto decimo kalendas novembris, indictione VII. »

L'obscurité qui plane sur la vie de l'auteur du *De scismate Hildebrandi* n'atténue en rien la valeur de l'œuvre, qui occupe une place à part dans la polémique religieuse du XIe siècle. Avant d'en aborder l'étude, il importe de fixer la date de son apparition, sur laquelle les critiques allemands ne sont pas tous d'accord [1].

Guy de Ferrare, dans sa préface, rapporte qu'il a écrit son traité à la suite d'une discussion qui s'était produite, au milieu du carême précédent, à Ravenne, dans l'entourage du pape Clément III. Comme, d'autre part, les derniers moments de Grégoire VII sont racontés à la fin de la première partie (l. I, c. 20), le *De scismate Hildebrandi* est certainement postérieur au 25 mai 1085, date de la mort de Grégoire VII, et antérieur au 8 septembre 1100, date de la mort de Clément III.

Pour arriver à une précision plus grande, il faut dresser la liste des années, comprises entre 1085 et 1100, pendant lesquelles Guibert a passé le carême dans sa ville épiscopale.

L'antipape, obligé de quitter Rome dans l'été de 1085, s'est retiré à Ravenne [2], où il se trouvait encore pendant le carême de 1086, comme l'attestent deux bulles, datées l'une du 27 février (première semaine du carême), l'autre du 15 mai [3]. Pour 1087, il est plus difficile de se prononcer : très probablement Guibert était à Ravenne le 2 mars [4], c'est-à-dire dans la troisième semaine du carême, mais il résulte d'un passage de Pierre Diacre, dans sa chronique de l'abbaye du Mont-Cassin [5], qu'il a officié à l'église Saint-Pierre de Rome le dimanche des Rameaux (21 mars). En 1088, Guibert réapparaît à Ravenne le 5 avril, soit au milieu

1. La date généralement adoptée est celle de 1086 ; elle a été proposée par Panzer, *Wido von Ferrara*, 1880, p. 22, conservée par Dümmler dans la préface de son édition de Guy de Ferrare (*Libelli de lite*, t. I, p. 530), Mirbt, *Die Publizistik in Zeitalter Gregors VII*, p. 41, Meyer von Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich V*, t. V, p. 143, etc. Lœwenfeld, dans les *Regesta pontificum*, t. I, p. 652, se prononce pour 1088, et R. Wilmans, dans les *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XII, p. 149, pour 1090.

2. Le fait est affirmé par Bernold de Constance, dans sa chronique, à l'année 1085 (*Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. V, p. 444).

3. Cf. Jaffé-Lœwenfeld, nos 5322 et 5323. Sur l'itinéraire de Guibert en 1086 et pendant les années suivantes, cf. Koehncke, *Wibert von Ravenna*, p. 69 sqq.

4. Il semble bien, en effet, qu'il faille placer en 1087 la bulle n° 5319 de Jaffé-Lœwenfeld, datée de la troisième année du pontificat de Clément III. Cf. Koehncke, *op. cit.*, p. 72, n. 1.

5. *Chronicon monasterii Casinensis*, l. III, c. 67-68.

de la période quadragésimale [1]. En 1089, il rentre de nouveau à Rome, y tient un concile qui se place entre le 18 avril et le 1er juillet [2]; mais, à cette date, Urbain II s'empare de la ville [3], dont il est chassé dans l'été de 1090 [4], pour y rentrer seulement à la fin de l'année 1093 [5]. Guibert a donc passé le carême à Ravenne en 1086, 1088, 1090, peut-être aussi, en partie, en 1087 et 1089. Après 1090, il n'a guère été dans son diocèse.

En somme, l'étude des déplacements de l'antipape ne permet d'aboutir à aucune conclusion catégorique. D'autres indices, fort heureusement, acheminent vers des résultats plus positifs.

Le *De scismate Hildebrandi* ne saurait être de beaucoup postérieur à la mort de Grégoire VII. Il y est dit, en effet, que le pape désigna pour successeur l'abbé du Mont-Cassin, Didier, mais aucune allusion n'est faite aux pontificats de Victor III et d'Urbain II. Or, l'auteur, s'il avait été témoin, au moment où il écrivait, des actes des successeurs d'Hildebrand, n'aurait pas manqué de flétrir leur œuvre soi-disant schismatique. Il y a là déjà, comme on l'a remarqué plusieurs fois [6], une présomption très forte pour la date de 1086. Ce n'est pas la seule : l'opportunité du *De scismate Hildebrandi* pour le parti de Guibert apparaît comme beaucoup plus évidente, si l'on examine les circonstances qui ont entouré l'élection de Victor III.

La succession de Grégoire VII n'a pas été sans présenter de grosses difficultés. Le pape, avant de mourir, avait désigné au choix des cardinaux, pour le remplacer, Anselme, évêque de Lucques, Eudes, évêque d'Ostie (le futur Urbain II), Hugues,

1. Jaffé-Lœwenfeld, nos 5327 et 5328.

2. La date de ce concile a été très discutée. Pour plus de détails, à ce sujet, voir : Meyer von Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich V*, t. IV, p. 265-269, qui résume toutes les discussions et démontre de façon péremptoire que c'est bien en 1089 qu'il faut placer le concile.

3. Le fait est attesté par Urbain II lui-même, dans une bulle longtemps restée inédite et qu'a publiée C. Kehr dans : *Archivio della R. Società Romana di storia patria*, t. XXIII, 1900, p. 273-280.

4. Cf. Jaffé-Lœwenfeld, nos 5437 sqq.

5. Cf. Bernold de Constance, année 1094.

6. C'est l'avis de Panzer, Mirbt, Meyer von Knonau, *op. cit.*, qui se bornent à cet unique argument.

archevêque de Lyon. Mais les princes normands, qui entretenaient avec l'abbé du Mont-Cassin, Didier, les meilleures relations, s'étaient immédiatement efforcés de le substituer aux candidats du pontife défunt. A cette fin, ils avaient fait courir aussitôt le bruit, dont Guy de Ferrare s'est fait l'écho, que Grégoire VII avait voulu Didier pour successeur. Mais celui-ci, pris de scrupules, s'enfuit dans son monastère et la chronique du Mont-Cassin, qui rapporte ces événements [1], ajoute qu'après son départ, les partisans de Guibert ne tardèrent pas à relever la tête. Ce mouvement en faveur de l'antipape décida les cardinaux à revenir à Rome vers Pâques de l'année 1086 et à réunir une assemblée le 24 mai. Celle-ci a été très confuse : elle a commencé par élire Eudes d'Ostie, puis, sans doute sur l'injonction des princes normands, elle a désigné, malgré lui, Didier qui a refusé la tiare et s'est de nouveau refugié au Mont-Cassin, pour se dérober aux sollicitations dont il était l'objet.

On comprend qu'en présence d'un tel désarroi, le parti de Guibert ait jugé l'occasion favorable — la chronique du Mont-Cassin en fait l'aveu — pour reprendre l'offensive et provoquer un ralliement en masse à l'antipape. Or, le *De scismate Hildebrandi* a pour but de prouver que l'élection de Grégoire VII était nulle, que, par suite, celle de Clément III, en 1080, était nécessaire; l'Église ayant à sa tête un pape légitime, il n'y a donc pas lieu d'en élire un autre. Une telle conclusion concorde bien avec les préoccupations des partisans de Guibert de Ravenne, en 1086. Au contraire, en 1088, un mois après l'élection d'Urbain II, ou en 1090, après deux ans d'un nouveau pontificat, la composition d'une œuvre conçue dans cet esprit ne présentait plus le même intérêt.

En résumé, le *De scismate Hildebrandi* a été commencé en avril 1086, à la suite du recul du parti grégorien à Rome et pour prévenir l'élection d'un nouveau pape, mais il n'est pas sûr qu'il ait été terminé le 24 mai de la même année, au moment où Didier a été choisi.

1. *Chronicon monasterii Casinensis*, l. III, c. 65-66.

II

Avant d'examiner la valeur historique et juridique de l'œuvre de Guy de Ferrare, il est nécessaire d'en esquisser le plan, d'en dégager les principales idées.

Guy indique dans son prologue le but qu'il a poursuivi. Un jour, « un débat s'éleva entre frères au sujet du schisme dit d'Hildebrand, que les uns combattaient et les autres défendaient ». Les antagonistes firent appel à son autorité. « Après une série de discussions qui paraissaient traîner en longueur, raconte-t-il, tous vinrent à moi et me demandèrent de caractériser ce schisme en quelques mots, de définir d'abord quelles excuses il pouvait invoquer en sa faveur, de l'écraser ensuite sous les arguments les plus décisifs. Cet exposé paraissait très nécessaire, étant donné que l'erreur avait pris naissance en secret, progressé peu à peu, à la manière du reptile qui rampe contre terre, conquis finalement de nombreuses provinces. » Guy, après avoir refusé d'entreprendre une tâche aussi ardue, se laissa fléchir, sans doute à la suite d'une intervention de Guibert de Ravenne auquel il s'adresse en personne à la fin de son traité, en lui rappelant l'« ordre » qu'il lui a donné de le composer.

Le plan est très simple : dans le premier livre, l'auteur développe les raisons qui, en apparence, justifient le schisme d'Hildebrand; dans le second, il examine celles qui interdisent d'y adhérer.

Pour répondre aux reproches que l'on adressait en général à Hildebrand, l'évêque de Ferrare classe méthodiquement les différents chefs d'accusation :

1° On a prétendu que l'élection de Grégoire VII était irrégulière. Or, il faut convenir que les règles canoniques ont été scrupuleusement observées. En s'appuyant « sur le témoignage d'hommes très religieux et de la renommée », Guy raconte comment les choses se sont passées. « Lorsque, dit-il, Alexandre, de bienheureuse mémoire, eut rendu l'âme, avant même que sa dépouille mortelle n'eût été mise au tombeau, le

clergé, le peuple et le sénat se réunirent; du vœu de tous et par un consentement unanime, Hildebrand fut élu par le clergé, réclamé par le peuple, confirmé par le suffrage de tous les évêques et prêtres[1]. » Ainsi, suivant la parole de saint Cyprien au sujet de Cornélius[2], il a été fait évêque selon Dieu et conformément aux canons (l. I, c. 1).

2° Hildebrand, affirment encore ses adversaires, a eu une vie peu sacerdotale; trop porté vers la bonne chère, peu soucieux du patrimoine de l'église romaine, il s'est, pour toutes choses, conduit plus en seigneur qu'en prêtre. A l'encontre de si noires calomnies, Guy de Ferrare trace de Grégoire VII un portrait auquel auraient pu souscrire les plus ardents défenseurs du pontife. « A peine élu évêque, dit-il, il s'est montré fidèle administrateur et prévoyant dispensateur des biens de l'Église; il a fait garder les cités, les bourgs, les municipes et les châteaux, veillant sur ceux qu'il avait en son pouvoir, s'efforçant de recouvrer ceux qui avaient été perdus et enlevés par la force. Il a réuni une troupe de soldats, non pas, comme on le croit, par souci d'une vaine gloire, mais pour étendre l'église romaine qui, violentée par les Normands et foulée aux pieds par d'autres voisins, paraissait réduite à néant... Entre temps, défenseur des veuves et des enfants, secours des orphelins, avocat des pauvres, Hildebrand, à l'aide des ressources dont il pouvait disposer, soulageait les humbles et les faibles, les malheureux et les indigents. Attentif au jeûne, absorbé par la prière, sans cesse adonné à la lecture, il faisait de son corps le temple du Christ. Tourmenté par le sommeil, il supprimait tout repos; joyeusement, alors que sa table regorgeait des mets les plus raffinés et que d'un signe il pouvait tout avoir, il souffrait la

1. On remarquera que le récit de Guy de Ferrare diffère légèrement de la version traditionnelle, telle qu'elle figure dans le registre de Grégoire VII (l. I, *ep.* 1 et 3) et dans Bonizon de Sutri, l. VII (*Libelli de lite*, t. I, p. 601). Grégoire VII rapporte, dans les bulles précitées, que, pendant les funérailles d'Alexandre II, « un grand tumulte s'éleva parmi le peuple, qui s'élança sur lui dans un insensé frémissement », et que les cardinaux ne firent ensuite que ratifier les acclamations populaires. Manegold de Lautenbach, dans le *Liber ad Gebehardum*, c. XIV, tait, comme Guy de Ferrare, ces circonstances qui donnaient à l'élection un caractère un peu irrégulier.

2. Saint Cyprien, *ep.* 55.

faim, endurait la soif et diverses tortures du corps. D'autres ont fui la présence des hommes, évité tout entretien avec les femmes, renoncé au tourbillon de la vie urbaine, se sont échappés vers d'inaccessibles solitudes ou cachés dans les antres des montagnes et les cavernes des rochers, se nourrissant d'herbes, s'abreuvant aux sources et préférant habiter avec les fauves. Lui, contraint par les nécessités du gouvernement dont il avait charge, a eu le singulier mérite de garder sa dignité dans le siècle, au milieu des fils des ténèbres. Tandis que tous étaient absorbés par les affaires, les appétits et les gains du monde, il planait au-dessus de tant de vils soucis et, avec sa grandeur d'âme habituelle, se pénétrait de l'idée qu'il accomplissait ici-bas un voyage, traversait une patrie qui n'était pas la sienne. » Puis, passant en revue les principales vertus de Grégoire VII, Guy fait encore l'éloge de son affabilité, de sa sainteté, de sa sobriété. Il le félicite d'avoir lutté avec énergie et « sous l'inspiration du divin amour » contre un épiscopat simoniaque qui méprisait la loi du célibat, donnait publiquement l'exemple de l'adultère, du parjure, du sacrilège, jetait partout la confusion et le chaos. Ce combat, qui lui a valu nombre d'injures, Hildebrand a eu l'immense mérite de le mener jusqu'au bout et « sans jamais s'écarter de la règle de la vérité » (l. I, c. 2).

3° On reproche à Hildebrand son attitude envers Henri IV : il aurait été injuste et violent. Guy de Ferrare établit que la conduite du roi était loin d'être exemplaire, et, tout en rejetant certaines accusations particulièrement obscènes qui ne lui paraissent pas prouvées, il retient celles d'impiété, d'âpreté au gain, de vénalité et d'adultère; les enfants nés de cette dernière faute, ajoute-t-il, sont là pour en témoigner. Hildebrand s'est proposé de ramener le jeune souverain à des mœurs meilleures, en lui adressant par lettre de doux avertissements qu'il puisait dans l'Écriture, en lui envoyant des légats chargés de lui rappeler les préceptes divins. Vaines tentatives ! « Dès qu'il eut reçu les bulles apostoliques, Henri, inquiet pour son pouvoir et sa fortune, ne songea plus qu'à renverser Hildebrand ; il chercha aussitôt le moyen de mener

son projet à bonne fin, assembla tous les évêques de Germanie et de Lombardie, afin de leur faire annuler l'excommunication dont il était l'objet et de les obliger à maudire le pape. Mais cet homme, semblable à une montagne qu'aucune tempête ne peut abattre, resta impassible devant l'orage et, sans s'éloigner du sentier de la justice, parla plus durement au roi, lui fit craindre la malédiction apostolique, puis la déposition, s'il persistait dans son attitude. » Les menaces, comme les avertissements, n'ont aucun effet. Hildebrand convoque Henri IV à Rome. Il ne vient pas. Le pape l'excommunie et avec lui tous ceux qui ne se sépareraient pas de sa communion. Guy de Ferrare considère que le droit du pontife était formel; il cite, à l'appui de sa thèse, plusieurs textes canoniques qu'il emprunte à saint Ambroise, à saint Cyprien, à saint Paul, et plusieurs précédents qui confirment la doctrine (l. I, c. 3-6).

4° Guy de Ferrare examine ensuite l'un des griefs les plus répandus contre Grégoire VII : le pape se serait rendu coupable de parjure en approuvant l'élection de Rodolphe en 1077, en reconnaissant comme valables les serments prêtés au duc de Souabe par des chevaliers qui avaient déjà juré fidélité à Henri IV. Il constate, tout d'abord, qu'Hildebrand a lui-même exposé, au concile de Rome (1080), les raisons qui ont déterminé la déposition du roi et juré, en prenant à témoin le ciel et la terre, qu'il n'avait en aucune façon participé à l'élection de Rodolphe. Mais, ajoute le polémiste, supposons un instant qu'il ait menti : ne peut-il encore se justifier du fait que Rodolphe n'a été désigné qu'après la condamnation et la déposition de Henri IV[1]? « Si le chevalier avait aspiré à la couronne, avant qu'une sentence eût frappé son seigneur, il paraîtrait justement répréhensible. Mais, puisque ce seigneur était excommunié et déchu par l'autorité de Pierre, je ne vois pas comment Rodolphe pourrait être accusé de lui avoir

1. Guy de Ferrare oublie qu'au moment de l'élection de Rodolphe (15 mars 1077), Henri IV, frappé d'anathème en 1076, avait reçu son pardon six semaines auparavant, le 28 janvier, à Canossa. D'ailleurs, de 1077 à 1080, Grégoire VII a observé la plus stricte neutralité et n'a reconnu Rodolphe qu'après avoir déposé Henri IV, infidèle aux engagements de Canossa.



arraché le royaume. » Guy de Ferrare relève de nombreux cas identiques qui n'ont jamais causé aucun scandale : lorsqu'un évêque est déposé, les fidèles promettent obéissance à son successeur, sans être liés par leurs serments antérieurs; l'époux et l'épouse sont unis par le mariage jusqu'à la mort, mais si l'un des conjoints verse dans l'hérésie, l'autre devra-t-il renier lui aussi la foi chrétienne? De même encore, celui qui, pour une dette, fournit un gage, est débiteur aussi longtemps que ce gage reste entre les mains de son créancier, mais, du jour où le gage est rendu, corrompu ou perdu, il ne doit plus rien. « De tout ce que nous avons dit, conclut l'auteur, il résulte, en toute certitude, que Rodolphe n'a pas été parjure et qu'Hildebrand n'est pas répréhensible pour avoir consenti à son élection. » De ce fait, le rôle joué par les légats en Allemagne se trouve lavé de tout soupçon; ils ont été les instruments de Grégoire VII et « ont libéré les Allemands de leurs scrupules » (l. I. c. 7 et 9).

5° Hildebrand a-t-il failli à ses obligations en poussant les Allemands à la guerre? Guy de Ferrare ne le croit pas, car, d'après saint Augustin, Pélage Ier et saint Grégoire le Grand, la guerre est permise, lorsque le but qu'elle poursuit est juste et conforme à la volonté divine. Saint Augustin, notamment, rappelle l'histoire de Sara, l'épouse légitime, image de l'Église, qui chasse la servante Agar, parce qu'elle l'injuriait. *Si les bons et les saints ne persécutaient personne*, ajoute le docteur, *mais souffraient toujours, que signifierait la parole du psaume : « Je poursuivrai mes ennemis »* (Ps. xvii, 38)[1]? De plus, celui qui agit avec une bonne intention ne peut être rendu responsable des accidents qui surviennent en cours de route. *Un chrétien n'est pas coupable si son bœuf ou son cheval cause la mort d'autrui, ou alors que les bœufs des chrétiens n'aient pas de cornes, leurs chevaux pas de sabots, leurs chiens pas de crocs*[2]*!* « De ces textes il résulte clairement, je suppose, que, soit qu'il ait permis aux Allemands de lutter contre le roi Henri, soit qu'il ait persécuté — pour employer l'expression de ses

1. Saint Augustin, *ep.* 185, c. 2, § 11.
2. Saint Augustin, *ep.* 47.

adversaires — le dit roi, Hildebrand est resté en parfait accord avec les multiples sentences des Pères » (l. I, c. 8 et 15).

6° Pourquoi Hildebrand a-t-il eu recours aux laïques pour châtier les clercs simoniaques ou incontinents, au lieu de s'en tenir aux censures ecclésiastiques de ses prédécesseurs? Pourquoi a-t-il exercé contre eux des sévices, dignes de nations païennes ou barbares? « Comme je le tiens de témoins très fidèles qui se sont longuement entretenus avec lui de tels sujets, atteste Guy de Ferrare, il a affirmé à plusieurs reprises qu'il n'a jamais rien ordonné d'aussi cruel ni d'aussi pénible. Il ressentait même un chagrin très vif, chaque fois qu'une foule ignorante se livrait à des injures déplacées; il réprouvait pour les clercs la peine du fouet et celle de la prison, surtout si elles étaient infligées par des laïques. » D'ailleurs, même s'il n'avait eu cette attitude, Hildebrand aurait été pleinement autorisé par les textes canoniques à faire appel au bras séculier. « Quoi de plus juste, en effet, que de réfuter l'erreur des schismatiques? Et il faut non seulement la réfuter, mais la combattre. » Témoin saint Grégoire de Nazianze qui, dans son discours sur la paix, s'exprime en ces termes : *Il est évident que nous devons lutter pour la vérité contre l'impiété par le feu, le fer, la puissance, les lois, à condition toutefois de ne pas être souillés par le ferment de la malice et de ne pas consentir au mal*[1] (l. I, c. 10-14).

7° Guy de Ferrare passe plus rapidement sur une autre objection, soulevée fréquemment par les polémistes du XIe siècle : peut-on avoir des rapports avec les schismatiques et les excommuniés? Il note simplement que, d'après les Pères, on ne peut avoir de relations avec eux, sans être soi-même excommunié, mais il esquive, pour le moment, la question, beaucoup plus controversée, de la validité de leurs sacrements sur laquelle il se prononcera seulement dans le second livre (l. I, c. 17-18).

8° Guy aborde enfin, pour terminer, le problème de l'investiture. « En ce qui concerne l'ordination et l'investiture des églises qui n'appartiennent pas aux princes, mais aux prêtres,

1. Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio de pace*, I, c. 20.

dit-il, les documents précédents suffiraient, s'il ne fallait réfuter l'erreur tant de fois répétée par les rivaux d'Hildebrand. » En présence de leurs accusations acharnées, l'auteur juge indispensable de fortifier encore la thèse précédemment énoncée, à l'aide d'un texte emprunté aux canons des apôtres : *Si un clerc, avec l'appui des pouvoirs séculiers, obtient des dignités ecclésiastiques, qu'il soit déposé*[1]. Hildebrand a rigoureusement maintenu cette doctrine : par là, il a soulevé contre lui les évêques d'Italie et de Germanie qui l'ont condamné sur l'ordre et avec le consentement du roi Henri. « Quelle est l'intelligence, si bornée qu'elle soit, qui ne puisse apprécier la perversité d'un tel épiscopat? » (L. I. c. 19.)

Ces diverses considérations prouvent qu'Hildebrand n'a pas démérité et que, par suite, on ne peut considérer comme valable l'élection de Guibert de Ravenne, « homme réputé aussi bien pour ses mœurs que pour sa naissance, d'une urbanité remarquable, d'une grande prudence, d'un bon conseil, d'une science à toute épreuve, d'un esprit vif et pénétrant ». En effet, ses adversaires tiennent ce raisonnement : « Si Hildebrand ou Grégoire était pontife, la chaire de Pierre n'était pas vacante; dès lors, comme le juge suprême ne peut être condamné par personne, il est manifeste que Guibert n'a aucun pouvoir ni aucun droit. » Guy cite, à l'appui de cette affirmation, un texte de saint Cyprien : *L'Église est une; elle ne peut être à la fois au dedans et au dehors. Si elle est chez Novatien, elle n'a pas été chez Cornélius. Si elle a été chez Cornélius, qui a légitimement succédé à l'évêque Fabien, Novatien ne peut, dans l'Église, être considéré comme évêque*[2] (l. I, c. 20).

Le plaidoyer en faveur de Grégoire VII se termine par une digression sur l'exil et la mort du pontife. Aussitôt après commence le réquisitoire, car « il est temps de condamner d'une façon irréfutable, à l'aide de témoignages certains, une erreur qui s'est répandue au loin et au large, qui s'est propagée dans de nombreuses provinces ».

Le second livre se présente sous une forme différente : il a

1. *Canones apostolorum*, c. XXXI.
2. Saint Cyprien, *ep.* 69, c. 3.



l'allure d'un dialogue entre deux personnages, l'un qui questionne *(proponens)*, l'autre qui répond *(respondens)*; la division en chapitres a disparu et l'ordre suivi n'est pas toujours le même que dans le premier livre. Toutefois, les diverses questions auxquelles Guy de Ferrare avait précédemment apporté une solution grégorienne, sont toutes reprises et tranchées dans un sens diamétralement opposé.

1° L'élection d'Hildebrand, qui tout à l'heure était conforme aux canons, est maintenant entachée de nullité. On a porté contre elle deux accusations : l'une certaine, l'autre plus contestable. Tout d'abord — et c'est là ce qui est sûr — Hildebrand n'a pas sollicité l'assentiment de l'empereur; or, un décret de Nicolas II a frappé d'anathème quiconque accepterait la papauté dans de telles conditions ou reconnaîtrait un pape ainsi nommé. « C'est pour cela que l'on réprouve, que l'on critique et que l'on condamne l'élection d'Hildebrand, qu'on l'appelle non une élection, mais une « dégradation *(dejectionem)* », parce que ou bien la constitution du pape Nicolas II paraîtra injuste (et dire une pareille chose serait un sacrilège, car le siège romain n'a jamais rien promulgué qui fût injuste ou impie, Dieu étant l'auteur de ses décisions), — ou bien, si elle est juste (et il a toujours été permis à l'église romaine de légiférer à nouveau, pourvu que la loi fût sauve), il est évident qu'Hildebrand n'a pas été justement élu et qu'il a encouru le péril de la malédiction. » Quant au second motif, qui, pour quelques-uns, infirme l'élection, il est très douteux : on a raconté que, pendant la nuit qui suivit la mort d'Alexandre II, Hildebrand avait soudoyé des troupes et répandu l'or à pleines mains pour provoquer les acclamations populaires en sa faveur; si la chose est vraie, elle est très répréhensible, mais, « comme je considère qu'elle est incertaine, je m'abstiens d'émettre un avis ». Il n'en reste pas moins vrai qu'Hildebrand n'étant pas en droit titulaire de sa charge, tous les actes de son pontificat sont nuls, que, par là-même, la substitution de Guibert à Hildebrand est légitime. Pourtant, afin d'accumuler les griefs, Guy de Ferrare suppose un instant que l'élection de 1073 a été régulière; il va prouver qu'Hilde-

brand « a abusé du pouvoir qui lui était concédé » et que, par suite, selon l'expression du pape Simplicius, il *a mérité de perdre son privilège*[1].

2° Hildebrand a vécu contre la règle des Saints Pères. Sa physionomie se modifie singulièrement d'un livre à l'autre. Le pape, qui était plus haut l'incarnation vivante de toutes les vertus sacerdotales, apparaît maintenant comme « très adonné, dès sa jeunesse, à la milice terrestre ». Il a, au témoignage de ses contemporains, amassé de bonne heure d'immenses trésors avec lesquels, sous le fallacieux prétexte de défendre saint Pierre, il a entretenu une armée à sa solde. Mais, s'écrie le *proponens*, cet argent n'était-il pas destiné à la libération de l'église romaine? Peu importe, objecte le *respondens*, car l'Église est semblable à la colombe qui ne cherche pas à s'approprier la nourriture qu'un autre oiseau apporte à son nid, et plusieurs textes canoniques condamnent les clercs qui ont recours aux armes. En outre, ces sommes, adressées à l'Apôtre, Hildebrand s'en est servi pour insuffler la haine et se concilier des partisans, afin de triompher dans sa lutte avec l'empereur. Or, *c'est l'équivalent d'un sacrilège*, a dit saint Jérôme, *que de donner les biens des pauvres à des non-pauvres. Tout ce que possède l'évêque appartient aux indigents*[2]. Bref, Guy, sans contester les vertus de Grégoire VII, dont il a fait l'éloge, lui reproche surtout d'avoir usé d'une trop grosse fortune dans un but non pas charitable, mais politique.

3° Il avait été prouvé, dans le premier livre, que Grégoire VII n'avait été envers Henri IV ni injuste, ni violent, que, même en l'excommuniant, il s'était maintenu dans les strictes limites du droit. Cela n'empêche pas qu'il soit accusé ici de ne pas s'être conformé à la procédure fixée par les canons. « Les règles pour l'excommunication veulent que ceux qui sont accusés ou coupables d'une faute passible de cette peine, soient d'abord cités deux et trois fois, qu'une fois cités, ils soient examinés, puis, avant que la sentence n'intervienne, convaincus en présence de témoins, à moins qu'ils n'aient

1. Simplicius, *ep.* 14.
2. Saint Jérôme, *ep.* 66.

eux-mêmes avoué leur péché. Or, nous n'avons rien vu ni entendu de tel au sujet du roi Henri. » Saint Augustin se porte en quelque sorte garant de ces principes canoniques. Et, comme le contradicteur énumère certains précédents en faveur d'Hildebrand, Guy de Ferrare ajoute qu'« une telle excuse ne peut être prise en considération et qu'un plaidoyer de ce genre ne saurait avoir aucun poids ». Saint Grégoire de Nazianze atteste qu'il n'est pas permis de s'autoriser d'une circonstance exceptionnelle pour légiférer en pareille matière, *de même que l'on n'affirmera pas que le printemps est commencé parce que l'on a vu une hirondelle isolée ou que l'on ne prescrira pas de toujours naviguer en hiver parce qu'une fois on n'aura pas fait naufrage en cette saison*[1]. L'Église ne doit jamais perdre de vue sa mission pacifique, et, dans l'intérêt de la paix, il y a parfois intérêt, comme l'ont montré Cyprien et Augustin, à conserver l'ivraie au milieu du bon grain. C'est là ce qu'Hildebrand a eu le tort de ne pas comprendre, lorsqu'il a excommunié Henri IV.

4° Guy de Ferrare reprend ensuite le grief de parjure qu'il avait paru réfuter dans sa première partie. Il établit, à l'aide de saint Augustin et de fausses décrétales empruntées à saint Innocent et au pape Pie, que, pour être homicide et parjure, il n'est pas nécessaire d'être l'auteur personnel de ces crimes, mais qu'il suffit d'inciter les autres à les commettre. Hildebrand « est coupable de tous ces maux parce qu'il a ordonné d'élire Rodolphe et lui a permis de supplanter celui auquel il était lié par de nombreux serments, parce qu'il a absous les princes allemands de la fidélité qu'ils devaient au même Henri, leur seigneur, enfin parce que, tant par ses lettres que par ses ambassades, il leur a conseillé la guerre. » Et pourtant il appartenait au pape de prononcer une parole de miséricorde. *Quelle gloire*, écrit saint Ambroise, *y a-t-il à ne pas faire tort à celui qui ne nous a pas lésés? La vertu consiste à pardonner à celui qui nous a causé un dommage. Combien est-il honnête celui qui aurait pu nuire à un roi ennemi, et a préféré l'épargner! Et quelle leçon pour d'autres qui apprendront ainsi à garder la foi*

1. Saint Grégoire de Nazianze, *oratio* XXXIX, c. 4.

envers leur propre roi, à ne pas usurper l'empire, mais à le redouter[1] *!*

5° En même temps que parjure, Grégoire VII est homicide, parce qu'il est l'auteur indirect de la guerre. Cependant, remarque le *proponens,* si l'on en croit Hildebrand, il n'a ni ordonné ni voulu cette guerre, mais simplement transféré le pouvoir d'un tyran à un autre roi. « Je ne veux pas, s'écrie le *respondens*, réfuter des excuses aussi ineptes, mais je laisse la parole au vénéré Augustin : *Êtes-vous donc endurcis à ce point, faux Israélites? Avez-vous, dans votre excès de malice, perdu tout sens commun, pour croire que vous n'êtes pas souillés de sang, parce que vous avez abandonné à un autre le soin de le verser? Est-ce que Pilate a tué de ses mains celui qui lui a été livré pour être mis à mort? Si vous n'avez pas sollicité son châtiment, si vous ne l'avez attiré dans une embuscade, si vous n'avez donné de l'argent pour qu'il vous fût remis, si vous ne l'avez saisi, enchaîné, entraîné, si vous ne l'avez livré de vos mains pour qu'il fût tué, vous contentant de réclamer sa mort par vos cris, alors vantez-vous qu'il n'a pas été assassiné par vous*[2]*?* On peut tenir le même langage à Hildebrand et à ses complices : Si vous n'avez pas envoyé la couronne à Rodolphe, si vous n'avez pas provoqué la guerre par vos légats et par vos bulles, si vous n'avez pas tendu d'embuscade, si vous n'avez pas armé les chevaliers contre leur seigneur, si vous n'avez pas envoyé là-bas l'argent de Rome, si vous n'avez pas consenti à l'injustice, si vous n'avez pas agi de la sorte, oui, alors, vantez-vous que vous n'êtes pas responsables du meurtre de tant d'innocents! »

6° Tandis que, dans la première partie, Hildebrand était lavé de l'accusation de violence et d'appel au bras séculier, Guy lui reproche, dans la seconde, d'avoir fait preuve « d'une férocité de bête fauve » à l'égard de ses adversaires, de les avoir jetés en prison, mis aux fers, tandis que, par ailleurs, il se montrait très doux à l'égard des hommes les plus pervers, tels que Grégoire de Verceil et Oudalric de Padoue. Or,

1. Saint Ambroise, *De officiis*, l. III, c. 9, §§ 59-60.
2. Saint Augustin, *In Joh. evangel. tractat. 114*, § 4.

saint Ambroise et saint Grégoire de Nazianze condamnent les clercs qui imposent par de tels procédés l'obéissance aux ordres les plus légitimes. *Il ne faut pas contraindre*, écrit ce dernier, *par la force ou par la nécessité, mais persuader par le raisonnement et par l'exemple; tout ce qui est arraché aux hommes malgré eux leur paraît tyrannique et ils ne peuvent alors persévérer. Il en est ainsi de ce que l'on obtient par la violence, à l'image de l'arbuste dont on attire le sommet vers soi et qui, si on l'abandonne, revient à sa position première. Mais ce que l'on fait de propos délibéré et par sa propre inclination est aussi légitime que sûr et enchaîne par les liens très solides de la volonté personnelle*[1].

7° Hildebrand « a donné un enseignement contraire à celui des Pères du Nouveau Testament, quand il a dit qu'il ne fallait pas recevoir, mais refuser les sacrements des schismatiques et des indignes, considérer comme sans valeur leurs consécrations, qu'il s'agît du saint-chrême, de l'eucharistie ou des ordinations ». Guy de Ferrare cite à cette occasion plusieurs textes bien connus de saint Augustin, pour prouver que le ministre du sacrement n'est pas le prêtre, mais, suivant les cas, le Christ ou le Saint-Esprit et que, dès lors, la qualité de l'intermédiaire importe peu. Les hérétiques par exemple, ajoute-t-il, ne perdent pas le droit d'ordonner qu'ils ont reçu dans l'Église, car, quand ils reviennent à l'unité, on ne le leur rend pas. Par suite, Hildebrand est gravement coupable, puisque ses complices « crient sur les toits que les sacrements des excommuniés n'ont aucune valeur ».

8° Dans les dernières pages, qui sont de beaucoup les plus intéressantes du livre, Guy de Ferrare oppose à la conception grégorienne de l'investiture une théorie nouvelle et fort originale pour la fin du XIe siècle. Hildebrand, avec saint Ambroise et Gélase, interdisait aux rois de s'occuper des affaires de l'Église. Et, de fait, ces deux autorités lui donnaient raison, au moins en apparence. « Mais, si vous interprétez ces textes avec discrétion, ils n'empêchent en rien les investitures impériales. En effet, deux droits sont accordés à l'évêque, l'un spiri-

1. Saint Grégoire de Nazianze, *oratio* II, c. 15.

tuel ou divin, l'autre séculier; l'un relève du ciel, l'autre des pouvoirs publics. Tous les attributs de la fonction épiscopale sont divins, parce que, quoique concédés par le ministère de l'évêque, ils le sont en réalité par le Saint-Esprit. Au contraire, tous les attributs judiciaires et séculiers qui sont conférés aux églises par les princes de ce monde et les hommes du siècle, comme la possession des biens immobiliers ou mobiliers, les droits régaliens, sont dits séculiers, parce que précisément ils relèvent des séculiers. Aussi le divin, qui provient du Saint Esprit, ne peut-il être soumis au pouvoir impérial, mais les donations des empereurs, parce qu'elles ne restent pas perpétuellement aux églises, si la concession n'en a été renouvelée par les empereurs et les rois qui se succèdent, sont soumises en un certain sens à ces derniers et retombent sous leur pouvoir si elles n'ont été confirmées par eux aux églises. » En résumé, Guy de Ferrare renonce pour l'empereur à l'investiture spirituelle des évêques qu'il abandonne à l'Église, mais revendique pour lui celle des biens temporels qu'il a donnés et qu'il peut toujours reprendre.

Pour toutes les raisons qui viennent d'être énumérées, Grégoire VII n'est pas considéré comme pape et, par suite, l'élection de Guibert de Ravenne est légitime. « Il y a deux choses, conclut finalement Guy de Ferrare, qui doivent entraîner la condamnation d'Hildebrand : il a fait créer roi Rodolphe et n'a pas empêché la guerre allemande, dans laquelle le sang de huit mille hommes a été répandu. Il a encouru l'accusation de parjure, parce qu'il a fait violer aux Allemands, enchaînés par les liens du serment, la religion du serment. Enfin, il a encore été schismatique en ce qu'il a enseigné que les sacrements des ministres indignes et excommuniés étaient souillés et ne pouvaient être reçus par les fidèles; il n'a pas voulu qu'on les appelât sacrements, ce en quoi il s'est écarté des règles tracées par les saints Pères. »

Telles sont les principales idées développées dans le *De scismate Hildebrandi*. Il résulte de cette rapide analyse que le livre se présente sous deux aspects, qu'il va falloir examiner successivement. On peut y distinguer une partie historique

où l'auteur accumule un certain nombre de faits et de témoignages, relatifs à Grégoire VII, qui doivent être discutés et critiqués, et une partie juridique qui, sans doute, tient une place moindre, mais qui, par sa nouveauté, a une importance beaucoup plus décisive.

III

Le *De scismate Hildebrandi* est destiné, avant tout, dans la pensée de son auteur, à prouver que Grégoire VII est schismatique et qu'il ne peut être reconnu par les vrais fidèles comme pape légitime. Par là, il apporte une contribution à l'histoire du pontificat. Pour en fixer la valeur, il y a lieu de déterminer, au préalable, les sources auxquelles l'auteur a eu recours et la méthode qu'il a suivie.

L'œuvre de Guy de Ferrare apparaît tour à tour comme un plaidoyer et un réquisitoire où sont examinés et appréciés, à la lumière du droit canon, les faits reprochés à l'accusé. Par suite, on peut partager en deux groupes les sources dont l'auteur a fait usage pour établir ses thèses successives : les sources historiques et les sources canoniques.

Les sources proprement historiques sont très restreintes. On ne retrouve pas chez Guy de Ferrare la trace de chroniques ni de documents officiels. Ses informations se rattachent à des souvenirs personnels ou à la tradition orale. Il a eu des rapports suivis avec plusieurs personnages haut placés dans le parti grégorien auxquels il emprunte, comme il l'avoue lui-même (l. I, c. 1), la plupart de ses renseignements. Au reste, les événements auxquels il fait allusion, ne sont pas antérieurs à 1073; ils sont très connus et le *De scismate Hildebrandi* n'ajoute pas grand'chose à ce que l'on sait mieux par ailleurs.

Toutefois, à défaut de sources historiques, au sens le plus strict du mot, Guy de Ferrare a puisé quelques idées et quelques jugements sur Grégoire VII dans certaines œuvres de la polémique religieuse contemporaine.

Il a connu tout d'abord une lettre d'Anselme de Lucques

à Guibert de Ravenne qu'à plusieurs reprises il vise très directement[1]. Cette lettre était provoquée par une réponse de l'antipape à une première épître d'Anselme. Le début de la correspondance a malheureusement disparu[2]. Dans le petit traité qui a été conservé, l'évêque de Lucques examine certaines questions auxquelles a trait aussi le *De scismate Hildebrandi :* il s'attache notamment à prouver que l'élection de Guibert est nulle parce que l'Église avait un pasteur légitime, — que la persécution est nécessaire, quand elle a pour but de défendre la justice, — enfin qu'il est permis de tuer en certains cas.

Ces trois sujets ont été longuement discutés par Guy de Ferrare, dont la parenté avec Anselme de Lucques paraît évidente.

1° Guy de Ferrare applique à l'élection de Grégoire VII (l. I, c. 1) un texte de saint Cyprien relatif à Cornélius, qu'Anselme de Lucques cite intégralement.

2° Pour réfuter l'accusation d'homicide portée contre Hildebrand, il utilise (l. I, c. 8, 9, 15) de nombreux textes qui proviennent tous de la lettre d'Anselme de Lucques.

3° A propos de la persécution, parfois légitime, il reproduit (l. I, c. 10) un passage de cette même lettre, dont il attribue la paternité à saint Ambroise.

4° Enfin, il emprunte à l'évêque de Lucques l'idée qu'il développe à la fin de sa première partie (l. I, c. 20), à savoir que, si Grégoire VII était réellement pape, Guibert ne pouvait légitimement être élu. « Ses partisans, écrit-il, pour défendre son ordination, s'expriment habituellement ainsi : Si Hildebrand ou Grégoire, disent-ils, était apôtre, la chaire de Pierre n'était pas vacante, et, étant donné que le juge ne peut être condamné par personne, il est manifeste que Guibert n'a aucun pouvoir ni aucun droit. De même, le bienheureux Cyprien s'adressait en ces termes à l'évêque Magnus : *L'Église est une; elle ne peut être au dedans et au dehors. Si elle est chez*

1. Elle a été éditée par Bernheim dans les *Libelli de lite*, t. I, p. 517-528.
2. Anselme de Lucques révèle lui-même l'existence de sa première lettre, quand il écrit : *Scripsi tibi pauca cum multo dolore et sincerae caritatis affectu ;* il ajoute que c'est la réponse de Guibert qui le détermine à s'adresser à lui une seconde fois.

Novatien, elle n'a pas été chez Cornélius. Si elle a été chez Cornélius, qui a légitimement succédé à l'évêque Fabien, Novatien ne peut, dans l'Église, être considéré comme évêque[1]. » Dans ce passage, Guy de Ferrare cite presque textuellement sa source : c'est à l'évêque de Lucques qu'il fait allusion par ces mots : *ses partisans, disent-ils.* Voici, en effet, ce qu'écrivait Anselme à l'antipape : « Ainsi qu'il a déjà été dit, si Grégoire a été dans l'Église, comme le juge ne peut être condamné par personne, il est manifeste que vous avez été détaché de la racine de l'Église, que vous n'avez aucun pouvoir ni aucun droit. De même, le bienheureux Cyprien s'adresse en ces termes au prêtre Magnus : *L'Église est une...* » La filiation des deux textes n'est pas douteuse.

On peut se demander si Guy de Ferrare n'a utilisé que la lettre d'Anselme de Lucques et s'il n'a pas connu aussi celle de Guibert de Ravenne, aujourd'hui perdue[2].

A plusieurs reprises, surtout dans le premier livre, il énumère certaines accusations portées contre Hildebrand par ses adversaires, et il se sert, à cet effet, des mêmes expressions : *inquiunt, aiunt,* par lesquelles il désignait tout à l'heure, sans le nommer, Anselme de Lucques. On a pu en induire que tous les passages commençant par ces mots constitueraient autant d'extraits de la lettre adressée à Anselme par Guibert de Ravenne[3].

Une telle hypothèse, sans être radicalement fausse, peut paraître très exagérée. Sans doute, Guy de Ferrare reproduit de temps en temps une source écrite[4], mais cette source est-

1. Saint Cyprien, *ep.* 69, c. 3.

2. C'est l'avis notamment de Panzer (*op. cit.*, p. 10-17 et 57-63), suivi par Dümmler (*Libelli*, t. I, p. 530) et aussi, semble-t-il, par Mirbt et Meyer von Knonau. Lœwenfeld (*Regesta pontificum*, t. I, p. 650) affirme au contraire qu'il n'est nullement prouvé que le traité auquel répond Guy de Ferrare soit bien la lettre de Guibert.

3. Telle est la thèse soutenue par Panzer et Dümmler. Ce dernier, dans son édition du *De scismate Hildebrandi*, a placé entre « » les passages qui, selon Panzer, proviennent de la lettre de Guibert. Ces deux critiques nous paraissent avoir poussé leur système beaucoup trop loin. Il n'y a aucune raison pour refuser à Guy de Ferrare la paternité de certains passages du livre II que Panzer attribue systématiquement à Guibert (cf. par exemple : *Libelli* : p. 554, *Ideo videlicet...*; p. 556, *In libro...*; p. 563, *Ut taceamus omnia...*).

4. L'existence d'une source écrite est en particulier indiscutable pour le chapitre X du livre I, où l'auteur rapporte certains incidents qui, suivant le contradicteur, se sont passés à Crémone : « Mais, ô douleur, dit celui-ci, le respect dû au sacerdoce est tombé à un tel degré d'ignominie qu'en notre présence, sous nos yeux, à Crémone, un prêtre pris en flagrant délit d'adultère, a été promené par les rues de la ville... » Une source orale ne pourrait avoir une telle précision.



elle unique? est-elle la lettre de Guibert à l'exclusion de toute autre œuvre polémique?

Anselme de Lucques, dans sa réponse, ne cite de la lettre de Guibert que cette phrase sur laquelle il revient à deux reprises : « parce que nous avons reçu le gouvernement de l'Église universelle (*quia universalis ecclesiae curam suscepimus*). » Par suite, la bulle ne peut être reconstituée qu'à l'aide de conjectures, dont certaines paraissent quelque peu hasardées. Le contenu de la lettre d'Anselme de Lucques est beaucoup plus restreint que celui du *De scismate Hildebrandi*. Sur les huit questions examinées par Guy de Ferrare, trois seulement sont effleurées : celle de la double élection de Grégoire VII et de Clément III, celle de l'homicide, celle de la persécution infligée dans l'intérêt de la justice. On a peine à croire que si Guibert de Ravenne avait formulé les autres accusations relatées par son disciple, Anselme de Lucques les eût laissées sans réponse. Aussi paraît-il fort probable que, seuls, les chapitres où sont discutés les problèmes auxquels Anselme apporte lui-même une solution, ont été inspirés par la lettre de l'antipape[1]. Dans les autres cas, Guy de Ferrare a utilisé d'autres sources, en général perdues.

Il n'est pas sans intérêt, toutefois, de noter les rapports que l'on peut établir entre le *De scismate Hildebrandi* et d'autres œuvres de la polémique religieuse antérieures à 1086.

On remarquera tout d'abord que la plupart des sujets de discussion soulevés par Guy de Ferrare ont leur origine première dans le décret par lequel le concile de Brixen, en 1080, a prononcé la déposition de Grégoire VII[2]. Déjà les évêques impérialistes reprochent au pape d'avoir obtenu la tiare par la violence et contrairement aux règles posées par Nicolas II, selon lesquelles l'élection pontificale, pour être légitime, doit être confirmée par le roi de Germanie; aussi bien « non seulement Rome, mais le monde romain tout entier,

1. Il n'est même pas absolument sûr que la question de la double élection ait été traitée par Guibert de Ravenne; si Anselme de Lucques s'en occupe, c'est uniquement pour prouver que Clément III ne peut être compté parmi les papes légitimes.

2. On trouvera le texte du décret de Brixen dans les *Monumenta Germaniae historica*, *Leges*, t. II, p. 51-52.



atteste qu'Hildebrand *n'a pas été élu par Dieu* » ; cette dernière expression, empruntée à saint Cyprien, a été reprise par Anselme de Lucques et Guy de Ferrare.

Le décret de Brixen, après avoir flétri l'acte de 1073 qui est nul et rend nul le pouvoir de Grégoire VII, poursuit son réquisitoire en ces termes : Hildebrand a « bouleversé l'ordre ecclésiastique, troublé le gouvernement de l'empire chrétien, menacé de mort spirituelle et corporelle un roi catholique et pacifique, défendu un roi parjure et traître, semé la discorde parmi ceux qui s'entendaient, provoqué la guerre entre hommes pacifiques... » Chacune de ces phrases a servi en quelque sorte de thème aux développements de Guy de Ferrare ; il ne manque dans le décret que les propositions qui ont trait aux sacrements des excommuniés et à l'investiture laïque, mais celles-ci, depuis 1080, ont alimenté trop souvent la polémique religieuse pour que l'auteur du *De scismate Hildebrandi* n'ait pas tout naturellement songé à elles.

Avec le décret de Brixen Guy de Ferrare utilise aussi les faux privilèges d'Hadrien et de Léon VIII qu'il cite nommément et qui venaient d'être forgés à une époque toute récente[1]. En dehors d'eux, on ne trouve chez lui aucune trace des œuvres polémiques rédigées en Italie pendant les années précédentes ; la *Defensio Heinrici regis* de Petrus Crassus ne paraît pas être parvenue jusqu'à lui. En revanche, on constate quelques analogies entre le *De scismate Hildebrandi* et deux œuvres allemandes qui ont fait leur apparition entre 1082 et 1084, la lettre écrite par Wenrich de Trèves sous le nom de Thierry de Verdun et le *Liber ad Gebehardum* de Manegold de Lautenbach[2].

Dans le deuxième livre du *De scismate Hildebrandi*, Guy de Ferrare reproche à Grégoire VII d'avoir amassé un trésor qui lui a permis de prendre à sa solde une armée. Ce grief est

1. Le faux privilège de Léon VIII est cité pour la première fois, en mai 1085, par le *Liber canonum contra Heinricum quartum* (c. XXI) ; il a été confectionné vraisemblablement au début de 1085 ; celui d'Hadrien lui est de très peu postérieur. Voir les introductions critiques de Weiland dans les *Monumenta Germaniae historica, Legum sectio IV*, t. I, p. 657 et 661.

2. Ces deux œuvres sont éditées dans les *Libelli de lite*, t. I, p. 281-299 et p. 300-430.



formulé en des termes à peu près identiques par Wenrich de Trèves. Les deux auteurs s'autorisent l'un et l'autre de « témoignages certains et contemporains » et présentent les faits dans le même ordre[1]. De plus, — ce qui n'est pas moins probant, — Guy de Ferrare cite au livre II (p. 557)[2] un texte inconnu de saint Augustin qui figure, sans désignation d'écrivain sacré, dans le chapitre VI de Wenrich de Trèves. N'aurait-il pas tout simplement copié Wenrich en croyant, d'après des souvenirs mensongers, qu'il reproduisait une pensée du docteur d'Hippone?

Si Guy de Ferrare a emprunté à Wenrich de Trèves certains éléments de son portrait de Grégoire VII, celui qu'il trace du jeune roi Henri, dans la première partie, paraît dériver de l'adversaire de Wenrich, l'Alsacien Manegold de Lautenbach. « Le roi Henri, écrit-il, parvenu à l'adolescence, s'habituait à avoir des conseillers du même âge que lui; contre toutes les habitudes royales, il s'éloignait avec horreur des nobles et des seigneurs et, tandis que le roi doit se distinguer par le sérieux de ses mœurs, — il convient qu'il soit constant, courageux, sévère, magnanime, généreux, libéral, — Henri délaissait les personnes âgées ou sérieuses, ne prenait plaisir qu'en compagnie de celles qui étaient légères ou jeunes tant par les années que par les sentiments... Il commença donc à négliger la piété, à être attaché au gain, à introduire la vénalité en toutes choses, à s'adonner à la luxure, et, quoique enchaîné par les liens du mariage, il goûtait les faveurs de

1. L'analogie est frappante, si l'on met en regard les deux textes :

Wenrich de Trèves, c. VI.	Guy de Ferrare, l. II (p. 554).
Constat enim et adhuc in medio sunt quorum inrefragabili astruitur testimonio, multis modis, maxime in causis aecclesiasticis, operam suam venditando illum ingentem vim pecuniae contraxisse; inde sibi corruptorum hominum et in quibus nihil nisi audatia querebatur, satellitium parasse.	Quod terrenae militiae studuerit et bellis semper operam dederit, omnium Romanorum sibi contemporalium testimonio comprobatur. Nam cum adhuc adolescentulus monachus diceretur, magnam sibi pecuniam congregavit et quasi sub specie defendendi et liberandi Romanam ecclesiam satellitium fecit.

Guy n'ajoute en somme que la phrase sur la soi-disant défense de l'Église romaine.

2. Le livre II n'étant pas divisé en chapitres, pour les références nous indiquerons entre ( ) les pages de l'édition Dümmler, au tome I des *Libelli de lite imperatorum et pontificum*.

plusieurs femmes. Il adorait la société des enfants, en particulier de ceux qui étaient beaux, mais était-ce pour assouvir un vice, ainsi que quelques-uns l'ont imaginé, la chose n'est pas certaine. En revanche, il est sûr qu'il dédaignait son épouse pour s'adonner à la lubricité et à diverses passions, comme l'attestent les fils nés de l'adultère » (l. 1, c. 3).

Si l'on passe successivement en revue les différentes parties qui composent ce tableau, on remarque d'abord que Guy de Ferrare expose, avant toute chose, une conception de la royauté qui est celle de Manegold de Lautenbach, au chapitre XXX du *Liber ad Gebehardum :* pour l'un, « il convient que le roi soit constant, courageux, sévère, magnanime, généreux, libéral » ; pour l'autre, ce roi « doit l'emporter sur tous par la sagesse, la justice, la religion ». L'accusation principale, portée ensuite par Guy, est celle d'impiété, résultant de la débauche et de la luxure : or, les mœurs effroyables de Henri IV sont déjà stigmatisées par Manegold, avec plus de précision encore : les concubines du roi, Judith et Offige, sont expressément nommées, et les fruits de l'adultère pris à témoin de la faute. Enfin, Manegold fait une allusion moins voilée à des péchés plus graves et flétrit chez Henri IV les plus honteuses turpitudes, en ajoutant qu'il ne rougit pas d'apporter de tels détails, car « il est plus abominable de consommer le crime que d'en parler »[1]. Aussi n'est-il pas impossible que Guy de Ferrare désigne Manegold de Lautenbach sous cette expression générale, qu'il emploie ordinairement pour citer tel ou tel autre écrivain, « ainsi que quelques-uns l'ont imaginé » (*ut aliqui confixerunt*).

Lorsqu'il retrace, par la suite, les rapports de Grégoire VII et de Henri IV (l. 1, c. 3), Guy de Ferrare semble suivre pas à pas le chapitre XXV du *Liber ad Gebehardum.* Il remarque que Grégoire VII « a doucement averti le roi et l'a instruit par des exemples, par des arguments tirés de l'Écriture », qu'il a adressé les mêmes exhortations à son entourage, qu'il lui a envoyé fréquemment des légats dont les appels réitérés sont restés vains. Bien plus, Henri IV, sourd aux

1. Cf. *Liber ad Gebehardum*, c. XXIX.

avertissements comme aux menaces, a convoqué (à Worms) les évêques d'Allemagne et de Lombardie pour leur faire maudire Hildebrand. Manegold écrivait avant lui : « En 1076, Grégoire, septième de ce nom, étant assis sur le siège apostolique, le roi Henri, depuis bientôt trois ans, était paternellement prié par le pape soit par des lettres, soit par des personnes qui lui étaient adressées, de faire pénitence pour ses péchés... Mais ce roi, quand il s'aperçut qu'il faudrait satisfaire selon la justice pour des crimes, plus funestes encore au royaume qu'à lui-même, ou qu'il subirait la vengeance ecclésiastique, préféra, en accumulant les fautes, recourir aux pires extrémités[1]. » Suit le récit de l'assemblée de Worms, beaucoup plus détaillé que chez Guy de Ferrare. La suite des idées et des faits est la même chez les deux auteurs : Grégoire VII envoie des bulles et des légats, puis Henri IV convoque les prélats. Les termes par lesquels Guy rapporte l'excommunication prononcée au concile de Rome, se rapprochent beaucoup de ceux dont se sert Manegold au chapitre XXVI du *Liber ad Gebehardum*.

En dehors de ces passages, la parenté entre Guy de Ferrare et Manegold de Lautenbach est plus lointaine. Pourtant, les deux écrivains traitent les mêmes questions : comme Guy, Manegold examine la procédure suivie par Grégoire VII lors de l'excommunication de Henri IV (c. XXVIII), consacre plusieurs chapitres au parjure (c. XLVII-XLIX), au rôle du bras séculier (c. XXXIII-XLI), à l'investiture des évêchés (c. LXIV-LXVII). Il n'est pas impossible que Guy de Ferrare ait eu connaissance des réflexions du moine de Lautenbach sur ces divers sujets.

Il paraît donc infiniment probable que Guy de Ferrare n'a pas ignoré la polémique engagée entre Wenrich de Trèves et Manegold de Lautenbach. En tous cas, il résulte des rapprochements qui ont été faits plus haut, que Guy de Ferrare n'a pas pour source unique la lettre, aujourd'hui perdue, de Guibert de Ravenne à Anselme de Lucques. Les idées contenues dans son traité sont celles qui alimentaient la littérature

1. *Liber ad Gebehardum*, c. XXV.

religieuse à la fin du pontificat de Grégoire VII; elles se sont enrichies chez lui de quelques arguments nouveaux qu'il a pu cueillir de côté et d'autre ou qu'il a imaginés lui-même en puisant dans l'arsenal des textes canoniques. Ceux-ci constituent le second groupe des sources du *De scismate Hildebrandi*.

C'est à l'aide des Pères que Guy de Ferrare se propose tantôt de justifier, tantôt de condamner Hildebrand. Saint Augustin paraît avoir été, comme pour beaucoup de ses contemporains, son auteur favori, mais on trouve également d'abondantes citations des autres Pères latins, notamment de saint Cyprien, de saint Ambroise et de saint Grégoire le Grand, des fausses décrétales, et aussi, ce qui est plus original, de l'oraison sur la paix de saint Grégoire de Nazianze.

La plupart de ces textes figurent dans les deux grandes collections canoniques qui datent de la fin du pontificat de Grégoire VII, celle d'Anselme de Lucques et celle du cardinal Deusdedit. Cette parenté évidente a fait parfois supposer que Guy de Ferrare avait eu à sa disposition l'un ou l'autre de ces recueils, probablement le second[1]. Le problème n'a en lui-même qu'une importance médiocre : la voie par laquelle Guy a été chercher ses auteurs ne signifie rien pour l'interprétation qu'il en donne. Aussi, n'y aurait-il pas lieu d'insister, si une telle hypothèse ne mettait en cause la date à laquelle le *De scismate Hildebrandi* a été rédigé. Le recueil de Deusdedit est dédié au pape Victor III; il n'a donc été divulgué qu'en 1086 ou 1087; par suite, s'il est prouvé que Guy de Ferrare l'a utilisé, il faut reporter à 1088 au plus tôt la rédaction de son traité. La question des rapports de Guy de Ferrare avec Deusdedit, et incidemment avec Anselme de Lucques, mérite, de ce chef, d'être examinée d'un peu près.

Le fait que les textes cités par Guy de Ferrare ne se trouvent pas tous chez Deusdedit ne saurait être considéré comme un argument contre l'opinion énoncée plus haut. Ces exceptions ne sont pas assez nombreuses et peuvent provenir de sources secondaires; une bonne partie a pour origine la lettre d'Anselme de Lucques à Guibert de Ravenne.

1. Cf. Dümmler, dans son introduction critique (*Libelli de lite*, t. I, p. 531).



Une observation plus attentive des textes communs aux deux auteurs prouve que la version de Guy de Ferrare diffère parfois de celle de Deusdedit, tandis que celle d'Anselme de Lucques (dans sa collection canonique) se rapproche tantôt de l'une, tantôt de l'autre.

Dans bien des cas, il est vrai, il ne s'agit que de variantes sans importance, dont il n'y a pas lieu de tenir compte, car elles peuvent être dues à des erreurs des copistes, mais il n'en est pas toujours ainsi. A propos des sacrements des hérétiques, Guy de Ferrare a recours à plusieurs textes de saint Augustin; quelques-uns sont mentionnés par Deusdedit, mais avec des particularités notables. Ainsi, le texte de la lettre 93 (*ad Vincentium Donatistam*) est très différemment rapporté[1]; un extrait du livre III du *De baptismo contra Donatistas* est indiqué par Deusdedit comme provenant du livre V, mention qui n'est pas chez Guy de Ferrare[2]. On peut faire la même remarque pour une lettre de saint Cyprien dont Guy (l. I, c. 20) et Deusdedit (l. I, c. 268) donnent deux leçons différentes qui s'écartent l'une et l'autre de l'original[3]. Enfin, une fausse

1. Guy de Ferrare. l. II, p. 556: « Aecclesie sunt omnia sacramenta quae sic habetis et datis, quemadmodum habebatis et dabatis, priusquam inde exiretis. Non improbamus quod facitis, in quo consuetudinem aecclesiae tenetis. Propterea de talibus dictum est: *Quoniam in multis erant mecum.* » Deusdedit, l. IV, c. 229: « ... Ex catholica enim ecclesia sunt omnia sacramenta dominica, que sic habetis et datis, quomodo habebantur et dabantur, etiam priusquam inde exiretis. Non tamen ideo non habetis, quia non estis ibi, unde sunt, que habetis. Non in vobis mutamus, in quo estis nobiscum. In multis enim estis nobiscum. Nam de talibus dictum est: *Quoniam in multis erant mecum.* » Le texte de Deusdedit est plus voisin de l'original. Il en est de même de celui d'Anselme de Lucques, qui s'écarte aussi de Guy de Ferrare. Voici, en effet, ce qu'écrit Anselme, l. IX, c. 41: « Ecclesiae sunt omnia sacramenta Dominica, quae sic habetis et datis, quomodo habebantur et dabantur, etiam priusquam inde exiretis, non tamen ideo non habetis quia non estis ibi unde sunt quae habetis. Non in vobis mutamus quibus nobiscum estis: in multis enim estis nobiscum, nam de talibus dictum est: *Quoniam in multis erant mecum.* » Nous citons Deusdedit d'après l'édition la plus récente, celle de Wolf von Glanvell (1905) et Anselme de Lucques d'après l'édition inachevée de Thaner (1906) pour les quatre premiers livres, d'après le manuscrit latin 12519 de la Bibliothèque Nationale pour les autres.

2. Deusdedit, l. IV, c. 231.

3. Guy de Ferrare, l. I, c. 20: « Ecclesia una est quae intus et foris esse non potest. Si enim apud Novatianum est, apud Cornelium non fuit. Si autem apud Cornelium fuit, qui Fabiano episcopo legitima ordinatione successit, Novatianus in ecclesia non est nec episcopus computari potest. » Deusdedit, l. I, c. 268: « Ecclesia enim una est quae una intus et foris esse non potest. Si enim apud Novatianum est, apud Cornelium non fuit. Si vero apud Cornelium fuit, qui Fabiano episcopo legitima ordinatione successit, et quem preter sacerdotii honorem martirio quoque dominus significavit, Novatianus in ecclesia non est. » Le texte d'Anselme de Lucques, l. XII, c. 40, est



décrétale du pape Jules est plus détaillée chez Deusdedit (l. IV, c. 330) que chez Guy de Ferrare (l. I, c. 19); de plus, Guy ajoute, à la suite, un chapitre du *capitulum Angilramni* (c. LI) qui n'est pas chez Deusdedit.

Dans les passages qui viennent d'être critiqués, Deusdedit est plus complet que Guy de Ferrare. L'on pourrait dire que l'un transcrit l'autre, en l'abrégeant. Mais le phénomène inverse se produit tout aussi souvent et, dès lors, l'expérience est beaucoup plus concluante. En voici quelques exemples :

1° Livre I, chapitre 4, Guy de Ferrare cite la lettre du pape Gélase aux évêques d'Orient. La seconde phrase, seule, figure chez le cardinal Deusdedit (l. IV, c. 51) et chez Anselme de Lucques (l. VI, c. 149) [1].

2° Livre I, chapitre 6, Guy de Ferrare reproduit un fragment connu du *De baptismo contra Donatistas*. Le texte, plus conforme à l'original, de Deusdedit (l. IV, c. 77) renferme une lacune [2].

3° Livre I, chapitre 17, un passage du *Liber sententiarum* de Prosper est plus détaillé chez Guy de Ferrare que chez Deusdedit (l. IV, c. 244) [3].

4° Livre II (p. 556). Deux citations de saint Augustin sont tronquées par le cardinal Deusdedit (l. IV, c. 255 et 263) [4].

identique à celui de Deusdedit; toutefois, après *in ecclesia non est*, il ajoute, comme Guy de Ferrare : *nec episcopus computari potest*. Ces derniers mots figurent dans l'original qui, au début, porte : *Quae una et foris esse* et qui n'est exactement reproduit par personne.

1. Gélase, *Epistola ad episcopos orientales*, c. 8. — Anselme de Lucques et Deusdedit ne citent pas la première phrase qui en est extraite par Guy de Ferrare : *Ad sacerdotes Deus voluit quae aecclesiae sunt disponenda pertinere, non ad seculi potestates,...* mais seulement la seconde qui, chez eux, est encadrée dans le contexte : *Obsequi solent principes christianis decretis aecclesiae, non suam praeponere potestatem*.

2. Saint Augustin, *De baptismo contra Donatistas*, l. III, c. 18, § 23. Voici les deux versions : Guy de Ferrare, l. I, c. 6 : « Petra tenet, petra dimittit. Columba tenet, columba dimittit. Unitas tenet, unitas dimittit. » La phrase *unitas tenet, unitas dimittit* n'est pas reproduite par Deusdedit l. IV, c. 77, dont la citation est pourtant plus étendue : « Petra tenet, petra dimittit. Columba tenet, columba dimittit. Foris quippe nec ligari aliquid potest nec solvi, quando in ecclesia non est, qui ligare possit aut solvere. »

3. Prosper, *Liber sententiarum ex August*, c. XV : « *Sicut videndum est quod offeras et cui offeras, ita etiam considerandum est ubi offeras*, quia veri sacrifitii locus extra catholicam ecclesiam non est. » Les mots en italique ne figurent pas dans le texte donné par le cardinal Deusdedit.

4. Saint Augustin, *In Johan. evangel. tract.*, 114, § 4. Guy de Ferrare, l. II, p. 556 : « Itane obduruistis, falsi Ilisraelitae? Ita omnem sensum malitia nimia perdidistis, ut ideo vos a sanguine impollutos esse credatis, quia eum fundendum alteri tradidistis? Numquid et Pilatus illum, qui potestati ejus ingeritur occidendus, suis est



5° Enfin, livre II (p. 560) sur trois citations de la lettre 250 de saint Augustin, la dernière, seule, est rapportée par Deusdedit (l. IV, c. 78).

Si Guy de Ferrare avait puisé ces différents textes dans la collection canonique de Deusdedit, il les aurait transcrits suivant la même formule abrégée. De même, en certains cas, il n'aurait pas rectifié son auteur au sujet d'attributions erronées, comme celle d'un fragment de saint Augustin que le cardinal (l. IV, c. 223 et 224) impute au pape Victor, ou celle d'un autre texte de saint Augustin qu'il donne (l. IV, c. 263) comme étant de saint Ambroise; il n'aurait pas lui-même commis des erreurs identiques en plaçant (l. II, p. 554) sous le nom de saint Jérôme une lettre de Pierre Damien (l. IV, *ep.* 9) que Deusdedit cite avec exactitude (l. IV, c. 246), tout en omettant la phrase *ad hanc formam*... qui précisément n'est pas de Pierre Damien.

On en vient donc à se demander si, étant données les analogies et les différences qui existent entre Guy de Ferrare et le cardinal Deusdedit, ils ne procéderaient pas l'un et l'autre d'un troisième recueil canonique, qui serait aussi la source de la collection d'Anselme de Lucques.

On a noté plus haut la divergence qui existe entre Guy de Ferrare (l. I, c. 17) et Deusdedit (l. IV, c. 244) au sujet d'un texte du *liber sententiarum*. Or, ce texte est immédiatement précédé à la fois chez Guy et chez Deusdedit (c. 243) d'un passage des *Moralia* de Grégoire le Grand. Si les deux versions de Prosper étaient identiques, il y aurait là une preuve

manibus occisurus? Si non eum voluistis occidi, si non insidiati estis, si non vobis tradendum pecunia comparastis, si non comprehendistis, vinxistis, adduxistis, si non occidendum manibus obtulistis, vocibus poposcitis, non eum a vobis interfectum jactate. » La version de Deusdedit, l. IV, c. 255, est sensiblement plus abrégée : « Si non voluistis Christum occidi, si non vobis tradendum pecunia comparastis, si non comprehendistis, vinxistis, adduxistis, non eum a vobis interfectum esse jactate. » Ainsi, les deux premières phrases font défaut, et, en outre, le passage *Si non voluistis*... ne renferme pas toutes les propositions qui figurent dans l'original exactement reproduit par Guy de Ferrare. La même remarque peut s'appliquer à la citation qui accompagne celle-ci et qui provient de l'*Enarratio in psalm.* 56, § 12 : « Noli attendere inermes manus, sed os armatum, unde (Deusdedit : *inde*) gladius processit, unde Christus occidetur (Deusdedit : *occideretur*). *Filii hominum dentes eorum arma et sagittae, et lingua eorum acutus.* » Les mots en italique ne sont pas transcrits par Deusdedit, l. IV, c. 263.

de l'utilisation de Deusdedit par Guy; mais, comme il n'en est pas ainsi, on peut conclure, semble-t-il, que les textes de Grégoire le Grand et de Prosper se trouvaient déjà accouplés ailleurs, que le dernier a été reproduit intégralement par l'évêque de Ferrare, partiellement par le cardinal.

Un autre exemple est plus caractéristique encore. Au livre I, c. 12, Guy de Ferrare cite deux décrétales, l'une d'Innocent, l'autre du pseudo-Pie, également reproduites par Deusdedit (l. IV, c. 56 et 58), mais séparées l'une de l'autre par un texte d'Éleuther (c. 57). Or, dans la collection d'Alger, qui date du milieu du XIIe siècle, la décrétale d'Innocent figure à deux reprises, une première fois au livre II, c. 5, précédant celle du pseudo-Pie, sans mention de celle d'Éleuther, une seconde fois au livre II, c. 17, accompagnée de celle d'Éleuther, mais non plus de celle du pseudo-Pie. Il est probable que, dans la collection canonique primitive, suivie de plus près par Alger, la décrétale d'Innocent était citée deux fois : Guy de Ferrare n'a vu que le premier passage; Deusdedit a procédé à un remaniement et à une fusion.

Une étude détaillée des différentes versions permet donc de saisir quelques traces d'une source identique. Il y a toutefois certaines présomptions plus fortes encore. Les citations communes aux deux auteurs font toutes partie du livre IV de la collection de Deusdedit, sauf trois (l. I, c. 80, 268, 279) qu'il n'y a pas lieu de retenir, car elles figurent aussi dans celle d'Anselme de Lucques (l. XII, c. 47; l. XII, c. 40; l. V, c. 2). Pourquoi, si Guy de Ferrare avait eu le recueil complet entre les mains, n'aurait-il pas fait usage des trois premiers livres qui pouvaient lui fournir bien des textes intéressants? D'autre part, il semble que, même parmi les textes du livre IV, on peut déterminer certains groupes, utilisés par Guy à l'exclusion des autres.

On relève, en effet, dans le *De scismate Hildebrandi* :

1° Les textes relatifs au schisme et aux peines qui doivent le frapper (l. I, c. 4, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 14); ils sont tous compris, dans le livre IV de Deusdedit, entre le canon 51 et le canon 94, et appartiennent aux chapitres XLIII, XLVIII,

XLIX, LIII, accolés les uns aux autres dans la table des matières qui précède la collection[1].

2° Les citations qui ont trait à l'Église et à la guerre (surtout l. II, p. 554-555), réunies par Deusdedit dans les chapitres CXXXI-CXXXII (c. 246, 250, 255, 259, 261, 263, etc.).

3° Une série, assez nombreuse également, sur l'excommunication et les règles qui y sont attachées (l. II, p. 560-563); la question est traitée par Deusdedit aux chapitres CXVI, CXXIV, CXXVII, CXXVIII (c. 201, 217, 223, 224, 229, 231) que la table rapproche encore les uns des autres.

4° Enfin, un dernier groupe de textes relatifs aux sacrements et ordinations des excommuniés (l. II, p. 558-559), que Guy emprunte uniquement aux chapitres CXXVIII et CXXIX (c. 229, 231, 243, 244).

En dehors de ces familles nettement délimitées, on ne trouve dans le *De scismate Hildebrandi* que, çà et là, quelques textes isolés; encore plusieurs d'entre eux proviennent-ils en droite ligne de la lettre d'Anselme de Lucques à Guibert de Ravenne. En outre, sur des questions communes, Guy de Ferrare est parfois original; il connaît notamment saint Grégoire de Nazianze que ne cite pas Deusdedit. Le cardinal et l'évêque ont puisé dans le même fonds, ont eu entre les mains tel et tel recueils qu'ils ont maniés à leur guise et d'où ils ont extrait ce qui leur paraissait particulièrement probant, mais il paraît certain que Guy de Ferrare n'a pas connu la collection de Deusdedit[2].

On ne saurait être aussi affirmatif en ce qui concerne celle d'Anselme de Lucques. Ici les divergences sont moindres; toutefois plusieurs, assez sérieuses, ont été relevées plus haut et elles conduisent à une conclusion identique. Au reste, peu importe : Anselme de Lucques a composé sa collection avant

1. Ces chapitres représentent la division contenue dans le principal manuscrit (Vatican, 3833), que Wolf von Glanvell a jugé préférable, à tort ou à raison, de remanier.

2. Cette opinion est conforme à celle qu'a formulée M. Paul Fournier dans son compte rendu de l'édition Wolf von Glanvell (*Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VIII, 1907, p. 568). M. Fournier croit que « Deusdedit a inséré dans son œuvre des séries toutes faites, prises sans doute, quand il s'agit de fragments patristiques, dans ces *Excerptiones* ou *Collectanea* si répandus dans les bibliothèques du Moyen-Age. »



la mort de Grégoire VII; par conséquent, la date du *De scismate Hildebrandi* n'est plus en cause, comme c'était le cas pour Deusdedit qui a terminé son œuvre sous le pontificat de Victor III. La provenance des textes ne signifie pas grand'-chose; ce qui est décisif, c'est leur interprétation.

La méthode suivie par l'évêque de Ferrare ne diffère pas beaucoup de celle qu'ont adoptée les autres polémistes du XIe siècle : c'est la méthode d'autorité, qui consiste à accumuler les textes canoniques, sans les soumettre à aucune critique. « Il va falloir, annonce la préface, naviguer sur la haute mer des écritures, se conduire à travers le dédale de tant d'auteurs divers, puiser ce qu'il y a de meilleur dans les talents de chacun d'eux. »

L'auteur du *De scismate Hildebrandi* a cependant donné quelques entorses à son plan. Il a eu vaguement conscience que la discipline de l'Église ayant subi au cours des siècles certaines atténuations, tel décret pouvait paraître favorable à la politique grégorienne, tel autre servir de point d'appui aux partisans de Guibert de Ravenne. Ainsi, à propos du privilège de Nicolas II qui, selon lui (l. II, p. 552-553), exigerait l'assentiment du pouvoir temporel à chaque élection pontificale, il remarque que ce privilège n'est pas d'accord avec un canon du sixième concile œcuménique, opposé à l'intervention royale[1]. Comment concilier ces deux décisions opposées? Guy de Ferrare imagine, à cette fin, une solution assez voisine de la théorie de la dispense, d'après laquelle le pape peut, en certains cas difficiles, tempérer les canons de l'Église[2]. « Sans doute, écrit-il, si les circonstances le permettent, il ne faut pas solliciter le consentement royal, mais, si elles ne le tolèrent pas, si l'on prévoit des troubles au cas où on n'aurait pas l'assentiment du souverain, il vaut mieux assurer la paix de l'Église que de provoquer un immense scandale. » A l'appui

1. Il s'agit de la XIVe session du 6e concile œcuménique, réuni à Constantinople en 680 : l'empereur y abolit la coutume selon laquelle les exarques de Ravenne devaient confirmer l'élection des papes. Toutefois la Vie d'Agathon qui rapporte le fait ajoute que l'empereur se réserva personnellement cette confirmation. Cf. Mansi, t. XI, p. 168, et Héfélé-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. III, 1re partie, p. 506.

2. La théorie de la dispense a été formulée par plusieurs canonistes du XIe siècle, en particulier par Bernold de Constance (op. X, chap. 51 sqq.).

de sa thèse, Guy a recours une fois de plus à l'autorité des Pères qui n'auraient pas toujours enseigné les mêmes théories ni mis en pratique les mêmes préceptes : c'est ainsi que saint Grégoire le Grand aurait, dans une de ses lettres, interdit aux prêtres fornicateurs de reprendre leurs fonctions sans avoir fait pénitence, tandis que, dans une autre, il se montrerait beaucoup moins sévère [1]. « En outre, les Écritures, en des cas innombrables, posent des règles qui varient parce qu'elles sont appropriées aux circonstances, et nous abondons en exemples. D'où il résulte qu'il ne faut pas considérer comme absurde que, sur un fait donné, le pape ait créé un précédent, contraire à la doctrine de beaucoup d'autres Pères. »

La méthode d'autorité comporte donc des exceptions; elle nécessite un choix judicieux entre des textes parfois contradictoires. Mais comment procéder à ce choix? C'est ce que Guy de Ferrare n'a expliqué nulle part. Inquiet des conséquences que les Grégoriens pouvaient tirer du passage consacré au décret de Nicolas II, il a eu soin d'apporter ailleurs un correctif à la proposition qu'il avait énoncée sur ce sujet délicat. Saint Grégoire de Nazianze a écrit que *ce qui a été fait rarement et par extraordinaire ne sera pas réputé aussitôt authentique et régulier* [2]. Il faut savoir distinguer entre la règle et l'exception; l'une fait loi, l'autre n'a aucune valeur. Si certains papes ou évêques ont pu avec juste raison excommunier certains rois, il ne s'ensuit pas nécessairement que Grégoire VII était dans son droit lorsqu'il a frappé Henri IV d'anathème. Il est donc nécessaire, lorsque l'on fait usage d'un texte canonique, de déterminer au préalable si son adaptation à telle ou telle circonstance est légitime. Certains Pères condamnent les rois rebelles aux lois de l'Église, mais Henri IV était-il en révolte contre elles? Oui, affirment les Grégoriens; non, allèguent les Guibertistes. C'est à cette impasse qu'aboutit

1. Grégoire le Grand, *Reg.* l. IV, *ep.* 26, et l. IX, *ep.* 147. En réalité, la contradiction signalée par Guy de Ferrare n'existe pas, car le passage de la seconde lettre sur lequel il prétend s'appuyer a été interpolé. Cf. à ce sujet Ewald, dans son édition des lettres de Grégoire le Grand (*Monumenta Germaniae historica*, in-4°), t. II, p. 146.

2. Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XXXIX, c. 4.

finalement la méthode d'autorité; Guy de Ferrare a-t-il été capable d'y échapper?

Si l'on examine, même sommairement, le *De scismate Hildebrandi*, on constate que son auteur n'est guère soucieux d'établir la vérité historique des faits qu'il rapporte. Il se contente trop facilement d'affirmations sans preuves, auxquelles il accroche pour ainsi dire les textes canoniques qui, tour à tour, condamnent Clément III et Grégoire VII. Si l'affirmation est fausse, il va de soi que la culpabilité n'est pas démontrée et que la sentence est nulle. Pour qu'elle fût valable, il faudrait que le réquisitoire de la seconde partie prouvât de façon péremptoire l'inanité des arguments apportés dans le plaidoyer en faveur d'Hildebrand et déjà étayés par des textes canoniques. Or, il n'en est rien : Guy s'improvise successivement avocat et ministère public, mais chacun des personnages qu'il joue ignore l'autre; les deux livres de son traité se juxtaposent sans se pénétrer mutuellement. Quelques exemples vont mettre en lumière ce point faible de son œuvre.

Dans le portrait qu'il trace de Grégoire VII au premier livre, Guy de Ferrare insiste sur son détachement des choses de ce monde et sur l'usage très pieux qu'il a fait de sa fortune. « A peine élu évêque, il s'est montré fidèle administrateur et prévoyant dispensateur des biens de l'Église... Défenseur des veuves et enfants, secours des orphelins, avocat des pauvres, Hildebrand, à l'aide des ressources dont il pouvait disposer, soulageait les humbles et les faibles, les malheureux et les indigents » (l. I, c. 2). Comment peut-on concilier ce passage avec cet autre du livre II : « Il s'est souillé d'un sacrilège, parce qu'il a détourné de sa destination l'argent envoyé à saint Pierre et s'en est servi le plus souvent pour soulever la haine » (l. II, p. 555)? La contradiction est évidente. De deux choses l'une : ou Grégoire VII a dispersé ses trésors par charité ou ses largesses n'ont eu qu'un but intéressé, mais l'une des hypothèses exclut l'autre et, si Guy de Ferrare dit la vérité au second livre, il l'altère au premier ou réciproquement.

La même remarque s'applique à d'autres chapitres. Gré-

goire VII a eu une petite armée à sa disposition; au premier livre, « ce n'est pas, comme on le croit, par souci d'une vaine gloire, mais pour étendre l'Église romaine qui, violentée par les Normands et foulée aux pieds par d'autres voisins, paraissait réduite presque à rien » (l. I, c. 2). Mais au second, il l'a formée uniquement parce qu'il était « adonné à la milice terrestre » et « *sous le prétexte* de défendre et de libérer l'Église romaine » (l. II, p. 554). Est-ce un prétexte ou une réalité? C'est encore ce qu'il faudrait établir. De même, au livre II (p. 560), le pape est accusé de ne pas s'être conformé à la procédure canonique de l'excommunication qui exige que l'accusé soit convoqué à deux et trois reprises, alors qu'au livre I (c. 3) il affirme qu'elle a été respectée. De même encore, Hildebrand est d'abord absous du crime de parjure, parce qu'il n'a délié ses sujets du serment de fidélité qu'après avoir légitimement déposé Henri IV (l. I, c. 7 et 9), mais ce grief est repris ensuite contre lui, car, pour être parjure, il n'est pas nécessaire de s'en rendre soi-même coupable, il suffit d'engager les autres dans cette voie (l. II, p. 556-557).

AUGUSTIN FLICHE.

(A suivre.)

GIACOMO DA LENTINO

IMITATEUR DES TROUBADOURS

Dans sa récente et très méritoire édition de Giacomo de Lentino[1], M. E. Langley a fait porter, comme il était juste, son principal effort sur la constitution et l'interprétation du texte; mais sur les influences subies par le poète il ne s'est pas préoccupé d'enrichir les recherches de ses devanciers. Combien cette poésie est imprégnée d'influences provençales, c'est ce qu'il eût été facile de montrer, soit par l'étude de la langue, soit par celle des thèmes ou des lieux communs, soit enfin par celle des imitations littérales[2]. C'est à ce dernier point que sont consacrées ces quelques lignes.

Ch. XII, v. 51-4 : « Si vous m'aimiez, » dit le poète à sa dame :

> Se fosse neve, — foco mi parria
> e notte e dia.

L'idée que l'amour (et surtout l'amour heureux) change pour celui qui l'éprouve l'aspect de la nature et lui fait découvrir dans les horreurs de l'hiver les charmes du printemps, a été exprimée par Bernart de Ventadour, avec une énergie et une grâce singulières, dans deux strophes bien connues[3] dont les vers de Giacomo ne gardent qu'un bien pâle reflet. La même image a été évoquée par Peire Vidal, mais en des

1. *The Poetry of Giacomo da Lentino, Sicilian Poet of the thirteenth Century, edited by Ernest* F. Langley. Cambridge, Harvard University Press, 1915; in-8° de XLI-150 pages. J'ai rendu compte de cet ouvrage dans la *Revue critique* du 17 juin 1916 et proposé au texte quelques corrections. On en trouvera d'autres dans un compte rendu plus approfondi que M. G. Bertoni publiera dans le prochain cahier de la *Romania*.
2. M. Langley a rappelé, dans ses notes, les quelques rapprochements faits par Gaspary, mais il n'en a pas fait de nouveaux.
3. *Tant ai mon cor*, str. 1 et 2 (dans Bartsch, *Chrest. prov.*, 4ᵉ éd., col. 62).

termes trop différents pour que l'on puisse croire à une imitation [1].

Il me paraît certain pourtant que Giacomo a connu P. Vidal, qu'il imite dans son curieux sonnet à contrastes (n° XIV) :

> All' aira chiara ò visto plogia dare,
> e foco arzente ghiaccia diventare,
> e freda neve rendere calore.
>
> (v. 1-4.)

Cf. :

> . . . . car de la freida neu
> nais lo cristals, don om trai foc arden [2].
>
> (XXIV, 22-3.)

et

> Qu' ab sobresforsiu labor
> trac de neu freida foc clar
> et aiga doussa de mar.
>
> (XXVIII, 24-7.)

Les vers 5-6 du sonnet XII :

> Or vi mostrate irata ; dumqu' è raro
> senza ch' lo pechi, darmi penitenza...

reproduisent aussi une expression de P. Vidal :

> Ses pecat pris penedensa
> e ses tort fait quis perdo....
>
> (XXVIII, 9-10.)

mais celle-ci se trouvait déjà dans Peire d'Auvergne [3], de sorte que le modèle reste douteux.

Le début du sonnet XXVII :

> Or come potè si gran donna entrare
> per gli occhi mei, che si picioli sone,
> e nel mio core come pote stare ?

1. *E quar am domna novela, — Sobravinen e plus bela, – Parom rozas entre gel, — E clars temps ab trebol cel* (Ed. Anglade, XVI, v. 7-10).

2. Sur cette singulière théorie de physique, voy. Gaspary (*La scuola poetica siciliana* p. 97), qui cite d'autres textes et rappelle que le passage de Vidal a été traduit par Guittone d'Arezzo.

3. *Ses pecat fis penedensa...* (éd. Zenker, IV, 33).

reproduit assez exactement l'idée contenue dans quelques vers de Folquet de Marseille :

> Quar si beus etz grans, eissamen
> podetz en me caber leumen
> quos devezis una grans tors
> en un pauc miralh...
>
> (éd. Stronski, VIII, 45-8.)

Cette image ne se retrouvant pas ailleurs, à ma connaissance, l'imitation me semble certaine.

Il me paraît également vraisemblable que les vers suivants (33-39) du *discordo* (p. 55) :

> Or potess' eo...
> come romeo
> venire ascoso...,
> con voi mi vedisse...

sont imités d'un passage bien connu (et que je crois inutile de transcrire) de Jaufré Rudel (éd. Jeanroy, V, str. 2-3).

La question débattue dans les sonnets XXXV-VI (d'auteurs incertains) est la suivante : deux chevaliers *d'un paragio* aiment également une *donna valente*; l'un est *cortese ed insegnato e saggio, — largo in donare ed in tutto -avvenente;* l'autre est *prode e di gran vassallaggio;* auquel des deux la dame doit-elle donner la préférence? Le même thème est traité dans le partimen entre Guionet et Rambaut (Bartsch, 238, 2; texte de *A* dans *Studj di fil. rom.*, III, n° 532). L'identité du thème, assez banal, ne suffirait peut-être pas à nous faire admettre un emprunt direct; mais la similitude des expressions nous y autorise : dans le texte provençal, les *dui cavallier* sont aussi d'*engal linhatge*; l'un a *gran pretz de cavallaria*, l'autre est *cortes, francs e de bel estatge, — larcs e metens et es ses vilania* [1].

A. JEANROY.

1. Ce rapprochement n'est pas signalé dans le livre de H. Stiefel, *Die italienische Tenzone des XIII Jahrhunderts und ihr Verhältniss zur provenzalischen Tenzone* (Halle, 1914), que M. Langley ne paraît pas avoir utilisé.



NOTES SUR LES NOMS PROPRES DES ITALIENS

FIXÉS EN FRANCE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Lors de la session législative de 1913, M. Honnorat, député de Marseille, déposait sur le bureau du Parlement une proposition de loi tendant à permettre aux étrangers qui formaient une demande de naturalisation de changer leur nom contre un nom à forme française. Le projet visait la modification des articles 6 et 7 de la loi du 11 germinal an XI. Les termes trop rigoureux de cette loi rendent à peu près impossibles les changements de noms en France, et des étrangers qui viennent parmi nous se fixer et faire souche d'excellents patriotes sont obligés de transmettre à leurs enfants des patronymiques qui décèlent toujours leur ascendance foraine[1].

L'ancien régime n'a pas connu la fixité des noms de personnes; ce fut sans doute un avantage pour la fusion des éléments divers qui ont constitué la nationalité française, mais après les constatations faites, antérieurement même au mois d'août 1914, sur l'intrusion des Allemands en France, on peut se demander si l'application des projets de M. Honnorat n'eût pas profité au seul service de l'espionnage du grand état-major allemand.

Quoi qu'il en soit, la proposition du député de Marseille était d'autant plus intéressante qu'elle s'appuyait d'exemples tirés des modifications des noms italiens, et si ceux-ci n'étaient pas fort nombreux, on ne peut en faire grief à qui ne s'est pas adonné à des recherches spéciales sur le rôle démographique et social des étrangers en France.

1. Proposition de loi, annexe au procès-verbal de la séance du 22 mai 1913, n° 2757.

Préparant une enquête sur l'infiltration des Italiens en France du XIVe siècle jusqu'à la Révolution, j'ai réuni quelques éléments d'information sur les changements de noms des Italiens; s'il n'est pas possible de tracer des règles générales, il est cependant curieux de constater les modifications subies au cours des siècles par les patronymiques des émigrants de la Péninsule.

* * *

Les familles italiennes qui ont joué en France un rôle de premier plan ont généralement conservé leur nom sans qu'il se soit altéré. A part des déformations passagères, nécessitées pour les besoins d'une rime ou l'harmonie d'un vers, on ne remarque pas que les noms des Medicis, des Gondi, des Strozzi aient subi des modifications profondes. Tout au plus certains annalistes des XVIe et XVIIe siècles ont-ils écrit Gondy, mais cette forme n'a pas prévalu dans l'usage courant plus que les formes Strosse ou d'Estrosse. Les Florentins de grandes familles ont, pour ainsi dire, surveillé l'orthographe de leurs noms.

Si, depuis le XVe siècle, ces « fuorusciti » ont conservé intacte leur appellation, des émigrants antérieurement arrivés dans le royaume avaient complètement perdu leur nom et n'étaient plus désignés que sous une dénomination rappelant leur lieu d'origine. Le fait se remarque surtout dans la vallée du Rhône. A maintes reprises, dans cette région, on fit appel à des colonies de peuplement composées d'hommes originaires de la péninsule [1]. Les noms de Toscan, Tuscan, Pisan, voire même de Gibelin, servirent à désigner ces nouveaux habitants. Ce n'étaient pas toujours à des gens de peu que ces appellations s'appliquaient. Tomaso, célèbre médecin italien, a laissé une fille connue sous le nom de Christine de Pisan; plus tardivement des peintres notoires, comme le Romain ou l'Orvietan, furent surtout connus par le surnom qu'ils tiraient de leur pays d'origine.

1. R[oger] V[alentin] C[heylard du], *Essai sur la population des taillabilités du Dauphiné*. Valence, 1912, p. 284 et ss.



Cette perte complète des noms patronymiques est surtout fréquente aux époques anciennes. En des temps plus modernes, vers le XVIe siècle, les noms se modifièrent le plus souvent et prirent des allures de terroir sous l'influence de causes diverses.

L'absence d'état civil régulier, la difficulté de prononciation des noms et l'application inconsciente des règles de la phonétique française aux patronymiques des étrangers, la traduction des noms traduisibles en langue vulgaire sont les raisons principales de l'altération des vocables servant à distinguer les individus. Ajoutons à cela que maints Italiens enrichis devinrent propriétaires de terres nobles dans le royaume et, reléguant leur véritable appellation au second plan, adoptèrent le nom de la terre qu'ils avaient acquise.

De ces faits, je note des exemples divers. L'*i* final des noms italiens a parfois disparu totalement, Mazarini est devenu Mazarin, comme Mondini Mondin ou Mondain [1]; Mureti a donné naissance à Muret [2], Barbieri à Barbier [3], Marini à Marin [4]. Il en a été de même de l'*o* qui termine certains noms italiens; s'il n'a pas disparu totalement, comme dans Reniero [5], Veniero [6], qui ont fourni Renier, Venier, il s'est parfois muté en un *e* muet, Broglio est devenu Broglie.

Le plus souvent l'*i* final s'est transformé en un *y*. Les lettres de naturalité d'Italiens dont l'appellation se termine par la première de ces deux voyelles lui substituent toujours un *y*. La règle est quasi générale; les rédacteurs des registres des paroisses, les historiens français n'écrivent jamais Bonzi mais Bonzy, Fabri mais Fabry, Montauri mais Montaury [7].

La dernière syllabe non accentuée de certains noms est

1. Mondini, familier de Mazarin, naturalisé le 5 septembre 1641. Arch. Nat., registre PP. 151.

2. Mureti, chanoine, archidiacre de la Mée en 1407. Samaran et Molat, *la Fiscalité pontificale en France au XIVe siècle*. Paris, 1905, p. 67.

3. Barbieri, verrier du Dauphiné. *Armorial du Dauphiné*.

4. Marini, le chevalier Marin.

5. Reniero, originaire du Piémont; famille installée en Anjou. *Bull. italien*, avril-juin 1913.

6. Veniero, originaire de Venise, gouverneur du pays de Retz de 1583 à 1594.

7. Arch. Nat., registre PP. 151, contenant les analyses de lettres de naturalité accordées aux Italiens et autres étrangers depuis l'année 1635.

définitivement tombée : Brancaccio est devenu Brancas, Albertazzo Albertas.

Une consonne d'adoucissement a été parfois placée devant l'*n* italien ou à sa suite : Reniero a formé Regnier, Fanani s'est transformé en Fanhan[1], Fagnany[2]. Des lettres se sont adoucies : Laurana a produit Lauzanne, Lozane, Lozanne[3]. Le *V* initial d'un nom s'est muté en *B*. Varazzano se retrouve sous la forme Berazzano, Barassone, Barasson, Berasson[4]. Ainsi qu'on le remarque dans ces transformations, le *z* ou le *zz* s'est changé en un *s* ou un double *s*. Pezaro a donné naissance à Pesard et Pessard[5].

Le *c* simple italien s'est rapidement transformé en *ch*, *sch*; la femme d'Antoine Juste était une di Pace, dont le nom se retrouve sous la forme Pasche dans les documents[6]. Mucio, a formé Mouche[7]; Fanuci, Fanusche[8]; le nom de Concini se retrouve constamment sous la forme francisée Conchine.

L'*u* a donné naissance à la diphtongue *ou*. Cambaruti est devenu Cambarou[9], Ruccellaï s'est mué en Rousselai, Rousselay ou Rousselet[10].

La voyelle *o* s'est changée en *u* dans certains cas; lorsque la famille Jouvenel s'efforça de faire croire qu'elle se rattachait à la famille des Orsini, elle prit l'habitude de se faire appeler Juvenal des Ursins[11].

Les altérations de noms italiens ont été moins prononcées dans le Midi de la France que dans le Nord. Les Italiens qui s'établissaient en Provence ou dans le Languedoc retrouvaient

1. *Catalogue des actes de François Ier*, acte 22361.
2. Fagnany, marchand d'antiquités à Paris à la fin du XVIIe siècle. *Livre commode des adresses*; éd. elzévirienne.
3. Abbé Arnaud d'Agnel, *Les comptes du roi René*, vo Laurana.
4. Verazzano, navigateur du XVIe siècle. De La Roncière, *Histoire de la Marine française*, t. III, ch. *La Renaissance florentine à Dieppe*.
5. Pezaro, potier italien de Lyon. Natalis Rondot, *les Potiers de terre italiens à Lyon*, notice sur Pezaro.
6. A. de Montaiglon, *La famille des Juste*. Paris, 1876.
7. Mucio, Lombard connu, vivait sous Philippe le Bel.
8. *Catalogue des actes de François Ier*, acte 20203.
9. Cambaruti, abbé de la Celle au diocèse de Troyes, cité par Samaran et Molat, *op. cit.*
10. Ruccellaï : Rousselai dans les pamphlets du XVIIe siècle, Rousselay en Normandie, Rousselet de la Pardieu en Bretagne.
11. L. Battifol, *Les origines italiennes de la famille Juvenal des Ursins*. Bibl. de l'École des Chartes, t. L.

dans ces provinces une langue qui avait avec la leur certaines affinités. Les habitants des régions de langue d'oc avaient plus de facilité pour prononcer les appellations italiennes que les hommes du Nord. Toutefois, dans les pays de langue d'oc comme dans ceux de langue d'oïl, on constate une coutume générale qui consiste à traduire en idiome français tous les noms que l'on peut translater.

Espagnols, Allemands, Italiens qui se sont introduits dans le royaume porteurs d'un nom emprunté à un métier, à une couleur, à un défaut physique ou à une qualité, ont immédiatement vu leur appellation traduite. J'en ai donné des exemples en ce qui concerne les Allemands[1]; la règle est aussi vraie pour les Italiens. Quelques auteurs ont pensé et même écrit que l'ordonnance de 1539 qui régularisait la tenue des actes des paroisses avait prescrit cette mesure, mais le fait est inexact. Aucune disposition de ce genre ne se retrouve dans cette ordonnance et on constate cette coutume bien antérieurement à la promulgation de l'édit de Villers-Cotterêts.

Les Neri, les Bianchi[2] sont devenus des Lenoir et des Leblanc, des Bevilacqua ont vu leur nom se changer en celui de Boileau[3]. Bella Giocosa a donné naissance à Bellejoyeuse[4], Maraviglia s'est transformé en Merveille[5], Uso di Mare a formé Usdemer[6] et Pietro Giunti a été traduit en Pierre de Larivey, Scaliger s'est translaté en Escalier. Dans la majeure partie des cas, lorsque ces étrangers ont demandé leur naturalisation, la lettre de naturalité ne mentionne que la traduction du nom.

Des multiples Italiens, enrichis par le négoce, le commerce de banque ou la faveur royale, achetèrent des terres nobles et abandonnèrent leur patronymique pour ne porter que le titre

1. *La pénétration des Allemands en France sous l'ancien régime*, dans *Revue des Études historiques*, janvier-mars 1916.

2. Bianchi ou Paulin le Blanc, imprimeur à Lyon. Président Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. I, p. 46.

3. *Ibid.*, notice sur les Bevilacqua.

4. Bellejoyeuse, ami de Concini et son compatriote. Hayem, *Le maréchal d'Ancre et la Galigaï*.

5. Merveille, armurier connu du temps de François Ier.

6. J. Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois*, t. II, p. 25. Lettre de naturalité de juin 1339.

par eux acquis; dans les dictionnaires locaux ou dans les armoriaux on retrouve de fréquents exemples de ce fait qui indignait Pierre de l'Estoile quand il voyait les Adjaceto devenir des comtes de Châteauvilain. Mais ces acquisitions ont surtout eu lieu à l'époque de Catherine de Médicis et, sous le nouveau gentilhomme, il est relativement facile de découvrir l'ancien bourgeois.

Il est des cas plus compliqués et souvent, à la lecture d'un nom porté par une famille d'origine italienne, on hésite à reconnaître l'ascendance étrangère. Des appellations se sont transformées si totalement qu'aucune règle de morphologie ne leur est applicable. Qui reconnaîtrait les Doria sous la forme Doire ou Doyre que l'on rencontre au XIVe siècle[1]? Il est également difficile de retrouver le nom de Domenico Fiorentino, le célèbre sculpteur de Troyes, sous les appellations de Ricombre, Ricouvre ou Recouvry. Matteo del Nassaro, le médailleur, figure dans quelques documents sous la dénomination d'Alvassac, tandis que les Juste qui, en réalité, s'appelaient Betti, ne sont jamais appelés de leur nom véritable dans les pièces de l'époque[2].

Les études sur les Italiens en France sont parfois complexes, comme toutes celles qui concernent les étrangers venus s'établir dans le royaume.

Les changements de noms et la difficulté de remonter à l'origine des familles rendent malaisées certaines recherches, lorsqu'on ne possède pas la suite de la filiation et qu'on ne veut pas l'inventer de toutes pièces, à l'instar de l'Hermite du Soliers, ce pompeux généalogiste du XVIIe siècle. Une nouvelle source d'erreurs provient également de ce que bon nombre de Français, à l'époque où tout le royaume était sous le charme de l'Italie, ont cru bon d'italianiser leur nom pour se donner un vernis de péninsulaire et se pousser dans le monde.

Vouloir descendre d'une famille italienne a parfois paru de bon goût; les Juvenal des Ursins en sont un premier exemple.

1. J. Viard, *op. cit.*
2. A. de Montaiglon, *op. cit.*

Au XVIIe siècle, lorsque Mazarin eut attiré en France des Italiens de toutes sortes, ses nièces d'abord, Ondodei, Mondini, Magalotti, des écuyers, des acteurs, des financiers, il était adroit de se donner pour Italien. Benjamin Priolo, agent secret du cardinal, né à Saintes, et qui comme la majeure partie de ses compatriotes de la région avait sans doute un nom se terminant par la syllabe *eau*, dut profiter de l'engouement passager pour se baptiser vénitien, en modifiant son nom. Dans toutes les discussions auxquelles a donné lieu l'origine de ce correspondant de Mazarin, cet argument, basé sur la désinence de son patronymique, n'a pas été fourni. Si Priolo a agi comme je le crois, il a réussi à dépister les divers historiens qui s'occupèrent de lui.

D'autres, sachant que les Français apprécient toujours plus ce qui vient de l'étranger que de leur pays, ont, en bons psychologues, profité de cette tendance d'esprit. A la fin du XVIIe siècle, végétait à Paris le sieur Vigneron, professeur et expert juré du roi pour les langues italienne et espagnole. Il n'est pas sûr qu'il connût à fond ces idiomes, bien qu'il ait publié une grammaire et un dictionnaire italiens. Il avait acheté la première à un aventurier besogneux, et pillé le dictionnaire d'Oudin pour faire le sien. A partir du jour où il eut tranformé son nom en celui de Veneroni, les élèves devinrent plus nombreux; il n'est tel pour bien connaître une langue que de l'apprendre avec un maître du pays. Cette habitude de travestir des noms français en appellations italiennes n'est pas feue : combien de ténors et de ballerines n'avons-nous pas connus qui ont agi comme Priolo et Vigneron; mais, à raison même de la fixité des noms instituée par la loi de germinal an XI, les historiens futurs qui s'occuperont de ces artistes retrouveront aisément leur vrai nom sous le vocable emprunté.

J. MATHOREZ.

« ROSMUNDA »

TRAGÉDIE DE VITTORIO ALFIERI[1]

Les historiens rapportent ce qui suit :

Il y avait une fois un roi des Gépides qui s'appelait Cunimond. Ce roi fut vaincu et tué par un roi des Lombards qui s'appelait Alboïn. Cunimond laissa une fille qui s'appelait Rosemonde. Alboïn la trouva belle et la prit pour femme. Cet Alboïn manquait d'éducation. Un jour qu'il était ivre, il tendit à Rosemonde une coupe qu'il s'était faite du crâne de Cunimond : « Bois avec ton père, » lui dit-il, *Bevi col padre*. Jeu de mots atroce et procédé dégoûtant. Rosemonde ne tarda pas à l'en punir. Un autre jour qu'Alboïn était encore ivre, elle le fit assassiner par un certain Helmilchis à qui elle s'était donnée.

Les historiens content aussi ce qui suit :

Rosemonde voulut ensuite se défaire d'Helmilchis, dont elle avait assez. Elle l'empoisonna ; mais celui-ci, s'étant aperçu au moment de mourir qu'il était empoisonné par sa maîtresse, trouva la force de lui faire avaler ce qui restait au fond de la tasse, dont elle rendit l'âme en même temps que lui.

Certes, il n'aurait pas été malaisé de trouver dans ce récit la matière d'une tragédie. Peut-être même de deux tragédies, dont l'une eût représenté le meurtre d'Alboïn, et l'autre l'assassinant simultané d'Helmilchis par Rosemonde et de Rosemonde par Helmilchis.

Alfieri, cependant, n'a traité, sous le titre de *Rosmunda*, ni le premier ni le second de ces deux sujets. Il en a traité un

1. Alfieri écrivit le plan de cette tragédie à Florence, en mai 1779 ; il en fit le développement *(stesura)* en prose, en août de la même année ; il en fit et en refit la versification en 1780 et en 1782. Voir *Tragedie di Vittorio Alfieri*, Firenze, Lemonnier, 1866, p. XXX.

troisième que l'histoire ne lui fournissait pas et qu'il a inventé de toutes pièces[1]. Le voici :

Alboïn est mort. Rosemonde a épousé Helmilchis son complice. Auprès d'eux a grandi une enfant charmante, Romilde, qu'Alboïn avait eue d'un premier mariage. Cette fille d'Alboïn, Rosemonde la hait, la persécute, et finalement la tue.

Tel est le sujet qu'Alfieri a inventé. Il en vaut un autre. Et que Rosemonde tue Romilde au lieu de tuer l'un après l'autre ses deux maris, et d'être tuée elle-même par le second au moment où elle le tue, cela nous est fort indifférent. L'essentiel dans une tragédie est qu'on y tue quelqu'un et qu'on sache à peu près pourquoi.

Ce qui m'intéresse, c'est ce qu'Alfieri a fait de ce sujet de son invention.

Il me semble bien, si je m'en rapporte à son *Examen de Rosmunda,* qu'il a voulu en faire un drame à surprises[2]. Et il faut avouer qu'il y a parfaitement réussi. Lisons.

I

Romilde vient d'atteindre l'âge auquel on a coutume de marier les jeunes personnes. Rosemonde lui tient à peu près ce langage :

« Ton père, Alboïn, s'est conduit d'une façon ignoble à mon égard. (Récit, long récit de la scène du crâne transformé en coupe : Je le vois encore buvant à gorgées lentes, lentes, oh ! combien ! dans la tête de mon père massacré :

> *Bere a sorsi lentissimi nel teschio*
> *Dell' ucciso mio padre* [3]...)

Je l'ai fait assassiner. Mais cela ne me suffit pas. Je te hais. Je te hais furieusement. Vingt fois l'envie m'a prise de

1. « *Questo fatto tragico è interamente inventato dall' autore* » (*Parere dell' autore su le presenti tragedie*).
2. « *L'azione ne me pare così strettamente connessa, e vario, e raggruppata, e dubbiosa, che sia impossibile il prevederne lo scioglimento* » (*Parere*).
3. Acte I, scène première.

t'égorger après t'avoir fait violer par les plus vils de mes esclaves[1]. Je me suis contenue. C'est que je te réservais un supplice pire encore que celui-là. Tu le subiras demain. Je te donne en mariage à Alaric.

A ces mots, Romilde est saisie d'effroi :

— Alaric! Juste ciel! Le roi des Wisigoths!!

Rosemonde : Lui-même. C'est l'homme le plus méchant que je connaisse[2]. Inutile de pleurnicher. Je m'appelle Rosemonde. Tu sais ce que cela veut dire. Au surplus, j'ai donné ma parole à Alaric. Tu n'ignores pas qu'il est mon allié dans la guerre que je soutiens, en ce moment même, contre Kleph, mon ennemi *(bruits de bataille dans la coulisse)*. Alaric m'a demandé ta main pour prix de son concours. Je me suis empressée de la lui accorder; va faire tes malles. »

Romilde disparaît et Rosemonde nous confie que si elle exècre la fille d'Alboïn, ce n'est pas seulement parce qu'elle est la fille d'Alboïn; c'est aussi et surtout parce que son mari a l'air de la trouver gentille. Petite vipère... Ah! je saurai bien ce qui en est.

Là-dessus arrive Helmilchis. Il revient du combat. Il est victorieux. Des soldats l'accompagnent. *Fanfares.*

Cet Helmilchis, disons-le tout de suite, est un bien brave homme, quoiqu'il ait assassiné quelqu'un. Et il ne s'en fait pas accroire. Sous doute, dit-il, je suis vainqueur, mais ce n'est pas ma faute. Sans Ildovalde, mon fidèle Ildovalde, j'étais perdu. Figure-toi... (Long récit, d'ailleurs admirablement versifié[3], de la bataille.)

1. *..... dai più vili schiavi*
contaminare, indi svenar.....

Même scène; je n'invente rien.

2. Il a déjà tué ses deux premières femmes, l'une par le fer, l'autre par le poison :

...... l'una di ferro
Di velen l'altra.....

Ce petit détail nous est donné à l'acte III, scène première. Alaric est donc une façon de Barbe-Bleue.

3. Acte I, scène troisième :

..... già l'oste si ammassa
E addosso a me precipitosa piomba, etc.

Le vers d'Alfieri, qui est volontiers rugueux et même raboteux, le sert fort bien dans cet endroit.

— Mais, demande Rosemonde, et Alaric?

— Alaric? Il est arrivé quand tout était fini.

— Vraiment? c'est bien dommage... N'importe; je dois tenir ma promesse. Romilde partira demain. Croirais-tu que cette demoiselle refuse d'épouser Alaric?

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer qu'en prononçant ces mots, Rosemonde cherche à voir l'effet qu'ils produiront sur son mari. Se trahira-t-il?

Helmilchis se trahit :

Pauvre enfant! Il ne faut pas la contraindre. Gardons-la chez nous.

Il se trahit comme à plaisir, l'excellent Helmilchis. Car il vient de dire l'instant d'avant que s'il a failli périr, c'est qu'il était allé chercher la mort. Il voulait se punir d'avoir tué le père de Romilde[1]. Remords et amour. Amour et remords.

Rosemonde connaît désormais le secret de son mari. Helmilchis aime Romilde.

Romilde aime-t-elle Helmilchis? Nous verrons.

En attendant, voici venir l'acte II et, avec lui, Ildovalde, le fidèle Ildovalde.

Ildovalde a sauvé Helmilchis. Helmilchis lui dit : Je te dois bien quelque chose. Que désires-tu?

— Tu ne me dois rien, répond le fidèle Ildovalde. Si je t'ai tiré des mains de l'ennemi, ce n'est pas par amitié pour toi, mais bien pour défendre contre les entreprises de Kleph « le trône de Lombardie » qui doit revenir un jour à la fille d'Alboïn, puisque Rosemonde et toi vous n'avez pas d'enfants.

Voilà qui est clair. Ildovalde, lui aussi, aime Romilde. Helmilchis, qui est assez bête, ne comprend pas. Il poursuit :

Je veux te récompenser tout de même. Veux-tu la moitié de cet empire?

— Non, répond Ildovalde, je veux Romilde.

— Tu l'aimes?

— Je l'aime.

1. *Come ammendar.....*
quel fatal colpo, che di man mi uscia?...
Acte I, scène troisième.



— Depuis longtemps?

— Sans doute... Mais qu'as-tu? Tu demeures stupide.

— Ce n'est rien. Et elle t'aime?

Au moment où Ildovalde va répondre, Romilde paraît.

Ne vous attendez pas là-dessus qu'elle vienne pour vous apprendre si elle est amoureuse, et de qui. En vérité, vous êtes bien pressés.

Donc, Romilde paraît. Et c'est seulement pour accabler d'imprécations Helmilchis et Ildovalde, Helmilchis parce qu'il continue à être le meurtrier de son père, Ildovalde parce qu'il n'a pas laissé Kleph et les siens casser la tête à Helmilchis. Le roi Lombard s'excuse de n'avoir pas été tué; Ildovalde proteste qu'en sauvant Helmilchis il n'a voulu travailler que pour « le trône » de Romilde,

— Mon trône! s'écrie la jeune fille; c'est bien de cela qu'il s'agit! Je voudrais seulement qu'on ne m'envoyât pas chez Alaric.

Ildovalde : Alaric! juste ciel! le roi des Wisigoths! Et moi qui n'en savais rien!

Helmilchis : Moi, je le savais. Mais *(se tournant vers Romilde)* sois tranquille. Tu n'iras pas. Je le jure sur mon épée.

Ildovalde : Et moi sur la mienne.

Héroïques paroles, mais que faire contre une Rosemonde? Elle est terrible, cette fille du roi Cunimond. Elle vient sur la scène juste après ce beau serment, et ni le brave Ildovalde ni le brave Helmilchis n'en mènent large.

— Allons! dit-elle à Romilde, tu n'as rien à faire ici; « le royal cortège » t'attend.

Helmilchis : Mais, vraiment, Alaric est-il le mari qui convient?

Rosemonde : Ce mariage te déplairait-il?

Helmilchis : A moi, non; mais si Romilde refuse son consentement?

Rosemonde : Et si je donne le mien, moi?

Helmilchis : Sans doute... mais...

Rosemonde : Mais... quoi? C'est moi la maîtresse, je suppose. Qu'elle déguerpisse! Si ce n'est pas de bon gré, ce sera de force.

Helmilchis et sa femme sortent; l'une triomphante, l'autre, point. Ildovalde et Romilde s'abandonnent à leur douleur.

Ne désespérons pas encore tout à fait, gémit Ildovalde.

— Hélas! soupire Romilde.

— J'ai une idée, reprend Ildovalde. Je vais provoquer en ta faveur une révolte militaire; j'ai des amis dans l'armée. Je reviens dans une heure. Si j'ai réussi, je t'enlève; sinon, eh bien, il sera temps encore pour toi de mourir. Et je mourrai moi aussi. Promets-moi de ne pas te tuer d'ici-là.

Romilde : C'est juré.

Et ainsi finit l'acte II. Il est bon, avant d'aller plus loin, de se bien remémorer les points suivants :

1° Rosemonde sait que son mari aime Romilde, mais elle ne sait pas que Romilde n'aime pas Helmilchis, et aime Ildovalde. Elle croit que Romilde aime Helmilchis.

2° Helmilchis sait que Ildovalde aime Romilde, mais il ne sait pas que Romilde aime Ildovalde. Et il nourrit l'illusion que Romilde lui pardonnera le meurtre d'Alboïn et consentira à couronner sa flamme. Helmilchis, d'ailleurs, ne soupçonne pas que sa femme le soupçonne.

3° Ildovalde ignore que Helmilchis aime Romilde.

4° Romilde ignore que Helmilchis l'aime.

Est-ce compris? — Oui. Et maintenant passons au trois, et pressons le mouvement, s'il vous plaît.

Première du trois : Déclaration passionnée d'Helmilchis à Romilde; surprise de Romilde, — j'ai dit que c'était un drame à surprises; — surprise et indignation de Romilde. Helmilchis lui offrir sa main !

Quoi! du sang d'Alboïn encor toute trempée!

Deuxième du trois : Rosemonde survient à pas de louve pour confondre les deux amants.

— Mais, dit Romilde, je n'aime pas Helmilchis; j'aime Ildovalde.

Surprise de Rosemonde. Surprise d'Helmilchis : Elle aime Ildovalde! Qui l'eût cru?

Troisième du trois : Romilde est innocente, mais Helmilchis

est coupable. Rosemonde fait à son mari une scène violente. Helmilchis sort de son naturel et déclare net à Rosemonde qu'il disputera Romilde à Ildovalde. A quoi Rosemonde : Nous verrons bien.

Quatrième du trois : Rosemonde invoque la Vengeance, la Vengeance avec une majuscule, puis,

Cinquième du trois : elle rencontre Ildovalde et lui dit :

— Sais-tu quoi ?

— Non, dit Ildovalde.

Rosemonde : Helmilchis aime Romilde !

Et c'est au tour d'Ildovalde d'être profondément surpris.

Le trois est fini. C'est un acte bien employé. A la fin du deux chacun de nos quatre personnages était plongé dans les ténèbres de l'ignorance. Le trois a répandu sur eux des torrents de lumière. Rosemonde sait tout; Helmilchis sait tout; Romilde sait tout; Ildovalde sait tout.

Et ces trois actes forment ce qu'on appelle l'exposition. Un peu longue, la protase.

II

Et maintenant que tous savent tout, que va-t-il arriver?

Oh ! bien des choses. Procédons par ordre. Il arrive d'abord ceci que Rosemonde oublie, ou fait semblant d'oublier qu'elle déteste Romilde et protège les deux amoureux contre les mauvais desseins d'Helmilchis. Il n'est plus question d'Alaric, roi des Wisigoths : « Fuyez bien vite, mes enfants, leur dit-elle. Allez vous marier loin d'ici. Quant à Helmilchis, je vais lui régler son compte. »

Il arrive ensuite ceci, qu'au lieu de partir, Ildovalde et Romilde se congratulent sur leur heureux sort, admirent les bontés inattendues de Rosemonde, bref, perdent si bien leur temps que Helmilchis leur coupe la retraite. Il se montre tout à coup au bout de la salle, entouré de soldats, dit à Ildovalde : « Tu viens de soulever contre moi la moitié de l'armée. Je le sais. » Et il fait coffrer son rival.

Et il arrive en troisième lieu que Rosemonde, ayant appris par Romilde l'emprisonnement d'Ildovalde, s'empresse d'aller lui ouvrir la porte.

Et ceci se passe à la fin du quatrième acte. Sur quoi vous dites : Voilà un quatre fort inutile. L'action n'a pas avancé d'un pas et nous sommes à la fin du quatre exactement au même point qu'au commencement du dit quatre.

Vous vous trompez et il s'est passé quelque chose de très important. Rosemonde, à la fin du quatre, n'est plus dans les mêmes dispositions que tout à l'heure. Elle a changé d'avis. La vision du bonheur de Romilde lui est devenue insupportable. Et donc, elle réglera son compte à Helmilchis, *et aussi* à Romilde. Elle dit à Ildovalde : Je te délivre, mais à une condition, c'est qu'avec les soldats que tu as débauchés, tu livres bataille à Helmilchis ; quand tu l'auras tué, je te donnerai Romilde. Et elle se dit à elle-même : Je lui donnerai une Romilde à laquelle il ne s'attend pas.

Cette Rosemonde est effrayante. Mais — et ce mélodrame est assez vide d'observation pour qu'on souligne les endroits où l'on en devine — ce revirement de Rosemonde à la fin du quatrième acte n'est vraiment pas mal.

Nous voici au cinquième acte.

Le cinquième acte, c'est le dénouement, un dénouement qu'on ne saurait prévoir, nous dit l'auteur, et qui est, en effet, furieusement imprévu.

Les deux moitiés de l'armée, la moitié helmilchidienne et la moitié ildovaldienne sont en train de s'entretuer derrière les portants. La bataille touche à son terme.

Ce qu'on attend, ou ce qu'on espère, c'est qu'Ildovalde, le personnage sympathique, le jeune premier, se montre tenant à la main la tête d'Helmilchis et réclame la récompense promise.

Et ce qu'on attend — sans l'espérer — c'est que Rosemonde, au lieu de lui donner Romilde, la poignarde sous ses yeux.

Et ce qu'on attend, enfin, c'est que Ildovalde, fou de désespoir, se poignarde sur le corps de sa bien-aimée.

Voilà ce qu'on attend. Voilà le dénouement que j'aurais imaginé, sans trop de peine, et vous aussi, sans doute, si nous eussions fait, vous ou moi, — dont le ciel nous préserve, — une *Rosemonde*.

Or, voici ce qui se passe :

Ildovalde arrive, les mains dans ses poches. Il n'a pas été à la bataille. Tuer Helmilchis? Ah! non! vraiment. Helmilchis est un plat personnage; ce n'est pas gibier pour moi :

Non è cosa ei dal mio brando [1],

J'ai donné ordre à un sous-officier de le dépêcher... Et je viens chercher Romilde.

Mais Rosemonde, le poing sur la hanche :

« Tu viens chercher Romilde? Et tu n'as pas tué mon mari? C'est ainsi que tu fais mes commissions? Te livrer Romilde? Tu crois ça, mon garçon? »

Et je ne sais ce que répondrait Ildovalde si le brave Helmilchis ne faisait pour lors une entrée triomphale, avec tout son état-major. *(Fanfares.)*

Il est vainqueur; il a battu les Ildovaldiens plats comme porcs. La plaine est jonchée de cadavres. Il est le maître de la situation; du moins il l'imagine.

Il vient donc, et fait le petit discours suivant :

Écoutez-moi tous; écoute, brave Ildovalde; écoute, Romilde. Je pourrais tuer Ildovalde, mais il m'a sauvé la vie ce matin; je la lui donne ce soir. Je suis un homme qui aime à payer ses dettes. Ce n'est pas tout. Romilde, tu es désormais maîtresse de ta destinée; tu peux épouser qui tu aimes; je te donne plein pouvoir sur Ildovalde. sur moi, sur Rosemonde.

Rosemonde, cette fois-ci, n'y comprend plus rien : « Mais il est fou; mais ils sont tous fous! Et personne n'aura Romilde. »

1. Acte V, scène quatrième.

Et elle plante un couteau dans le sein de la pauvrette, qui s'abat comme une masse.

Ildovalde se tue ensuite; quant à Helmilchis, il jure de venger Romilde, mais Rosemonde le remet à sa place : c'est moi qui ai à me venger. Patience; toi aussi tu périras.

(Rideau.)

III

Ce dénouement est loin d'être banal. Mais il manque évidemment de bon sens. Il faut qu'Ildovalde soit bien naïf pour s'être imaginé que Rosemonde lui donnerait gratuitement Romilde. Et il faut qu'Helmilchis le soit encore plus pour avoir pensé qu'en renonçant à Romilde en faveur d'Ildovalde il désarmerait la haine de Rosemonde, et au point que celle-ci accepterait d'être désormais à la discrétion de Romilde. Cet homme excellent croit un peu trop à la contagion du sublime.

Et l'on est amené à se demander comment un dénouement si étrange a pu germer dans le cerveau d'Alfieri.

Lui-même répond à cette question. Il nous dit dans son *Examen de Rosmunda* [1] que ce dénouement lui a été suggéré par un épisode célèbre des *Mémoires d'un homme de qualité* de l'abbé Prévost.

Voici, en bref, cet épisode qui remplit à lui tout seul le troisième volume des dits *Mémoires* et que toutes nos trisaïeules ont arrosé de leurs larmes. Il est peut-être un peu oublié aujourd'hui.

Le jeune marquis de Rosemont voyage en Espagne. Il devient éperdument amoureux de Diana Diego Vélez, fille d'excellente condition et parfaite de toutes manières. Il a demandé sa main et il est sur le point de l'épouser, lorsque, un beau soir, dans une rue de Madrid, il a la malechance de tuer un homme, Don Juan de Pastrino, qui l'avait injustement attaqué.

1. *Parere dell' autore su le presenti tragedie: Rosmunda.* Les « Opinions » d'Alfieri sur ces pièces font songer aux « Examens » de Corneille, et c'est pourquoi j'emploie ce dernier terme.



Les parents du mort demandent au roi la punition du meurtrier. Le roi la refuse.

Les parents du mort, c'est-à-dire la mère de Don Juan de Pastrino, et son oncle, qui s'appelle Don Juan d'Alavestras, ne se tiennent pas pour battus. Il leur faut une vengeance ; ils l'auront. Ils trouvent le moyen d'enlever et de séquestrer la jeune Diana Diego Vélez.

La disparition subite de sa fiancée désespère le marquis de Rosemont, d'autant plus qu'ayant été blessé dans la rixe où Don Juan de Pastrino a perdu la vie, il est condamné à garder la chambre. Heureusement pour lui, il a des amis. Ces amis, secondés par le père et les deux frères de la jeune fille, finissent par découvrir la demeure où celle-ci est enfermée. Ils s'y rendent, accompagnés d'un alcade, porteur d'un ordre royal. L'alcade doit exiger la restitution de Diana et conduire en prison Don Juan d'Alavestras.

C'est ici que l'affaire devient passablement tragique :

« Entrez, Messieurs, dit Don Juan d'Alavestras, et voyez lequel des deux partis vous plaira davantage, ou de me permettre de sortir libre de cette maison, et l'on vous rendra alors Donna Diana saine et sauve, ou de vous résoudre à lui voir enfoncer un poignard dans le cœur, si vous voulez absolument me conduire prisonnier à Madrid. Choisissez... [1]. » Et, comme ses interlocuteurs n'en croient pas leurs oreilles : « Entrez, Messieurs, entrez, » leur dit Don Juan.

Ils entrent et « le premier objet qui les frappe les rend immobiles et glace leur sang jusqu'au fond de leurs veines. La vieille Donna de Pastrino était assise près d'une fenêtre ; Donna Diana était à genoux à ses pieds, le sein découvert, et cette horrible femme lui tenait la pointe d'un poignard appliqué sur la gorge... [2]. » ... « N'avancez pas, s'écrie-t-elle ; elle est morte si vous avancez. »

Il faut parlementer. On parlemente. Il est entendu que l'alcade laissera partir Don Juan d'Alavestras et qu'une demi-

1. *Mémoires et aventures d'un Homme de qualité*, tome III, page 328. Édition de 1756.
2. *Idem*, page 329.

heure après son départ, quand on aura lieu de le croire à l'abri, Donna Diana sera restituée à qui de droit.

Don Juan s'en va. Tous les autres personnages demeurent, immobiles comme des statues, la vieille tenant toujours son poignard comme il a été dit précédemment.

Dix minutes se passent... Tout à coup, grand tumulte. Don Juan d'Alavestras, le fugitif, reparaît, enchaîné, cette fois-ci, et accompagné de quelques autres amis du marquis de Rosemont et du marquis de Rosemont lui-même. Le pauvre marquis n'avait pu attendre qu'on lui ramenât sa fiancée; il était sorti de son lit, malgré sa blessure, et avec quelques compagnons s'était mis en devoir de rejoindre l'alcade et le reste de la troupe; il avait rencontré en route Don Juan d'Alavestras, et sans vouloir l'entendre, l'avait chargé de chaînes et ramené à son point de départ. Déplorable étourderie!

A la vue de son frère enchaîné et du meurtrier de son fils, Donna Pastrino, conclut l'auteur, ne se contient plus, et elle enfonce le poignard « au milieu du sein de Donna Diana »[1].

Tel est le récit de « l'Homme de qualité. »

Il est aisé de voir ce qui a séduit Alfieri dans cette histoire : c'est évidemment la *situation* de ces malheureux qui voient poignarder une personne qui leur est chère, sans rien pouvoir pour la sauver. Ils sont là, haletants d'horreur et d'angoisse, n'ayant que deux pas à faire pour conjurer le coup fatal, et sachant que s'ils en font seulement la moitié d'un, ils le précipitent.

Alfieri s'est dit : « Voilà une bien belle invention; je vais m'en emparer. »

Et il s'en est emparé.

La dernière scène de *Rosmunda* est exactement celle que je viens de vous conter. Rosemonde, elle aussi, tient un poignard « sur le sein découvert » de Romilde. Helmilchis et Ildovalde, eux aussi, sont à deux pas. Et Rosemonde les nargue :

« Jette ton épée! » dit-elle à l'un, « ou j'enfonce... ». Et l'un jette son épée.

1. *Mémoires d'un homme de qualité*, page 337.

« Chasse tes soldats, ou je plonge, » dit-elle à l'autre. Et l'autre chasse ses soldats. Cela dure deux minutes, deux minutes affolantes, jusqu'au moment où, dans un sursaut de jalousie rageuse, Rosemonde enfonce et plonge jusqu'à la garde.

Alfieri nous dit : « Les spectateurs jugeront un jour si mon adaptation est heureuse ou non[1]. »

Il n'est pas nécessaire d'avoir vu jouer *Rosmunda* pour prononcer que l'adaptation ne vaut rien. Alfieri eût peut-être été bien inspiré de laisser où il l'avait trouvé ce pathétique d'Ambigu, mais puisqu'il tenait à lui faire un sort, du moins aurait-il dû « l'amener ». Or, il ne l'a pas « amené » ; il l'a fait entrer de force dans sa tragédie et au prix des pires stratagèmes.

Dans l'épisode de l'abbé Prévost la scène finale est préparée, nécessitée par une suite de circonstances parfaitement vraisemblables, et rien ne s'explique mieux que l'étourderie du jeune marquis de Rosemont. Ici, et pour nous faire voir deux hommes qui assistent sans pouvoir l'empêcher à l'égorgement d'une femme aimée, il a fallu que l'auteur, qui les avait envoyés sur le pré à l'acte précédent, les ramenât tous les deux sains et saufs, et n'ayant pas même essayé de s'égratigner.

Et pourquoi ne se sont-ils pas battus ?

Ils étaient deux qui voulaient s' battre.
Y' en avait un qui n' voulait pas.
L'aut' dit : « Moi je n' m'en mêl' pas.

Ils pourraient dire : « Nous ne nous sommes pas battus, parce que si nous nous étions battus, l'un de nous deux serait resté sur le carreau, et l'on avait besoin de nous deux au cinq. » — Voire... mais pourquoi avait-on besoin de vous deux ? Un seul n'eût-il pas suffi à la besogne de considérer Rosemonde trucidant Romilde ? — Point ; l'auteur tenait à ce que la malheureuse enfant fût poignardée devant deux hommes bien portants.

A quoi il n'y a évidemment rien à dire.

1. « *Gli spettatori giudicheranno poi un giorno quanto egli sia stato bene o male adattato al teatro dell' autore* » (*Parere*).



IV

Eh bien, je viens d'être injuste à l'égard d'Alfieri. Son dénouement est moins invraisemblable qu'il n'en a l'air. A condition, toutefois, qu'on ait fait plus ample connaissance avec Ildovalde et avec Helmilchis. Voyez plutôt.

Ildovalde et Helmilchis sont deux « sublimes ». Il faut faire bien attention à cela. La sublimité de l'un n'est pas la sublimité de l'autre, mais ils sont sublimes également. Et surtout la sublimité du premier s'oppose absolument à ce qu'il tue le second, et la sublimité du second s'oppose non moins absolument à ce qu'il tue le premier, bien qu'ils aient tous les deux vingt bonnes raisons de se vouloir couper la gorge.

Le sublime d'Helmilchis consiste en ceci, qu'ayant jadis commis un crime, il est résolu à le racheter par une action aussi généreuse que le crime a été détestable. Il a tué le père de Romilde : voilà le crime. Il donnera Ildovalde à Romilde qui l'aime et dont elle est aimée; voilà la générosité. Cela lui coûte, car il aime Romilde, et ardemment, mais plus cela lui coûte, plus il expie, et conséquemment, plus il est sublime :

« Romilde, tu épouseras Ildovalde; Romilde, tu seras reine. Et quant à moi, je veux traîner mes jours dans l'opprobre, risée d'un chacun[1]. » O expiation bénie!

Helmilchis, c'est un *Heautontimoroumenos* tragique. Vous voyez bien qu'il ne peut pas tuer Ildovalde.

Le sublime d'Ildovalde consiste en ceci qu'ayant le plus profond mépris des rois il ne peut s'abaisser jusqu'à croiser le fer avec eux. C'est un sublime très particulier. Helmilchis est un homme brave et un brave homme; il est roi, sans doute, mais si peu — c'est sa femme qui règne — et il ne fait

1. Acte IV, scène troisième :

> *..... vederti*
> *(Ahi vista!) al fianco, in trono a un sovrano*
> *Fatto Ildovaldo; e trar finchè a te piaccia*
> *Obbrobriosi i giorni miei nel limo*
> *Favola a tutti.....*

point figure de tyran. Un bon républicain pourrait se mesurer avec lui sans s'avilir. Mais non; il est roi : cela suffit.

« Pour qui me prends-tu? lui dit Ildovalde. T'imagines-tu que je vais déshonorer mon épée? »

Et il jette la dite épée par terre[1]. Et c'est être sublime assurément, car il risque d'être embroché par son adversaire.

Vous voyez bien qu'Ildovalde ne peut pas tuer Helmilchis.

Pas plus qu'Helmilchis ne peut tuer Ildovalde.

Et que le dénouement de l'abbé Prévost « s'adapte » à merveille.

Vous insistez et vous dites : Oui, mais pourquoi Alfieri nous dit-il que son dénouement est imprévu — qu'il est même impossible de le prévoir — s'il est si conforme à la logique des caractères?

Réponse : Parce que Helmilchis et Ildovalde cachent soigneusement leur sublime; ils le tiennent en réserve pour le bon moment.

Quand Helmilchis apprend que Romilde aime Ildovalde : « On va voir, on va voir, s'écrie-t-il, qui de nous deux la mérite le mieux, qui est le plus fort[2]. » Et quand Ildovalde apprend que Helmilchis aime Romilde : « Ah! le lâche! il ne mourra que de ma main. »

> *Ahi vile!*
> *Ei di mia man morrà*[3].

Vous voyez ce qu'il en faut penser. Et que s'il vont sur le pré, c'est avec la ferme intention d'en revenir. Ils font chacun leur partie dans un drame à surprises. Ce sont deux malins.

1. Acte IV, scène deuxième :

> *..... vil ferr.*
> *che un tirano salvasti a terra vanne*
> *Inerme io fommi.....*

2. Acte III, scène troisième.
3. Acte III, scène cinquième.



V

— Ou deux polichinelles?

— Plutôt. Et deux polichinelles éloquents. Ildovalde se prépare à enlever Romilde (acte III), puis il s'avise qu'il sera plus beau (acte IV) de la laisser périr. Et il se laisse bêtement emprisonner. Il est vrai qu'il a fait un discours. Il a « engueulé le patron », comme dit je ne sais plus quel vaudeville. Chez Alfieri, c'est l'essentiel. Helmilchis lui dit : « Tu ne veux donc te battre qu'avec ta langue? »

Pugnar non vuoi che della lingua[1] ?

Comme c'est vrai ! Et quelle jolie critique de l'auteur par l'auteur !

Pareillement Helmilchis pourrait occire Ildovalde, et peut-être — en se dépêchant, occire Rosemonde. — Mais il a, lui aussi, des phrases à placer. Et cependant qu'il pérore :

M' odi
Forte Ildovaldo, pria; Romilda m' odi[2]. —

il ne voit pas que Rosemonde tient un poignard nu sur le sein également nu de celle qu'il veut faire reine. Cela s'observe pourtant, ces choses-là. Et dans l'historiette du bon abbé Prévost on est moins bavard.

Carmignani disputait, il y a un peu plus d'un siècle, sur les caractères d'Ildovalde et d'Helmilchis. Il était bien bon. Helmilchis et Ildovalde n'existent pas. Et c'est dommage; du moins pour Helmilchis. Le cas d'Helmilchis aurait pu être intéressant. Il y avait assurément une source de tragique dans cet amour qui est né d'un remords et qui se transforme en un besoin d'expier. Seulement, outre qu'il nous faut attendre plus de trois actes avant d'entrevoir ce mystère, Helmilchis gâte comme à plaisir le sublime de sa conduite. Car, le crime

1. Acte IV, scène deuxième.
2. Acte V, scène cinquième.

qu'il a commis, il se défend énergiquement d'en être l'auteur. C'est Rosemonde qui l'a poussé, « qui a armé son bras incertain d'un acier parricide »[1]. Il plaide « non coupable ». Alors, qu'a-t-il à expier? Je ne comprends plus. Ce bonhomme est trop sublime.

— Et Romilde? — Ferons-nous grâce à Romilde? — Romilde est ingénue. Elle est « l'ingénue ». Elle nous dit : « Je suis ingénue. Voyez comme je suis ingénue. » Elle parle de ses oreilles innocentes. La déclaration du brave Helmilchis les a fait souffrir :

> *..... inaspettato giunse*
> *All' innocente orecchio mio*[2].....

Mais elle exagère l'innocence de ses oreilles. Elles en ont entendu de raides : rappelez-vous le propos que Rosemonde leur a fait entendre à la première scène du premier acte et que j'ai rapporté en rougissant. Romilde est innocente jusqu'aux oreilles exclusivement.

Cette ingénue est tantôt une furieuse, tantôt une éplorée. Une furieuse : il faut voir comme elle rembarre le brave Helmilchis. Une éplorée : il faut l'entendre invoquer la mort. Car le plus souvent elle veut mourir. Comme Antigone. Comme Octavie. Comme presque toutes les âmes nobles du théâtre d'Alfieri. Toutes aspirent au néant. Et c'est encore un point, pour le dire en passant, par où elles ressemblent aux héroïnes de l'abbé Prévost. Le goût du suicide est une part du romanesque d'alors.

Au demeurant, Romilde dit parfois des choses charmantes. Ildovalde vient de lui faire remarquer que si elle consent à fuir avec lui, elle renonce par là à tout espoir de régner un jour; et Romilde répond :

> *Tutto è mio regno ovunque teco io sia*[3].

1. Acte III, scène troisième :

> *..... A me la incerta mano*
> *Armavi tu del parricida acciaro.....*

2. Acte IV, scène première.
3. Acte IV, scène première.



« Mon royaume est partout où je serai ta femme. » Un mot que la « reine d'Angleterre » a dû dire à son ami, et qu'elle n'a point dit à son mari, qui pourtant était roi, ou du moins prétendait l'être.

Romilde est aimable, mais elle déclame un peu. C'est qu'elle est chaude « *calda* », nous dit Alfieri, qui juge un peu trop de la température de ses personnages par le bruit de leurs paroles.

Pour Rosemonde, elle a de beaux mouvements :

« Ah ! tu aimes, toi?... Et tu es aimée?... Tandis que moi?[1]...

Et plus loin :

« Viens ici, ma belle; là, tout près de moi, encore plus près... Ainsi, l'on se bat pour toi, là-bas; deux armées sont aux prises pour tes beaux yeux. Approche encore un peu, que je te caresse. En vérité tu es une nouvelle Hélène[2]. » (Car cette Gépide a de la littérature.)

Puis avec un ricanement sinistre :

« Attends, ma petite; je vais te mettre moi-même dans les bras de ton Ildovalde[3]... »

Tout cela est d'une assez belle férocité. Et c'est bien ainsi que parle la nature. Rosemonde est une tigresse. Je suis fâché de dire que cette tigresse est le seul personnage vraiment humain de cette tragédie.

1. Acte IV, scène cinquième :

> *Tanto ami tu?... sei riamata tanto?...*
> *Oh rabbia!... ed io?*

2. Acte V, scène troisième :

> *Inoltra, inoltra il piede, alta donzella;*
> *Vieni: al mio fianco ti starai sicura...*
> *. . . . . All' armi*
> *Per te si corre. . . . .*
> *Nova Elena tu!... etc...*

3. Même acte, même scène :

> *. . . . . le appien felice*
> *Io stessa fo; te fra le braccia io pongo*
> *Di lungamente sospirato amante...*

Concluons. Sismondi nous apprend qu'Alfieri considérait *Rosmunda* comme son chef-d'œuvre. Sur quoi Tedeschi assure que ce n'est pas possible, et que c'est là une invention de Sismondi [1].

Je ne crois point. D'abord, Sismondi n'a jamais rien inventé. Et puis il a connu madame d'Albany. Il a écrit ce qu'il avait entendu dire dans l'entourage du poète. Au surplus, l'*Examen* est là, qui nous atteste qu'Alfieri ne pensait pas trop de mal de son œuvre. Les personnages lui semblent assez bien venus, notamment Ildovalde, parfait « amant et guerrier sublime ». Il n'est peut-être pas « très lombard », mais en revanche, c'est un précurseur du siècle des lumières. Helmilchis, d'ailleurs, est « un caractère vraiment tragique », Romilde est « chaude » comme nous avons vu, et Rosemonde elle-même mérite quelque sympathie. Quant à l'action, l'auteur nous prie de considérer qu'elle est enchaînée, variée, ramassée, etc...

Non, en vérité, Alfieri ne met pas sa tragédie au rancart. Il ne lui reconnaît que deux défauts : à savoir que les personnages n'en sont ni des Grecs ni des Romains, et qu'elle doit plus à son invention qu'à l'histoire.

Mais ne sont-ce pas là au fond deux mérites de plus? « Voyez, semble-t-il nous dire, ce qu'on peut faire d'un sujet ingrat? Je n'ai pas été soutenu par l'histoire, et ma pièce est destituée « de cette vénération préventive » *quella venerazione preventiva* [2] que valent à tant d'autres les noms glorieux de Rome ou d'Athènes... Et pourtant... »

Pour ma part, je ne pense pas que *Rosmunda* soit si inférieure que cela aux autres tragédies d'Alfieri. J'y trouve les mêmes défauts et les mêmes qualités. La vérité des mœurs et des caractères y est remplacée par l'étalage des sentiments les moins naturels; on y est romanesque à souhait et l'on y déclame avec une sorte d'ivresse; faute d'avoir quelque chose à nous dire, l'auteur retarde le plus qu'il peut le moment où l'action s'engage, et par toutes sortes d'artifices. D'autre part,

1. *Studj sulle tragedie di Vittorio Alfieri*. Roma, 1876.
2. *Parere sulla Rosmunda*.

les beaux vers n'y manquent pas, ni les tirades à effet, et c'est très ingénieusement machiné, je n'ose dire « truqué ».

Rosmunda, en effet, comme toutes les tragédies d'Alfieri, est un mélodrame, un mélodrame un peu à l'étroit dans un vêtement archaïque de tragédie, mais un mélodrame.

Je dirai, à ce propos, qu'il faut prendre le théâtre d'Alfieri pour ce qu'il est : un théâtre de transition. Il marque le passage de la tragédie au mélodrame. Et à le prendre ainsi, il est intéressant. Vous y voyez s'annoncer tout le personnel de l'Ambigu : tyran, traître, ingénue, marâtre, etc.... Et tout ce monde parle encore la langue des poètes. Et le décor ne change pas; et il y a les trois unités. Mais il y a des coups de théâtre, des « surprises ». Et tout cela en cinq petits actes de trois cents vers tout au plus C'est très curieux. Mais c'est perdre son temps que d'y chercher, comme on le fait encore, une psychologie de la volonté, ou même des caractères.

Alfieri aimait les romans; les romans « les plus noirs et les plus tendres ». C'est lui qui nous le dit[1]. Et il nous dit aussi qu'il avait lu dix fois les *Mémoires d'un homme de qualité*. C'est de ce romanesque qu'il est parti. Et il y est toujours revenu. Il l'a, certes, un peu gâté en y mêlant du stoïcisme à la Sénèque et de l'éloquence tribunitienne, mais son fond est là. Il n'a pu écrire une tragédie lombarde, sans que « l'homme de qualité » intervînt, ni mettre sur ses pieds une Rosemonde, sans se rappeler les aventures du marquis de Rosemont.

PAUL SIRVEN.

P.-S. — Alfieri avait il lu, dans le numéro d'octobre 1776 de la *Bibliothèque des romans*, l'analyse d'un vieux roman : *Aventures de Henri II, roi d'Angleterre, et de la belle Rosamonde*, et des extraits de l'opéra qu'Addison avait écrit sur ce sujet en 1707 ? Il est possible. En tout cas, il y a quelque analogie entre sa pièce et ces deux œuvres, puisqu'on nous y fait voir aussi une jeune femme poignardée par une reine jalouse : « La perfide mourra; on verra jusqu'où va la vengeance d'une reine irritée. » Il faut noter toutefois que *Rosamonde* ici est le nom de la victime; la reine jalouse s'appelle Eléonore : mais elle manie le couteau aussi bien que l'héroïne d'Alfieri.

P. S.

1. *Vita*, II, 6.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

PROGRAMMES DES CONCOURS D'ITALIEN EN 1917

AGRÉGATION

I. La littérature ascétique au XIVe siècle.

Textes d'explication :

Dante, *Paradis*, c. XXI, 64-142 ; XXII, v. 1-99 ; c. XXXIII.

Pétrarque, canzone *Vergine bella...*

La Prosa ascetica nel secolo XIV, Letture scelte ed annotate da L. Romagnoli (Florence, Bemporad); extraits de J. Passavanti (p. 6-13), D. Cavalca (p. 21-26), Sainte Catherine de Sienne (p. 34-51), *Fioretti* (p. 51-66).

II. — Ferrare au temps d'Hercule Ier et d'Alphonse Ier d'Este (1471-1534).

Textes d'explication :

Boiardo, onze sonnets et deux canzoni, dans le volume intitulé : *Il Poliziano, Lorenzo il Magnifico*, etc., édition Bontempelli (Florence, Sansoni), p. 341-350.

Boiardo, *Orlando Innamorato*, parte III, c. V-VI.

L. Ariosto, *Satira a Sigismondo Malaguzzi*, v. 136-232; *Orlando Furioso*, c. XXXIII, st. 1-77.

III. — Le Mouvement littéraire et politique en Italie de 1755 a 1789.

Textes d'explication :

A. d'Ancona e O. Bacci, *Manuale della lett. ital.*, t. IV, extraits de G. Gozzi (*Dante e il suo poema*, p. 313-320); S. Bettinelli (*I Petrarchisti*, p. 333-337); G. Baretti (*Gli Inglesi*, p. 348-350, et l'*Arcadia*, p. 368-372); G.-R. Carli (*Della patria degli Italiani*, p. 380-388), et Pietro Verri (*Lettere e Letterati nel secolo XVIII*, p. 413-418).

G. Parini, *Il Mattino*, v. 1-203.

V. Alfieri, *Virginia*, atto II.

IV. — La Littérature italienne au début du XX[e] siècle.

Textes d'explication :

G. d'Annunzio, *Francesca da Rimini*, atto III; *La canzone dei Dardanelli.*

G. Pascoli, *L'ultimo viaggio d'Ulisse* (dans les *Poemi Conviviali*).

B. Croce, *Breviario d'Estetica*, lezione IV.

R. Serra, *Le Lettere*, c. I, II, V (dans la collection *L'Italia d'oggi*, Rome, 1914).

V. — Auteur latin pour l'explication orale.

Horace. — *Épitres*, livre II, ép. I, v. 1-102.

CERTIFICAT D'APTITUDE

Dante, *Paradis*, c. XXI-XXII.

La Prosa ascetica nel secolo XIV, letture scelte ed annotate da L. Romagnoli (Florence, Bemporad), extraits de J. Passavanti (p. 6-13), D. Cavalca (p. 21-26), Sainte Catherine de Sienne (p. 34-51), *I Fioretti* (p. 51-66).

L. Ariosto, *Satira a Sigismondo Malaguzzi*, v. 136-232; *Orlando furioso*, c. XXXIII, st. I, 77.

Guicciardini, *Prose scelte*, éd. Fornaciari (Barbèra, Florence), p. 115-195.

G. Parini. *Il Mattino.*

R. Serra, *Le Lettere*, c. I, II, V (dans la collection *L'Italia d'oggi*, Rome, 1914).

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

DES QUESTIONS ET DES AUTEURS INSCRITS AU PROGRAMME DE L'AGRÉGATION D'ITALIEN EN 1917

I

LA LITTÉRATURE ASCÉTIQUE AU XIV[e] SIÈCLE.

Textes. — Outre l'Anthologie portée au programme, on pourra recourir aux éditions suivantes :

J. Passavanti, *Lo specchio di vera penitenza;* ed. Polidori, Florence, Lemonnier, 1856. — Autre réimpression, Turin, 1874.

D. CAVALCA. Les traités de cet auteur ont été souvent réimprimés au XVIII[e] et au XIX[e] siècle; citons seulement les éditions suivantes:

Trattato della mondizia di cuore: Rome, 1856; Milan, 1853.

Pungilingua, Milan, 1837.

Atti degli Apostoli; Florence, 1837; Milan, 1842.

S. CATERINA DA SIENA, *Lettere;* ed. Tommaseo, Florence, Barbèra, 4 vol., 1860.

I Fioretti di S. Francesco. Parmi les très nombreuses éditions modernes de ce texte, une des plus utiles est celle de l'éditeur Paravia, 1909, avec introduction et commentaire de Arnaldo Della Torre.

Pour DANTE, nous rappelons les éditions commentées par T. Casini (Florence, Sansoni), Scartazzini-Vandelli (Milan, Hoepli), F. Torraca (Rome et Milan, Albrighi-Segati), etc...; pour PÉTRARQUE, celles de Carducci-Ferrari (Florence, Sansoni), M. Scherillo (Milan, Hoepli), etc.

Ouvrages à consulter. — A. Ouvrages généraux:

G. VOLPI, *Il trecento;* Milan, Vallardi, 2[e] éd. 1907.

Ch. DEJOB, *La foi religieuse en Italie au XIV[e] siècle;* Paris, 1906.

G. GENTILE, *La Filosofia;* Milan, Vallardi, collection *Storia dei generi letterarii* (quatre fascicules de ce volume ont paru, arrivant jusqu'à Pétrarque).

B. Sur Dante et Pétrarque:

OZANAM, *Dante et la philosophie catholique;* Paris, 1845.

Lectura Dantis; Florence, Sansoni.

E. MOORE, *Dante as a religious teacher;* dans la *Fortnightly Review*, août et décembre 1897; puis dans la seconde série des *Studies in Dante* de Moore, Oxford, 1899.

H. COCHIN, *Le frère de Pétrarque et le livre « Du repos des religieux »;* Paris, 1903.

C. SEGRÈ, *« Il mio Segreto » del Petrarca e le Confessioni di S. Agostino;* dans la *Nuova Antol.*, septembre-octobre 1899; ensuite dans les *Studi Petrarcheschi* de C. Segrè, Florence, 1903. Cf. Ch. Dejob dans le *Bulletin italien*, t. III.

C. Sur la prose ascétique:

C. DI PIERRO, *Contributo alla biografia di J. Passavanti,* dans le *Giorn. storico della lett. ital.*, t. XLVII (1906), p. 1-24. — *Preliminari all' ed. critica dello Specchio*, dans la *Miscellanea di studi critici dedic. a G. Mazzoni*, t. II, p. 137.

G. VOLPI, *La questione del Cavalca*, dans *l'Archivio stor. ital.*, série V, vol. 36 (1905).

C. Pigorini-Beri, *S. Caterina da Siena;* Florence, Barbèra, 1900.
E. Gebhart, *Moines et Papes;* Paris, 1896.
P. Sabatier, *Saint François d'Assise;* Paris, 1894.
J. Joergensen, *Saint François d'Assise;* Paris, 1910.

II

Ferrare au temps d'Hercule Ier et d'Alphonse Ier (1471-1534).

Textes. — En dehors des éditions courantes de Boiardo et de l'Arioste, il y a lieu de signaler, pour les poésies lyriques de Boiardo, l'édition Solerti, Bologne, 1894; — et pour l'Arioste :

Orlando Furioso con commento di P. Papini; Florence, Sansoni;

Le Satire, testo critico, a cura di Giovanni Tambara; Livourne, Giusti, 1903.

Ouvrages à consulter. — A. Sur Ferrare et la Renaissance en général :

G. Bertoni, *La biblioteca Estense e la coltura ferrarese ai tempi del duca Ercole I;* Turin, 1903.
E.-G. Gardner, *Dukes and poets in Ferrara;* Londres, 1904.
G. Gruyer, *L'Art ferrarais à l'époque des princes d'Este;* 2 vol., Paris, 1897.
A. Luzio e R. Renier, *La coltura e le relazioni letterarie d' Isabella d' Este* (aux vol. 33-40 du *Giorn. stor. della lett. ital.*, 1899-1902).
J. Cartwright, *Isabelle d'Este;* éd. française, Paris, 1912.
V. Rossi, *Il quattrocento;* Milan, Vallardi.
F. Flamini, *Il cinquecento;* Milan, Vallardi.

B. **Sur Boiardo :**

Studi su M. M. Boiardo; Bologne, 1894. Sur ce volume, voir l'article de V. Rossi, au t. XXV, p. 394 sqq. du *Giorn. stor. lett. ital.*
G. Bertoni, *Nuovi studi su M. M. Boiardo;* Bologne, 1904.
A. Panzini, *Per il nobile poeta e signore M. M. Boiardo;* dans la *Nuova Antologia* du 1er avril 1916.

C. **Sur l'Arioste :**

Pio Rajna, *Le fonti dell' Orlando furioso;* 2e éd., Florence, 1900.
A. Romizi, *Le fonti latine dell' O. F.;* Turin, 1896.
G. Carducci, *Delle poesie latine edite ed inedite di L. Ariosto;* t. XV des *Opere di G. Carducci*, Bologne.
A. Salza, *Studi su L. Ariosto;* Città di Castello, 1914.

Lettere di L. Ariosto, per cura di A. Cappelli; Milan, 3ᵉ éd., 1887. L'introduction est essentielle pour la biographie; on y joindra le petit volume de G. Campori, *Notizie per la vita di L. Ariosto;* Florence, Sansoni, 1896.

Notons que la petite *Biblioteca degli Studenti* de l'éditeur Giusti, de Livourne (à 50 centimes le fascicule), renferme de récents volumes fort bien faits, avec bibliographie, sur *Boiardo*, par Em. Santini, et sur l'*Arioste*, par A. Lazzari.

Dans la même collection, citons, à l'usage des candidates au certificat, un volume sur *Fr. Guicciardini*, par R. Gustarelli.

III

Le mouvement intellectuel et politique en Italie de 1755 à 1789.

A. Pour les auteurs des textes contenus au t. IV du *Manuale* D'Ancona et Bacci, les candidats trouveront là une bibliographie suffisante (tenir compte du supplément, au t. VI, p. 331 sqq.). Nous ajouterons seulement, sur la fortune de Dante au XVIIIᵉ siècle, un article de M. Barbi, au t. IX du *Bull. della Soc. dantesca italiana* (1901-1902), p. 1-18. Voir aussi, comme information générale, T. Concari, *Il settecento* (Milan, Vallardi) et A. Graf, *L'Anglomania in Italia nel settecento* (Turin).

B. **Sur Parini :**

Les éditions du *Giorno*, annotées par MM. G. Mazzoni (Florence, Barbèra), et M. Scherillo (Milan, Hœpli) sont les plus répandues. Notons les éditions récentes dues à MM. G. Ferretti (Milan-Rome, 1914) et G. Albini (Florence, Sansoni); cette dernière contient un texte différent, en ce sens qu'elle accueille toutes les variantes que les autres éditions donnent seulement en note. On prendra pour base le texte publié par Parini lui-même en 1763.

C. Cantù, *L'abate Parini e la Lombardia nel secolo passato;* Milan, 1892.

G. Carducci, *Storia del Giorno;* au tome XIV des *Opere di G. Carducci*.

E. Bertana, *Studi Pariniani;* Spezia, 1893.

L. Valmaggi, *Rassegna di studi pariniani* (1904-1915); dans le *Giorn. storico della lett. ital.*, t. LXVIII, p. 196-228.

C. **Sur Alfieri :**

E. Bertana, *V. Alfieri studiato nella vita, nel pensiero e nell' arte;* Turin, 2ᵉ éd. 1903. — *La Tragedia* (cap. VIII); Milan, Vallardi, [1906], dans la *Storia dei generi letterari*.

Ch. Dejob, *Études sur la Tragédie;* Paris, [1896].

N. Busetto, *La vita e le opere di V. Alfieri;* Livourne, Giusti *(Bibl. degli studianti).*

IV

La littérature au début du XX[e] siècle.

Ouvrages à consulter. — A. Sur D'Annunzio :

B. Croce, dans *La Critica*[1], t. II (1904), et aussi pour les réminiscences, t. VII, VIII, etc.

G.-A. Borgese, *G. D'Annunzio;* Naples, 1909.

R. Serra, *Le Lettere* (texte du programme).

G.-L. Passerini, *Vocabolario della poesia D'Annunziana;* Florence, 1910.

B. Sur Pascoli :

B. Croce, dans *La Critica*[1], t. V (1907).

R. Serra, *Scritti critici;* Florence, 1910 *(Quaderni della Voce).*

D. Bulferetti, *Giov. Pascoli;* Milan, 1914.

L. Filippi, *Vita e opere di G. Pascoli;* Livourne *(Bibl. degli studenti),* 1915.

A. Bertoldi, *Ulisse in Dante e nella poesia moderna;* dans la *Rassegna nazionale,* 1° luglio 1905.

Em. Zilliacus, *Giovanni Pascoli et l'Antiquité;* Helsingfors, 1909 (*Mém. de la Société néo-philologique d'Helsingfors,* t. V).

C. Sur B. Croce :

L. Tonelli, *La critica letteraria italiana negli ultimi cinquant' anni;* Bari, 1914.

G. Prezzolini, *Benedetto Croce;* Naples, 1909.

R. Serra, *Scritti critici* (déjà cités) et *Le Lettere* (texte du programme).

D. Sur R. Serra :

Le numéro du 15 octobre 1915 de *La Voce* lui est entièrement consacré.

Voir aussi un court article de H. Hauvette dans la *Revue pédagogique* de février-mars 1916.

1. Les deux essais de B. Croce sur D'Annunzio et sur Pascoli se lisent aujourd'hui au t. IV de *La Letteratura della nuova Italia;* Bari, 1915.

CONCOURS DE 1916 : SUJETS DE COMPOSITIONS

AGRÉGATION D'ITALIEN

Thème. — J.-J. Rousseau, *Confessions,* partie II, l. X depuis : « Vivant avec des gens opulents .....» jusqu'à : «...... d'un valet qui grogne et qui vous sert en rechignant. » (Coupures.)

Version. — Vittoria Aganoor-Pompili, *Villa Medici.* (Quatorze strophes prises au début, dans le milieu et à la fin.)

Dissertation française. — Discuter ce jugement d'un critique italien moderne : « L'idéal de la femme, demeuré intact et tout-puissant, justement parce que Dante ne l'a pas approché de trop près, voilà à quoi nous devons avant tout la Divine Comédie » (*A quest' idealità femminile, serbatasi intatta e così potente appunto perchè Dante non le si accostò troppo da vicino, noi dobbiam dunque anzitutto la Divina Commedia.*) (Pio Rajna.)

Dissertation en langue italienne. — I caratteri originali del romanticismo italiano.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE L'ITALIEN

Thème. — Fénelon, *Éducation des filles*, chap. V, depuis : « Il faut considérer que les enfants ont la tête faible... » jusqu'à : « ...une âme menée par la crainte en est toujours plus faible. »

Version. — *Lettera di gentile Sermini, scritta e mandata a un suo caro fratello con le sue novelle* (dédicace du livre des *Novelle*). (Coupures.)

Composition française. — Le 6 février 1793, Carlo Goldoni était mort à Paris sans laisser aucune fortune. Trois jours après, Marie-Joseph Chénier obtint de la Convention une pension pour la veuve du célèbre écrivain.

Vous composerez le rapport présenté par le poète français à ses collègues pour qu'ils honorent ainsi la mémoire d'un Italien, dont la France était devenue la seconde patrie, d'un auteur qui avait excellé tout ensemble à divertir et à instruire les hommes.

Composition en langue italienne. — Il Paradiso Terrestre nel poema di Dante.

RAPPORT

SUR LES CONCOURS D'AGRÉGATION D'ITALIEN

ET DE CERTIFICAT D'APTITUDE

A L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ITALIENNE DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

EN 1916

MONSIEUR LE MINISTRE,

Pour la première fois, cette année, vous avez ouvert spécialement pour les femmes le concours de l'agrégation d'italien et celui du certificat d'aptitude à l'enseignement de cette langue dans les lycées et collèges. Les circonstances tragiques qui tiennent éloignés de nous tant de jeunes gens empressés à donner chaque jour leur vie pour la France ne nous permettent pas de nous réjouir de cette innovation; cependant, le jury que vous avez chargé d'examiner les candidates [1] peut bien dire que cet essai, qui eût semblé prématuré il y a deux ou trois ans, est venu à son heure. Une seule fois jusqu'ici, en 1910, une jeune fille avait obtenu, de pair avec ses concurrents masculins, le titre d'agrégée d'italien; puis le fait ne s'était pas renouvelé, même pour l'admissibilité, en sorte que le jury n'avait pas eu l'occasion de vous demander qu'une place fût régulièrement réservée à une femme. Mais depuis deux ou trois ans, des jeunes filles, pourvues du certificat d'aptitude ou de la licence et du diplôme d'études supérieures, se sont vaillamment préparées au concours d'agrégation, et trois d'entre elles viennent de se montrer sensiblement égales aux candidats admissibles aux précédents concours.

L'expérience est décisive; et, à moins d'un fléchissement que rien ne fait prévoir, il faut s'attendre même à ce que les jeunes filles, du fait de cette guerre prolongée, prennent une certaine avance. Ce sera donc peut-être dans l'intérêt des hommes, encore absorbés par de

1. Il était ainsi composé : MM. Hauvette, professeur adjoint à l'Université de Paris, *président*; G. Maugain, professeur à l'Université de Grenoble; M. Paoli, professeur au lycée Louis-le-Grand.



plus rudes devoirs, qu'il conviendra, après la paix, de classer à part les concurrents des deux sexes; et cette solution sera de toutes façons équitable, car l'enseignement de l'italien n'est pas destiné à prendre une extension moindre dans les lycées de jeunes filles que dans les lycées de garçons.

Pour le certificat, l'expérience présentait un moindre intérêt; car, beaucoup de jeunes gens se détournant de ce concours pour la licence, le certificat a été déjà, en fait, un concours féminin à plusieurs reprises, notamment en 1912 et 1913. Mais dans mon rapport de 1914 je faisais ressortir l'avantage qu'il y aurait à ce que la concurrence masculine ne fît pas entièrement défaut, pour soutenir le niveau du concours. Les épreuves de cette année n'ôtent rien de sa valeur à cette observation.

Agrégation.

Six aspirantes ont fait, sans défaillance, les quatre compositions écrites, et aucune ne s'est montrée tout à fait indigne d'affronter la lutte; la moins heureuse a obtenu au total 63 points et demi, la moyenne étant 70; c'est dire qu'on doit lui reconnaître un certain acquis, un effort et une volonté estimables. Le jury n'a pas hésité à accorder l'admissibilité à trois concurrentes qui se détachaient nettement des autres, et entre lesquelles la lutte, aux épreuves orales, a été animée pour l'obtention de l'unique place mise au concours.

Une remarque générale s'impose. Plusieurs de ces jeunes filles semblent trop viser à l'érudition, et il n'est pas ressorti avec évidence de leurs épreuves qu'elles avaient bien digéré toutes leurs lectures. Tant à l'écrit qu'à l'oral, le jury a eu le sentiment que certaines concurrentes, désireuses d'utiliser le plus possible ce qu'elles savaient, ne dominaient pas suffisamment leur matière : elles se perdaient dans des divisions et des subdivisions compliquées, et sacrifiaient les vues d'ensemble à des détails dont elles s'exagéraient l'importance. Je crois donc utile de rappeler certaines vérités élémentaires, à savoir que composer c'est choisir, et que, pour choisir, il ne suffit pas de savoir beaucoup, il faut encore avoir du jugement et du goût. La mémoire est un précieux instrument de travail, mais rien de plus qu'un instrument; or, ce que le jury cherche à distinguer, chez de futurs professeurs, est la qualité de l'esprit; aussi la moindre phrase révélant de la pénétration psychologique, un sentiment personnel de la poésie d'un auteur, un certain sens de l'histoire, lui paraît-elle beaucoup plus précieuse que toutes les énumérations, citations, références dont elles sont capables d'émailler leurs exposés. Affermir le jugement et affiner le goût, voilà le but vers lequel doit tendre une bonne préparation.

Épreuves écrites. — Le texte du thème, emprunté aux *Confessions* de J.-J. Rousseau[1], n'offrait pas de grandes difficultés de vocabulaire. Mais il y aurait eu du mérite à rendre avec justesse, dans une langue ayant une saveur bien italienne, empruntée à l'usage courant, toutes les nuances du morceau. L'épreuve n'a pas donné ce qu'on était en droit d'en attendre ; aucune copie n'est descendue au-dessous de la moyenne, mais les deux qui ont obtenu la plus haute note (6 1/2 sur 10) n'étaient exemptes ni de légers faux sens, d'impropriétés et de lourdeurs, ni même de négligences plus graves. D'autre part, dans la copie matériellement la plus correcte, le texte était traduit avec une exactitude littérale, ou plutôt servile, qui n'indiquait aucun effort pour éviter le gallicisme et utiliser les ressources propres à la langue italienne.

Quatorze quatrains de Vittoria Aganoor-Pompili, extraits d'un poème intitulé *Villa Medici,* contenaient des inversions, des allusions, des intentions sur lesquelles il était aisé de se méprendre. Deux concurrentes seulement ont évité tous les écueils d'interprétation ; deux sont tombées nettement au-dessous de la moyenne. Il est étrange que des candidates, excellentes en d'autres parties, n'aient pas compris, dans la strophe *Ecco scende la sera*... que c'est le soir qui semble tendre un voile rose autour du Monte Mario[2]. Cette épreuve a donc eu sur le classement général une influence appréciable. Dans quelques versions, la traduction a paru lourde et plate ; quand on traduit une poésie imagée et délicate, il faut éviter les tournures inexpressives ou vulgaires.

Les candidates devaient exposer en italien les « caractères originaux du romantisme italien »[3]. Cette formule, jointe aux instructions connues, en vertu desquelles cette épreuve de dissertation porte « sur un sujet relatif à la civilisation italienne », indiquait assez qu'on n'attendait pas un simple résumé d'histoire littéraire ; la question, en effet, a une tout autre portée. Si l'on songe que le romantisme italien n'a pas produit un grand nombre d'œuvres très caractéristiques, qu'on a beaucoup discuté en Italie, sans d'ailleurs s'entendre, sur la distinction entre classique et romantique, et qu'on a pu soutenir ce paradoxe : le romantisme italien n'a jamais existé, on s'aperçoit vite que le phénomène ne relève pas de la pure littérature. La réaction contre l'esprit classique fut surtout, en Italie, une révolte contre l'hégémonie de la France ; l'influence de la littérature allemande n'eut, par comparaison, qu'une influence secondaire et superficielle.

1. Partie II, l. X : « Vivant avec des gens opulents et d'un autre état que celui que j'avais choisi..... ni supporter l'aspect d'un valet qui grogne et qui vous sert en rechignant. » (Quelques coupures.)

2. « Ecco scende la sera, e par che un velo Di rosa intorno a Monte Mario allacci. »

3. « I caratteri originali del romanticismo italiano. »



Ce romantisme fut donc, avant tout, un mouvement national, parce qu'il a remis en honneur des traditions longtemps négligées (celles de Dante et de tous les poètes et penseurs italiens jusqu'au Tasse, à Galilée, à Vico), parce qu'il s'est préoccupé de relever un peuple longtemps asservi, en réveillant sa conscience et en lui rendant le sentiment de sa dignité, parce qu'il a tiré une de ses inspirations favorites de la foi chrétienne, religion vivante du peuple italien, non par amour du surnaturel, ni par zèle d'orthodoxie (ce qui n'eût pas été nouveau), mais parce qu'il y voyait une source de force morale, de courage et de résignation aux jours d'épreuve, et de confiance dans l'avènement d'une justice égale pour tous, pour le plus humble comme pour le plus puissant. Le romantisme français fut surtout une révolte intellectuelle, qui aboutit au dilettantisme, à la doctrine de l'art pour l'art; en Italie, le romantisme a précédé, accompagné, exalté le relèvement d'une nation opprimée : son chef-d'œuvre est le *Risorgimento*. — La copie la mieux notée (6 1/2 sur 10) atteste des connaissances étendues et précises, mais elle n'est pas exempte de confusion dans le plan, et l'inspiration religieuse n'y est l'objet que d'une mention fugitive. Le problème est posé avec plus de clairvoyance et de netteté dans une dissertation malheureusement incomplète, dont la troisième partie n'est représentée que par un sommaire, évidemment trop succinct (note 5 1/2).

A la fin d'une conférence célèbre sur « la genèse de la *Divine Comédie* », M. Pio Rajna avait observé qu'au-dessus de tous les éléments uilisés par Dante dans son poème, il fallait tenir compte de la pensée de Béatrice qui fut constamment sa véritable inspiratrice, et à laquelle « nous devons avant tout la *Divine Comédie* » [1]. Pour expliquer et discuter cette affirmation, il fallait analyser le rôle que joue Béatrice dans l'œuvre de Dante, et les transformations progressives de son image, depuis la *Vita nuova* jusqu'au Paradis Terrestre, puis jusqu'à l'Empyrée. Deux dissertations ont paru vraiment distinguées; dans l'une se faisait apprécier, en dehors d'une connaissance très exacte du sujet, un vif sentiment de la poésie dantesque et l'art difficile de rendre sensible l'évolution continue de la pensée du poète (note 8); l'autre (note 7) renfermait une analyse minutieuse et pénétrante du sentiment amoureux que Béatrice a inspiré à Dante; mais comment de cet amour jaillit le symbole, comment à l'expérience de la vie se superpose tout à coup la création de l'art, — et une des plus grandioses créations que compte la poésie amoureuse, — c'est ce qui n'était même pas indiqué. Une autre copie, personnelle en plusieurs parties, a encore dépassé la moyenne

1. « Discuter ce jugement d'un critique italien moderne : « L'idéal de la femme, demeuré intact et tout-puissant, justement parce que Dante ne l'a pas approché de trop près, voilà à quoi nous devons avant tout la *Divine Comédie*. »



(5 1/2), bien que le sujet y ait été abusivement élargi, et malgré un jargon philosophique pénible et déplacé. Au reste, il faut avouer que dans ces trois copies, et plus encore dans les autres, le style laisse fort à désirer.

Épreuves orales. — Comme il est arrivé en 1914, les épreuves orales ont profondément modifié le classement d'admissibilité. La perturbation décisive s'est produite à l'épreuve de la leçon en italien, dont le sujet était : la vérité historique dans les théories et dans les œuvres des premiers romantiques italiens [1]. L'aventure mérite d'être livrée aux méditations des futurs candidats. Deux des concurrentes n'ont réussi à occuper que vingt-cinq et vingt-huit minutes sur les quarante-cinq qui leur étaient imparties; l'une a débité sa leçon d'une voix sourde et peu articulée, qui n'eût certainement pas porté devant des élèves; l'autre a fait pis : elle a lu, et lu trop vite, une dissertation d'ailleurs intelligente, se bornant à prouver par quelques commentaires, dont elle émaillait sa lecture, qu'elle était fort capable d'improviser; mais elle avait pris le parti de lire. Ce fut un double plongeon. Par contraste, le jury a d'autant plus apprécié une leçon très nourrie, au plan un peu compliqué, mais à laquelle s'attachait l'attrait, toujours vif, d'une pensée qui cherche à s'exprimer avec netteté, et qui y parvient, fût-ce au prix de quelques tâtonnements. Cette expérience est fort instructive; elle montre que, dans une épreuve de concours, tout comme dans une classe, il faut *vouloir* s'imposer à l'attention de ceux qui vous écoutent, il faut lutter contre tout ce qui peut obscurcir ou affaiblir l'idée qu'on expose, et lutter en premier lieu contre soi-même, c'est-à-dire contre toute tendance au moindre effort; s'y abandonner est une faute que rien ne compense.

Les autres épreuves ont été moins inégales. La leçon en français [2] a donné lieu à un exposé agréable et même brillant, encore qu'un peu inorganique, et à deux épreuves honorables, dont l'une péchait cependant par cet encombrement et ce manque de proportions que j'ai signalés plus haut.

Le texte du thème oral — un passage descriptif du *Stello* d'A. de

1. « La verità storica nelle dottrine e nelle opere dei primi romantici italiani. » Comme aux précédents concours, les trois admissibles ont traité le même sujet, qui a été tiré au sort par la concurrente ayant tiré le n° 1 pour l'épreuve.

2. « Parallèle entre les arts et les lettres à Florence au temps de Laurent le Magnifique. » — Les sujets de leçon restés dans l'urne étaient : « I Pensieri d'amore » de V. Monti; — Le chant III du *Paradis* de Dante; — Les éléments antiques et les éléments modernes dans la poésie florentine au temps de Laurent de Médicis; — La vita campestre nella poesia di Lorenzo dei Medici; — Studiando diligentemente la *Locandiera*, esaminare quali siano i principali caratteri della riforma drammatica intrapresa dal Goldoni.



Vigny (ch. XXVIII) — renfermait quantité de mots concrets d'usage assez courant, mais dont l'accumulation exigeait de la présence d'esprit. L'expérience prouve que les textes de ce genre sont les plus propres à révéler lequel des concurrents dispose du vocabulaire le plus riche; et l'épreuve a donné, en effet, un résultat utile. Cependant, les candidats devraient s'y entraîner avec plus de méthode; on est surpris des hésitations provoquées par des mots comme *cruches*, bois de chêne *luisant, suie*, réverbères *à fumée noire*, etc. En outre, la moindre inattention provoque des erreurs fâcheuses et des faux sens; enfin il faudrait, outre la traduction suffisante, trouver, à l'occasion, l'expression tout à fait juste : à propos de piliers dont les pieds pesants posent sur les dalles, il y avait lieu de penser au verbe *poggiare*, plutôt qu'à *posare;* il existe en italien un mot, *tanfo*, qui à lui seul signifie « un air de cave humide ». Un de mes amis florentins me faisait jadis cette remarque, à propos de la célèbre description du jardin abandonné de Renzo, dans les *Fiancés*, description où Manzoni a fait une si curieuse accumulation de noms de mauvaises herbes : « S'il avait tout à fait bien connu l'usage toscan, Manzoni aurait simplement écrit : *era diventato un serpaio*, car cela dit tout! » Une petite trouvaille d'expression, de temps à autre, serait accueillie avec joie, et récompensée généreusement par le jury.

La prononciation italienne d'une des concurrentes a été jugée fort satisfaisante. Les notes de cette épreuve s'échelonnent, d'ailleurs, en conformité avec le classement définitif, auquel elles ont contribué pour leur part.

Les explications méritent une mention spéciale, car elles indiquent chez les candidates une préparation consciencieuse et de la méthode. Le texte de Lorenzo dei Medici[1] a été bien étudié, surtout par deux concurrentes, et la scène de Goldoni[2] a donné lieu à un commentaire tout à fait distingué, qui avait le mérite de ne pas être une leçon juxtaposée au texte, mais de s'appuyer constamment sur les passages caractéristiques du morceau et de leur donner leur signification exacte. — En latin[3], un effort sérieux a été fait, bien que certaines méprises laissent voir une acquisition encore un peu récente de la grammaire latine. — En espagnol[4], ces jeunes filles ont donné une satisfaction que le jury n'avait encore jamais obtenue des jeunes gens : elles ont appris soigneusement la grammaire et le vocabulaire usuel. Ceci ne veut pas dire qu'elles n'aient plus de progrès à faire, notamment pour la prononciation; mais leur bonne volonté et leur application méritent un bon point.

1. *Nencia da Barberino*, st. 20-22 (de l'éd. portée au programme).
2. *Locandiera*, acte III, sc. XVIII, depuis : *Mirandolina. Si fermi...*, à la fin.
3. Politien, *Nutricia*, v. 770-775.
4. Mesonero Romanos, *Escenas Matritenses* (La comedia casera).

Certificat d'aptitude.

Dix-neuf candidates s'étaient fait inscrire; une a renoncé à se présenter; en outre, deux se sont retirées avant la fin des épreuves écrites. La concurrence n'a donc pas manqué, et le jury a pu faire cinq admissibles, qui lui ont paru capables de se disputer les deux places mises au concours.

Épreuves écrites. — Le jury, plus satisfait que les années précédentes de la composition française[1], s'est aussi montré plus généreux : il a accordé six notes qui dispensent de cette épreuve, aux concours prochains, celles qui les ont obtenues (l'une d'elles, d'ailleurs, a été définitivement reçue). Il n'en reste pas moins que quatre copies, sur quatorze, ont été notées au-dessous de 8 (sur 20), ce qui éliminait du concours leurs auteurs, dont une dépassait la moyenne pour ses autres compositions!

Pour l'épreuve très importante de composition en italien, le sujet proposé, dans des termes volontairement assez généraux, était « le Paradis terrestre dans le poème de Dante »[2]. Les candidates avaient ainsi toute liberté pour établir leur plan; il va sans dire que si elles voulaient caractériser tour à tour l'intérêt descriptif des chants consacrés au Paradis terrestre, puis leur intérêt dramatique et sentimental, et enfin leur signification symbolique, elles n'omettaient aucun aspect essentiel du sujet; mais on ne leur refusait pas le droit de préférer tel ou tel côté de la question, à la condition de ne pas ignorer complètement les autres, et surtout de montrer, avec une connaissance exacte des pages portées à leur programme, un sentiment juste et suffisamment personnel de la poésie de Dante en ces chants fameux. — Nous avons lu deux copies satisfaisantes (13 et 14, sur 20), et trois autres encore nettement supérieures à la moyenne (11 et 11 1/4). Les autres concurrentes avaient trop peu présents à l'esprit les chants XXVIII et suivants du Purgatoire; quelques-unes ne les connaissaient pas du tout. Il est rare que nous ayons eu à donner, comme cette fois, un 2, un 1 (sur 20) et même un 0. Sans doute, aucun règlement ne prescrit que cette « rédaction, narration, description ou dissertation sur un sujet facile » doive se rapporter au programme d'auteurs arrêté chaque année; mais l'expérience prouve qu'on ne peut apprécier le style et le jugement d'un candidat que lorsqu'on le fait parler de ce

1. « Le 6 février 1793, Carlo Goldoni était mort à Paris, sans laisser aucune fortune. Trois jours après, Marie-Joseph Chénier obtint de la Convention une pension pour la veuve du célèbre écrivain. — Vous composerez le rapport présenté par le poète français à ses collègues pour qu'ils honorent ainsi la mémoire d'un Italien dont la France était devenue la seconde patrie, d'un auteur qui avait excellé tout ensemble à divertir et à instruire les hommes. »

2. « Il Paradiso terrestre nel poema di Dante. »

qu'il est censé connaître. Or, dans un concours où les concurrents ont les provenances les plus diverses — ce sont parfois des licenciés ès lettres, plus souvent des bacheliers, quelques-uns n'ayant pas étudié le latin, et surtout des jeunes filles pourvues du simple brevet supérieur — que pouvons-nous exiger qu'ils connaissent bien, en dehors de leur programme? Bien entendu, le jury se réserve toute liberté dans le choix des sujets; mais il n'a pas eu à regretter de s'arrêter le plus souvent, depuis plusieurs années, à des questions ayant un rapport assez direct avec le programme annuel.

Le thème, tiré de l'*Éducation des filles*, de Fénelon[1], a marqué un léger progrès, comme méthode de traduction, sur celui de 1914; les avertissements contenus dans mon dernier rapport ont-ils eu cet effet? Deux copies ont obtenu la note 13, et l'une d'elles eût mérité davantage si elle n'avait renfermé un contresens, qui s'est retrouvé chez d'autres concurrentes[2]. Cinq autres thèmes ont encore atteint ou dépassé la moyenne; quatre seulement ont été très mauvais.

Le texte de la version[3] était délicat à rendre, car il exigeait une attention soutenue : les membres de phrase successifs s'éclairaient l'un l'autre. Quant à la façon de traduire, la difficulté était de rester suffisamment fidèle au texte, tout en donnant au style une allure bien française, correcte et claire à la fois. Ce double écueil n'a pas toujours été évité; cependant, l'épreuve a donné de bons résultats, puisque sur seize composantes, onze ont atteint ou dépassé la moyenne; une copie a même obtenu la note 16.

Épreuves orales. — C'est aux épreuves orales surtout que s'est marqué un certain fléchissement par rapport aux concours antérieurs. Ceci ne veut pas dire, d'ailleurs, qu'il n'y ait pas eu de fort bonnes épreuves; mais les concurrentes semblaient s'être donné le mot pour briller, puis s'effacer tour à tour, et cette succession d'éclipses partielles, qui a nui à la moyenne générale, a aussi modifié sensiblement le classement.

La lecture expliquée[4] a donné le plus de satisfaction; aucune épreuve n'a été mauvaise, une s'est fait particulièrement remarquer, trois autres ont paru intéressantes. Le jury se félicite de voir bien compris et convenablement pratiqué cet exercice, qui, dans une classe, est appelé à jouer un rôle capital. — La traduction avec commentaire grammatical est une épreuve plus ingrate, plus difficile, qui

1. Ch. V : « Il faut considérer que les enfants ont la tête faible..., une âme menée par la crainte est toujours plus faible. »

2. « Il faut faire comprendre aux enfants à quoi se réduit tout ce qu'on leur demande et *moyennant quoi* on sera content d'eux. » Plusieurs ont entendu et *moyennant cela*...

3. G. Sermini, dédicace de son livre de *Novelle* (avec coupures).

4. *Antologia Carducciana* (3ᵉ éd.), p. 302-304 : « Ma il rumore... mi gettavano pomi. »



laisse aussi plus à désirer[1]. Des faux sens, d'une certaine gravité, ont été faits, et ceci est peu excusable, lorsqu'il s'agit d'un texte tiré du programme. Les remarques sur les formes grammaticales, contenues dans le morceau proposé, sont la partie la plus satisfaisante du commentaire. Mais dès que les candidates en viennent à des explications plus générales — sur les irrégularités des verbes ou sur la concordance des temps, sur les diminutifs et augmentatifs ou sur la métrique —, elles emploient des expressions tout à fait impropres (*verbes* forts ou faibles, au lieu de *parfaits* forts ou faibles), confondent des phénomènes nettement distincts (les irrégularités du présent avec celles du parfait), ou s'écartent des cas fournis par leur texte, au point de paraître réciter une leçon apprise d'avance et applicable à n'importe quel morceau. Deux épreuves sont restées au-dessous de la moyenne; trois l'ont atteinte ou dépassée d'assez peu.

En ce qui concerne les traductions improvisées, qui exigent de la présence d'esprit et une certaine décision réfléchie, les résultats ont été inégaux. Le texte italien, tiré de l'*Osservatore* de G. Gozzi, n'a pas été mal compris; mais aucune épreuve ne s'est élevée très nettement au-dessus des autres. — Pour le thème, choisi d'après les mêmes principes que celui d'agrégation[2], je renvoie aux observations présentées plus haut à propos de ce dernier; elles sont toutes applicables ici. Cependant, au certificat, il y a eu des défaillances plus graves. Deux traductions seulement ont été satisfaisantes et même assez bonnes.

A propos de ces épreuves de traductions improvisées, le jury met en garde les candidats contre le procédé qui consiste à proposer successivement deux ou trois expressions pour un même mot, puis à revenir à la première, pour reprendre encore la seconde, sans opter clairement pour l'une ou pour l'autre; nous avons dû intervenir à plusieurs reprises pour prier que l'on voulût bien choisir. Cette indécision serait très fâcheuse dans une classe; on a le droit d'hésiter et de se reprendre, non de laisser son auditoire en suspens. La faute serait plus grave encore si elle impliquait, de la part du candidat, le désir de ne pas se compromettre et de laisser le choix au jury! Même observation pour la tendance à commenter plutôt qu'à traduire certains passages délicats : il est permis et même recommandé de commenter une traduction, pour la justifier ou la corriger; encore faut-il que cette traduction ait été d'abord formulée.

La prononciation, bonne chez une candidate, a été passable chez les autres; quelques fautes d'accent ont été commises cependant.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon plus respectueux dévouement.

H. HAUVETTE.

1. Politien, *Stanze*, st. 110-113.
2. Charles Nodier, *Trilby*.



BIBLIOGRAPHIE

Maurice Bauffreton, *Sainte Claire d'Assise (1194-1253)*. **(Collection « Les Saints ».) Paris, Lecoffre, 1916; in-12, 201 pages.**

Moins favorisée que le grand saint d'Assise qui a décidé de sa vocation et l'a inspirée dans la création et la direction de son ordre, sainte Claire n'a laissé derrière elle, en dehors de cet ordre lui-même et de ses constitutions, que bien peu de traces authentiques. Presque tous les témoignages contemporains la concernant, à commencer par son procès de canonisation, le plus précieux de tous, sont perdus. C'est à l'aide d'une légende versifiée composée sous le pontificat d'Alexandre IV, rapprochée d'une légende un peu plus récente en prose attribuée à Thomas de Celano, confrontée et complétée avec les nombreux documents publiés actuellement sur l'histoire du franciscanisme, que M. Bauffreton a composé une biographie fort intéressante, à laquelle son but d'édification religieuse n'enlève rien de sa conscience et de sa valeur historique.

Après une introduction résumant la question des sources, l'auteur étudie successivement : la jeunesse et la vocation de la sainte; la fondation du « second ordre franciscain » à Saint-Damien; son berceau primitif; les premières constitutions de l'ordre; les rapports des « Pauvres Dames » avec saint François; les années de lutte, lutte pour l'union avec les Frères mineurs, lutte pour la défense de la pauvreté; les lettres de sainte Claire à sa propre sœur Agnès et à la sœur Ermengarde de Prague; les dernières années de la sainte s'endormant à Saint-Damien au milieu de ses filles, dans « la paix du soir ». Le livre se termine par une histoire posthume de sainte Claire, histoire du culte et de la dévotion dont elle est l'objet, représentation artistique de sa figure, légendes apocryphes relatives à sa personne ou à sa famille.

La collection « Les Saints », qui compte déjà un nombre respectable de volumes, dont plusieurs très remarquables, ne s'accroît pas seulement en la circonstance d'une unité de plus. Elle affirme sa vitalité à une heure difficile, et s'enrichit réellement d'une œuvre de valeur.

E. BOUVY.

Julien Luchaire, *Les démocraties italiennes* (**Bibliothèque de philosophie scientifique**). **Paris, Flammarion, 1915; in-8°, 320 pages.**

M. Julien Luchaire n'a pas cherché à faire œuvre d'érudit: l'étude et la critique des sources ne tiennent aucune place dans son livre. La bibliographie en est à peu près absente. Mais il s'y est proposé de faire œuvre de science politique comparative. Pour en bien comprendre le sens il faut se rappeler l'œuvre magistrale de son père, Achille Luchaire [1], qui montrait la commune française et flamande issue des associations de commerçants plutôt que des corporations d'artisans, puis évoluant non vers la démocratie véritable, mais vers un mouvement populaire qui favorisait peu à peu l'intervention royale. Julien Luchaire cherche pourquoi la destinée du mouvement communal en Italie a été si différente de celle des communes françaises et a pu, en certaines cités, donner lieu à une constitution démocratique.

Achille Luchaire se proposait surtout de reviser les conclusions des grands historiens de la Restauration. Écrivant un quart de siècle plus tard, son fils est soucieux de soumettre à la critique de l'histoire des hypothèses politiques qui depuis ont eu la faveur de l'opinion et dont dépend l'avenir même de la démocratie européenne. Les institutions résultent-elles exclusivement des conditions économiques, telles que la production, l'échange et surtout la distribution des richesses [2]? en d'autres termes, les forces politiques qui fondent, qui soutiennent ou qui détruisent les gouvernements ne sont-elles que des forces économiques transformées? La démocratie doit-elle s'adapter aux conditions d'existence faites à l'État par les conflits internationaux ou bien l'État doit-il s'effacer lui-même devant une fédération spontanée de groupes professionnels? Le directeur de l'Institut français de Florence voyait ces problèmes posés à la conscience contemporaine. L'histoire de Florence lui semblait susceptible d'aider à en dégager la solution, mais cette histoire ne se laisse pas isoler de celle de la commune italienne depuis ses origines jusqu'à sa transformation presque universelle en principauté.

Comme on peut l'attendre d'un historien héritier des traditions de l'école de Fustel, M. Luchaire repousse les formules simplistes du matérialisme économique de l'histoire : non pas qu'il mette en doute le concours des forces économiques à la formation et à la disparition des forces politiques dont les institutions ne sont que les conséquences. Mais c'est précisément parce que les forces économiques d'un temps opèrent selon des lois naturelles et générales qu'elles ne peuvent

1. *Les Communes de France à l'époque des Capétiens directs.* Hachette, 1890.
2. *Ibid.*, livre I, § II, et livre III, § IV.



rendre compte de l'extrême variabilité présentée par l'histoire des institutions politiques. Ainsi, le régime communal est né dans toute l'Europe et vers le même temps dans des conditions économiques identiques. Cependant on l'a vu concourir en France au développement de la monarchie administrative, en Angleterre à celui de la monarchie constitutionnelle, tandis qu'en Italie il enfantait le régime républicain (avec des différences marquées, selon que l'on considère l'Italie du Nord ou l'Italie centrale). « Dans l'histoire des républiques italiennes, les faits politiques ont avec les faits économiques les mêmes rapports que partout ailleurs; les oppositions entre riches et pauvres, capital et travail, industriels et agrariens, etc., sont à la base des partis politiques; les crises politiques sont souvent provoquées par les crises économiques. Cependant, les mêmes causes, dans d'autres pays, ont été suivies, au même moment, de conséquences politiques diverses. Les républiques italiennes sont nées, cela est évident, avec l'accroissement de la bourgeoisie manufacturière et commerçante; mais ailleurs, en France par exemple, la monarchie absolue s'est élevée en même temps que cette bourgeoisie et en partie par son aide. Parallélisme économique, divergence politique, le cas n'est pas rare. Les faits politiques ont certainement d'autres causes encore que les conditions économiques » (p. 4).

Entre les lois naturelles des faits économiques et leurs effets politiques interviennent des facteurs proprement humains qu'un mot résume : l'opinion publique. L'originalité du livre de M. Luchaire est d'étudier l'histoire de la commune italienne et surtout celle de Florence en y voyant une série de mouvements d'opinion. L'opinion s'organise ou se cristallise dans des partis, et ces partis ne coïncident que partiellement avec les classes économiques. Si la noblesse, ou la classe des Magnats, correspond à l'ancienne prépondérance de la propriété foncière, la haute bourgeoisie des Arts majeurs à la puissance nouvelle de la propriété mobilière ou capitaliste, la petite bourgeoisie et les ouvriers à la réaction du travail manuel, on voit aussi les partis résulter de scissions au sein même des classes. Il y a à Florence une noblesse gibeline et une noblesse guelfe plus séparées l'une de l'autre que la noblesse guelfe ne l'est de la haute bourgeoisie. La corporation ou l'*Art* des juges et des notaires, qui fournit aux cités leurs podestats, a des affinités avec la noblesse, etc.

Les stades de l'histoire politico-sociale de la commune italienne, dont Florence est le type, sont : 1° la formation de la commune ancienne qui résulte du conflit des Guelfes et des Gibelins, puis d'une transaction entre la noblesse guelfe et les Arts majeurs; 2° la commune républicaine proprement dite, ou transaction entre les Arts majeurs et les Arts mineurs, c'est-à-dire entre les corporations marchandes qui manient de grands capitaux et les corporations propre-

ment industrielles dont l'activité dépend plutôt de l'habileté manuelle; 3° le double essai de révolution sociale des *Ciompi* ou ouvriers cardeurs et de réforme morale et religieuse de Savonarole, précédant de peu la fin de la République, abandonnée par le prolétariat pour le césarisme pacifique des Médicis.

De là une évolution de l'opinion qui (exception faite des théories impérialistes exposées dans le *De Monarchia* de Dante) se décompose elle aussi en trois moments : 1° l'opinion républicaine spontanée qui se forme au XIIIe siècle; 2° sa fusion avec l'humanisme classique au XIVe et au XVe siècle; 3° sa disparition devant l'étatisme et le nationalisme représentés par Guichardin et surtout par Machiavel qui, plus que Dante, doit être considéré comme un théoricien de l'État moderne. « Pour Dante le mouvement communal était un détail dans l'ensemble de sa conception religieuse où entrait l'univers entier. Pour Machiavel et ses contemporains, l'expérience républicaine, prolongée pendant deux siècles encore, est devenue la base de tout. Or, le principe républicain arrivé à ce moment de son évolution historique, semble exiger la destruction des anciennes républiques. Dans ce terrible dilemme : « plus de républiques ou point de nation italienne, » qui se pose à ses contemporains et inspire à certains d'entre eux un profond découragement, Machiavel entrevoit cette solution : accepter la monarchie qui démolira les vieilles barrières, refondra ensemble les formes sociales, fera la nation : le peuple reprendra ensuite ses droits. Il esquissait ainsi l'histoire future des nations européennes. Les derniers républicains florentins, sur le point d'amener leur pavillon, sentaient que de leur édifice croulant les fondements resteraient et seraient un jour retrouvés et utilisés. Nous avons dû arriver jusqu'ici pour découvrir la partie liée entre les anciennes républiques et les démocraties modernes, mais ici du moins elle apparaît. » (p. 300-301.)

Ainsi comprise, « l'histoire politique reste bien une science morale; la politique est l'œuvre de « l'opinion », que ce soit l'opinion d'un seul ou de quelques-uns ou de tout un peuple » (p. 5).

Au moment où le lecteur referme le livre, une question se pose à lui : le titre en est-il justifié? L'Italie du Moyen-Age, la Toscane elle-même, a-t-elle connu la démocratie, la participation de l'ensemble du peuple à un gouvernement qui ne serait qu'un système de services publics ayant pour objets la culture et le bien-être populaires? La réponse dépend du sens que l'on attache à ce terme décevant. La démocratie des Anciens n'est en somme qu'une constitution du pouvoir qui tend à réduire au minimum la distinction du magistrat et du citoyen, mais qui reste compatible avec le privilège social et l'esclavage. La démocratie moderne est peu favorable à la participation directe du peuple au gouvernement ou même à la législation. Elle se ramène à l'institution d'un contrôle régulier de l'opinion sur

l'ensemble des services publics. Mais, elle tend aussi à l'identité profonde du pouvoir et du service social et elle exige que la totalité du peuple bénéficie du service en même temps qu'elle participe au contrôle. Un Athénien ne verrait que d'étroites oligarchies dans les constitutions modernes réputées démocratiques, tandis que pour un démocrate moderne le régime politique d'Athènes n'est, bien compris, que la consécration d'une hiérarchie sociale soumettant les classes laborieuses à une exploitation méthodique. La démocratie ancienne est purement constitutionnelle et politique, tandis que la démocratie moderne est essentiellement fonctionnelle et sociale.

Entre ces deux termes extrêmes, quelle figure fait la démocratie « italienne » ou, pour mieux dire, « florentine »? A l'opposé de la démocratie hellénique, elle arrache le pouvoir à la classe militaire des Magnats, image affaiblie de la classe des citoyens propriétaires de l'Antiquité, pour le confier à cette βαναυσία que la *Politique* d'Aristote en déclarait indigne. Là est la grande transformation sociale qui annonce le monde moderne. Mais la commune florentine présage la démocratie moderne plus qu'elle ne la prépare. Du premier au dernier jour, la démocratie florentine est un régime « patronal ». Elle exclut les ouvriers, non pas seulement du pouvoir, mais même du droit de s'associer qui alors leur aurait seul rendu possible la participation au pouvoir. De même, le gouvernement ne se donne pas pour fin l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse: il est et reste toujours entre les mains de corporations qui, à des degrés divers, manient toutes d'importants capitaux, et c'est l'accroissement de la richesse qui est son principal objet. Florence, semblable en cela à Venise et à Gênes, est une ploutocratie plutôt qu'une démocratie. C'est dans le prolétariat que la république finit par trouver son principal ennemi. « Si les grandes corporations capitalistes eurent de la peine à admettre auprès d'elles, dans l'État, les moyennes corporations artisanes, elles purent le faire cependant, ayant avec elles des intérêts communs qui pouvaient compenser les divergences et surtout parce que les Arts majeurs et les Arts mineurs pouvaient vivre chacun pour soi sans qu'aucun d'eux eût à subir l'ingérence du voisin dans ses affaires. *Mais la constitution de corporations ouvrières et la garantie de leur droit par l'État eussent introduit la politique dans l'intérieur des grandes corporations industrielles*, créé dans ces corporations d'autres corporations ayant des intérêts contraires. Seule, une opinion publique fondée sur des groupements d'une autre nature, plus forte que les intérêts corporatifs, eût pu imposer aux deux partis en présence une sorte de sentence arbitrale. Mais l'idée démocratique, dans le sens pratique du mot, n'était encore qu'une lueur vacillante et facile à éteindre. Les corporations, après avoir, sinon créé, au moins

développé la république, s'opposaient à son évolution normale, la condamnaient » (p. 259).

Si nous disions en terminant que M. Luchaire a écrit une œuvre d'une grande portée sociologique, le compliment lui semblerait sans doute médiocre, car la sociologie, même comparative, est trop souvent le scandale de la critique historique. Nous croyons cependant que c'est auprès des sociologues que l'esprit et la méthode de M. Luchaire trouveront le plus d'approbateurs.

GASTON RICHARD,
Professeur de science sociale à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

Giulio Natali, *Idee, costumi, uomini del Settecento, studii e saggi letterarii.* Torino, S. T. E. N.; in-8°, 357 pages.

Le nom de M. Giulio Natali est connu comme celui d'un des *settecentisti* les plus compétents que possède actuellement l'Italie. Le volume que l'excellent critique offre au public réunit un ensemble de vingt-cinq articles, jusque-là dispersés. De grands noms du siècle, Vico, Parini, Goldoni, Gozzi, Bettonelli, Baretti, Alfieri, Mascheroni, y apparaissent, considérés sous quelque aspect intéressant et nouveau. De graves questions, la guerre et la paix, la conscience nationale italienne avant 1789, le sigisbéisme, la Révolution et les lettres italiennes, y sont agitées. En tête du livre, comme lien commun à ces recherches isolées, sont présentées, par un homme qui connaît ce dont il parle, quelques considérations générales sur le *Settecento*, les difficultés matérielles qu'en présente l'étude; les deux genres de critique, également fautive, l'une purement historique, l'autre purement esthétique, dont il est fréquemment l'objet; les vraies limites historiques de ce siècle qui ne s'ouvre réellement qu'en 1748; le double travail latent des influences étrangères et des traditions nationales qui s'y opère dans les esprits; enfin, le bien ou mal fondé des épithètes d'antihistorique, antichrétien et antiitalien dont on l'a souvent gratifié, ou encore de certaines opinions courantes comme celle qui voit dans le siècle de la philosophie un siècle ennemi de la poésie et de l'art.

L'érudition minutieuse va de pair, dans les recherches de M. Natali, avec l'ampleur des idées.

E. BOUVY.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES AU BULLETIN

Guido Bonatti, *Un astrologo condannato da Dante;* in-8°, 56 pages (extrait du *Bullettino della Società dantesca italiana*, vol. XXII).

Marina Carloni, *La psychologie dans le roman de Barbey d'Aurevilly.* Lugo, Cremonini, 1915; in-8°, 117 pages.

Enrico Furno, *Il dramma allegorico nelle origini del teatro italiano.* Arpino, 1915; in-8°, 275 pages (extrait des *Studi di letteratura italiana*, t. XI et XII).

Domenico Guerri, *Cantate settecentesche in lingua rustica sulle stagioni.* Napoli, 1916; in-8°, 16 pages (extrait de la *Rassegna*, t. XXIV, n° 1).

Suzanne Guggenheim, *Essai de littérature comparée franco-italienne.* Milan, 1915, in-8°, 23 pages.

Ernest F. Langley, *The poetry of Giacomo da Lentino, Sicilian poets of the thirteenth century.* Cambridge, Harvard University Press, 1915; in-8°, xli-150 pages (t. I des *Harvard Studies in romance languages*).

Kenneth McKenzie, *Francesco Griselini and his relation to Goldoni and Molière* (Modern Philology, t. XIV, juillet 1916); in-8°, 11 pages.

Wilfred P. Mustard, *The piscatory eclogues of Jacopo Sannazaro, edited with introduction and notes.* Baltimore, John Hopkins Press, 1914, in-8°, 94 pages.

Kr. Nyrop, *Italienske Synspunkter* (extrait du journal *Politiken*). Copenhague, 1916; 40 pages in-8°.

Tomaso Sillani, *Lembi di patria.* Milan, Alfieri e Lacroix, s. d.; in-16, 185 pages, 85 planches photographiques.

Michele Scherillo, *Dante, simbolo della patria. Cavour e la marina italiana. Discorsi e altre bricciche.* Campobasso, Colitti, 1916, in-8°.

Pietro Toldo, *L'arte e la personalità di Alfredo de Musset.* Bologne, 1916; grand in-4°, 109 pages (extrait des *Memorie della R. Accademia delle Scienze dell' Istituto di Bologna*, classe di Scienze morali, sezione storico-filologica, serie I, t. IX-X).

Giovanni Vidari, *Elementi di Pedagogia*, t. I : *I dati della Pedagogia.* Milan, Hoepli, 1916 (coll. des Manuali Hoepli; les tomes suivants seront intitulés : II, *La Teoria dell' educazione;* III, *La Didattica*).

PIERRE DUHEM

Aux nombreuses et éminentes collaborations littéraires dont s'honore le *Bulletin italien* est venue se joindre, durant huit années, une précieuse collaboration scientifique.

Ce n'est pas trop dire de Pierre Duhem qu'il est l'une des gloires de la science française. Son œuvre de physique théorique, dont il ne nous appartient pas de parler, l'a depuis longtemps classé hors de pair. Son œuvre historique est une œuvre de premier ordre. Elle considère dans le passé les multiples théories physiques, mécaniques et cosmologiques, et elle en suit le développement de l'Antiquité grecque aux temps modernes.

Une entreprise de cette envergure réclame, outre une compétence scientifique quasi universelle, des aptitudes variées qui ne se rencontrent pas communément chez un homme de science : forte culture classique, connaissance approfondie des systèmes philosophiques, grande expérience des choses du Moyen-Age, solide préparation bibliographique et paléographique, pratique des langues, habileté à manier les textes. Duhem était admirablement pourvu de tout cela. Il s'engagea seul dans cet immense champ d'étude, et il en poursuivit le défrichement pendant vingt années avec une ardeur infatigable.

La patrie de Léonard de Vinci et de Galilée l'attira de bonne heure. L'histoire des sciences fit de lui un italianisant. C'est ainsi qu'il fut amené à publier dans le *Bulletin italien*, de 1905 à 1913, l'importante série de travaux dont voici les titres :

1. *Albert de Saxe et Léonard de Vinci* (1905);
2. *Léonard de Vinci et Villalpand* (1905);
3. *Léonard de Vinci et Bernardino Baldi* (1905);
4. *Bernardino Baldi, Roberval et Descartes* (1906);
5. *Thémon le fils du Juif et Léonard de Vinci* (1906);
6. *Léonard de Vinci, Cardan et Bernard Palissy* (1906);
7. *Nicolas de Cues et Léonard de Vinci* (1907 et 1908);
8. *Léonard de Vinci et les origines de la géologie* (1908);
9. *Jean I Buridan (de Béthune) et Léonard de Vinci* (1909);
10. *La tradition de Buridan et la science italienne au XVIe siècle* (1909, 1910 et 1911);
11. *La dialectique d'Oxford et la scolastique italienne* (1912 et 1913).

Ces travaux, réunis à d'autres connexes et publiés en trois volumes compacts sous le titre d'*Études sur Léonard de Vinci, ceux qu'il a lus, ceux qui l'ont lu* (1906, 1909, 1913) sont, malgré l'étiquette modeste sous laquelle l'auteur a cru devoir les grouper, autre chose qu'une simple collection de monographies. Un lien logique et historique les enchaîne. Une grande idée les domine et s'en dégage. Contrairement à l'opinion commune, dit en substance Duhem, les grandes découvertes ne se font point de façon soudaine et imprévue. Elles sont « presque toujours le fruit d'une préparation lente et compliquée, poursuivie au cours des siècles ». Il n'est point de si grand génie qui n'ait de précurseurs. « Les doctrines professées par les plus puissants penseurs résultent d'une multitude d'efforts, accumulés par une foule de travailleurs obscurs. »

« *Nunquam in aliqua aetate, sed a principio mundi paulatim crevit sapientia, et adhuc non est completa in hac vita.* »

Cette remarque de l'illustre savant anglais Roger Bacon, que Duhem inscrira comme épigraphe en tête d'un de ses ouvrages, est encore vraie au bout de six siècles, et s'il est une époque à laquelle elle s'applique plus qu'à toute autre, c'est le Moyen-Age, si souvent et si mal à propos taxé d'ignorance.

Duhem ne se contente pas d'affirmer, il démontre, pièces en main, que des doctrines professées dans les écoles du Moyen-Age « découle, par une suite de perfectionnements à peine sensibles, la science mécanique et physique dont s'enorgueillissent à bon droit les temps modernes ». Pas plus que Galilée, Descartes ou Newton, Léonard de Vinci, malgré son génie, n'échappe à la loi générale. S'il a ouvert la voie à ces savants illustres, d'autres, dans les siècles antérieurs, la lui ont ouverte à lui-même :

« ... On affirmait, avec une naïveté d'enfant, que le chêne aux vertes frondaisons ne se rattachait par aucun lien au sol aride sur lequel il était simplement posé.

» Si les ramures du chêne sont si étendues, si ses feuilles ont tant de fraîcheur, c'est que des racines, vigoureuses et nombreuses, mais cachées à tous les regards, vont puiser au plus profond du sol les sucs accumulés par les antiques végétations. Ces racines appartiennent à ceux qui se donnent la peine de fouiller la terre. »

Duhem a mis à nu « quelques-unes des racines par lesquelles la physique et la mécanique de Léonard plongent dans le passé », et ses recherches ont abouti à un résultat historique de la plus haute importance. Dans le triomphe des doctrines de Galilée sur les derniers défenseurs italiens d'Aristote, les esprits superficiels n'avaient vu que la victoire de la science moderne sur la philosophie du Moyen-Age. Duhem voit plus haut et plus loin. Il découvre le triomphe tardif, mais nécessaire, des doctrines soutenues dès le XIVe siècle par les

physiciens de l'Université de Paris, devanciers de Léonard et de Galilée, sur les doctrines d'Aristote et d'Averroès, remises pour un temps en honneur par les savants italiens de la Renaissance. Telle est la découverte, absolument inédite, à laquelle aboutissent les *Études sur Léonard de Vinci*. Telle est la conclusion de la préface du troisième volume, dont on nous permettra de reproduire en entier les dernières lignes :

« Jusqu'à ces dernières années, la science du Moyen-Age était tenue pour inexistante. Un philosophe qui connaît admirablement l'histoire de la science dans l'Antiquité et durant les temps modernes, écrivait naguère :

« Supposez que l'imprimerie eût été trouvée deux siècles plus tôt, » elle eût aidé à renforcer l'orthodoxie, et eût servi surtout à propager, » en dehors de la *Somme* de saint Thomas et de quelques ouvrages de » ce genre, les bulles d'excommunication et les décrets du Saint » Office. »

» Aujourd'hui, croyons-nous, il nous est permis de dire :

» Si l'imprimerie avait été trouvée deux siècles plus tôt, elle eût » publié, au fur et à mesure qu'elles étaient composées, les œuvres » qui, sur les ruines de la physique d'Aristote, ont posé les fondements » d'une Mécanique dont les temps modernes sont justement fiers. »

» Cette substitution de la Physique moderne à la physique d'Aristote a résulté d'un effort de longue durée et d'extraordinaire puissance.

» Cet effort, il a pris appui sur la plus ancienne et la plus resplendissante des Universités médiévales, sur l'Université de Paris. Comment un Parisien n'en serait-il pas fier?

» Ses promoteurs les plus éminents ont été le Picard Jean Buridan et le Normand Nicole Oresme. Comment un Français n'en éprouverait-il pas un légitime orgueil?

» Il a résulté de la lutte opiniâtre que l'Université de Paris, véritable gardienne, en ce temps-là, de l'orthodoxie catholique, mena contre le paganisme péripatéticien et néo-platonicien. Comment un Chrétien n'en rendrait-il pas grâce à Dieu? »

Les *Études sur Léonard de Vinci* avaient été précédées d'un autre ouvrage où apparaissait le nom du grand savant italien. Les *Origines de la Statique* (1905-1906) suivaient de siècle en siècle, d'école en école, les destinées des théories mécaniques de Jordanus de Nemore, chez ses disciples Blaise de Parme et Léonard de Vinci, Tartaglia, Cardan et Piccolomini, chez ses adversaires Guidubaldo et Benedetti, enfin chez Galilée. Un peu plus tard, l'*Essai sur la notion de théorie physique de Platon à Galilée* (1909) parcourt la série des hypothèses astronomiques émises depuis deux mille ans, et y rencontre les noms italiens de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin, de Pietro d'Abano,

Achillini, Nifo, Fracastor, Capuano, Pontano, Piccolomini et Giuntini, du pape Grégoire XIII, promoteur de la réforme du calendrier, enfin de Giordano Bruno et de Galilée.

Comme complément et comme couronnement de ses travaux historiques, l'esprit synthétique de Duhem rêvait une œuvre d'ensemble qui les coordonnerait et en montrerait l'enchaînement, un vaste cadre où chaque personnage, chaque idée, chaque système figurerait à sa place. De cette pensée est né le *Système du monde, histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic*, œuvre capitale qui, dans les proportions où l'auteur l'a conçue, devait fournir la matière d'environ dix volumes. Les quatre premiers ont paru (1913, 1914, 1915, 1916); un cinquième est sous presse; le manuscrit de deux autres est prêt pour l'impression. Quant aux derniers, s'ils voient jamais le jour, ils ne seront pas signés de lui. Deux volumes presque entiers sont consacrés à la cosmologie hellénique. L'astronomie latine au Moyen-Age en absorbe deux autres. Elle est successivement étudiée chez les Pères de l'Église, chez les barbares, chez les Arabes, chez les interprètes du système d'Héraclide, dans le monde séculier, dans les ordres réguliers, dominicains et franciscains, chez les astronomes et les physiciens de l'Université de Paris, puis en Italie même, avant et pendant la « crue de l'aristotélisme ». On entrevoit l'objet des volumes suivants. Ce sera la lutte des deux tendances opposées déjà signalées dans les *Études sur Léonard de Vinci*, le conflit « d'une physique déduite des principes péripatéticiens » et « d'une science construite en vue de sauver les vérités d'observation ». Ce conflit, retardé en Italie par une recrudescence factice de l'aristotélisme et du néo-platonisme, éclatera violemment dans la seconde moitié du xve siècle, pour ne se terminer qu'au milieu du xvie.

« L'œuvre dont nous entreprenons aujourd'hui la publication, écrivait Duhem au début de son grand ouvrage, aura de vastes proportions, pourvu que Dieu nous donne la force de l'achever. » Avait-il le pressentiment qu'il ne la conduirait pas jusqu'au bout?

La mort est venue briser, en pleine force de production, cette existence active et féconde, laissant inachevée l'œuvre immense qui, si copieusement amassés et si méthodiquement classés qu'en soient les matériaux, trouvera difficilement un continuateur capable de la mener à bonne fin.

Duhem ne fut pas seulement un homme de science, ce fut un homme de foi, de devoir et de conscience, d'une droiture parfaite, d'une franchise parfois un peu rude, que révoltait l'apparence seule d'une injustice.

Fier et indépendant de caractère, les honneurs vinrent à lui tardivement et parcimonieusement. Le seul acte par lequel il les ait sollicités est l'admirable *Notice* sur ses travaux personnels qu'il fit, selon l'usage, imprimer en 1913 à l'appui de sa candidature à l'Académie des Sciences. Il y donne en quelques pages, avec la liste de ses publications, un exposé magistral de toute son œuvre.

D'un patriotisme sans forfanterie comme sans défaillance, il avait, dès le début du cataclysme européen, affirmé sa foi dans les destinées de la France, et il garda cette foi intacte jusqu'à la dernière minute de sa vie. Sa « littérature de guerre », les deux opuscules : *La science allemande* (1915), *La chimie est-elle une science française?* (1916), bien qu'œuvres de circonstance, n'en restent pas moins des œuvres de science, non de polémique. Le premier met en relief, de façon tout objective, les mérites et les défauts des méthodes allemandes dans les sciences de raisonnement, dans les sciences expérimentales et dans les sciences historiques. Le second, en présence d'affirmations tendancieuses, sinon d'altérations systématiques de la vérité, émanées d'une haute personnalité scientifique d'outre-Rhin, rétablit impartialement les titres respectifs de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Italie, et ceux de la patrie de Lavoisier, dans la création de la chimie.

Le nom de Pierre Duhem restera associé à celui du *Bulletin italien*. Sa collaboration marquera dans notre histoire. C'est un honneur en même temps qu'une mission très douce pour celui qui signe ces lignes, après avoir été longtemps le confident de ses travaux, de rendre à sa mémoire un hommage attristé.

EUGÈNE BOUVY.

Octobre 1916.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond.

II. Questions d'enseignement.

III. Bibliographie.

28 novembre 1916.

Le Secrétaire de la Rédaction : Eugène BOUVY.
Le Directeur-Gérant : Georges RADET.

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou, rue Guiraude, 9-11.



Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

XXXVIIIe ANNÉE

BULLETIN ITALIEN

Paraissant tous les trois mois

TOME XVI

N° 1

Janvier-Mars 1916



Bordeaux :
FERET & FILS, ÉDITEURS, 9, RUE DE GRASSI

Grenoble : A. GRATIER & Cie, 23, GRANDE-RUE
Lyon : HENRI GEORG, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU
Marseille : PAUL RUAT, 54, RUE PARADIS | **Montpellier :** C. COULET, 5, GRAND'RUE
Toulouse : ÉDOUARD PRIVAT, 14, RUE DES ARTS
Lausanne : F. ROUGE & Cie, 4, RUE HALDIMAND

Paris :
FONTEMOING & Cie, 4, RUE LE GOFF

BULLETIN ITALIEN
Tome XVI, 1916, N° 1

SOMMAIRE

COMITÉ DE RÉDACTION



Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux

FONDÉES EN 1879 PAR MM. LOUIS LIARD ET AUGUSTE COUAT

Directeur : M. Georges RADET

QUATRIÈME SÉRIE

PUBLIÉE PAR

Les Professeurs des Facultés des Lettres d'Aix-Marseille, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

ET SUBVENTIONNÉE PAR

LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX
LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX
LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX
LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER
LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE
LE COLLÈGE DE FRANCE (FONDS PEYRAT, ANTIQUITÉS NATIONALES)

Prix de l'abonnement à chacune des trois sections du recueil

I. REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES

France . . . . F. **10** » | Union postale . . . . . F. **12** »

II. BULLETIN HISPANIQUE

France et Espagne . . F. **10** » | Union postale . . . . . F. **12** »

III. BULLETIN ITALIEN

France et Italie . . . . F. **10** » | Union postale . . . . . F. **12** »

Les prix ci-dessus indiqués ne s'entendent que de l'**année courante** et à la condition que les demandes d'abonnement parviennent aux éditeurs Feret et fils **avant le 1er mars**. Passé cette date, le prix est majoré de 2 francs pour la France et de 3 francs pour l'Espagne, l'Italie et le reste de l'Union postale. Pour les années écoulées, le prix, suivant le plus ou moins de rareté du volume, varie entre **12** et **25** francs. Certaines années sont complètement épuisées.

Il n'est vendu de numéros isolés que dans la mesure des excédents. Quand un fascicule est demandé, non pour compléter une collection, mais pour se procurer un article, l'éditeur peut fournir un tirage à part.

Toute réclamation relative à une livraison non parvenue doit être faite au plus tard lors de la réception du fascicule suivant.

Le montant des abonnements, les demandes de numéros ou de tirages à part, les réclamations pour manques doivent être adressés à :

MM. FERET et FILS, éditeurs, rue de Grassi, 9, Bordeaux.

Bordeaux. — Impr. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.



Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

XXXVIIIe ANNÉE

BULLETIN ITALIEN

Paraissant tous les trois mois

TOME XVI

N° 2

Avril-Juin 1916



Bordeaux :
FERET & FILS, ÉDITEURS, 9, RUE DE GRASSI

Grenoble : A. GRATIER & Cie, 23, GRANDE-RUE
Lyon : HENRI GEORG, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU
Marseille : PAUL RUAT, 54, RUE PARADIS | **Montpellier :** C. COULET, 5, GRAND'RUE
Toulouse : ÉDOUARD PRIVAT, 14, RUE DES ARTS
Lausanne : F. ROUGE & Cie, 4, RUE HALDIMAND

Paris :
FONTEMOING & Cie, 4, RUE LE GOFF

BULLETIN ITALIEN
Tome XVI, 1916, N° 2

SOMMAIRE

COMITÉ DE RÉDACTION






Digitized by Google

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux

FONDÉES EN 1879 PAR MM. LOUIS LIARD ET AUGUSTE COUAT

Directeur : M. Georges RADET

QUATRIÈME SÉRIE

PUBLIÉE PAR

Les Professeurs des Facultés des Lettres d'Aix-Marseille, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

ET SUBVENTIONNÉE PAR

LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX
LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX
LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX
LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER
LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE
LE COLLÈGE DE FRANCE (FONDS PEYRAT, ANTIQUITÉS NATIONALES)

Prix de l'abonnement à chacune des trois sections du recueil

I. REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES

France . . . . F. 10 » | Union postale . . . . . F. 12 »

II. BULLETIN HISPANIQUE

France et Espagne . . F. 10 » | Union postale . . . . . F. 12 »

III. BULLETIN ITALIEN

France et Italie. . . . F. 10 » | Union postale . . . . . F. 12 »

Les prix ci-dessus indiqués ne s'entendent que de l'**année courante** et à la condition que les demandes d'abonnement parviennent aux éditeurs Feret et fils **avant le 1er mars**. Passé cette date, le prix est majoré de 2 francs pour la France et de 3 francs pour l'Espagne, l'Italie et le reste de l'Union postale. Pour les années écoulées, le prix, suivant le plus ou moins de rareté du volume, varie entre **12** et **25** francs. Certaines années sont complètement épuisées.

Il n'est vendu de numéros isolés que dans la mesure des excédents. Quand un fascicule est demandé, non pour compléter une collection, mais pour se procurer un article, l'éditeur peut fournir un tirage à part.

Toute réclamation relative à une livraison non parvenue doit être faite au plus tard lors de la réception du fascicule suivant.

Le montant des abonnements, les demandes de numéros ou de tirages à part, les réclamations pour manques doivent être adressés à :

MM. FERET et FILS, éditeurs, rue de Grassi, 9, Bordeaux.

Bordeaux. — Impr. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

XXXVIIIe ANNÉE

BULLETIN ITALIEN

Paraissant tous les trois mois

TOME XVI

Nos 3-4

Juillet-Décembre 1916



Bordeaux :
FERET & FILS, ÉDITEURS, 9, RUE DE GRASSI

Grenoble : A. GRATIER & Cie, 23, Grande-Rue
Lyon : Henri GEORG, 36-42, passage de l'Hôtel-Dieu
Marseille : Paul RUAT, 54, rue Paradis | Montpellier : C. COULET, 5, Grand'Rue
Toulouse : Édouard PRIVAT, 14, rue des Arts
Lausanne : F. ROUGE & Cie, 4, rue Haldimand

Paris :
FONTEMOING & Cie, 4, rue Le Goff

BULLETIN ITALIEN

Tome XVI, 1916, Nos 3-4

SOMMAIRE

COMITÉ DE RÉDACTION

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux

FONDÉES EN 1879 PAR MM. LOUIS LIARD ET AUGUSTE COUAT

Directeur : M. Georges RADET

QUATRIÈME SÉRIE

PUBLIÉE PAR

Les Professeurs des Facultés des Lettres d'Aix-Marseille, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

ET SUBVENTIONNÉE PAR

LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX
LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX
LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX
LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER
LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE
LE COLLÈGE DE FRANCE (FONDS PEYRAT, ANTIQUITÉS NATIONALES)

Prix de l'abonnement à chacune des trois sections du recueil

I. REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES

France. . . . . F. **10** » | Union postale. . . . . F. **12** »

II. BULLETIN HISPANIQUE

France et Espagne. . . F. **10** » | Union postale. . . . . F. **12** »

III. BULLETIN ITALIEN

France et Italie. . . . F. **10** » | Union postale. . . . . F. **12** »

Les prix ci-dessus indiqués ne s'entendent que de **l'année courante** et à la condition que les demandes d'abonnement parviennent aux éditeurs Feret et fils **avant le 1er mars**. Passé cette date, le prix est majoré de 2 francs pour la France et de 3 francs pour l'Espagne, l'Italie et le reste de l'Union postale. Pour les années écoulées, le prix, suivant le plus ou moins de rareté du volume, varie entre **12** et **25** francs. Certaines années sont complètement épuisées.

Il n'est vendu de numéros isolés que dans la mesure des excédents. Quand un fascicule est demandé, non pour compléter une collection, mais pour se procurer un article, l'éditeur peut fournir un tirage à part.

Toute réclamation relative à une livraison non parvenue doit être faite au plus tard lors de la réception du fascicule suivant.

Le montant des abonnements, les demandes de numéros ou de tirages à part, les réclamations pour manques doivent être adressés à :

MM. FERET et FILS, éditeurs, rue de Grassi, 9, Bordeaux.

Bordeaux. — Impr. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

